Le Monde

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – N° 15933 – 7 F

JEUDI 18 AVRIL 1996

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

L'Etat rachète à Thomson ses parts du Lyonnais

UNE ÉTAPE vient d'être franchie dans le processus de privatisation de Thomson. Pour rendre le groupe français d'électronique plus attrayant, l'Etat va racheter à Thomson SA, ainsi qu'à sa filiale d'électronique de défense et professionnelle, Thomson-CSF, les parts qu'elles détiennent dans le Crédit lyonnais (respectivement 3,01 % et 18,92 %).

Si le prix exact de cession doit encore être fixé – un expert va être désigné –, les deux parties se sont entendues pour que le montant ne soit pas inférieur à 2,859 milliards de francs pour Thomson-CSF et à 484 millions de francs pour Thomson SA. Le rachat par l'Etat de la participation de Thomson dans le Crédit lyonnais marque la fin d'une association contre nature. Les lourdes pertes du Lyonnais en 1993 et 1994 avaient fortement affecté les comptes de l'industriel.

Lire page 30

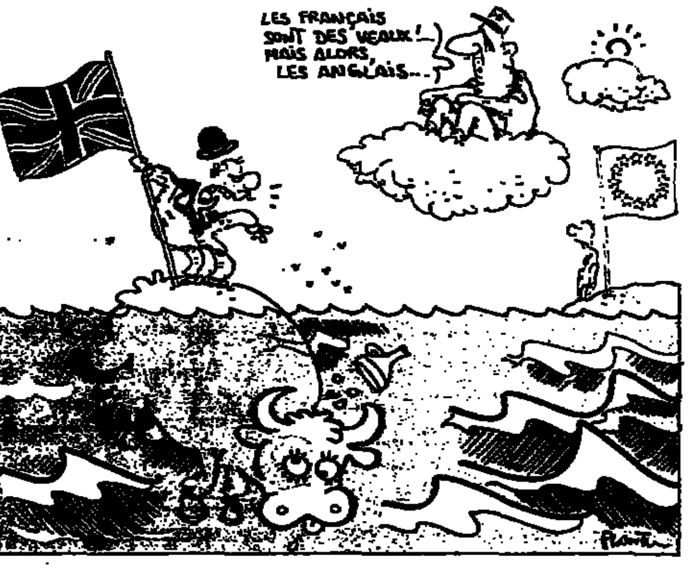
La France refuse de lever l'embargo sur la viande bovine britannique

M. Vasseur explique au « Monde » la position du gouvernement

LES MESURES annoncées mardi 16 avril par le gouvernement britannique pour lutter contre la maladie de la « vache folle » sont en contradiction avec l'accord *conclu le 3 avril à Luxembourg* par les ministres de l'agriculture de l'Union européenne. La Grande-Bretagne exclut un abattage massif de son cheptel bovin et annonce une action devant la Cour européenne de justice pour obtenir la levée d'un embargo qu'elle juge illégal. La Commission de Bruxelles se dit assurée d'obtenir gain de cause devant la Cour.

Réagissant à ces décisions, le ministre français de l'agriculture, Philippe Vasseur, affirme dans un entretien au *Monde* que la France n'a pas changé de position, maintient l'embargo et s'en tient aux termes de l'accord de Luxembourg.

M. Vasseur exprime d'autre part son inquiétude devant le comportement des Français, qui ont tendance à réduire leur consommation de viande, bovine ou non. Le ministre a confirmé l'abattage prochain et la destruction des 76 000 veaux d'origine britannique élevés en France. Un porte-parole du Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA) nous a déclaré mercredi que l'attitude de John Major allait nourrir *« un vif sentiment antibritannique »*. Il ajoute qu'il serait *« totalement irréaliste de lever l'embargo »*. L'abattage des veaux d'origine britannique élevés en France lui paraît *« stupide »*, mais il l'admet *« si c'est le prix à payer pour restaurer la confiance »*.



Lire page 2
et notre éditorial page 13

M. Juppé veut renforcer les lois sur l'immigration

Les élus de la majorité sont divisés

LE GOUVERNEMENT semble déterminé à donner dans les meilleurs délais une traduction législative aux travaux de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur l'immigration clandestine, présentés mardi 16 avril, mais entend le faire avec prudence. Les députés de la majorité ont en effet réservé un accueil mitigé à ces propositions, plusieurs responsables du RPR et de l'UDF incitant le gouvernement à agir avec précaution, tandis que M. Le Pen affirmait que ce rapport va *« indubitablement dans le bon sens »*. Même si le rapport de la commission d'enquête n'a pas encore suscité de réaction officielle de l'exécutif, les pouvoirs publics ne sont donc pas décidés à enterrer le débat. Le ministre de l'intérieur a engagé l'élaboration d'un avant-projet de loi et évoque la possibilité de le soumettre en mai au conseil des ministres.

L'entourage d'Alain Juppé souligne que les conclusions de la commission traduisent une préoccupation constamment manifestée par des élus soucieux d'une plus grande rigueur à l'approche des élections législatives de 1998. Délivrance des certificats d'hébergement, mise en œuvre des reconduites à la frontière, travail clandestin, constituent, souligne-t-on, une source de plus en plus fréquente d'exaspération des élus. A Matignon, on convient que la lutte contre l'immigration clandestine commence par l'application de la législation existante. Mais on souligne que l'application de certaines des dispositions des lois Pasqua de 1993 a pu créer des situations humaines inextricables et mérite donc un ajustement.

A Matignon comme à l'Elysée, on se dit toutefois déterminé à ne reprendre des propositions de la commission qu'avec la plus grande prudence. Le gouvernement ne veut pas se laisser entraîner dans des dispositions qui prêteraient le flanc à une sanction du Conseil constitutionnel. Or, souligne-t-on, la commission d'enquête a largement sous-évalué ce risque, particulièrement flagrant en matière d'accès aux soins médicaux, d'expulsion de mineurs ou de délais de rétention.

Lire page 9, et la chronique
de Pierre Georges page 30

La saga des « Pen-Duick »



ÉRIC TABARLY

CINQ des six *Pen-Duick*, les voiliers de course d'Eric Tabarly, sont, pour la première fois, réunis à Saint-Malo, du 18 au 21 avril, à l'occasion du festival Mer et Découverte. Seul manque *Pen-Duick-IV*, le grand trimaran qui a disparu en mer avec Alain Colas dans la première Route du rhum, en 1978. Ce rassemblement est donc une occasion unique de visualiser ce que le double vainqueur de la Transat anglaise, en 1964 et 1976, a apporté à la course au large en matière d'innovations techniques.

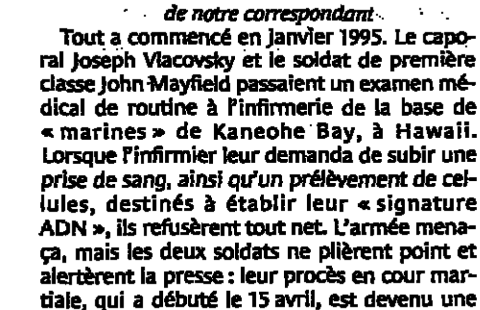
Ses connaissances encyclopédiques sur l'histoire des voiliers, son sens de l'observation, son pragmatisme lié à une longue pratique en compétition, ont permis à Eric Tabarly de concevoir des bateaux d'avant-garde sans avoir reçu une formation d'architecte naval. Ainsi a-t-il eu l'idée du premier « déplacement léger » en contreplaqué *(Pen-Duick-II)*, de la première coque en aluminium soudé avec des formes bouleversant la jauge IOR (*Pen-Duick-III*), du premier grand multicoque de compétition (*Pen-Duick-IV*), du premier monocoque avec ballasts (*Pen-Duick-V*) ou de la « chaussette » de spi pour mener *Pen-Duick-VI* en solitaire.

Lire page 11

Deux « marines » américains défendent leur patrimoine génétique

WASHINGTON
de notre correspondant

Tout a commencé en janvier 1995. Le caporal Joseph Vlacovsky et le soldat de première classe John Mayfield passaient un examen médical de routine à l'infirmerie de la base de « marines » de Kaneohe Bay, à Hawaii. Lorsque l'infirmier leur demanda de subir une prise de sang, ainsi qu'un prélèvement de cellules, destinés à établir leur « signature ADN », ils refusèrent tout net. L'armée menaça, mais les deux soldats ne plièrent point et alertèrent la presse : leur procès en cour martiale, qui a débuté le 15 avril, est devenu une affaire nationale.



Respectivement âgés de vingt-quatre et vingt ans, les deux hommes sont devenus les croisés de la lutte contre la « discrimination génétique ». C'est à partir de juin 1992 que le Pentagone s'est lancé dans ce programme consistant à prélever et répertorier les échantillons d'ADN des quelque 1,5 million de membres des forces armées. L'objectif ? Identifier sans risque d'erreur tous ceux qui tombent sur le champ de bataille, afin qu'il n'y ait plus jamais de « soldat inconnu ».

Plus d'un million de « signatures ADN » sont d'ores et déjà conservées à l'Institut militaire de pathologie de Gaithersburg, dans le Maryland. Le problème, bien sûr, est que l'ADN, en fournissant une information génétique personnalisée, donne aussi des renseignements sur les prédispositions héréditaires, qu'elles soient médicales ou relatives à la personnalité et au caractère.

Le professeur Paul Billings, de l'université Standford, a puissamment contribué à renforcer la thèse de la défense au procès de Hawaii : il a expliqué que tout citoyen américain, dont l'« empreinte ADN » est répertoriée quelque part, court le risque de voir ses secrets génétiques connus de ses supérieurs, banquier, assureur, collègues, amis et ennemis.

Tout prélèvement doit se faire sur une base strictement volontaire, estime-t-il, et à condition que le donneur obtienne des garanties sur l'usage qui sera fait de cet échantillon d'ADN. Tout en défendant leur cas devant la cour martiale – qui peut les condamner à six mois d'emprisonnement et à un *« renvoi à la vie civile pour manquement à l'honneur »* –, Joseph Vlacovsky et John Mayfield ont engagé une action judiciaire devant les tribunaux fédéraux, afin de limiter l'exploitation que l'armée pourrait faire de cette banque de données particulière.

Le Pentagone a été obligé de faire des concessions. Il a accepté que les échantillons ne soient conservés que pendant cinquante ans (au lieu de soixante-quinze) et détruits lorsque le donneur, revenu à la vie civile, le demandera.

A Hawaii, le procureur militaire a tenté de faire admettre que les deux militaires devaient être jugés pour *« désobéissance à un ordre réglementaire donné par un supérieur »*. En vain : le juge amiral Peter Straub a décidé d'entendre les experts pour qui la collecte d'échantillons d'ADN peut violer le droit à la vie privée et promouvoir la discrimination génétique.

Laurent Zecchini

L'Orient compliqué de Jacques Chirac

LE PRÉSIDENT de la République n'avait sans doute pas prévu les écueils que lui réserverait le Proche-Orient lorsque, *le 8 avril*, devant les étudiants de l'université du Caire, il proclamait sa volonté de refaire de *« la politique arabe de la France »* une *« dimension essentielle de sa politique étrangère »* ? En dépêchant le chef de la diplomatie française, Hervé de Charette, en Israël, en Syrie et au Liban, chargé d'une mission d'apaisement au pays du Cèdre, Jacques Chirac a saisi l'occasion de *« donner un élan nouveau »* à cette politique, *« dans la fidélité aux orientations voulues par son initiateur, le général de Gaulle »*.

Le pari, consistant à vouloir rétablir la France dans un rôle qui avait réussi à son illustre prédécesseur, est ambitieux.

Celui-ci avait mené, dans ce qu'il avait appelé « l'Orient compliqué », une politique audacieuse, alors que s'y jouait une rivalité serrée entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Pour cela, il n'avait pas hésité à aller à contre-courant d'une opinion publique majoritaire en soutenant que les Arabes ont parfois raison.

Les temps ont changé au Proche-Orient, avec le début du processus de paix entre Israël et ses voisins arabes. Le risque est donc moins grand de susciter le malentendu généré par l'attitude du général de Gaulle, c'est-à-dire l'idée que ladite *« politique arabe »* était *« pro-arabe »* et donc nécessairement *« anti-israélienne »* ; ce qui était faux, comme il était faux de penser que cette *« politique arabe »* était préméditée.

Cet obstacle étant levé, la France et plus généralement l'Europe n'en souffrent pas moins de handicaps : les Etats-Unis, qui, depuis la libération du Koweït en 1991, détiennent un quasi-monopole diplomatique dans la région, n'ont jamais apprécié que l'on chasse sur ces terres, et Israël demeure méfiant vis-à-vis des Européens, dont il appréhende les états d'âme face à un ami et allié américain inconditionnel. La mise en route du processus de paix israélo-arabe l'a suffisamment démontré, qui n'a réservé à l'Union européenne qu'un strapontin.

Mouna Naïm

Lire la suite page 13
et le point de vue
de Jacques de la Ferrière,
« La paix impossible », page 12

Deux morts en Corse

Un policier et un militant nationaliste ont été tués lors d'une fusillade qui a éclaté mardi 16 avril dans un quartier populaire d'Ajaccio. p. 6

Exporter les films français

Unifrance Film International, qui assure la promotion du septième art français à l'étranger, veut doubler la part de marché des productions hexagonales en Europe de l'Ouest et au Québec. On lira aussi dans nos pages Cinéma la critique des films sortis cette semaine. p. 24 à 26

Un tableau complet de la délinquance

En 1991, les conduites en état d'ivresse représentaient 25 % des condamnations prononcées par les tribunaux correctionnels et les vols simples 20 %. p. 8

L'inadaptation du droit des sociétés

La loi sur les sociétés ne correspond pas aux réalités économiques des groupes. Philippe Marini, sénateur (RPR) de l'Oise, a été chargé d'une réflexion destinée à améliorer des textes qui datent de 1966. p. 14

Bordeaux en finale

L'équipe de football de Bordeaux disputera les 1er et 15 mai les deux tours de la finale de la coupe de l'UEFA. Elle rencontrera le Bayern de Munich. Les Girondins se sont qualifiés mardi 16 avril en match retour, à Bordeaux, au détriment du Slavia de Prague (1-0). p. 18

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 350 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 0418 - 7,00 F



EPIZOOTIE Le gouvernement britannique a remis en cause, mardi 16 avril, les mesures destinées à enrayer la crise de la « vache folle » qui avaient fait l'objet d'un accord entre les ministres de l'agriculture des Quinze le 3 avril à Luxembourg. ● JOHN MAJOR a annoncé son intention de recourir à la Cour de justice européenne pour obtenir la levée de l'embargo imposée aux exportations de produits bovins britanniques et à leurs dérivés. Le ministre britannique de l'agriculture a présenté une série de mesures excluant l'abattage massif de bovins réclamé par les Européens. ● PHILIPPE VASSEUR, ministre français de l'agriculture, dénonce dans l'entretien qu'il nous a accordé la remise en cause de l'accord de Luxembourg et invite les Européens à maintenir l'embargo. En outre, il confirme que la France procédera à l'abattage de 76 000 veaux d'origine britannique.

Londres refuse les exigences européennes sur la « vache folle »

Les mesures d'abattage annoncées sont très en retrait par rapport aux engagements pris devant les ministres de l'agriculture européens. La Grande-Bretagne engage une action en justice contre l'embargo imposé à ses exportations de bœuf

LONDRES
de notre correspondant

Quatre semaines après avoir déclenché la crise de la « vache folle » en évoquant l'hypothèse que cette épizootie pourrait se transmettre à l'homme, le gouvernement britannique a rendu public, mardi 16 avril, un programme de mesures, très en retrait par rapport à ce qu'attendaient ses partenaires européens, pour tenter d'éradiquer le fléau et restaurer la confiance des consommateurs.

Le premier ministre, John Major, a d'autre part informé la Chambre des communes que la Grande-Bretagne se tournerait vers la Cour européenne de justice pour obtenir la levée de l'embargo imposé à ses exportations de bovins et aux produits dérivés.

« *Cet embargo contre le bœuf anglais est plus motivé par l'intérêt des marchés bovins des autres pays membres de la Communauté que par la santé publique. Nous avons donc décidé d'intenter une action contre cet embargo totalement injustifié* », a déclaré John Major sous les applaudissements des députés conservateurs. Le ministre de l'agriculture, Douglas Hogg, reconnaissant qu'une telle action pourrait être longue, a précisé qu'entre-temps « *il est aussi possible de rechercher une solution intérimaire* ». « *La négociation est une partie du processus, aussi importante que l'action judiciaire* », a-t-il ajouté.

GARANTIES DE QUALITÉ

En attendant, M. Hogg a confirmé les principaux éléments d'un plan qui reprend en fait les propositions qu'il avait présentées dès le début de la crise à M. Major et qui coïncidaient largement avec celles du NFU (Syndicat national des agriculteurs), proche du Parti conservateur. M. Hogg n'a pas précisé le nombre de bêtes à abattre. Il s'est contenté de dire que ses experts étudiaient la possibilité de mesures d'abattage sélectif rentables. « *Cela reste à voir. Cependant, l'image présentée par certains de l'abattage massif d'une large proportion du cheptel britannique est totalement irréaliste. Le gouvernement n'a aucunement l'intention d'adopter de telles mesures, inacceptables pour nombre de raisons. Le projet envisagé ne toucherait qu'un nombre limité de bêtes, de l'ordre de quelques dizaines de milliers, mais certainement pas de centaines de milliers, de millions ou de troupeaux entiers. [...] Nous n'irons de l'avant que lorsque nous serons convaincus que c'est dans l'intérêt de l'industrie britannique du bœuf, par exemple en cas d'accord sur le levée de l'embargo.* »

550 millions de livres (environ 4,2 milliards de francs) seront débloqués à partir du 29 avril pour financer l'abattage et la destruction des bovins de plus de trente mois en fin de vie active. Ils seront payés aux éleveurs 500 livres par tête, dont 70 % seront financés par l'Union européenne. Le gouvernement prendra à sa charge l'abattage et la destruction des animaux. Environ 80 millions de livres serviront à compenser pendant six mois les éleveurs possédant des bêtes de plus de trente mois et d'une valeur supérieure à 500 livres.



Un projet d'exemption des cheptels non atteints par la maladie sera rapidement mis en place. Ces deux mesures semblent destinées aux éleveurs de qualité, plus affectés par la crise alors que leurs troupeaux sont beaucoup moins touchés. D'autre part, des discussions vont s'engager avec les détaillants et les industriels sur des projets de garantie de qualité. L'identification permanente des bêtes sera rendue obligatoire par l'introduction, à partir du 1er juin, d'un « passeport animal ». Enfin, 110 millions de livres seront débloquées pour aider les abattoirs, qui ont dans leurs chambres froides pour 130 millions de viande invendue, afin d'éviter des fermetures d'entreprises dans un secteur désormais frappé par le chômage.

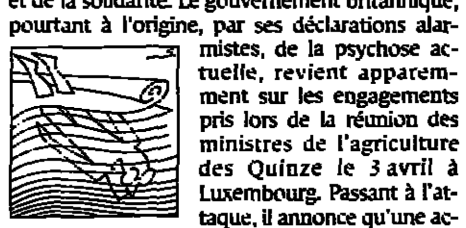
Ces mesures sont avant tout destinées à l'opinion anglaise. M. Major semble vouloir jouer sur la corde sensible du nationalisme, laissant entendre que l'industrie britannique est acculée par des concurrents déloyaux, et en s'en prenant à la Commission de Bruxelles. Ce faisant, M. Major se met dans une situation délicate. Il lui sera difficile de rechercher un marchandage avec des partenaires qu'il entend traîner en justice. D'autant plus qu'il compte pour cela sur la compréhension d'une Cour européenne de justice qui était, il y a peu encore, sa bête noire.

Patrice de Beer

Le choix à haut risque de l'affrontement

BRUXELLES (Union européenne)
de notre correspondant

Il est donc fini le temps des bonnes intentions et de la solidarité. Le gouvernement britannique, pourtant à l'origine, par ses déclarations alar-


ANALYSE

mistes, de la psychose actuelle, revient apparemment sur les engagements pris lors de la réunion des ministres de l'agriculture des Quinze le 3 avril à Luxembourg. Passant à l'attaque, il annonce qu'une action va être intentée devant la Cour européenne de justice de Luxembourg. Les Anglais n'ont plus qu'une préoccupation en tête : faire lever l'embargo décrété par la Commission européenne (après avis du Comité européen vétérinaire) contre leurs exportations de viandes et de produits dérivés.

Le souci prioritaire des quatorze autres Etats membres étant de se prémunir contre toute contamination de leur cheptel et d'essayer ainsi de rassurer les consommateurs, ils n'ont a priori guère de chance d'obtenir satisfaction. On n'entrevoit donc pas d'issue prochaine possible au conflit actuel. Confrontée à une catastrophe économique très réelle et payant un prix sans doute disproportionné par rapport au risque encouru, les autorités de Londres perdent leur sang-froid et considèrent sans doute qu'électoralement l'affrontement avec les gens du continent et les institutions communautaires sera plus payant qu'une tentative de gestion collective de la crise.

A Bruxelles, ce rebond politique inquiète. Londres agit comme pour se convaincre que, sous l'influence des institutions de l'Union, on a exagéré la gravité des choses. La stratégie mise au point à Luxembourg reposait sur l'idée d'éliminer, dans la mesure du possible, les bêtes susceptibles d'avoir été contaminées (*Le Monde* du 4 avril). Douglas Hogg, le ministre britannique, avait présenté un plan d'abattage des bovins de plus de trente mois, au rythme de quinze mille par semaine et échelonné sur cinq ou six ans. Le cheptel laitier était ainsi préservé pendant sa période de production, mais à l'issue de celle-ci, pour éviter le danger de contamination, les animaux étaient abattus et les carcasses détruites. Cela, pour limiter le dommage économique, même s'il fallait envisager la destruction de plus de quatre millions d'animaux !

CHANGEMENT DE CAP

Estimant qu'il n'y avait pas là de garanties suffisantes contre une propagation de la maladie, les partenaires avaient réclamé un programme d'abattage plus complet, portant en particulier sur les troupeaux ayant compté des bêtes contaminées. En France, lorsque les services vétérinaires identifient un cas de maladie, l'ensemble du troupeau est abattu. Rien de tel au Royaume-Uni, où, grâce toutefois aux dispositions sanitaires prises, l'épizootie est en recul. Mécontent que l'embargo soit maintenu, M. Hogg avait quitté Luxembourg en refusant de formellement approuver les décisions prises par le Conseil, mais en ne laissant aucun doute sur son intention de les appliquer et de revenir avant la fin du mois avec un programme d'abattage supplémentaire.

Les Anglais ont donc changé de cap. Certes, Franz Fischler, le commissaire chargé des affaires agricoles, en admettant publiquement que le boeuf anglais était probablement sain, a donné à Londres l'argument nécessaire pour crier à la discrimination. Pour maladroits qu'aient été ses propos, ils ne changent rien au problème : la méfiance du consommateur affecte déjà l'ensemble de la « filière viande » sur le continent et les dégâts produits auraient toute chance d'être aggravés si la frontière était à nouveau ouverte aux animaux britanniques.

Compte tenu des précautions prises par les autorités britanniques elles-mêmes, la Commission, qui n'a d'ailleurs fait qu'entériner les mesures de défense prises spontanément par la plupart des Etats membres, estime qu'elle était parfaitement en droit d'établir un cordon sanitaire autour de la Grande-Bretagne et se montre convaincue que la Cour de justice lui donnera raison. On rappelle à Bruxelles que le marché espagnol de la viande de porc a, de la même façon, été isolé pendant des années alors que le cheptel de la péninsule était contaminé par la « peste porcine africaine ».

Philippe Lemaître

La zone « propre » et la zone « sale » du marché mondial

« *LA CRISE de la vache folle est dramatique pour nos exportations.* » Ce professionnel français de la filière bovine ne cache pas son désarroi. La consommation domestique s'effondre (– 50 % environ ces dernières semaines). Les téléphones des organisations d'éleveurs sont pris d'assaut par des adhérents inquiets. Et l'embargo sur la viande britannique provoque des blocus en cascades, sans grand discernement. Les pays extérieurs à l'Union européenne ne font plus la différence entre le cheptel britannique – vif ou abattu – et celui du reste de l'Europe. Le Moyen-Orient se ferme, les Russes temporisent, faisant valoir des exigences sanitaires jugées « *incroyables* » par les Français. Les espoirs timides de percée européenne en Asie se sont envolés. « *On perçoit un mélange de réelle méfiance et d'opportunisme économique* », observe-t-on à l'Office de la viande (Ofival).

La crise frappe des marchés très complexes réputés pour leur opacité, malgré les accords commerciaux du cycle de l'Uruguay, qui prévoient en principe une meilleure fluidité des échanges. L'enjeu est de taille : comme le précise le dernier rapport Cyclope publié le 15 avril sous la direction de Philippe Chalmin (Economica), « *la viande bovine reste la première viande échangée à travers le monde* », même si les ventes ont diminué l'an passé de 8 %. Le marché de la viande bovine, qui porte sur 7 millions de tonnes, se partage nettement en deux parties étanches ou presque : une zone Pacifique, dite « *indemne de la fièvre aphteuse* » ou « *propre* » qui comprend l'Australie et la Nouvelle-Zélande, les Etats-Unis et le Canada, le Japon et les pays d'Extrême-Orient et une zone Atlantique, dite « *non indemne de la fièvre aphteuse* » ou « *sale* », composée de l'Union européenne, du Brésil, de l'Argentine et de l'Uruguay, de l'ex-URSS, du Moyen-Orient et de l'Afrique. Cette distinction fut établie en 1926 lorsque le gouvernement américain ferma ses frontières à toutes les importations de viande en provenance d'Amérique du Sud (sauf la viande en boite), invoquant les risques liés à la fameuse fièvre. Depuis, une barrière sanitaire sépare le marché « *propre* » du marché « *sale* ». Le premier concentre ses exportations vers l'Asie. Le second vise la Russie et les pays du Sud méditerranéen. Les prix de la viande en territoire « *indemne* » sont supérieurs de 30 % à 50 % à ceux de la zone atlantique.

Pour les éleveurs européens, il est indispensable d'abattre cet obstacle qui leur interdit l'accès à l'Asie, un marché en plein essor dont les importations ont augmenté de 400 % en dix ans, au seul bénéfice des exportateurs nord-américains et océaniens... D'après le rapport Cyclope, le Japon est devenu le second acheteur mondial de viande bovine (juste derrière les Etats-Unis), la Corée du Sud se hissant au cinquième rang, devançant ainsi Moscou. L'année 1995 a conforté ces positions. « *Sur le marché asiatique, désormais premier marché mondial, les Etats-Unis dominent et enregistrent une progression de 17 % de leurs ventes,* note le Cyclope, *atteignant un nouveau record. Cela compense largement l'effondrement des exportations vers le Mexique, dû à la dévaluation du peso. Cette tendance devrait se prolonger en 1996.* »

OUVERTURE ASIATIQUE

Les accords du cycle de l'Uruguay ont cependant modifié la donne en obligeant les Etats de la zone « *propre* » à appuyer leurs embargos sanitaires « *sur des preuves scientifiques reconnues* ». Ils doivent en outre adopter un concept régional de la fièvre aphteuse, au lieu d'une approche continentale. C'est ainsi que Washington a récemment ouvert son marché aux viandes d'Argentine et d'Uruguay « *du fait des progrès sanitaires réalisés par ces pays* ». L'Union européenne pourrait à son tour être prochainement classée zone indemne. « *Mais son accès au marché du Pacifique restera limité par un engagement* [...] *de ne pas exporter vers l'Asie à l'aide de restitutions* [subventions] », précise le rapport Cyclope. Un engagement pris au titre de la clause Andriessen, du nom de l'ancien commissaire européen à l'agriculture.

Depuis deux ans, la France a pu ainsi amorcer un flux – encore modeste – d'exportations vers le Japon et la Corée du Sud, constituées pour l'essentiel de veaux de boucherie. La baisse des droits de douane nippons et l'incapacité de la plupart des pays asiatiques à satisfaire leurs besoins de consommation sont autant d'opportunités pour les grands pays d'éleveurs. La crise de la « vache folle » risque cependant de conforter les positions des Etats-Unis, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande sur ces marchés immédiatement porteurs. La France, qui exporte bon an mal an près de 500 000 tonnes de viande bovine (fraîche, congelée et en conserve), piétine encore sur la case départ.

Eric Fottorino

Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture

« Je ne vois pas pourquoi nous léverions l'embargo »

« *Quelle lecture faites-vous des décisions de Londres ?*

– Je suis surpris. Nous étions parvenus à un accord européen à Luxembourg au terme de négociations laborieuseuses au cours desquelles le ministre britannique avait proposé un abattage massif du cheptel. Ce ministre avait déclaré qu'il était d'accord avec les conclusions de cette réunion mais qu'il ne pouvait les signer dans la mesure où l'embargo n'était pas immédiatement levé. Il n'avait alors pas exprimé de doute sur la nécessité d'un abattage massif des animaux de plus de trente mois. Aujourd'hui, nous apprenons que le gouvernement britannique a pris de nouvelles dispositions. Je comprends parfaitement qu'il puisse y avoir en Grande-Bretagne des problèmes internes.

– Estimez-vous que les déclarations de votre homologue britannique remettent en question l'accord de Luxembourg ?

– Il faut que nous nous tenions aux termes de cet accord. Il va falloir que nous nous expliquions avec les Britanniques. Il est quand même étonnant que ces derniers remettent en cause cet accord et que, dans le même temps, ils demandent une levée immédiate de l'embargo. La lettre et l'esprit de l'accord de Luxembourg, c'était de dire que les Britanniques prenaient des mesures de grande ampleur et que, à la fin du mois d'avril, les Européens réexaminaient la situation et décidaient quelles suites il convenait de donner à ce dossier, et notamment aux mesures d'embargo ou, plus exactement, de cordon sanitaire. Pour ma part, je suis légaliste. Je mesure les difficultés que nous rencontrons pour obtenir des accords à l'échelon européen. Si ces accords, une fois obtenus, posent des problèmes de manière unilatérale au point d'être remis en question, il y va du fonctionnement de l'Europe. Je vais prendre contact avec mes homologues européens et leur faire savoir que la position de la France n'a pas varié.

– L'annonce des décisions britanniques a suivi de peu la vôtre sur l'abattage des veaux d'origine britannique vivant en France. Y a-t-il ici autre chose qu'une coïncidence ?

– Nullement. C'est un hasard du calendrier. Cela faisait plusieurs jours que nous travaillions sur cette question en relation étroite avec les professionnels. Sur cette question, nous avons été au-delà de la simple logique scientifique. Je ne suis pas moi-même un scientifique et j'ai beaucoup d'humilité face au savoir des experts mais dans tous les rapports qui m'ont été remis rien ne justifiait la nécessité de procéder à l'abattage et à la destruction de ces animaux. Mais nous sommes dans un mouvement extrêmement passionnel. Pour notre part, nous montrons notre volonté de ne prendre strictement aucun risque. Certains estiment que cette mesure extrême correspond à une garantie totale. Je me suis rangé à cet avis. J'ajoute que les associations de consommateurs, qui sont très fermes à l'égard de l'embargo, m'apparaissent parfaitement responsables. Cela dit, je suis très préoccupé par l'attitude des consommateurs qui sont en train de bouder l'ensemble de la viande.

– L'embargo à l'égard de la Grande-Bretagne, que vous aviez été le premier à décider, va-t-il durer encore longtemps ?

– Dans la mesure où il n'y a pas d'éléments nouveaux en Grande-Bretagne, je ne vois vraiment pas pourquoi nous léverions l'embargo. Ces éléments nouveaux doivent être les premières décisions d'abattage et la mise en place d'un système d'identification du bétail. Ce sont les principes sur lesquels nous devons nous entendre avant de pouvoir envisager de reprendre, en toute sécurité, le commerce. »

Propos recueillis par Jean-Yves Nau

La France abattra 76 000 veaux britanniques

Le gouvernement français a décidé la destruction des 76 000 veaux d'origine britannique élevés en France. Cette mesure, confirmée par M. Vasseur le 16 avril devant l'Assemblée, était à l'étude depuis que la dernière réunion des ministres de l'agriculture européens, comme *Le Monde* l'indiquait dans ses éditions datées du 5 avril. Cette information avait été démentie au ministère de l'agriculture, où l'on affirmait qu'il n'y aurait pas de « *Saint-Barthélemy des veaux britanniques* ».

Radovan Karadzic tente de sauver son pouvoir sur l'entité serbe de la Bosnie-Herzégovine

Les Occidentaux n'ont pas encore trouvé le moyen de l'écarter

Alors que Radovan Karadzic tente de sauver son pouvoir, les Occidentaux se cherchent d'autres interlocuteurs parmi les Serbes de Bosnie. M. Karadzic, inculpé pour génocide par le Tribunal de La Haye, ne peut plus prétendre, selon l'accord de paix de Dayton, les représenter. Il est cependant parvenu à ce que sa « République » ne participe pas à la récente réunion internationale sur la reconstruction.

SARAJEVO
de notre correspondant

Tout en acceptant que les armes se taisent, le chef des Serbes de Bosnie Radovan Karadzic tente d'enterrer le chapitre constitutionnel de l'accord de paix de Dayton. Il vise le partage pur et simple de l'Etat bosniaque et une reconnaissance progressive de sa « République serbe » (RS). Américains et Européens, qui comprennent que Radovan Karadzic joue en réalité son pouvoir, tardent pourtant à trouver une solution pour écarter celui qui s'est autoproclamé *« commandant suprême »* des Serbes bosniaques et entend le rester.

Radovan Karadzic a fait en sorte, la semaine dernière, que les Serbes de Bosnie ne soient pas représentés à la conférence sur la reconstruction à Bruxelles. Il fait courir le risque à l'entité serbe de rater le train de l'aide économique, ce qui aurait pour inévitable conséquence d'attiser les rancœurs nationalistes. Dans les deux fiefs des Serbes, Pale et Banja Luka, la principale ville serbe en Bosnie, tous les cadres étaient partisans d'aller à Bruxelles, de même qu'ils sont quotidiennement favorables au dialogue avec la Fédération croato-musulmane de Bosnie. Seul Radovan Karadzic, avec un noyau dur de fidèles, continue de prôner l'isolement de la République serbe. *« M. Karadzic essaie de garder le contrôle des évènements. Parfois il y arrive, parfois non »*, a commenté Carl Bildt, le haut représentant civil de la communauté internationale, à propos du boycottage de la conférence de Bruxelles, en ajoutant qu'il ne fallait pas avoir *« une vision monolithique »* de la direction serbe.

Après trois mois d'absence de la scène politique, qui ont suivi l'accord de Dayton et son inculpation pour génocide dans l'affaire de Srebrenica, Radovan Karadzic est de retour. Presque chaque soir, il apparaît sur l'écran de la télévision de Pale, et commente sereinement la mise en œuvre du processus de paix. Ultime provocation, il s'est récemment fait nommer à la tête d'un « Comité de coopération avec la communauté internationale et la fédération croato-musulmane ». Ce « comité » luttera contre *« le rétablissement d'un Etat unitaire »* en Bosnie, contre *« l'effacement des frontières »* entre les entités et pour *« le caractère d'Etat de la République serbe »*.

Le 1er avril, à l'ouverture d'une session du « Parlement » serbe, le *« commandant suprême »* a prononcé un discours qu'il a présenté comme *« le programme national serbe »* de l'après-guerre. Il a le mérite de la clarté : *« Le programme national serbe se résume à l'unification de la RS avec la Serbie et le Montenegro »*, a-t-il déclaré, prônant *« une séparation pacifique »* entre les deux entités qui forment la Bosnie-Herzégovine. Le leader ultranationaliste n'a pas oublié d'évoquer son avenir personnel, car l'accord de Dayton prévoit que les personnes inculpées de *« crimes de guerre »* (ce qui est son cas) ne peuvent exercer de fonction politique ou militaire. *« Le peuple serbe ne peut pas se fier à la justice internationale*, a-t-il dit, *ni au jugement de l'histoire, car l'histoire est témoin de la disparition de peuples. »* Le peuple serbe est donc invité à remettre son destin entre les mains du docteur Karadzic, garant d'une justice équitable et d'une unité éternelle.

« LÂCHÉ » PAR LA POPULATION

Malheureusement pour le villageois monténégrin devenu psychiatre à Sarajevo, la population serbe ne semble plus être de cet avis. Certes, les Serbes refusent l'autorité du Tribunal pénal international (TPI) de La Haye, qu'ils accusent de partialité. Certes, ils refusent que leur « président » Radovan Karadzic soit traduit en justice, car cela reviendrait, selon eux, à juger le peuple serbe dans son ensemble. Or, malgré les évidences de l'horreur de la « purification ethnique », le peuple serbe ne s'estime coupable que de s'être défendu contre un vaste complot américano-germano-croato-musulman. En revanche, une écrasante majorité des Serbes bosniaques seraient enchantés d'une mise à l'écart de M. Karadzic.

Un journaliste serbe à Pale résume l'état d'esprit actuel de la population. *« Karadzic et ses hommes sont considérés comme une bande de voyous, qui ont volé le peuple serbe*, dit-il. *Ils savent que 1996 sera leur dernière année au pouvoir, alors ils se préparent un avenir douillet. Non contents d'avoir projeté notre peuple au ban des nations, ils sont corrompus et se moquent de la misère des gens ordinaires. »* Il est évident que la communauté internationale ne s'attirerait pas les foudres du peuple serbe si elle écartait définitivement Radovan Karadzic. Depuis plusieurs mois, avec la complicité du président de Serbie Slobodan Milosevic, les diplomates préparent d'ailleurs le terrain. Peu à peu, ils intronisent de nouveaux interlocuteurs au sein de l'entité serbe.

A Pale, l'élu se nomme Nikola Koljevic et il est « vice-président » de la République serbe. Compagnon de la première heure de M. Karadzic, il s'est récemment rapproché de Belgrade, ce qui lui vaut la réputation d'être un « modéré » du régime serbe. A Banja Luka, la relève est incarnée par le premier ministre Rajko Kasagic, le chef de file d'un clan qui favorise le dialogue avec la Fédération croato-bosniaque et n'hésite pas à venir à Sarajevo participer aux discussions sur un renforcement des liens entre les entités. Le choix de ces hommes peut sembler étrange, tant ils furent des partisans acharnés de la séparation ethnique du peuple bosniaque, mais la communauté internationale manque cruellement de véritables « modérés » en République serbe. Elle doit donc se satisfaire d'hommes qui ont l'avantage non négligeable d'avoir échappé à une inculpation par le Tribunal de La Haye.

Les dissensions au sein de la direction serbe bosniaque sont étroitement surveillées par Belgrade. Dès le refus du plan de paix du « groupe de contact » par Pale à l'été 1994, Slobodan Milosevic a commencé à œuvrer pour déstabiliser Radovan Karadzic et ses hommes, jugés incontrôlables. Aujourd'hui, Belgrade semble accélérer ce processus. D'abord parce que la reconstruction de la Bosnie suppose le départ de M. Karadzic, ensuite parce que le président Milosevic a des préférences concernant les prochaines élections en Bosnie. Il souhaiterait qu'elles soient remportées par le Parti socialiste serbe, qui prend ses ordres directement à Belgrade, plutôt que par le Parti démocratique serbe de Radovan Karadzic.

Ce dernier est sans doute, de tous les chefs de guerre ex-yougoslaves, celui qui représente le plus fort obstacle à la paix. Les présidents Milosevic, Tudjman et Izetbegovic paraissent avoir tous les trois un intérêt majeur à ne pas s'opposer à la volonté des Etats-Unis. Le général serbe Ratko Mladic, encore très populaire, soutenu par ses soldats et l'état-major belgradois, songe apparemment que l'avenir pourrait lui sourire, à plus ou moins long terme, et il se tient tranquille. Seul Radovan Karadzic, dont le départ comblerait de joie tout le monde, n'a plus rien à perdre. Il est isolé et haï. Mais il a encore la faculté de mettre en danger l'édifice conçu à Dayton. En Bosnie-Herzégovine, chacun attend désormais que les Occidentaux prennent la décision de faire sortir le *« commandant suprême »* de sa tanière montagnarde. Définitivement.

Rémy Ourdan

Le gouvernement suédois réduit à nouveau les dépenses publiques

Objectif : un budget excédentaire en 2001

STOCKHOLM
de notre correspondant en Europe du Nord

« La Suède et le Parlement suédois décideront à l'automne 1997 si, oui ou non, nous désirons entrer dans l'Union économique et monétaire, mais, pour avoir une liberté de choix, sans aucune pression extérieure, nous devons nous efforcer de remplir les critères de convergences requis », déclarait, lundi 15 avril à Stockholm, le ministre des finances, Erik Aasbrink, en présentant le « budget de printemps » du gouvernement social-démocrate. Ces derniers, depuis leur retour au pouvoir, en octobre 1994, ont présenté au moins cinq plans d'austérité, jurant chaque fois que ce serait *« le dernier »*. Les mesures annoncées lundi par M. Aasbrink visent à réaliser environ 10 milliards de couronnes d'économies – 7,5 milliards de francs environ – en 1997 et 12 milliards en 1998. L'objectif est de ramener le déficit budgétaire, qui est déjà passé de 12 % du produit intérieur brut (PIB) en 1994 à 5,1 % en 1996, à moins de 3 % en 1997, pour parvenir à un équilibre en 1998 et à un excédent au début du XXIe siècle.

Les Suédois, sportifs, adorent les « records », et le ministre des finances n'a pas hésité à dire que, si tout se passe selon ses prévisions, le royaume allait bientôt battre le Portugal, l'Irlande et le Danemark au palmarès du meilleur *« réducteur de déficit budgétaire »*, rendant ainsi un hommage indirect au gouvernement de centre droit antérieur, dirigé par l'actuel haut représentant de l'Union européenne en Bosnie, Carl Bildt, qui avait entrepris ce travail d'assainissement laborieux.

Après avoir réduit, dans ses différents programmes de *« crise »*, de *« stabilisation »* ou de *« croissance »*, tous les niveaux de prestations sociales (allocations chômage et familiales, sécurité sociale, assurance-maladie, congé parental), le gouvernement social-démocrate décide maintenant de revenir sur certaines allocations-logement, les modalités des retraites, les frais de médicaments, de supprimer à terme tout remboursement des soins dentaires et de rendre moins alléchant le « congé papa » d'un mois pour les nouveaux pères de famille. Les crédits de la défense nationale sont également touchés, de même que l'aide aux pays du tiers-monde.

Pour faire accepter cette politique d'austérité, le chef du gouvernement, Göran Persson, au pouvoir depuis un mois, avait plus ou moins promis une réduction de moitié – de 7,2 % à environ 4 % – du taux visible du chômage en l'an 2000. Son ministre des finances est moins optimiste. Pour atteindre cet objectif, la Suède devrait enregistrer un taux de croissance annuel minimum de 3 % d'ici à la fin du siècle. Or, depuis le début de l'année, plusieurs grandes entreprises multinationales, dont Volvo, ont procédé à des centaines de licenciements, et les prévisions sont plutôt moroses : entre 1 % et 1,4 % de croissance du revenu national cette année, et pas plus de 2 % en 1997.

Alain Debove

La BERD va donner la priorité aux pays dont la transition a pris du retard

SOFIA
de notre envoyée spéciale

Soucieux depuis deux ans de redorer l'image de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), une institution jugée coûteuse et parfois peu efficace par certains de ses actionnaires, Jacques de Larosière vient d'obtenir à Sofia un doublement du capital de la banque qu'il préside. Une décision prise en début de semaine à l'occasion de l'assemblée annuelle de l'établissement qui va lui permettre, avec un capital passé de 10 à 20 milliards d'écus (64 à 127 milliards de francs), de poursuivre et d'augmenter ses activités. Cela même si les actionnaires demandent à l'institution multilatérale de se retirer progressivement de certains pays.

Les pays dans lesquels la transition s'achève ne pourront plus recevoir les crédits de l'institution, sur la base de critères qui seront précisément définis dans le courant de l'année. Il n'est pas question de voir la banque se retirer des régions les plus prospères, Slovénie ou République tchèque, dans quelques mois mais plutôt dans quelques années. Les responsables de la banque soulignent que leurs critères s'appuient sur la taille du secteur privé, le volume de l'investissement intérieur et d'origine étrangère, et, en aucun cas, sur le revenu par habitant.

SATISFACTION AMÉRICAINE

M. de Larosière a rappelé plusieurs principes essentiels du fonctionnement de l'institution et a pu trancher certains désaccords entre actionnaires.

Les opérations de la Banque européenne doivent contribuer à la transition des anciens pays communistes vers l'économie de marché. Elles ne peuvent être mises en œuvre que lorsqu'aucune autre source de financement, d'origine privée, n'est disponible. Si ces principes sont respectés, les pays les plus avancés auront moins souvent l'occasion de faire appel à la BERD, tandis que les régions les plus pauvres, où les réformes ont commencé plus tardivement, verront leur part augmenter. Une évolution favorable aux yeux des Etats-Unis. David Lipton, secrétaire adjoint pour les affaires internationales au département du Trésor, qui dirigeait la délégation des Etats-Unis, n'a d'ailleurs pas caché sa satisfaction devant cette évolution. Si le responsable américain a estimé que l'augmentation de capital devait être la dernière, M. de Larosière a également affirmé qu'il ne serait plus question, dans un avenir prévisible, de solliciter de nouveaux actionnaires.

La Commission européenne, elle, ne sera certainement pas moins satisfaite que les Etats-Unis de l'augmentation des activités de la BERD dans les territoires reculés de l'ex-URSS. Elle a tout intérêt à ce que l'institution continue d'être active dans les pays d'Europe centrale ayant signé des accords d'association avec l'Union européenne. Plus ils seront prospères, meilleures seront leurs chances d'adhésion rapide. Et les concours de la BERD continuent à soulager les budgets des programmes communautaires d'assistance à l'Est. *« Nous sommes satisfaits du fonctionnement de la BERD, mais nous ne voulons pas qu'elle finance uniquement l'ex-URSS »*, a lancé Yves-Thibault de Silguy, le commissaire européen chargé des affaires monétaires.

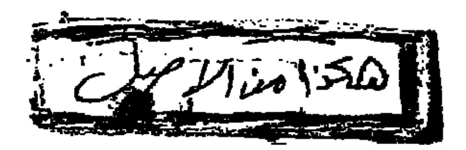
Comme l'a rappelé un responsable de la République tchèque, le désengagement progressif de la BERD se fera naturellement. La question d'un financement excessif de la Russie qui accapare actuellement 50 % des concours de la Berd se posera alors véritablement. Et peut-être dès le mois de juin en cas de victoire communiste à l'élection présidentielle...

Françoise Lazare

Les banquiers russes à Sofia

Nombreux à Sofia, les banquiers russes, dont les établissements ne sont pas toujours réputés pour leur transparence financière, ont expliqué leur rôle de consultants sur les marchés financiers russes et même... d'acteurs de la restructuration industrielle du pays ! Les banques Menatep, Unexim, ont ainsi mis en avant leurs récents rachats d'entreprises. Mais sur la gestion de ces firmes, les banquiers sont restés beaucoup plus discrets. *« Nous n'avons pas de stratégie de sortie »*, a simplement affirmé Constantin Kagalowski, directeur général de Menatep, un des principaux établissements moscovites.

Ces nouveaux barons n'ont apparemment pas peur de voir leurs établissements nationalisés en cas de victoire communiste aux élections de juin : les communistes, estiment-ils, n'auraient rien à gagner à une politique de nationalisation massive et à isoler la Russie de l'économie mondiale.



Washington et Paris « coordonnent » leur action pour arrêter le conflit au Liban

La Maison Blanche a transmis des propositions aux Libanais, aux Syriens et aux Israéliens, tandis que le chef de la diplomatie française commence une navette entre Beyrouth, Damas et Jérusalem

Les Etats-Unis et la France sont « *dans une phase où elles partagent et coordonnent l'initiative diplomatique* » pour mettre fin à la crise actuelle au Liban, a indiqué, mardi 16 avril, un responsable de la Maison Blanche. Washington a soumis au Liban, à la Syrie et à Israël un projet de solution, en vertu duquel Beyrouth et Damas s'engageraient formellement à interdire au Hezbollah toute activité contre l'Etat juif, y compris dans la zone que celui-ci occupe au Liban sud. En échange, Israël mettrait immédiatement fin à l'opération « Raisins de la colère », entrée, mercredi, dans son septième jour. Selon le chef de la diplomatie française, Hervé de Charette, la ligne directrice des idées soumises par la France est de transformer un engagement tacite pris par le Hezbollah et Israël en 1993 d'épargner les populations civiles en un texte écrit, qui pourrait stipuler que des parties extérieures au conflit puissent être sollicitées afin de garantir le respect d'un tel accord. La France est disposée à apporter sa contribution.

BEYROUTH
de notre envoyée spéciale

Au septième jour de l'opération israélienne « Raisins de la colère » au Liban, les diplomates s'activent pour obtenir un cessez-le-feu que tous les protagonistes semblent désormais souhaiter. Arrivé mardi soir 17 avril à Beyrouth, après des entretiens en Israël et en Syrie, le ministre français des affaires étrangères, Hervé de Charette, veut croire à une solution rapide. « *Je ne quitterai pas la région avant d'avoir obtenu la fin des opérations* », a-t-il déclaré au *Monde* après des entretiens avec le président de la République libanaise, Elias Hraoui, le chef du gouvernement, Rafic Hariri, et le président du Parlement, Nabih Berri. M. de Charette devait repartir mercredi pour Israël, porteur de propositions concrètes qu'il a déjà soumises à Damas et Beyrouth.

Comme le projet américain soumis mardi à Israël, au Liban et à la Syrie, les propositions francaises s'articulent autour de l'accord informel négocié par Washington, avec les dirigeants syriens et israéliens, en juillet 1993, après une semaine d'intenses bombardements israéliens sur le sud du Liban, accord qui était déjà destiné à mettre fin aux activités de la milice chiite intégriste du Hezbollah contre Israël. « *Il faut donner corps aux deux principes de base de l'arrangement de 1993, qui prévoyait, d'une part, que le Hezbollah ne tire pas sur le territoire israélien et, d'autre part, que l'Etat juif ne s'en prenne pas aux civils libanais* », explique M. de Charette. « *L'accord de 1993 n'était qu'un arrangement téléphonique entre des parties qui n'existaient pas. Il faut aujourd'hui parvenir à quelque chose qui se rapproche d'un texte écrit, agréé par les gouvernements libanais et israélien* », ajoute-t-il. Cet accord pourrait inclure d'autres parties, notamment dans un système de garanties qu'il est prématuré de définir, mais « *la France est prête à apporter sa contribution* », souligne le ministre. Des dérapages étant toujours possibles, « *il faut trouver une procédure qui permette d'éviter que les litiges n'entraînent, dans l'heure, l'enchainement de la violence* », précise-t-il encore.

L'initiative française « *n'est nullement en contradiction avec l'initiative américaine, et la France agit en coordination avec les Etats-Unis* », affirme le chef de la diplomatie française. Appréciation partagée par la Maison Blanche, où un responsable a précisé mardi : « *Nous sommes dans une phase où les deux nations partagent et coordonnent l'initiative diplomatique.* » Quant au Liban, désireux, avant tout de mettre un terme à ce conflit, il « *est disposé à [examiner] toute idée pour parvenir à un cessez-le-feu* », selon le ministre des affaires étrangères, Farès Boueiz.

GARANTIES

Le point principal de la proposition américaine, dont certains termes ont été révélés par la télévision israélienne, serait l'interdiction formelle – garantie par la Syrie – pour le Hezbollah de tirer des roquettes contre le nord d'Israël et même la zone d'occupation israélienne au Liban sud. En contrepartie de l'acceptation de ce document par Damas et Beyrouth, Israël s'engagerait à cesser « *sur-le-champ* » son opération au Liban. Ce projet a été d'ores et déjà qualifié de « *difficilement acceptable* » par le premier ministre libanais, Rafic Hariri.

On voit mal en effet comment Beyrouth et Damas pourraient accepter, en l'état, un texte qui correspond à l'objectif déclaré d'Israël. M. Hariri, qui a qualifié d'« *insuffisant* » le souhait formulé par le Conseil de sécurité de l'ONU de voir cesser les combats (*Le Monde* du 17 avril), compte en tout cas continuer ses efforts diplomatiques. Rentré, mardi soir, d'une tournée qui l'a conduit en Egypte, en France, au Maroc et en Arabie saoudite, le premier ministre devait se rendre, mercredi, à Londres. Lundi, il s'était déclaré « *étonné du soutien apporté par la Grande-Bretagne* » à l'opération israélienne. De source informée, on indique toutefois que Londres aurait quelque peu modifié son jugement.

« *La politique arabe de la France sera une des priorités de notre diplomatie* », déclarait, il y a quinze jours au Caire, après un séjour à Beyrouth, le président Jacques Chirac. Les premiers travaux pratiques qu'entreprend M. de Charette pour obtenir un cessez-le-feu au Liban paraissent toutefois bien ardus, dans une zone sous influence quasi exclusivement américaine depuis la guerre du Golfe. Si les efforts de la France sont assurés du plein soutien de Damas et Beyrouth, il n'en est visiblement pas de même en Israël. M. de Charette risque d'avoir du mal à convaincre les dirigeants israéliens du bien-fondé de la proposition française, alors que l'offre américaine, d'après les informations disponibles, leur est beaucoup plus favorable. Mais c'est peut-être de la complémentarité entre les deux initiatives que se dégagera un règlement de la crise. *Règlement*, souligne-t-on à Beyrouth, qui ne peut que se limiter à l'arrêt du *conflit actuel*, Damas comme Beyrouth ne voulant pas se laisser entraîner dans des arrangements qui pourraient obérer les négociations de paix avec Israël aujourd'hui interrompues.

En attendant le succès des diplomates, une semaine après le début de son opération qui a fait 38 morts et 169 blessés, essentiellement des civils, Israël continue ses bombardements contre le Liban et le Hezbollah n'a pas interrompu les tirs de roquettes katioucha.

Françoise Chipaux

« Partage » des rôles

La France estime que le « *partage* » des rôles avec les Etats-Unis correspond à la réalité sur le terrain, indiquait-on mercredi 17 avril à l'Elysée. Le premier ministre libanais a sollicité la France de manière évidente, alors qu'Israël s'abrite derrière son plus fort soutien, et Paris assume ce partage, sans que cela implique une quelconque défiance entre la France et l'Etat juif, ajoute-t-on de même source.

Les propositions écrites françaises, après les premiers entretiens du ministre des affaires étrangères, Hervé de Charette, à Jérusalem, à Damas et à Beyrouth, disposent en substance à ce stade, d'après une source bien informée, qu'Israël doit s'abstenir de toute action contre les populations libanaises, le gouvernement libanais prenant, de son côté, toutes dispositions pour éviter toute action contre les populations israéliennes. Un comité de sécurité, constitué de pays garants – les Etats-Unis, la France et éventuellement d'autres pays de l'Union européenne –, du Liban et d'Israël, sera chargé de veiller à l'application de l'accord. L'accord de pays « *intéressés* » – notamment la Syrie – pourrait être entériné « *par exemple par échange de lettres* », avec l'un au moins des pays garants.

Un pays replongé dans les habitudes de la guerre

BEYROUTH
de notre envoyée spéciale

La nouvelle guerre du Sud, qui a déplacé près de trois cent mille chiites, a donné lieu à une petite « première » dans le Liban de l'après-guerre « *civile* » : l'installation de réfugiés dans des écoles d'Achrafiyé, au cœur du Beyrouth chrétien. « *Toutes les écoles de Beyrouth ont été réquisitionnées sans distinction* », affirme Hosni Majzoub, directeur de cabinet du premier ministre, Rafic Hariri.

Cette fois, l'Etat n'entend pas laisser le monopole de l'aide au Hezbollah et veut lui-même rassembler toutes les aides pour en assurer la distribution. « *Réuni en permanence, le Haut Comité de secours coordonne les besoins et recense les déplacés. Plus de dix mille familles à Beyrouth ont déjà reçu une aide – matelas, couvertures, nourriture –, convoyée entièrement par l'armée libanaise* », a précisé M. Majzoub.

De nombreux pays ont déjà envoyé ou promis une assistance matérielle. Mais si l'aide d'urgence est prioritaire, ce sont les conséquences de ce nouveau conflit qui inquiètent les autorités, lesquelles, jusqu'au début de l'opération israélienne, se consacraient à la reconstruction du pays du Cèdre, après quinze ans de guerre.

Difficiles à évaluer aujourd'hui, les pertes pour le Liban pourraient s'élever à 1 milliard de dollars, selon M. Majzoub, si l'on tient compte de la paralysie totale du Liban sud, une des deux régions agricoles du pays, des destructions et du ralentissement de l'économie, dû au quasi-blocus des ports et de l'impact négatif sur les investissements.

ÉLECTRICITÉ RATIONNÉE

Les dégâts causés par les bombardements israéliens à deux relais de distribution d'électricité, dont l'un a été entièrement détruit, sont déjà estimés à 80 millions de dollars, alors que Beyrouth avait consacré près de 300 millions de dollars pour assurer le courant vingt-quatre heures sur vingt-quatre, cinq ans après la paix civile.

Pour les Libanais, le plus dur est le retour aux générateurs, dont beaucoup s'étaient débarrassés, l'électricité ayant été rétablie en permanence il y a à peine trois mois. Certains quartiers ne disposent désormais du courant que quatre heures par jour et l'eau a parfois des difficultés à atteindre les étages supérieurs.

Les Libanais ont retrouvé leurs habitudes de guerre : oreille vissée aux radios qui, comme les chaines de télévision ont repris leurs flashs d'information, appels téléphoniques pour faire le point et constituer des réserves de vivres... au cas où.

Mais les Beyrouthins ne changent pas. Aux premiers tirs de DCA, tous se précipitent sur la corniche du bord de mer pour observer le ballet menaçant des avions, hélicoptères et navires de guerre israéliens qui ajustent leurs cibles.

La ville a gardé son animation ordinaire. Commerces, cinémas et restaurants sont ouverts. Seuls les théâtres ont interrompu leurs représentations. Aux carrefours des quartiers musulmans, les militants du Hezbollah ramassent des dons. A en juger d'après leurs urnes transparentes remplies de billets, la quête est bonne.

Certains voyageurs ou hommes d'affaires ont choisi d'écourter ou de reporter leur voyage au Liban, mais, mardi, quinze autocars de touristes stationnaient quand même devant les ruines de la ville de Baalbeck, qui fut un fief du Hezbollah, et dont la région a été bombardée les jours précédents par les Israéliens.

F. C.

■ **La France, appelant** « *instamment les autorités israéliennes à mettre fin aux attaques des objectifs civils* », a décidé, mardi 16 avril, d'envoyer une mission d'experts au Liban pour évaluer l'assistance requise pour la remise en état des installations de distribution d'électricité de Jamhour et de Bsalim, récemment endommagées ou détruites par des bombardements israéliens.

Recrudescence des combats au Liberia

LES TROUPES coalisées d'Alhaji Kromah et de Charles Taylor ont lancé, mardi 16 avril à Monrovia, une violente offensive contre le camp Barclay, où sont retranchés des milliers de combattants krahns, regroupés derrière Roosevelt Johnson. Dans ce camp, privé d'eau depuis plusieurs jours et où sévit une épidémie de choléra, sont entassées de 20 000 à 50 000 personnes : les miliciens, leurs familles, de nombreux réfugiés et quelque 600 otages, dont des Libanais et des soldats de la force ouest-africaine de paix, l'Ecomog, qui, dit-on de source américaine, doivent servir de « *boucliers humains* ».

Le Front national patriotique du Liberia (NPFL) de Charles Taylor et l'Ulimo-Mandingue d'Alhaji Kromah, deux ennemis jurés, membres de la présidence collégiale du pays depuis les accords de paix signés en 1995, se sont unis dans un même but : éliminer le « *général* » Roosevelt Johnson et les milices krahns. L'Ecomog continue de s'abstenir d'intervenir. Le ministre nigérian des affaires étrangères, Tom Ikimi, a affirmé, mardi, qu'elle pourrait se désengager du pays, faute de financements étrangers. « *Si l'Ecomog quitte le Liberia, ce sera le carnage* », a déclaré un diplomate, en estimant que M. Taylor pourrait finalement sortir grand vainqueur de ce « *dernier combat* ».

D'autre part, quelque 30 civils américains sont portés disparus au Liberia, a annoncé, mardi, un porte-parole du département d'Etat à Washington. – *(AFP.)*

La visite du président Clinton au Japon redéfinit la donne stratégique en Asie

TOKYO
de notre correspondant

« *L'une des plus importantes visites d'un dirigeant américain au Japon depuis la Seconde Guerre mondiale.* » Cette formule de l'ambassadeur américain à Tokyo, Walter Mondale, n'est pas expression de circonstance : la visite du président Clinton, commencée mardi 16 avril, est placée sous le signe d'une réaffirmation de la solidité de l'alliance bilatérale et d'une redéfinition du système de sécurité entre les deux pays par une extension de son champ d'application à l'ensemble de la région Asie-Pacifique.

Cette orientation est appelée à constituer un élément fondamental de l'équilibre des forces de cette partie du monde et pourrait conduire à une recomposition de la donne stratégique asiatique. Elle reflète la volonté de Washington de réaffirmer la présence militaire américaine dans le Pacifique, mais aussi une évolution des conceptions stratégiques des dirigeants japonais : la politique de défense de l'archipel est a un tournant, écrit en substance l'*Asahi*.

En apparence anodin, l'accord d'appui logistique du Japon aux forces américaines, intervenu lundi, est un premier pas vers une coopération plus étroite : il amorce une réinterprétation du traité de sécurité bilatéral signé en 1951 (parallèlement à celui de San Francisco, par lequel le pays recouvrait sa souveraineté) et révisé en 1960. Cette alliance reflète les préoccupations d'une époque : la guerre froide. Son principal objectif était de faire du Japon le point d'ancrage de la stratégie de contention de de la poussée communiste.

Au début des années 80, à la suite de l'invasion de l'Afghanistan par l'armée rouge, le traité de sécurité fit plus que jamais partie intégrante de la stratégie globale américaine envers l'URSS. Mais la Constitution pacifique du Japon donne un caractère unilatéral à l'alliance : Washington place l'archipel sous son « parapluie nucléaire », et s'engage à lui porter secours en cas d'agression ; cependant, le rôle de l'allié reste flou.

L'archipel a bien servi de base arrière à l'effort de guerre américain en Corée (1950-1953) puis au Vietnam, mais les forces nippones ne pourraient pas apporter leur soutien aux soldats américains engagés dans un conflit autre que la défense de l'archipel. La question s'est posée lors de la guerre du Golfe (1991) et, de façon plus aiguë, lors de la poussée de fièvre autour de Taïwan en mars : en cas d'affrontement américano-chinois, Tokyo n'aurait pu apporter d'aide à son allié.

L'accord du 15 avril prévoit que le Japon fournisse un soutien aux forces américaines engagées dans des manœuvres conjointes ou des opérations de maintien de paix, en matière de transport et de fourniture d'équipements, y compris des pièces de rechange d'armements – mais non des munitions. Ce distinguo entame, pourtant, l'engagement pris par Tokyo en 1976 de ne pas exporter des armes, engagement déjà malmené par une décision de 1983 de fournir des technologies militaires aux Etats-Unis. Les deux pays examinent aussi des modalités de soutien logistique nippon en cas de crise régionale. L'hypothèse de travail, a dit à Tokyo le secrétaire à la défense américain, William Perry, est un conflit dans la péninsule coréenne ou entre la Chine et Taïwan.

LA « GUERRE COMMERCIALE »

L'objectif à moyen terme est la mise sur pied d'un cadre de coopération militaire permettant aux deux pays de faire face conjointement à des situations susceptibles de compromettre la paix et la sécurité au-delà du Japon. « *Avec la fin de la guerre froide, le traité de sécurité ne vise plus la seule défense du Japon, mais la stabilité régionale* », estime Akio Watanabe, professeur de relations internationales. L'élargissement de la conception du traité revient à faire évoluer ce texte vers un système de défense collectif auquel, selon sa Constitution, le Japon ne peut participer, bien que certains politiques estiment ici que c'est une interprétation restrictive du droit du pays à se défendre, conformément à la Charte de l'ONU.

La mutation qui s'opère sous couvert d'un aménagement des modalités de l'alliance est fruit d'une évolution récente. La fin de la guerre froide, consécutive à l'effondrement de l'URSS, s'est peu fait sentir en Asie du Nord-Est : l'importance de l'alliance avec le Japon, pierre angulaire de la stratégie de Washington dans cette partie du monde – en fonction de laquelle se positionnent les pays de la région, préoccupés à la fois par la réémergence d'une puissance militaire nippone et par les velléités hégémoniques chinoises – a été éclipsée par la « guerre commerciale » de part et d'autre du Pacifique.

Le mur de Berlin s'est effondré à l'apogée du « matraquage du Japon » (*Japan bashing*) par les *trade guys* (les « commerciaux »), qui, à Washington, tiraient argument de l'énorme surplus commercial dégagé par l'archipel pour élaborer des théories sur son « *anormalité* ». Le *Japan bashing*, qui a dominé les rapports des deux pays jusqu'à récemment, a montré ses limites : la valorisation du yen a été plus déterminante dans la réduction du déficit que des gesticulations américaines, et le commerce dirigé des *trade guys* se heurte aux principes du traité sur le commerce mondial, derrière lequel se retranche le Japon.

Surtout, le *Japan bashing* contrevient aux ambitions mondiales des Etats-Unis. Il a alimenté ici un anti-américanisme préoccupant ; peinant à saisir l'orientation de la politique américaine, Tokyo tendait à pencher vers un neutralisme centré sur l'ONU ; Washington pouvait craindre, en outre, que ses atermoiements ne poussent son allié à se rapprocher de la Chine. Il n'est, dès lors, pas fortuit que les dossiers commerciaux aient été relégués au second plan de la visite de M. Clinton.

Au Japon, le revirement des socialistes, qui, des années durant, avaient dénoncé le traité de 1960, a aidé à une évolution des conceptions : la sécurité nationale était moins pensée désormais en termes d'attaques limitées que de menaces latentes. Le viol en septembre 1995 d'une fillette d'Okinawa par trois GI a eu des retombées inattendues : les réactions de l'opinion nippone ont alerté Washington sur les risques d'ébranlement des liens stratégiques avec l'archipel à un moment où la Chine manifestait une volonté de puissance que confirmerait la tension autour de Taïwan.

De fait, la menace potentielle que fait peser Pékin sur la sécurité de la région forme la toile de fond de la réinterprétation de l'alliance. La démonstration de force américaine au large de Taïwan a levé l'ambiguïté de la position des Etats-Unis en Asie ; mais les Japonais sont inquiets d'une détérioration des relations entre Washington et Pékin, et ils ne voudraient pas que les aménagements du traité de sécurité puissent être interprétés comme tournés contre la Chine. Seule la tension en Corée a été mentionnée parmi les facteurs d'incertitude en Asie dans le communiqué commun. M. Perry a cherché à rassurer Pékin en précisant que la coopération militaire devait s'opérer selon les dispositions constitutionnelles nippones. On peut pourtant se demander jusqu'à quel point la Charte japonaise et le traité de sécurité pourront être réinterprétés sans que ne s'impose de mettre les textes en accord avec la nouvelle donne stratégique asiatique.

Philippe Pons

« Une alliance pour le vingt et unième siècle »

Tant dans le communiqué commun « Une alliance pour le vingt et unième siècle » que lors de leur conférence de presse mercredi 17 avril, le *président Clinton et le premier ministre Hashimoto ont* souligné l'importance des relations entre leurs pays, qualifiées par le chef de la Maison Blanche de « *plus fortes et plus importantes que jamais pour nos deux peuples et le reste du monde* ». « *La sécurité et la prospérité du Japon et des Etats-Unis sont inextricablement liées au futur de la région Asie-Pacifique* », précise le texte. M. Clinton a dit entendre maintenir les forces américaines dans la région au niveau actuel de 100 000 hommes. « *Notre présence est nécessaire tant qu'il y aura des menaces de certains pays qui veulent en dominer d'autres et tant qu'elle sera souhaitée par nos alliés.* » M. Hashimoto, lui, a dit que le Japon devait être prêt à « *faire face à des situations de crise et qu'il fallait clarifier ce qui pouvait être entrepris dans le cadre de la Constitution* ».

En Algérie, le « dialogue national » entre dans sa phase active

M. Zeroual a reçu plusieurs partis signataires de la plate-forme de Rome

Le président algérien Liamine Zeroual poursuit ses consultations, entamées le 6 avril, en recevant, depuis lundi, les chefs des principaux partis d'opposition légale. Exclu, l'ex-Front islamique du salut a rappelé que toute *« solution politique globale »* pour ramener la paix dans le pays ne peut se faire sans lui.

COMMENCÉ le 6 avril, le *« dialogue national »* nouvelle formule, se poursuit sans surprise à Alger. Après avoir reçu en consultations, dans un premier temps, diverses personnalités dont la plupart, ex-barons de l'ancien régime, ne jouait plus aucun rôle déterminant dans la vie politique active, le président Liamine Zeroual met les bouchées doubles. Depuis lundi, il tient portes ouvertes pour les chefs des différents partis légaux qui ont accepté son invitation à débattre des meilleurs moyens pour *« renforcer la démocratie pluraliste »*.

Outre le Parti du renouveau algérien (PRA), qui participe au gouvernement de Ahmed Ouyahia, le Front de libération nationale (FLN), le Mouvement pour la démocratie en Algérie (MDA) et le Mouvement pour la Nahda islamique (MNI) – ces trois derniers étant signataires de la plate-forme de Rome, signée en janvier 1995, avec l'ex-Front islamique du salut (FIS) –, le chef de l'Etat a reçu le représentant du Front des forces socialistes (FFS), l'une des principales formations de l'opposition qui faisait, elle aussi, partie de la « coalition romaine ».

Le premier secrétaire du FFS, Seddik Debaïli, a soumis à M. Zeroual, l'idée *« d'un manifeste contre la violence »*. Le FFS a demandé, également, que le dialogue soit accompagné de *« mesures de détente »* comme la libération des détenus d'opinion et la levée des entraves empêchant les partis de mener normalement leurs activités.

L'EX-FIS EXCLU

Très peu diserts sur le climat de leurs entretiens avec leur interlocuteur, les personnalités qui ont fait le déplacement jusqu'à la présidence de la République, ont, par contre, levé le voile sur les intentions du chef de l'Etat. Ce dernier les a, en effet, informés de ses projets d'élections législatives, au cours du premier semestre de l'année 1997, et d'organisation, cet été, d'une conférence nationale chargée d'élaborer la future structure des activités politiques.

S'il a innové en élargissant d'une manière spectaculaire le panel de ses invités, Liamine Zeroual a repris, à quelques détails près, le long processus du « dialogue » avorté de l'été 1995.

Mais fort d'une légitimité électorale, reconnue par l'opposition légale, il peut prendre son temps pour tenter de mener à bien sa stratégie de ralliement tous azimuts autour de sa personne, première phase d'un plan visant à isoler l'ex-FIS pour pouvoir ensuite, dans une seconde étape, engager d'inévitables négociations avec la frange « présentable » des islamistes.

Grand exclu des présentes consultations, l'ex-Front islamique du salut a donc affirmé que la paix ne reviendrait que s'il est associé à une *« solution politique globale »*. L'instance exécutive de l'ex-FIS à l'étranger, basée à Bonn, a de nouveau demandé, mercredi, dans un communiqué, au président Zeroual de libérer ses dirigeants emprisonnés, Abassi Madani et Ali Benhadj, et *« d'engager un dialogue sérieux avec eux »*.

Ali Habib

Un accord de paix est en vue au Guatemala entre le gouvernement et la guérilla

Alors que le chef d'état-major de l'armée annonce « la fin de la guerre », un dirigeant de la guérilla fait état d'un « climat favorable ». Les négociations doivent reprendre la semaine prochaine

MEXICO
de notre correspondant en Amérique centrale

Pour la première fois depuis la naissance de la guérilla, en 1960, les rebelles et le gouvernement guatémaltèques estiment que la signature de la paix est à portée de main. Réagissant aux propos tenus la semaine dernière par le chef d'état-major de l'armée, le général Sergio Camargo, qui a annoncé *« la fin de la guerre »*, un des principaux dirigeants de la guérilla, Rodrigo Asturias, reconnaît que *« le climat est favorable »*, mais qu'il ne faut pas vendre la paix avant de l'avoir signée.

« Les déclarations du général Camargo sont un peu prématurées », a déclaré au *Monde*, lundi 15 avril à Mexico, le commandant Gaspar Ilom, fils du prix Nobel de littérature Miguel Angel Asturias et leader d'une des forces qui composent l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque (URNG). *« La guerre ne sera vraiment terminée*, ajoute-t-il, *que lorsque nous aurons signé une paix qui apportera une solution aux problèmes ayant déclenché le conflit. »* Il reste que la *« suspension temporaire des opérations militaires offensives »*, annoncée par l'URNG le 20 mars, est considérée comme un signe encourageant par toutes les parties.

PROGRÈS DANS L'ÉPURATION

Les négociations, qui reprendront à Mexico la semaine prochaine, sous les auspices des Nations unies, sont entrées dans une phase décisive. *« Nous touchons actuellement les points les plus sensibles*, souligne Rodrigo Asturias. *La terre et la politique fiscale étaient jusqu'alors des thèmes tabous. »* L'URNG considère qu'il existe suffisamment de terres disponibles pour satisfaire la demande des quelque 500 000 familles qui n'en ont pas actuellement.

L'épuration des forces armées et de la police est un autre thème délicat dans un pays où les militaires ont détenu le véritable pouvoir durant plus de trente ans. La guérilla estime que des progrès importants ont été réalisés sur ce point depuis la prise de fonctions, en janvier, d'un nouveau président, le conservateur Alvaro Arzu. Près de trois cents mouvements ont été annoncés au sein de la hiérarchie militaire et plusieurs officiers sont actuellement soumis à des enquêtes judiciaires pour leur participation à divers assassinats, au trafic de drogue et à des réseaux internationaux de vols de voitures.

« On constate une nouvelle dynamique à la suite des deux rencontres que nous avons eues avec Alvaro Arzu au Salvador et au Mexique, affirme Rodrigo Asturias. *C'était notre première réunion avec un président et Arzu nous a fait une bonne impression, ce qui a contribué à détendre le climat. »*

La paix sera-t-elle signée lors du prochain anniversaire de l'indépendance du Guatemala, le 15 septembre, comme on l'annonce régulièrement chaque année ? Ce n'est pas impossible, mais *« l'URNG préfère ne pas fixer de date pour éviter des frustrations »* si les délais n'étaient pas respectés.

Bertrand de la Grange

L'Autriche autorise le retour des fils de Charles Ier

VIENNE. *Le Parlement autrichien a décidé, mardi 16 avril, de lever l'interdiction de séjour qui frappait depuis 1919 deux membres de l'ancienne famille impériale d'Autriche, les fils cadets du dernier empereur, Charles Ier. Le Parlement a jugé adéquate une déclaration de Felix et Carl Ludwig de Habsbourg, âgés de quatre-vingts et de soixante-dix-huit ans, renonçant à leurs anciennes prérogatives impériales. Ils étaient les derniers membres de la famille impériale à rester bannis d'Autriche. Leur frère aîné, Otto, héritier du trône après l'abdication de son père en 1918, et actuellement député européen de la CSU bavaroise, y avait renoncé en 1961.* – *(AFP)*

Colombie : trente militaires victimes d'une embuscade de la guérilla

BOGOTA. Les images télévisées, diffusées mardi 16 avril, de la dernière attaque de la guérilla colombienne contre un convoi militaire rappellent au pays qu'en dépit de la crise politique la guerre n'a jamais cessé. L'embuscade, une des plus meurtrières de ces dix dernières années, a fait trente morts – vingt-neuf soldats et un officier – et dix-huit blessés parmi les militaires qui regagnaient leur base d'Ipiales dans le département du Narino, au sud du pays. Elle s'est produite lundi 15 avril dans la soirée près de la frontière équatorienne, à 900 kilomètres au sud de la capitale, mais n'a été rendue publique que mardi.

Selon les autorités, environ deux cents guérilleros ont participé au massacre. Le président Ernesto Samper a aussitôt réitéré sa volonté de prolonger l'état d'urgence dit *« de choc intérieur »*, en vigueur depuis le 3 novembre dernier. Il devrait annoncer, mercredi 17 avril, de nouvelles mesures d'exception afin de maîtriser l'ordre public dans le pays. – *(Corresp.)*

EUROPE

■ **ITALIE : l'ancien président du conseil socialiste Bettino Craxi a été condamné**, mardi 16 avril, à huit ans et trois mois de prison pour corruption dans l'affaire de la construction du métro de Milan. M. Craxi, réfugié à Hammamet, en Tunisie, a déjà été condamné pour corruption et financement illégal de son parti dans plusieurs procès. Sa peine totale s'élève maintenant à vingt-six ans et trois mois. – *(AFP)*

■ **GRÈCE : une explosion a complètement détruit**, mardi soir 16 avril, l'appartement du procureur adjoint de la Cour suprême grecque, Avraam Stathopoulos, a-t-on appris auprès de la police, qui n'excluait pas un attentat terroriste. Depuis 1985, trois procureurs ont été assassinés par des organisations terroristes et deux autres ont échappé de justesse à des attentats. – *(AFP)*

PROCHE-ORIENT

■ **ISRAËL : le premier ministre israélien, Shimon Pérès devait rencontrer**, vendredi 19 avril, le président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, pour la première fois depuis les derniers attentats suicides, a indiqué le Conseil national Palestinien. – *(AFP)*

■ **IRAN : les pays de l'Union européenne entendent *poursuivre le « dialogue critique »*** avec Téhéran même s'il n'ont pas encore d'indications sur l'action que l'Iran entreprendra auprès du Hezbollah libanais, a indiqué mardi 16 avril à Rome, Amadeo de Franchis, haut fonctionnaire au ministère italien des affaires étrangères. – *(AFP)*

ASIE

■ **CORÉE DU NORD : l'ambassadeur de Pyongyang à Moscou a rejeté**, mardi 16 avril, la proposition des Etats-Unis et de la Corée du Sud d'organiser des discussions à quatre (Washington, Pékin, Pyongyang et Séoul) en vue d'un accord de paix dans la péninsule coréenne. Son Sen Phir a rappelé la position de son pays, favorable à un seul traité de paix séparé avec les Etats-Unis. De son côté, Pékin a accueilli plutôt positivement cette offre. – *(AFP)*

ÉCONOMIE

■ **ITALIE : le produit intérieur brut a diminué de 0,9 %** au dernier trimestre 1995 par rapport au troisième, a indiqué l'ISTAT mardi 16 avril. Cependant sur l'ensemble de l'année, le PIB a augmenté de 3 %, soit la plus forte progression des grands pays industrialisés. – (AFP)

■ **SUÈDE : le chômage a baissé en mars**, revenant à 7,4 %, comme en mars 1995, contre 7,7 % en février. – *(AFP)*

■ **CHINE : la dette extérieure a atteint 106,6 milliards de dollars en 1995**, dont 94,67 milliards à moyen et long terme, a annoncé, mardi 16 avril, l'administration d'Etat du contrôle des changes (SAEC), soit une augmentation de 14,8 %, par rapport à 1994. – *(AFP)*

INTERPELLATION Un policier *du RAID et un nationaliste corse ont* été tués, mardi 16 avril à Ajaccio, lors d'une fusillade. Les policiers tentaient d'interpeller deux hommes, dans le cadre d'une *information judiciaire en cours sur* certains des récents assassinats commis dans l'île, à l'occasion de la guerre interne à la mouvance nationaliste. ● LES ENQUÊTEURS *affirment que le nationaliste tué*, Jean-Luc Orsoni, ainsi que son compagnon, Charles Santoni, blessé à l'épaule, sont membres de A Cuncolta, la vitrine légale du FLNC-canal historique, qui vient d'annoncer une prolongation de six mois de sa trêve. La Cuncolta dément et souligne son attachement au processus de paix en cours. ● LE POLICIER tué est le neuvième membre des forces de *l'ordre dont la mort* est imputable aux nationalistes corses depuis 1975.

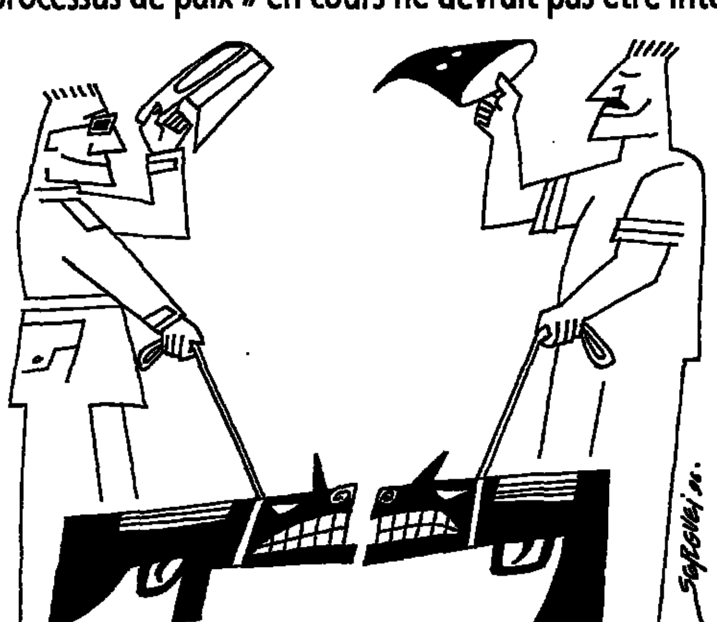
Un policier et un nationaliste ont été tués dans une fusillade en Corse

Pour les enquêteurs, le militant abattu mardi 16 avril était membre de A Cuncolta, vitrine légale du FLNC-canal historique, qui dément néanmoins toute implication. Le « processus de paix » en cours ne devrait pas être interrompu. Le gouvernement montre que le dialogue n'exclut pas la fermeté

AJACCIO et BASTIA
de nos correspondants

Deux nouveaux morts sont venus s'ajouter, mardi 16 avril, à la longue liste des victimes de meurtres ou d'assassinats en Corse. Vers 19 h 15, une fusillade a opposé des militants nationalistes et les forces de l'ordre à Ajaccio, *sur la route de Loreto, un quartier* situé au nord-est de la cité, aux portes de la campagne. Le bilan s'élève à deux morts – Jean-Luc Orsoni, vingt-huit ans, et un membre du RAID – et deux blessés – Charles Santoni, trente-neuf ans, et un membre du RAID. L'identité des policiers n'avait pas encore été rendue publique mercredi matin. Le préfet de Corse, Claude Erignac, est catégorique : les policiers ont essuyé le feu des militants et ils se sont « *clairement* » trouvés en état de légitime défense.

Jean-Luc Orsoni et Charles Santoni étaient puissamment armés. *Dans leur voiture, les policiers ont* retrouvé grenades et gilets pare-balles. L'action du RAID, croit-on savoir, n'aurait été que l'une des phases d'une opération d'envergure visant un certain nombre de personnes dont les noms sont avancés et qui auraient fait l'objet des investigations policières.



Selon les enquêteurs, Jean-Luc Orsoni et Charles Santoni sont des militants de A Cuncolta, la vitrine *légale du FLNC-canal historique*. L'exécutif de A cuncolta a aussitôt contesté cette affirmation en diffusant un communiqué d'explications. Si les deux hommes ne sont pas des militants nationalistes de premier plan, leur sympathie pour cette cause était connue et leurs *noms avaient été cités* à plusieurs reprises dans des tracts anonymes dénonçant leur implication dans certaines affaires criminelles, pour le compte supposé de A cuncolta. La réaction rapide de ce parti indique une volonté de ne pas porter atteinte au processus de paix en cours.

A Cuncolta rappelle d'ailleurs son attachement à ce processus, ouvert depuis janvier 1996 par l'organisation clandestine, qui vient de prolonger sa trêve jusqu'en octobre prochain. Le mouvement n'apporte donc pas son soutien « *politique, moral et matériel* » aux deux hommes, alors qu'il l'avait fait le 23 mars au lendemain de l'interpellation de deux autres militants, surpris par le RAID au moment où ils s'apprêtaient à faire exploser une voiture piégée devant la chambre de commerce d'Ajaccio, que préside Gilbert Casanova, l'un des dirigeants du MPA.

FERMETÉ ET DIALOGUE

La politique de fermeté tout autant que de dialogue avec les élus *de toutes tendances, encore* confirmée par Jean-Louis Debré récemment, semble ainsi être entrée dans une phase active. L'interpellation des deux plastiqueurs du 23 mars et celles, le 1er avril, d'un militant du MPA et d'un autre de l'ANC, puis l'action du 16 avril, indiquent que le ministre de l'intérieur entend s'en tenir à la politique qu'il a définie et rappelée le 11 avril dans une déclaration au *Nouvel Observateur* : « [J'entends] *restaurer dans l'île un climat de tranquillité (...) J'ai renforcé le nombre de policiers et détaché certains spécialistes. Il y a déjà eu des interpellations, il y en aura d'autres (...) Je ne serai pas sans réaction à l'égard de ceux qui, à Paris ou en Corse, veulent empêcher le dialogue de se poursuivre.* »

Si A Cuncolta écarte d'emblée son implication directe ou indirecte dans la fusillade d'Ajaccio, certains syndicats de policiers, soucieux, après l'assassinat d'un de leur collègues, de dénoncer la politique du gouvernement en Corse – dont ils ne comprennent pas toujours les consignes d'application – pourraient de pas être de cet avis.

Le membre du RAID tué d'une *balle de 44 Magnum est le neuvième* policier ou gendarme qui a payé de sa vie des affrontements avec des nationalistes depuis les *événements d'Aléria en août 1975.*

Paul Silvani et Michel Codaccioni

COMMENTAIRE

SCHIZOPHRÉNIE

Pour la première fois depuis huit ans, un policier est tombé, mardi 16 avril, sous les balles de nationalistes corses. Paradoxe, cette recrudescence de la violence intervient moins d'une semaine après qu'un pas de plus a été franchi vers le retour à la paix civile, avec l'annonce, vendredi 12 avril, d'une prolongation de six mois de la trêve du FLNC-canal historique. Dès lors, la principale interrogation porte sur l'avenir de ce processus de paix.

Pour la police, les deux hommes interceptés à Ajaccio étaient précisément membres de la Cuncolta, la vitrine légale du FLNC-canal historique. *La Cuncolta* dément toute implication. Si, malgré tout, les deux hommes militaient bien dans ses rangs, ce *démenti indique que* la Cuncolta ne veut surtout pas interrompre le processus en cours. Quant au gouvernement, la traque engagée avec l'aide du RAID confirme la réalité du diptyque dialogue-fermeté, y compris lorsqu'il s'agit de s'en prendre à la Cuncolta, dont les dirigeants faisaient figure jusqu'à maintenant d'interlocuteurs privilégiés. Mais la mort du policier tué mardi montre combien l'exercice est périlleux, sur le terrain miné que constitue l'île.

Chaque jour qui passe souligne ainsi la schizophrénie dont la Corse, apparemment, ne parvient pas à sortir. Sur le devant de la scène, tout le monde débat avec tout le monde sur des sujets – *Quelle est la meilleure politique économique pour l'île ? Comment renforcer l'efficacité des institutions ?* – qui devraient *rentrer dans le cadre normal* d'une discussion politique. Les désaccords affichés ne sont pas tels qu'ils ne puissent pas se régler, calmement, sur le tapis vert, maintenant que la revendication de l'indépendance est officiellement abandonnée par une partie des nationalistes et renvoyée à un horizon incertain par les autres. Mais, dans la pénombre des coulisses, des hommes, animés d'obscurs desseins, continuent à fourbir leurs armes. Et à s'en servir.

Jean-Louis Andreani

Des précédents dans un contexte différent

La mort d'un policier du RAID, mardi 16 avril, semble relever d'une « bavure » due à une perte de sang-froid de la part des deux nationalistes poursuivis par la police. Elle intervient en effet dans une phase de décrue relative de la tension sur l'île.

Les membres des forces de l'ordre tués en Corse depuis 1975 avaient trouvé la mort, au contraire, dans des phases *aiguës d'affrontement*, où les nationalistes visaient délibérément policiers et gendarmes. Plusieurs de ces assassinats avaient d'ailleurs été revendiqués par le FLNC.

● **Le 23 août 1975**, deux gendarmes mobiles sont tués à Aléria (Haute-Corse) lors de l'assaut donné à une cave viticole, appartenant à un rapatrié d'Algérie, occupée par ceux qui étaient alors des autonomistes. L'affaire d'Aléria marquera le début du cycle de violences que traverse la Corse et débouche sur la création du FLNC en 1976. Quelques jours après la fusillade d'Aleria, un CRS est tué par balles lors d'émeutes à Bastia, dans la nuit du 27 au 28 août.

● **Le 10 janvier 1980**, après l'occupation de l'hôtel Fesch à Ajaccio par des nationalistes, un CRS est tué au pistolet.

● **Le 2 décembre 1984**, un CRS est tué à Bastia, après le mitraillage d'un véhicule de patrouille.

● ***Le 15 mai 1986***, deux personnes, dont un gendarme, sont tuées en tentant de désamorcer une bombe, au cours d'une tentative *de plasticage d'une* villa à Cargèse par un commando d'une quinzaine d'hommes.

● **Le 4 août 1987**, un gendarme, Guy Aznar, est tué et deux autres blessés dans le mitraillage d'un fourgon de gendarmerie, au sud de Bastia.

● **Le 8 mars 1988**, un gendarme est tué dans la fusillade de la caserne Battesti à Ajaccio, un autre est sauvé par son gilet pare-balles.

D'autres membres des forces de l'ordre ont été tués dans l'île pendant cette période, mais dans des affaires relevant des faits divers.

La police judiciaire avait demandé l'assistance du RAID

LA FUSILLADE a éclaté, mardi 16 avril, quand les policiers ont cherché à interpeller Charles Santoni, soupçonné d'avoir participé, le 7 mars à Ajaccio, à la tentative d'assassinat contre un militant de l'ANC, Yves Manunta. Agissant dans le cadre de l'information judiciaire ouverte à la suite de cette tentative d'assassinat, les enquêteurs du SRPJ d'Ajaccio avaient demandé l'assistance des hommes du RAID (recherche, assistance, intervention, dissuasion), *l'unité d'élite* de la police nationale.

La voiture occupée par Charles Santoni a d'abord été discrètement prise en filature dans les rues d'Ajac*cio par des policiers du RAID habillés en civil et cir*culant à bord de véhicules banalisés, assure-t-on mercredi matin 17 avril au ministère de l'intérieur. A la sortie de la ville, dans un secteur permettant une intervention moins difficile que dans les rues ajacciennes, les policiers ont placé un gyrophare sur le toit de leurs trois voitures et ont mis leurs brassards « Police ». Il s'agissait d'éviter que les deux occupants de la voiture – les enquêteurs avaient alors seulement identifié Charles Santoni – croient à une embuscade d'un groupe adverse. Mais des coups de feu ont immédiatement été tirés de la voiture, ajoute-t-on de même source, blessant grièvement deux policiers du RAID dont l'un, âgé de trente-cinq ans, devait mourir peu après. Un troisième policier a alors riposté, blessant mortellement Jean-Luc Orsoni. Lui aussi blessé, Charles Santoni a été maîtrisé.

Depuis sa création en 1985, le RAID est chargé d'intervenir « *lors d'événements graves nécessitant l'utilisation de techniques et de moyens spécifiques pour aboutir à la neutralisation d'individus dangereux* ». Pour exécuter des commissions rogatoires confiées à la justice, la police judiciaire fait régulièrement appel à ce service composé d'une centaine de policiers triés sur le volet. Ce fut le cas mardi soir à Ajaccio ainsi que, fin mars à Roubaix (Nord), lors de l'interpellation d'un *groupe de quatre malfaiteurs qui avaient été tués dans* la fusillade. Le 1er avril à Ajaccio, des policiers du RAID avaient aussi participé à l'interpellation mouvementée de deux nationalistes, Jean-Claude Lucchini (ANC) et *Ange Orsoni (MPA), puissamment armés et protégés* de gilets pare-balles. Les policiers avaient alors dû tirer des coups de semonce avant que les deux hommes acceptent d'être interpellés et menottés.

Observée depuis plusieurs semaines en Corse, la pression exercée par la police judiciaire contraste avec la relative inactivité qui accompagnait, ces dernières années, les discours politiques répétés sur les failles de l'Etat de droit. Elle illustre aussi les difficultés à appliquer effectivement le code pénal en matière de port d'armes ou de règlements de comptes. Une perquisition opérée mercredi matin au domicile de Charles Santoni devrait permettre de vérifier si cet homme, soupçonné par la police de la tentative d'assassinat d'Yves Manunta, avait aussi participé à d'autres actions violentes récentes.

Erich Inciyan

Les signataires des accords de Matignon s'approprient la réforme du statut de la Nouvelle-Calédonie

NOUMÉA
de notre correspondant

L'Etat, les indépendantistes et les anti-indépendantistes calédoniens se réunissent, jeudi 18 avril à Paris, comme ils le font chaque année, pour dresser, au cours d'un comité de suivi, le bilan de l'application sur le terrain des accords de Matignon, signés en 1988. Le lendemain, ces mêmes partenaires se retrouveront pour un deuxième « comité de discussion préalable », après celui du 15 février à Nouméa, afin d'avancer dans la *recherche d'une solution consen*suelle pour l'avenir du territoire. Les deux délégations du Rassemblement pour la Calédonie dans la République (RPCR) et du Front de libération nationale kanak socialiste (FLNKS) seront conduites par leurs deux présidents respectifs, le député (RPR) Jacques Lafleur et Rock Wamytan, qui appartient à l'Union calédonienne, sa composante majoritaire modérée.

Réunis à Matignon en octobre 1995 en présence d'Alain Juppé, les deux principales formations politiques du territoire avaient officiellement fait part de leur désir de parvenir à cette fameuse solution consensuelle. Elles avaient arrêté avec l'Etat une méthode et un calendrier, qui pourrait voir avancer à l'an prochain la tenue du référendum prévu à l'origine en 1998, afin d'éviter toute interférence avec les élections législatives.

Sur le papier, les positions de départ des deux camps apparaissent très éloignées l'une de l'autre. A la fin du mois de décembre, M. Lafleur avait présenté son « *schéma d'émancipation et de large décentralisation de la Nouvelle-Calédonie* », impliquant, bien sûr, son maintien dans la République française. « *Il faut que, à la fin de 1998, les partenaires s'accordent sur un pacte trentenaire de paix et de développement qui redonne aux élus locaux la maîtrise des principaux leviers économiques* », indiquait ce document. Le projet du FLNKS, rendu public à la même époque, prône la mise en place, dès 1998, d'un pays indépendant, appelé Kanaky, lequel prendrait en charge progressivement, pendant une période de dix à vingt ans, de nouveaux éléments de souveraineté.

URGENCE À SE METTRE D'ACCORD

En fait, les deux partenaires savent qu'il y a urgence à se mettre d'accord au prix de concessions mutuelles. En cas d'échec des discussions, il leur faudrait, en effet, s'en tenir aux modalités de la loi référendaire de 1988, qui prévoit un référendum d'autodétermination en 1998. Evoquant à ce propos les risques d'une nouvelle bipolarisation entre vainqueurs et vaincus d'un tel scrutin, M. Lafleur présente cette hypothèse comme « *un référendum guillotine* ».

Depuis le mois de janvier, dans le plus grand secret, les deux parties ont multiplié les réunions sur le territoire, sous la houlette d'Yves Cabana, chargé de mission auprès du premier ministre. M. Wamytan qui, peu avant de partir pour Paris, s'est déclaré confiant à Paris, compte obtenir en métropole « *un certain nombre de réponses politiques par rapport aux positions des uns et des autres* ». Il faut, estime-t-il, que les partenaires « *trouvent les contours* » de la solution consensuelle d'ici à l'été. Il a rappelé qu'il n'existait pas encore de « *points de convergence* » entre son parti, le RPRC et l'Etat. Enfin, il a redit, sans donner plus de précisions, l'exigence de son mouvement de voir « *un geste symbolique fort du gouvernement* », qui prenne en compte « *le contentieux existant entre le peuple kanak et l'Etat depuis la prise de possession de la Calédonie par la France en 1853* ». M. Lafleur, de son côté, a indiqué à l'AFP qu'il y a « *de nettes avancées dans nos discussions, notamment sur* [l'exploitation du] *nickel et les institutions futures du territoire* ».

ABSENCE DE L'UNCT

La double réunion de Paris se déroulera sans la présence de l'UNCT, Une Nouvelle-Calédonie pour tous, le nouveau parti de Didier Leroux, un ancien du RPCR. Fondé en 1995, l'UNCT est opposé à l'indépendance, mais aussi à la toute-puissance du président du RPCR. Il n'était pas, bien sûr, cosignataire des accords de Matignon, il y a huit ans. Mais en octobre dernier à Matignon, il avait été convenu que le comité de suivi serait élargi « *à tous les groupes politiques constitués au congrès du territoire* », c'est-à-dire à ce nouveau parti qui, avec neuf élus sur cinquante-quatre sièges, constituait la troisième force politique néo-calédonienne.

Neuf mois après le renouvellement du congrès du territoire, les relations entre le RPCR et l'UNCT restent très tendues. Les réunions de cette assemblée se transforment souvent en règlements de compte, sous l'oeil des élus indépendantistes, et M. Lafleur exige notamment, comme préalable à toute normalisation, des excuses de M. Leroux, pour ses « *attaques personnelles* ». Parti le mois dernier à Paris, le député RPR a obtenu du gouvernement que l'UNCT ne participe pas au comité de suivi. Le ministre délégué à l'outre-mer, Jean-Jacques de Peretti, a justifié cette décision dans une lettre aux deux partis, RPCR et FLNKS, par la « *préoccupation majeure* » du gouvernement, d'« *éviter l'expression de désaccords publics* ».

Pour le FLNKS, c'est là un problème qui ne concerne que le RPCR et l'UNCT. « *L'important est que le comité de suivi ait lieu entre les partenaires historiques* », a déclaré M. Wamytan. M. Leroux dénonce de son côté les « *caprices de M. Lafleur* » et estime que le gouvernement a « *les pieds et les poings liés par le RPCR* ». Il est rejoint dans cette analyse par le Parti de libération kanak (Palika), la composante la plus radicale du FLNKS, à laquelle appartient son ancien président, Paul Néaoutyine. Le Palika fustige, lui aussi, « *l'attitude laxiste de l'Etat français qui a cédé aux diktats des responsables du RPCR, en particulier du député Jacques Lafleur* ».

Franck Madœuf

Le gouvernement cède à Jacques Lafleur

Tenu à l'écart de la réunion, à Paris, du comité de suivi des accords de Matignon, Didier Leroux, le représentant du camp loyaliste non affidé au Rassemblement pour la Calédonie dans la République (RPCR), a affirmé, mercredi 17 avril à Nouméa, que « *ceux que l'on nomme les pères fondateurs, RPCR et FLNKS, ne représentent aux dernières élections* [territoriales] *que 49 % des électeurs inscrits* ». « *La moitié des électeurs de Nouvelle-Calédonie n'est donc pas représentée dans le processus qui engage notre avenir* », a-t-il ajouté, en déplorant que le gouvernement « *étale ainsi sa faiblesse au grand jour* ».

Contrairement aux engagements pris le 16 octobre 1995 à Paris, le gouvernement a, en effet, une nouvelle fois retardé l'ouverture de ce comité aux groupes politiques représentés au congrès du territoire, ce qui est le cas de l'UNCT (Une Nouvelle-Calédonie pour tous) de M. Leroux. Il considère que Jacques Lafleur demeure le seul représentant légitime des Calédoniens d'origine européenne hostiles à l'indépendance.

Le chef d'état-major des armées réaffirme l'« inadaptation » de la conscription

Devant les sénateurs, le général Douin appelle à ne pas « dénaturer » le choix du chef de l'Etat

La commission des affaires étrangères et de la défense du Sénat a commencé, mardi 16 avril, une série d'auditions sur l'avenir du service national. Après avoir reçu des universitaires, elle a entendu le général Douin, chef d'état-major des armées. Celui-ci a estimé qu'il n'est pas de sa responsabilité de se prononcer sur des formes nouvelles de service nationale pouvant remplacer la conscription militaire.

LE GÉNÉRAL Jean-Philippe Douin, *chef d'état-major des armées*, s'était empêtré dans le maquis des chiffres, lors de son audition, le 3 avril, par la mission d'information de l'Assemblée nationale sur l'avenir du service national. Instruit par cette expérience, il s'est présenté, mardi 16 avril, devant la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat, bien décidé à changer de tactique : il s'est livré à une offensive de grande envergure pour rappeler l'axe de la réforme fixé par le président de la République et écarter sans ménagement les doutes et les interrogations qui se sont multipliés depuis plusieurs semaines.

En premier lieu, le général Douin a rappelé qu'il s'agit, avant tout, *« d'adapter notre système de défense à l'évolution des menaces et des risques, compte tenu de l'évolution du contexte géostratégique »*. A cet égard, a-t-il martelé, *« la disparition de la menace majeure* [celle de l'URSS] *a rendu caduque une force conventionnelle massive fondée sur la conscription »*. Au contraire, l'accélération de crises régionales, parfois lointaines, face à des adversaires *« souvent redoutables »*, a rendu patente l'insuffisance des forces que la France est capable de « projeter » sur des théâtres extérieurs. Bref, si *« la conscription était bien adaptée à la guerre froide, elle ne l'est plus à la situation actuelle »*.

Le choix de la professionnalisation de l'armée est donc stratégique, la décision du chef de l'Etat *« a été prise »*, et *« il convient de ne pas la dénaturer »*, a insisté le chef d'état-major. Dès lors, le général Douin estime que l'on peut réfléchir au lien entre l'armée et la nation, mais *« dans le cadre de cette décision »*. *« Pourquoi*, a-t-il ajouté, *ce lien ne s'exprimerait-il pas à travers l'armée professionnelle, à l'instar de la relation entre les Britanniques et leur armée, comme on l'a vu au moment des Malouines ? »*

Ce pilonnage effectué, le patron des militaires a pu écarter bien des questions. Convient-il d'inventer un service national civil ou de développer fortement les formes civiles actuelles du service national ? *« Ce n'est pas mon problème »*, a-t-il rétorqué, ajoutant que, dans ce cas, ces jeunes ne seraient *« ni encadrés, ni recrutés par la défense »*.

Avec une bonhomie tranchante, M. Mauroy s'est dit « impressionné » par l'intervention « catégorique » du général Douin

Faut-il, dans cette perspective, réorienter les missions d'un service national, vers la lutte contre l'exclusion notamment ? *« Cela dépasse mes responsabilités »*, a-t-il répliqué. Peut-on concevoir un service national court de l'ordre de trois mois ? La réponse a été aussi catégorique : *« Le temps n'est plus aux Marie-Louise. Cela n'a pas d'intérêt militaire et ce serait très coûteux. »* En revanche, il a confirmé qu'il est favorable au recrutement, chaque année, d'un nombre *« raisonnable »* d'appelés volontaires, de l'ordre de 11 000, dans le futur format des trois armées (air, mer, terre, gendarmerie exclue) pour une durée de service d'un an ou plus.

Faut-il, enfin, maintenir le recensement des jeunes ? Oui, a-t-il tranché : *« Il faudrait se limiter à suspendre la conscription et, par conséquent, maintenir le recensement, pour pouvoir la rétablir rapidement en cas d'apparition à l'avenir d'une menace majeure nouvelle. »* Quant à la question, soulevée par Charles Pasqua (RPR, Hauts-de-Seine) et Xavier de Villepin, président (Union centriste) de la commission des affaires étrangères et de la défense, sur le sort des officiers et sous-officiers, dont le nombre serait inévitablement réduit, le chef d'état-major a précisé que le problème se posait essentiellement pour les sous-officiers, pour lesquels la loi de programmation militaire devrait prévoir des incitations financières au départ ; il a évoqué fugitivement la possibilité de primes de l'ordre de 300 000 francs.

La victoire du général aurait été complète sans l'ultime intervention de Pierre Mauroy (PS, Nord). Avec une bonhomie tranchante, l'ancien premier ministre s'est dit *« impressionné »* par l'intervention *« catégorique »*, voire *« brutale »*, du chef d'état-major et par sa démonstration presque *« mathématique »*. Mais c'était pour mieux s'interroger : *« La relation entre l'armée et la nation est complexe et profonde. Elle ne relève pas de la mathématique. Entre le peuple et l'armée, plus rien ne sera semblable avec l'armée de métier. C'est un grand pas dans l'inconnu. L'a-t-on assez mesuré ? »* Et d'ajouter : *« Il faut garder, quelque part, un cordon avec le pays. »*

Gérard Courtois

L'UDF soulève des « problèmes de cohérence »

Gilles de Robien, président (PR) du groupe UDF de l'Assemblée nationale, a estimé, mardi 16 avril : *« Le projet de loi de programmation militaire 1997-2002 aurait intérêt à être discuté à la rentrée d'octobre, en même temps que le projet de code du service national. »* Plusieurs députés se sont demandé, a ajouté M. de Robien, *« s'il était judicieux de voter une loi de programmation militaire avant de connaître les décisions sur le service national dont on sait qu'elles auront des conséquences financières »*. Lors de leur réunion de groupe, les députés UDF ont en outre soulevé les *« problèmes de cohérence »* qui pourraient se poser entre les conclusions de la mission d'information de l'Assemblée nationale, présidée par Philippe Séguin, et la volonté exprimée par le président de la République.

L'avenir des retraites complémentaires divise syndicats et patronat

Il faudrait trouver 167 milliards de francs en dix ans

COMMENT ASSURER, à l'horizon 2005, l'équilibre des régimes de retraite complémentaire de l'ensemble des salariés (Arrco) et des cadres (Agirc) ? C'est tout l'enjeu des difficiles négociations qui ont repris, mardi 16 avril, entre les partenaires sociaux. Elles n'ont fait que mettre en évidence les importantes divergences de vues qui opposent le patronat et les syndicats. Le CNPF souhaite que ces discussions, engagées le 30 novembre 1995, s'achèvent le 25 avril.

Deux points sont désormais acquis : l'accord se traduira par une revalorisation moins élevée des pensions des 8 millions de retraités et par une réduction des points de retraite qu'accumulent les quelque 14 millions de salariés du secteur privé cotisant à ces régimes complétant la pension versée par la Sécurité sociale. Selon les prévisions établies par les deux régimes, l'Arrco et l'Agirc auront un besoin de financement respectivement de 130 milliards et 37 milliards de francs d'ici à 2005, la situation se dégradant au-delà de cette date.

A l'exception de la CGT, qui dénonce déjà *« une diminution drastique des pensions et du pouvoir d'achat des retraités »*, les syndicats sont moins hostiles au principe de cette baisse des retraites actuelles et à venir – ils la jugent inéluctable – qu'au rythme que le CNPF entend lui donner. Aussi, ils ont rejeté, mardi, l'avant-projet d'accord qui leur avait été remis le 2 avril par le patronat. Le responsable de la délégation patronale, Francis Bazile, a annoncé qu'il leur soumettra, probablement lundi, une nouvelle mouture du texte.

Les négociations achoppent sur la baisse du rendement des régimes, rendue nécessaire par l'allongement continu de l'espérance moyenne de vie. Actuellement, 100 francs de cotisations donnent droit à 8,74 francs de pension à l'Arrco et à 9,20 francs à l'Agirc. Le CNPF souhaite ramener ce rendement à 7 francs pour les deux régimes en quatre ans, alors que plusieurs syndicats, comme la CFDT et la CFTC, souhaitent étaler l'opération sur dix ans. A salaire égal, les actifs acquerraient moins de points et donc moins de droits pour leur retraite.

Pour les futurs retraités non-cadres, les mesures entraîneraient une baisse sensible de leur retraite (base et complémentaire), qui ne représenterait plus 73 % mais 65 % de leur dernier salaire en 2020 (55 % au lieu de 66 % pour les cadres).

La CGT estime que ces réductions seront plus importantes encore. Pour leur part, les pensions actuelles seraient revalorisées d'un point de moins que la hausse du salaire moyen entre 1996 et 1999. Au-delà, les augmentations tiendraient compte des prix et de la situation économique des caisses Arrco et Agirc.

Autre point de désaccord dans les discussions : la baisse de l'ordre de 20 % des frais de gestion et des dépenses d'action sociale des régimes, souhaitée par le CNPF. Antoine Faesch (FO), président de l'Arrco, a jugé *« inacceptable »* une réduction dans de telles proportions. En revanche, le patronat a fait une concession aux syndicats en acceptant d'accélérer le calendrier des hausses de cotisations au régime des cadres. Le taux obligatoire de 16 % pourrait être atteint dès 2000, alors que l'accord de février 1994 prévoyait que ce plafond ne serait atteint qu'en 2003.

Jean-Michel Bezat

Les services de renseignement échapperont à la rigueur budgétaire

« LES OFFICES de renseignement ne feront pas les frais des réductions budgétaires », annonce le général de corps d'armée Philippe Mercier, major général des armées, dans un entretien publié dans le numéro d'avril d'*Objectif Défense*, la lettre d'information interarmées que le ministère de la défense adresse tous les deux mois aux commandants de formations militaires. Le général Mercier – numéro deux de la hiérarchie interarmées – rappelle que le gouvernement a distingué quatre fonctions opérationnelles principales. Deux de celles-ci ont déjà fait l'objet de débats multiples. Ainsi, la dissuasion, qui s'attache à assurer la protection des intérêts vitaux, sera maintenue *« à son niveau de suffisance »*. De même, la capacité de *« projection »* de forces sera du ressort de l'armée professionnelle, qui *« permettra de réagir plus rapidement aux missions futures des armées en Europe et hors d'Europe »*.

Deux autres fonctions sont plus nouvelles ou, tout au moins, elles feront l'objet de développements supplémentaires dans le projet de loi de programmation militaire 1997-2002 soumis, en juin prochain, au Parlement. D'abord, la protection. *« Les menaces s'éloignant de nos frontières*, précise le général Mercier, *la protection relève davantage des forces de police et de gendarmerie, même s'il n'est pas exclu que les armées y participent en cas de catastrophes naturelles ou dans le cadre de plans du type Vigipirate. »* L'armée de l'air et la marine gardent une capacité de défense des approches de l'espace aérien et maritime national.

MOYENS ACCRUS POUR LA DGSE ET LA DRM

La quatrième fonction est donc la *« prévention »*. Son importance est telle que le général Mercier annonce que *« les offices de renseignement »* seront épargnés par la rigueur budgétaire et que *« tout ce qui concourt à l'observation spatiale est en plein développement »*. Pour 1996, la fonction dite de *« prévention »*, qui recouvre le renseignement, l'espace et les communications, bénéficie d'un budget de 23,1 milliards de francs, soit 12,2 % du budget global de la défense, et elle occupe 57 555 militaires d'active ou appelés et civils, soit 9,6 % des effectifs totaux de la défense. En 1995, cette même fonction avait reçu 12 % du budget militaire et elle rassemblait 9,4 % des effectifs.

Outre les moyens spatiaux (satellites d'observation Helios et de communications Syracuse) ou plus classiques (avions de reconnaissance ou de surveillance, équipements de guerre électronique et navire-espion), la prévention fait appel à trois services majeurs : la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), la direction du renseignement militaire (DRM) et la direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD), ainsi qu'à la délégation aux affaires stratégiques (DAS).

Ce sont la DGSE et la DRM dont les moyens – en ressources financières, en effectifs et en matériels techniques – devraient être accrus. Selon un plan, accepté par le gouvernement, les effectifs de la DGSE, qui sont actuellement de 2 500 civils et de 1 500 militaires, devraient augmenter d'ici à la fin du siècle, de 700 personnes, 500 civils et 200 militaires. Selon un autre plan, lui aussi approuvé officiellement, les effectifs de la DRM (administration centrale et organismes rattachés) passeront, dans le même temps, de 1 600 personnes à 1 900, en partie par transferts d'emplois au sein même du ministère de la défense. A cela il faut ajouter les 1 620 fonctionnaires de la DPSD et les quelque 80 experts civils et militaires de la DAS chargés de l'analyse stratégique.

Jacques Isnard

Les recettes fiscales ont sensiblement progressé en début d'année

L'EXÉCUTION DU BUDGET DE 1996 se déroule mieux que prévu. Alors que la forte révision à la baisse des prévisions de croissance du gouvernement pour l'année en cours (1,3 % au lieu de 2,8 %) laissait présager de mauvaises rentrées d'impôts et donc une possible dérive du déficit budgétaire, le dernier bilan, publié mardi 16 avril par le ministère du budget, prouve que cette inquiétude n'était pas fondée. Pour la période janvier-février, les recettes fiscales nettes sont supérieures de 7,5 % aux recettes de 1995. Le relèvement de deux points du taux normal de la TVA, survenu le 1er août 1995, explique cette tendance, mais c'est aussi le produit d'une consommation plus dynamique. Sur les deux premiers mois de 1996, le déficit budgétaire atteint 90 milliards de francs contre 98,4 milliards de francs en 1995.

DÉPÊCHES

■ **UDF : Alain Madelin, vice-président du Parti républicain,** et candidat malheureux à la présidence de l'UDF contre François Léotard, a réuni, mardi 16 avril, une vingtaine de députés proches de lui, appartenant à toutes les composantes de l'UDF, dans le cadre de l'organisation de son *« pôle réformateur »* au sein de la confédération. Cette réunion devrait prendre un rythme hebdomadaire.

■ **CONTESTATION : le secrétaire national du Parti communiste, Robert Hue,** a estimé, mardi 16 avril, sur RTL, que *« l'écrasante majorité des communistes se reconnaissent dans la politique d'ouverture du vingt-huitième congrès »*. Réagissant à un texte signé par quelques *cadres et élus du PCF, qui s'en prennent au « réformisme »* de la direction (*Le Monde* du 17 avril), M. Hue a ajouté : *« Il n'est pas anormal que, dans le parti, des communistes expriment leur opinion. Moi, je mets en œuvre la politique pour laquelle les communistes m'ont désigné. »*

■ **AGRICULTRICES : Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture,** de la pêche et de l'alimentation, a indiqué, mardi 16 avril au Sénat, lors du du débat sur la charte d'installation des jeunes agriculteurs, qu'il proposerait plusieurs modifications du statut de conjoint d'agriculteur. *« Nous devons clarifier le partage des responsabilités et des résultats dans les exploitations individuelles afin de mieux préserver les droits des conjoints »*, a déclaré M. Vasseur, en évoquant la création d'un statut de *« collaborateur d'exploitation aligné dans le domaine social sur celui de co-exploitant »* et l'amélioration des droits à la retraite des agricultrices.

■ **PORTS : Bernard Pons, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme** a déclaré, mardi 16 avril, devant le Conseil national des communautés portuaires, qu'une loi d'orientation portuaire serait présentée au Parlement en fin d'année. Dans chaque département ayant une façade maritime, les préfets vont consulter les professions concernées ainsi que les élus et transmettront au gouvernement leurs propositions pour la mi-mai.

■ **NICE : Gilles Buscia, ancien responsable de la branche OAS métropole,** amnistié en 1968, devenu détective privé, a été chargé d'une mission de *« sensibilisation de l'ensemble du personnel municipal aux mesures de sûreté et de sécurité »* par le maire de Nice, Jacques Peyrat, ex-représentant du Front national.

■ **AMÉNAGEMENT : la création d'un établissement public d'aménagement du Mantois-Seine aval** (Yvelines) a été annoncée au *Journal officiel*, mercredi 17 avril. Cet établissement, à caractère industriel et commercial, qui concerne les communes de Buchelay, Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville, est chargé de procéder *« à toutes opérations d'aménagement liées au développement économique et urbain »*.

Les députés sont prêts à créer un marché boursier sur le blé

STUDIEUX retour de vacances pour les députés : le projet de loi de modernisation des activités financières, qu'ils ont commencé à examiner mardi 16 avril, n'a rien de bien affriolant. Adopté en première lecture par le Sénat, ce texte vise à transposer dans le droit français la directive européenne du 10 mai 1993, qui a créé un marché unique des services financiers (*Le Monde* du 15 mars). Présenté par Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances, comme l'*« occasion d'une profonde réforme de l'organisation du marché financier français »*, ce projet de loi, élaboré avec quelque retard sur le calendrier initialement prévu, a, d'ores et déjà, suscité d'importantes initiatives de la part des deux Assemblées.

Sous l'impulsion de leur commission des finances, les sénateurs avaient largement amendé le texte du gouvernement. L'objectif de la directive européenne étant de permettre aux entreprises d'investissement, munies d'« un passeport européen », d'exercer librement leur activité au sein de l'Union européenne, le projet de loi s'attache à définir, d'une part, la notion de service d'investissement, d'autre part les prestataires de ces services : seuls peuvent prétendre à cette qualité les entreprises d'investissement et les établissements de crédit agréés à cet effet – ces derniers représentant 80 % de la profession, selon Jean-Jacques Jégou (UDF, Val-de-Marne), rapporteur de la commission des finances de l'Assemblée nationale.

Soucieux de contenir la « bancarisation » de la place financière de Paris, les sénateurs avaient choisi de valoriser le statut des entreprises d'investissement, en les dotant des mêmes facilités que les maisons de titre. En conséquence, ils avaient décidé la suppression du statut de celles-ci. Tout en affichant un objectif similaire, les députés ont refusé cette méthode, en suivant M. Jégou, qui redoute un affaiblissement de l'*« attrait de la place de Paris. »*

LES CRAINTES DES PRODUCTEURS

Après avoir rappelé qu'il s'était opposé au dispositif *« trop brutal »* prévu par le Sénat, M. Arthuis a toutefois souligné que *« la logique de la loi de modernisation conduit à l'extinction du statut spécifique des maisons de titre »*, ajoutant que la navette *« devrait permettre de trouver une solution de compromis, (...) qui laisserait aux maisons de titre existantes le temps du choix : ou bien elles deviennent entreprises d'investissement, ou bien elles optent pour le statut bancaire »*.

Les députés ont également exprimé leur désaccord avec les sénateurs en matière d'organisation de la profession. Selon le texte initial du projet, les entreprises d'investissement étaient tenues d'adhérer à l'Association française des établissements de crédit (AFEC), par l'intermédiaire d'une organisation professionnelle librement choisie. Souhaitant garantir aux entreprises d'investissement une représentation comparable à celle dont bénéficient, au sein de l'AFEC, les établissements de crédit, les sénateurs avaient institué un échelon intermédiaire en créant l'Association française des entreprises d'investissements (AFEI). A l'initiative de Michel Inchauspé (RPR, Pyrénées-Atlantiques), les députés ont supprimé cette disposition, avec l'accord de M. Arthuis.

En outre, poussée en ce sens par le gouvernement, l'Assemblée nationale a révisé à la baisse la représentation des entreprises d'investissement au sein des comités chargés de délivrer les agréments et d'édicter la réglementation. Elle a également corrigé la définition des instruments financiers telle qu'elle résultait du texte adopté par le Sénat. Parmi la multitude de dispositions techniques restant à examiner, les députés devaient se pencher, mercredi 17 avril, sur l'article 26 du projet de loi qui, en reconnaissant de façon générale la légalité des opérations à terme, autorise de fait la création d'un marché boursier sur le blé.

Dans son rapport, M. Jégou rappelle que ceci était interdit depuis le Front populaire : *« La loi d'août 1936 visait à éviter la spéculation sur le blé, à une époque où la chute des cours ruinait les agriculteurs »*, précise le rapporteur de la commission des finances. Après avoir évoqué les craintes des producteurs de blé de voir ce mécanisme servir de *« prétexte à un démantèlement futur de la PAC »*, M. Jégou affirme qu'au contraire ceux-ci *« tireraient vraisemblablement un avantage d'un contrat à terme sur le blé »*.

Jean-Baptiste de Montvalon

JUSTICE Dans une étude sur le profil des tribunaux correctionnels, trois statisticiennes constatent l'extrême disparité des juridictions françaises, notamment en matière d'alcool au volant. Les conduites en état d'ivresse représentent 67 % des jugements prononcés par le tribunal de Quimper, contre 3,7 % à Marseille ou 9,3 % à Lyon. ● EN MATIÈRE de police des étrangers ou de trafic des stupéfiants, les différences sont, elles aussi, très prononcées : ces contentieux sont une spécialité des zones frontalières et de la région parisienne. ● *L'INADAPTATION* de la carte judiciaire française est mise en lumière par cette étude. Dans un rapport rendu en 1994, le directeur général de l'Institut géographique national, Jean-François Carrez, préconisait une réforme souple, qui a été en partie reprise dans le programme pluriannuel pour la justice de Pierre Méhaignerie.

L'activité correctionnelle varie fortement selon les régions

Des chambres submergées, d'autres non ; des juridictions qui se consacrent essentiellement aux délits liés à l'alcool au volant et d'autres aux étrangers en situation irrégulière... Une étude pointe les très grandes disparités, d'un département à l'autre, des décisions judiciaires

ANALYSANT un à un les contentieux traités par les tribunaux correctionnels, trois statisticiennes viennent de dessiner avec précision les contours d'une France peu connue : celle des délits. Au fil des ans et des traditions locales, certains tribunaux se sont ainsi spécialisés dans l'alcool au volant, tandis que d'autres s'occupent massivement d'affaires de stupéfiants ou de problèmes de séjour irrégulier. *« L'intérêt de ce travail est de parvenir à une meilleure connaissance des disparités de l'activité pénale en France »*, résument Valérie Mariette, Stéphanie Lemerle et Odile Timbart.

Cette étude a tout d'abord le mérite de corriger l'image d'une justice prestigieuse traitant des contentieux « nobles », comme la délinquance économique et financière. En fait, les tribunaux correctionnels français s'occupent surtout de circulation routière et de vols : en 1991, les conduites en état d'ivresse représentaient 25 % des condamnations, et les vols simples 20 %. Près de la moitié de l'activité judiciaire française est donc concentrée sur ces deux contentieux de masse. A côté, les autres délits paraissent totalement marginaux : en 1991, les escroqueries représentaient 1,4 % des condamnations, les coups et violences 1,8 %, les détentions-acquisitions de stupéfiants 1,5 % et les abus de confiance 1,1 %...

INÉGALE RÉPARTITION

Ces contentieux ne sont pas tous également répartis sur le territoire français. Esquissant une carte de France des délits, les statisticiennes notent ainsi que l'alcool au volant est une spécialité de l'ouest du territoire : les quinze juridictions qui traitent le plus ces dossiers sont toutes situées en Bretagne.

Dans certains tribunaux, les chiffres sont affolants : à Quimper, les conduites en état d'ivresse représentent 67 % de l'activité du tribunal correctionnel. A Guingamp, Lorient, Saint-Nazaire, Vannes, Brest, Angers et Morlaix, la proportion est supérieure à 50 %. A Saint-Brieuc, Saint-Malo, Rennes, Dinan, Coutances ou la Roche-sur-Yon, elle dépasse 45 %.

Cette *« spécialisation de fait »* de l'ouest de la France contraste avec l'extrême discrétion, dans ce domaine, des juridictions du sud. A Marseille, Nice ou Bastia, l'alcool au volant représente moins de 10 % des condamnations ; à Ajaccio, Perpignan, Tarascon, Grasse, Avignon ou Toulon, la proportion est inférieure à 12 %. Les grands tribunaux, notamment en région parisienne, sont eux aussi épargnés : la délinquance routière s'élève à 9 % à Lyon, 13 % à Bobigny et 14 % à Créteil.

Deux autres contentieux font, eux aussi, apparaître des disparités très importantes : l'immigration clandestine et les affaires de drogue. La police des étrangers est ainsi – et c'est logique – une spécialité de la région parisienne et des zones frontalières : ce contentieux, quasi inexistant en Bretagne – 0,15 % à Saint-Malo –, représente 25 % de l'activité du tribunal correctionnel de Bayonne, 20 % de celle d'Ajaccio, 11 % de celle de Nice. A eux seuls, les tribunaux de Bobigny, Paris, Nanterre et Marseille sont à l'origine de près de la moitié des condamnations françaises en matière de police des étrangers.

CONTENTIEUX D'« INITIATIVE »

Pour les affaires de stupéfiants, la répartition est, là encore, très contrastée. *« L'importance relative de ce contentieux dans l'activité des juridictions est fortement liée à leur situation géographique*, constate l'étude. *Les régions frontalières, en particulier celles du nord de la France, sont surtout concernées parce que plus vulnérables du fait de la proximité de pays à législation plus souple que la nôtre. »* Valenciennes y consacre plus de 24 % de son activité, Briey, près de 16 %, Saint-Omer et Thionville 11 %. Les grandes villes, et notamment Paris, ne sont pas épargnées : les juridictions de Paris, Marseille, Evry, Nanterre et Bobigny sont toutes au-dessus de la moyenne nationale.

Cette étude des disparités permet de comprendre comment s'élabore une politique pénale. Il existe en effet des contentieux pour lesquels la justice est passive : c'est le cas des vols, qui ne font pas l'objet d'une politique systématique de recherches, mais qui sont le plus souvent signalés par les victimes. Pour ces infractions, la répartition sur le territoire est relativement homogène. *« Les juridictions sont fortement concentrées autour de la moyenne (19 %)*, note l'étude. *La distribution présente un profil très ramassé, qui montre le caractère peu discriminant de ce type d'infraction. »* Face à ces contentieux, les procureurs ont peu de marge de manœuvre : ils enregistrent les plaintes et classent à peu près dans les mêmes proportions à Saint-Malo, Marseille ou Bobigny.

Certains contentieux sont, au contraire, des contentieux d'*« initiative »*. C'est le cas de l'alcool au volant, de la police des étrangers et, dans une moindre mesure, des affaires de stupéfiants, qui ne sont pas ou peu signalés par d'éventuelles victimes. Si la police ne décide pas de se lancer volontairement dans des contrôles systématiques, l'infraction a donc peu de chances d'être découverte.

L'étude montre que ces contentieux sont les instruments privilégiés des politiques pénales locales : en Bretagne, les procureurs ont délibérément mis l'accent sur l'alcool au volant tandis que les juridictions de la région parisienne préfèrent lutter contre l'immigration clandestine.

PRIORITÉS DIFFÉRENTES

Ces choix sont, bien évidemment, liés à la situation locale – le problème de l'immigration clandestine n'est pas aussi aigu à Saint-Brieuc qu'à Bobigny –, mais ce facteur n'explique pas tout. *« Même si rien n'interdit de penser que la conduite en état d'ivresse est plus répandue en Bretagne que dans les Bouches-du-Rhône, l'ampleur des écarts – 67 % du contentieux à Quimper, 3,7 % à Marseille – indique que les contrôles sont certainement plus fréquents dans la première de ces deux régions »*, notent les auteurs.

D'autres disparités tendraient à prouver l'existence de priorités différentes selon les juridictions : ainsi, proportionnellement, le tribunal de Grasse prononce deux fois moins de condamnations pour séjour irrégulier que ses voisins de Nice, Marseille ou Draguignan.

Anne Chemin

★ **Valérie Mariette, Stéphanie Lemerle, Odile Timbart, *La Physionomie des contentieux selon les tribunaux correctionnels*, ministère de la justice, 7, rue Scribe, 75009 Paris. Tél. : 44-77-66-02.**

Le poids de la conduite en état d'ivresse

LA CONDUITE EN ÉTAT ALCOOLIQUE DANS LE CONTENTIEUX TOTAL DES TRIBUNAUX CORRECTIONNELS

- plus de 44 %
- de 29 à 44 %
- de 20 à 29 %
- moins de 20 %

Moyenne nationale : 24 %

Ce délit est le contentieux le plus discriminant. Il se retrouve essentiellement dans les départements de l'ouest de la France.

Source : ministère de la justice.

Crimes et délits

Cette étude concerne uniquement les délits, qui sont jugés par les tribunaux correctionnels. En 1993, les 175 tribunaux correctionnels ont rendu près de 400 000 jugements, concernant aussi bien des vols que des escroqueries, des coups et blessures, des conduites en état alcoolique et des condamnations pour séjour irrégulier sur le territoire français. Les crimes – les infractions les plus graves – sont jugés par les cours d'assises, composées en partie de jurés populaires. Sur les 2 500 décisions rendues en 1993 par des cours d'assises – *une dans chaque département* –, 500 concernaient des homicides volontaires et 850 des viols.

La répression de l'alcoolisme submerge le tribunal de Quimper

QUIMPER
de notre correspondant

67 % des jugements du tribunal de Quimper condamnent des conduites en état d'ivresse ; dix des douze tribunaux de Bretagne sont en tête du hit-parade national en ce domaine... Aussitôt ces chiffres connus, élus, population et journaux ont contre-attaqué, soulignant que les contrôles étaient plus fréquents en pays breton qu'en Isère ou en Corse. Le procureur de la République de Quimper, Bruno Gestermann, précisait alors qu'on avait effectué dans le Finistère, en 1994, 100,54 dépistages préventifs pour 1 000 habitants contre 95,03 pour l'ensemble de l'Hexagone. 2,73 % des contrôles s'avéraient positifs dans le département, contre 0,99 % au plan national ! Le procureur ajoutait : *« Prétendre que le nombre de poursuites pour conduite en état alcoolique serait dû à un nombre plus important, voire excessif, de contrôles n'est qu'une hypocrisie démagogique. »*

Yves Boivin, procureur de la République à Saint-Brieuc, ne s'embarrasse pas non plus de circonlocutions. Selon lui, en Bretagne, la majorité des affaires qui viennent devant les juges trouvent leur origine dans l'abus de boisson : *« Violences, mœurs, dégradation... Le plus souvent, l'alcool sert de substrat, il remplit les hôpitaux psychiatriques »*, confiait-il récemment au *Télégramme de Brest*. Mais le « tout-répression » ne peut seul endiguer l'ampleur du phénomène. Comme le signale Alain Gall, président du tribunal de grande instance de Brest, s'il est légitime que police et gendarmerie concentrent leurs efforts sur la lutte contre l'alcoolisme, en matière de contrôle *« nous avons sans doute atteint un maximum qu'il ne faut pas dépasser »*.

A Vannes, le procureur de la République, Henri Davy, s'est efforcé de trouver une réponse judiciaire à ce qu'il appelle les *« petits taux »*. Ceux qui n'ont commis qu'un péché véniel (moins de 1 gramme d'alcool) peuvent échapper au tribunal en s'inscrivant à un stage de sensibilisation aux risques découlant de l'abus d'alcool. Le stage dure deux jours et coûte 1 550 francs au contrevenant. En dix-huit mois, cent cinquante conducteurs ont opté pour cette formule.

Partout en Bretagne, on voit surgir des initiatives allant dans le même sens. L'association La Croix d'or, à Quimper, a lancé, avec l'École des beaux-arts de la ville, un concours d'affiches sur le thème « Tabac-alcool-vitesse » portant le titre *« Va z'y molo »*. Dans les lycées, des opérations d'information ont été menées. En 1994, les 70 discothèques du département ont proposé à leurs clients un jeu « Boire ou conduire ». Enfin, depuis peu de temps, les conducteurs convoqués au tribunal de Quimper sont invités, avant la comparution, à une réunion avec un médecin et un animateur spécialisés.

Les Bretons n'apprécient que modérément d'être montrés du doigt et traités d'alcooliques impénitents. Certes, chacun convient qu'il y a, de Rennes à Pont-l'Abbé, plus de risques d'être tué par un chauffard enivré que par un truand. Mais les gens du cru aimeraient aussi qu'on rappelle que, parmi les infractions constatées à Quimper, la part des vols n'est que de 5 % et qu'en matière de délinquance en général cette même cité, parmi les villes de 50 000 à 100 000 habitants, se classe au 103e rang sur 115.

Jean Le Naour

La difficile réforme de la carte judiciaire

L'ÉTUDE du ministère de la justice souligne l'extraordinaire disparité des juridictions françaises. En 1991, le tribunal correctionnel de Mende a prononcé 420 condamnations, tandis que le tribunal de Paris en infligeait près de 35 000 et les juridictions de la région parisienne – Bobigny, Créteil, Nanterre, Versailles et Evry – 40 000.

Les différences de contentieux n'expliquent pas tout. Dans un rapport rédigé en 1994, le directeur général de l'Institut géographique national (IGN), Jean-François Carrez, constatait que le nombre de jugements rendus par magistrat variait du simple au triple. *« De très nombreuses juridictions*, constatait-il, *sont littéralement submergées alors que d'autres ont une charge de travail faible, voire très faible. »*

Ces déséquilibres sont le fruit de l'histoire. Certains tribunaux sont les héritiers des places fortes et des villes médiévales où le seigneur exerçait son droit de justice, tandis que d'autres sont nés avec la révolution industrielle du XIXe siècle. Depuis la seconde guerre mondiale, l'Etat a tenté de corriger ces disparités – de nouveaux palais de justice ont ainsi été créés en banlieue parisienne, à Bobigny, Créteil et Nanterre –, mais la carte judiciaire reste inadaptée. *« Les écarts sont d'une telle ampleur et leurs conséquences sur le travail des juridictions si importantes qu'il faut considérer que la justice n'est d'ores et déjà pas rendue uniformément sur le territoire français »*, concluait M. Carrez.

PRESSIONS DES ÉLUS LOCAUX

Personne n'ose cependant s'attaquer frontalement à une réforme de la carte judiciaire. En ces temps d'aménagement du territoire, les élus locaux accepteraient très mal la suppression de juridictions dans des petites villes déjà fragilisées par la crise. Toute redéfinition brutale élaborée à Paris a donc été écartée par les gardes des sceaux qui se sont succédé place Vendôme. *« Une réforme nationale et simultanée de la carte judiciaire suscite des oppositions conjuguées et des discussions sur des principes totalement abstraits*, notait Jean-François Carrez. *Mais il est possible, sur des cas concrets, sur des évidences locales, et au prix de discussions persévérantes, de faire admettre progressivement des adaptations. »*

M. Carrez suggérait donc une démarche pragmatique, qui consistait à encourager des formules souples, comme la création de chambres détachées, le développement des audiences foraines, la spécialisation des tribunaux de grande instance ou la délégation de magistrats des cours d'appel dans les juridictions du ressort. Le rapport estimait cependant que des petits tribunaux devaient être supprimés. *« On ne peut défendre sur le plan rationnel, même au nom de l'aménagement du territoire ou de la proximité, le maintien d'une centaine de juridictions ne répondant plus à un réel besoin, sauf à dénaturer la notion même d'aménagement du territoire en l'assimilant à la conservation intégrale du passé, même le plus révolu, et au détriment des besoins urgents de vastes régions du territoire. »*

AUDIENCES « FORAINES »

Certaines de ces propositions ont été reprises dans le programme pluriannuel pour la justice de Pierre Méhaignerie. Ce texte, qui a fait l'objet de deux décrets d'application en début d'année, autorise désormais les juridictions à tenir des audiences « foraines » : les débats d'une chambre civile du tribunal pourront, par exemple, avoir lieu hors du palais de justice, dans des locaux prêtés par une mairie. Il permet également à la chancellerie de créer par décret des chambres détachées des tribunaux dans des communes délaissées par l'organisation judiciaire. Cette disposition, qui existait déjà dans les territoires d'outre-mer, devrait permettre à un gros tribunal de créer une « antenne » de jugement dans une petite ville située dans son ressort.

A. C.

Les escrocs sous le regard expert du psychiatre

L'ESCROC a toujours suscité dans l'opinion publique un sentiment trouble et ambigu. Certes, il viole la loi, ruine ses victimes et réalise un acte insupportable, puisque l'homme déteste être trompé. Pourtant, même démasqué, l'escroc continue à séduire. Il est celui qui agit sans violence, avec malice, parfois avec panache. Il est le marchand de rêves, ses dons de persuasion forcent l'admiration, et ceux qui sont tombés dans ses filets n'en sortent jamais grandis. La caricature populaire en fait rapidement des naïfs ou, pis encore, de fausses victimes tentées par une trop juteuse opération.



BIBLIOGRAPHIE

Magistrats et policiers ont chacun, à l'heure d'écrire leurs souvenirs, décrit l'escroc qui leur avait donné le plus de mal et, peut-être, le plus de plaisir. Mais, dans leurs discours passionnés, l'image d'Epinal est restée intacte. On ne l'imagine pas autrement que souriant, élégant, beau joueur, même devant son juge. Pourtant, il ne fait partie, en réalité, que de cette catégorie d'hommes *« qui traduisent leurs désordres affectifs en détournements abusifs »*.

Derrière cette appréciation, il y a le regard du psychiatre. En nous présentant avec humour ceux qu'il appelle *Les Maîtres Trompeurs*, Michel Dubec nous épargne les rituelles analyses dévalorisantes d'une psychiatrie qui s'est parfois trop rapprochée de l'entomologie. L'homme n'est pas un insecte et, si l'auteur démonte les mécanismes conduisant à l'escroquerie avec une redoutable précision, c'est avec un infini respect pour ceux que les hasards de la vie ont partiellement façonnés. Expert judiciaire, Michel Dubec s'est intéressé au parcours de ces artistes qui pratiquent une délinquance subtile moins par esprit de lucre que pour y trouver l'indispensable compensation à leur désarroi affectif. *« L'escroc cherche à éblouir et à se faire aimer par la victime »*, relève le psychiatre, avant de conter l'extraordinaire histoire de cet enfant détesté par ses parents qui, dès l'âge de six ans, abusa un commerçant en se faisant passer pour le fils d'un général. Le mensonge venait de lui donner une nouvelle existence : il en fera l'arme de sa vie.

VOCATION LUDIQUE

« L'escroc a une vocation ludique. Il fait de la loi une règle de hasard, la stérilise de toute morale. Il n'est ni bon ni méchant, il triche... » Et Michel Dubec raconte par le menu, avec une pointe d'ironie, la vie de ces tricheurs. L'histoire de Stavisky, vue du fauteuil du psychiatre, est édifiante. D'autant que ce dernier manie aussi le droit pénal avec dextérité. En général, les deux disciplines font rarement bon ménage, et leur mélange ne fait qu'engendrer des « experts en expertises » hésitant perpétuellement entre Freud et Montesquieu.

Michel Dubec sait regarder la machine judiciaire avec la méfiance qu'elle mérite. Quand l'expert-psychiatre examine l'affaire de la Garantie foncière, qui agita les médias pendant les années 70, son analyse brise une série d'idées reçues. On sort alors du cadre strictement individuel pour plonger dans les mécanismes complexes d'un inconscient collectif qui détermine les actions de la presse, de la justice et de la politique. Dans ce triangle, chacun devient tour à tour le trompeur et le trompé. Cette fois, il n'y a plus un escroc sympathique et ludique, mais une foule de tristes tricheurs dans chaque camp, ne sachant même pas qu'ils trichent. Si l'affaire est ancienne, certains comportements sont encore aujourd'hui d'une brûlante actualité.

Maurice Peyrot

★ **Michel Dubec, *Les Maîtres Trompeurs, vrais et faux escrocs*, Seuil, 273 pages, 110 F.**

Le gouvernement est prêt à durcir les lois sur l'immigration

M. Juppé ne veut cependant pas toucher aux principes garantis par la Constitution

La majorité est divisée sur les suites à donner aux propositions de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur l'immigration. Certains des siens estiment que les lois Pasqua suffisent. D'autres qu'il faut les durcir. A Matignon, on est prêt à s'appuyer sur le travail préparatoire effectuer par le ministère de l'intérieur, mais on ne veut pas prendre le risque d'une censure par le Conseil constitutionnel.

LES PROPOSITIONS formulées, mardi 16 avril, par la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur l'immigration clandestine ont été accueillies de façon mitigée par les députés de la majorité. Même si beaucoup soulignent que le problème est de plus en plus sensible sur le terrain, plusieurs responsables du RPR et de l'UDF ont incité le gouvernement à la prudence. Ce double message semble avoir été parfaitement reçu à Matignon comme à l'Elysée. Les conseillers du président de la République semblent particulièrement réservés, estimant, comme plusieurs parlementaires, qu'il pourrait suffire d'appliquer la législation existante. Mais il n'est pas question pour autant d'enterrer le débat et l'entourage du premier ministre envisage un rapide débouché législatif.

Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur, a engagé l'élaboration d'un avant-projet de loi et évoqué la possibilité de le présenter dès le mois de mai devant le conseil des ministres. Ses services, d'ailleurs, ont travaillé en étroite liaison avec les membres de la commission parlementaire.

M. Mazeaud a souligné avec force l'inconstitutionnalité de certaines des propositions

Matignon souligne que les conclusions de la commission traduisent une préoccupation constamment manifestée par des élus soucieux d'une plus grande rigueur à l'approche des élections législatives de 1998. Délivrance des certificats d'hébergement, taux d'exécution des reconduites à la frontière, travail clandestin constituent, souligne-t-on, des sources de plus en plus fréquentes d'exaspération des élus. A Matignon, on convient, comme l'ont rappelé, mardi, plusieurs responsables de la majorité, que la lutte contre l'immigration clandestine commence par l'application de la législation existante. Mais on souligne que l'application de certaines des dispositions de la loi Pasqua de 1993 a pu créer des situations humaines inextricables.

Sans entrer dans le détail des propositions de la commission, Matignon se dit aujourd'hui prêt à prendre en compte certaines d'entre elles, en expliquant que la bonne application des lois existantes implique leur ajustement. Mais, dans l'entourage du premier ministre, on se dit déterminé à ne le faire qu'avec la plus grande prudence. Le gouvernement n'entend, en effet, pas se laisser entraîner dans des dispositions qui prêteraient le flanc à une sanction du Conseil constitutionnel. Or, souligne-t-on, la commission d'enquête a largement sous-évalué ce risque. Les collaborateurs du premier ministre sont, en l'espèce, sur la même ligne que Pierre Mazeaud, qui a souligné avec force l'inconstitutionnalité de certaines des propositions de la commisssion d'enquête. M. Mazeaud, en tant que président de la commission des lois de l'Assemblée nationale. pourrait donc jouer un rôle essentiel lorsqu'une modification des lois Pasqua sera soumise au Parlement.

Cécile Chambraud

Les conclusions de la commission divisent les députés de la majorité

CERTAINS y sont franchement hostiles, estimant la législation actuelle suffisante, d'autres applaudissent et saluent le réalisme des propositions de la commission d'enquête parlementaire sur l'immigration clandestine. Les uns redoutent les conséquences sanitaires des restrictions de soins proposées, les autres y voient au contraire un ensemble de mesures salutaires, susceptibles de protéger la France contre l'arrivée de nouveaux clandestins et contre les succès électoraux du Front national. Au lendemain de sa publication, le rapport de la commission – largment dominée par la droite – divise sérieusement la majorité.

Le texte, qui propose de durcir sévèrement les lois sur l'entrée et le séjour des étrangers en France, a provoqué de nombreuses réactions à l'Assemblée nationale. Les vingt-cinq députés de la majorité membres de la commission d'enquête avaient voté le rapport comme un seul homme le 3 avril : ceux qui se sont exprimés, mardi, en ont donc une nouvelle fois souligné sa pertinence. Jacques Myard (RPR, Yvelines) a juste regretté que la commission *« n'ait pas cru devoir retenir l'interdiction de célébrer le mariage des personnes en situation irrégulière »*. Jean Marsaudon (RPR, Essonne) soulignait qu'il aurait préféré voir le délai maximum de rétention administrative – dix jours actuellement – porté à trois mois *« sans intervention du juge judiciaire, qui est un frein »*, plutot qu'à quarante-cinq jours, comme le propose le rapport.

Ils ont reçu le soutien de Pierre Cardo (UDF, Yvelines), qui a salué un texte ayant *« le mérite de provoquer un débat »* sur un sujet *« longtemps tabou »*. Pierre Lellouche (RPR, Val d'Oise) a lui aussi estimé que ces propositions allaient pouvoir régler *« les trous béants »* laissés aux clandestins par les lois Pasqua.

Mais les attaques ont également fusé, aussitôt le rapport rendu public. Au sein du RPR, la première salve est partie de Pierre Mazeaud. *« Les dispositions de la loi Pasqua étaient bonnes, appliquons-les avant d'en envisager d'autres,* a estimé le président de la commission des lois. *Evitons aussi des dipsositions qui seraient sanctionnées par le Conseil constitutionnel, parce qu'il y a des règles fondamentales qui régissent notre droit comme la notion de liberté individuelle et le respect d'un certain nombre de principes. »*

Président du groupe UDF à l'Assemblée, Gilles de Robien n'a pas dit autre chose : *« Plutôt que de rajouter des textes sur des textes, faisons déjà l'application de ceux qui existent »*, a-t-il affirmé, avant de renchérir : *« Ne touchons pas aux populations les plus fragiles. Cela me semble contraire aux traditions de la France. »* Ladislav Poniatowski (UDF, Eure) a lui aussi demandé à ce que l'on *« commence par appliquer en tatalité les lois Pasqua »* avant de renforcer l'arsenal répressif. De son coté, Claude Malhuret, signataire en 1993 d'un amendement redonnant le droit aux clandestins de disposer de l'aide médicale, a fait part de ses réserves à toucher au *« bon équilibre »* des lois actuelles : *« Si on doit toucher à cet équilibre, il faudra le faire avec énormément de prudence et surtout en évitant toutes les surenchères et toutes les démagogies »*.

Pendant que la droite ferraillait, la gauche dénonçait les mesures proposées. Une réaction unanime, rapprochant Radical et le PCF, mais discrète, l'opposition s'abstenant de la moindre intervention sur le sujet lors des questions d'actualité de l'après-midi. Pour le PS, Ségolène Royal (Deux-Sèvres) a accusé la majorité d'*« agiter le chiffon rouge de l'immigration »* pour masquer son échec sur l'emploi. Vice-président de la commission d'enquête, dont il n'a pas voté le rapport, Julien Dray (Essonne) a regretté qu'après avoir constaté *« l'inefficacité des lois Pasqua »* le rapport *« poursuive en proposant d'accumuler de nouveaux dispositifs qui vont encore plus persécuter les immigrés sans apporter de solutions réelles aux problèmes de l'immigration clandestine »*.

Pour M. Le Pen, le rapport « va indubitablement dans le bon sens »

Le président du groupe communiste, Alain Bocquet, a quant à lui dénoncé des textes *« toujours plus répressifs »* contre l'immigration mais oubliant *« ceux qui l'encouragent, la nourrissent : les exploiteurs de main-d'œuvre, les marchands de sommeil »*. Pour Jean-Pierre Brard (PCF, Seine-Saint-Denis), ces propositions *« ne visent qu'à manger dans la gamelle de Le Pen »*.

Le président du Front national ne s'y est d'ailleurs pas trompé. *« Nous sommes encore très loin de ce qu'il faudrait faire pour endiguer le problème »*, a-t-il estimé. Mais il a toutefois considéré que le rapport allait *« indubitablement dans le bon sens »*.

Condamnation unanime des associations

Le monde associatif a unanimement condamné le rapport de la commision d'enquête parlementaire sur l'imigration clandestine. Cinq organisations judiciaires, parmi lesquelles le Syndicat de la magistrature et la CFDT-justice, ont dénoncé *« des propositions qui bafouent notre culture et nos traditions démocratiques »*, pendant que le Syndicat des avocats de France (SAF) condamnait *« l'hystérie sécuritaire »* et l'*« amalgame entre immigrés, délinquants et terroristes »* actuellement à l'œuvre. La Licra a demandé une *« réunion d'urgence de la commission consultative des droits de l'homme »*, afin de *« faire cesser cette politique du bouc-émissaire »*. Le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) a demandé au premier ministre, Alain Juppé, de *« ne pas permettre ces violations qui défigurent une certaine idée de la France »*. Enfin, l'association Médecins sans frontières (MSF) s'oppose à toute délivrance de *« soins au faciès » : « L'éthique médicale interdit de réserver la délivrance de soins médicaux à certaines pathologies ou à certains malades. »*

Annulation d'un arrêté de reconduite à la frontière d'une Algérienne

LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF de Clermont-Ferrand a annulé, mardi 16 avril, un arrêté de reconduite à la frontière concernant une Algérienne de vingt-huit ans, menacée d'expulsion alors que sa famille est installée en Auvergne depuis 1971. La jeune femme, Ouafia Adouani, a quitté l'Algérie à l'âge de trois ans, en 1971, pour rejoindre son père, ouvrier à l'usine Dunlop de Montluçon (Allier). En mai 1995, le préfet du Val-de-Marne avait pris à son encontre un arrêté de reconduite à la frontière, confirmé par le tribunal administratif de Paris. Depuis, Ouafia vivait dans une quasi-clandestinité chez ses parents. Le 1er avril, elle avait été interpellée par les policiers de faction à la sous-préfecture de Montluçon, alors qu'elle était venue tenter de régulariser sa situation. Le préfet de l'Allier avait alors décidé de ne pas appliquer l'arrêté de son collègue du Val-de-Marne et d'en prendre un nouveau, afin *« de permettre à l'intéressée d'utiliser tous les moyens de recours que lui permet la loi »*. Un comité de soutien rassemblant une dizaine d'associations, de syndicats et de partis de gauche avait été créé à Montluçon pour soutenir la jeune Algérienne.

Opération « coup de poing » à Paris contre des ateliers clandestins

UNE OPÉRATION « COUP DE POING » contre une vingtaine d'ateliers clandestins tenus par des Chinois a été effectuée, mardi 16 avril, dans un immeuble du 12e arrondissement de Paris. La police a procédé à l'interpellation de 32 personnes, employeurs et employés de ces ateliers, a indiqué la préfecture de police de Paris. Cette opération a été menée par les Renseignements généraux, la police judiciaire et la Sécurité publique, en liaison avec l'inspection du travail et l'Urssaf. La totalité du bâtiment de six étages, 58, rue Crozatier, était occupée par des ateliers clandestins. Les personnes interpellées mardi sont pour la plupart originaires de la province chinoise du Zhejiang, réputée pour être actuellement la plus importante en matière d'immigration et de travail clandestins. Une enquête préliminaire avait permis d'établir qu'aucun atelier de confection ou de maroquinerie n'était répertorié dans cet immeuble. Depuis le début de l'année, 63 ateliers ou commerces clandestins ont été démantelés à Paris.

DÉPÊCHES

■ **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : la commission permanente du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche** (Cneser), réunie lundi 15 avril, a adopté, à l'initiative du syndicat d'étudiants UNEF-ID, un texte de défiance à l'égard des premières propositions de réforme de l'éducation élaborées par Roger Fauroux, président de la commission de réflexion sur l'école (*Le Monde* du 12 avril). Dans cette motion, le Cneser *« s'oppose à la logique de propositions qui mettent en cause le rôle du baccalauréat, risquent d'aboutir à la sélection, mettent en péril la nature des premiers cycles... »* Il proteste également *« contre le peu de cas que la commission fait de la recherche »*.

■ **FAIT DIVERS : la femme découverte décapitée dans un sac sur** les quais de la Seine (*Le Monde* du 17 avril) est la mère du Coréen du nom de Wang qui s'est suicidé, lundi 15 avril, en sautant dans le fleuve à la hauteur du pont de Bercy à Paris, selon des sources informées. Né à Séoul, âgé de trente-deux ans, Wang était sans profession et en instance de divorce. Sa femme, de nationalité française, a été entendue par la police.

■ **POLICE : un témoin accusant la trésorière-officieuse du RPR,** Louise-Yvonne Cassetta, a été placé, mercredi 17 avril, à l'institut psychiatrique de la préfecture de police de Paris, après s'être spontanément présenté au commissariat du 16e arrondissement, où il s'était plaint de menaces et avait tenu des propos jugés incohérents. Cet homme, Didier Delaporte, avait mis en cause Mme Cassetta en évoquant des transferts d'*« argent liquide »* au siège de campagne de M. Chirac ; son audition avait conduit le juge Eric Halphen à placer Mme Cassetta en garde à vue (*Le Monde* du 2 novembre).

■ **TRAFIC : les douanes françaises** ont annoncé, mardi 16 avril, avoir démantelé un trafic international d'alcools dans le Nord de la France. *« L'enquête a permis de découvrir qu'une société de Calais, gérée par un Britannique, avait acheté et commercialisé ces alcools sans acquitter de taxes »*, ont-elles déclaré. Ce trafic portait sur 256 000 bouteilles de whisky, de vodka, de gin, de brandy, de rhum et de bourbon, d'une valeur de 9,84 millions de francs, et le préjudice pour le budget de l'Etat s'élève à 7,985 millions de francs.

■ **DRAME FAMILIAL : une information judiciaire devait être ouverte,** mercredi 17 avril, par un juge d'instruction de Nanterre, une semaine après la découverte des corps d'un couple d'architectes et de leurs deux enfants, dans leur pavillon de Sceaux (Hauts-de-Seine). Les policiers pourront consulter le dossier médical de la mère, qui était sous antidépresseurs au moment des faits, et vérifier si elle a passé des communications téléphoniques le jour du drame familial. Les enquêteurs tenteront en outre de déterminer l'origine de la gastro-entérite qui avait frappé toute la famille une semaine auparavant. L'hypothèse d'une première tentative d'empoisonnement qui aurait avorté n'est pas exclue.

Quand la police basque espagnole passe la frontière, au nom de l'ETA

BAYONNE
de notre correspondant

Encore douce, l'atmosphère de Saint-Sébastien s'imprègne de l'humidité que distille le xirimiri, cette bruine caractéristique du littoral basque. Dans la nuit de dimanche à lundi 15 avril, deux jeunes Basques venus de France regagnent leur voiture. Il est près de trois heures du matin dans la cité balnéaire espagnole. Toute la journée, la libération, le matin même, de l'industriel basque José-Maria Aldaia, enlevé par l'ETA, a occupé radios et télévision (*Le Monde* du 16 avril). Dans leur BX immatriculée dans les Pyrénées-Atlantiques, les deux jeunes se dirigent vers la frontière, distante d'une vingtaine de kilomètres.

Au détour de la chaussée, la police basque, l'*ertzaintza*, effectue un contrôle routier. L'automobile française ne s'arrête pas et une course poursuite s'engage. Effrayés ou éméchés, les fuyards approchent de la frontière : ils pensent naturellement trouver refuge et tourner la page à Hendaye. Voilà le pont sur la Bidassoa. Les guérites des douaniers et des policiers sont vides depuis belle lurette. L'*ertzaintza*, en uniforme, passe la frontière et pénètre sur le territoire français.

L'équipée s'achève quelques centaines de mètres plus loin. Arrivés en France, les deux noctambules tentent de s'extraire du véhicule. Mais les policiers basques sont là, qui les sortent de force, distribuent quelques coups de matraque et tentent de les menotter. Alertés – leur commissariat est tout proche –, les hommes de la Diccilec (ex-police de l'air et des frontières française) accourent. Ils isolent les deux accidentés alors que les membres de l'*ertzaintza* tentaient de repartir avec eux.

On relève des impacts de balles sur la BX. Les deux Français sont emmenés au commissariat et portent aussitôt plainte pour violences. Le lundi, le parquet de Bayonne ordonne leur remise en liberté et fait ouvrir deux enquêtes : l'une pour déterminer quel délit ont commis les deux jeunes, l'autre au sujet des actes des policiers basques espagnols. Cette patrouille expliquera qu'elle pensait avoir affaire à un commando d'ETA en fuite. Quant au ministre basque de l'intérieur, Juan-Maria Atutxa, son entourage minimise l'incident, indiquant que ses hommes n'ont évidemment pas agi sur ordre.

DROIT DE SUITE

Ces faits, les premiers du genre, surviennent après que le gouvernement français a décidé, le 26 mars, de supprimer ses contrôles aux frontières avec l'Allemagne et l'Espagne. Il a alors levé la clause de sauvegarde qu'il avait invoquée pour mettre entre parenthèses la convention de Schengen. Ce texte organise depuis 1995 la libre circulation des personnes, et en particulier la coordination entre les polices des différents Etats. Cette convention mentionne notamment un droit de suite dans les pays voisins pour des policiers qui surprendraient des individus en flagrant délit. Mais cette disposition a ses limites : les autorités judiciaires et policières du pays où a lieu l'incursion doivent être immédiatement prévenues. Evoquant ce droit de suite, Robert Broussard, patron de la Diccilec, soulignait, dans *Le Monde* du 29 mars : *« Ces dispositions ne peuvent être mises en œuvre que sous certaines conditions, notamment dans des limites géographiques précises et en prévenant immédiatement les policiers compétents du secteur. »*

Autant d'éléments qui ont poussé le Syndicat national des officiers de police à réagir vivement à l'incident de Hendaye : *« Nous demandons au gouvernement de faire le nécessaire afin que de tels actes rappelant les méthodes policières espagnoles des années 70 cessent définitivement,* déclare le secrétaire régional du SNOP, Jean-Pierre Reynaud. *Il faut que le gouvernement autonome basque soit pris en compte dans les applications de la convention de Schengen et que sa police s'y conforme. »* Elément du statut de Guernica, qui définit depuis 1979 la communauté autonome basque en Espagne, l'*ertzaintza* est une police forte aujourd'hui de 8 000 hommes. Dotée des attributs et des moyens d'une police moderne, l'*ertzaintza* assure aussi bien la circulation que les enquêtes judiciaires ou les opérations antiterroristes. Depuis le 2 avril dernier, ce corps de police peut d'ailleurs accéder au fichier du système d'information Schengen (SIS).

Michel Garicoix

DISPARITIONS

François-Régis Bastide

L'homme au désir d'amour lointain

L'ÉCRIVAIN et diplomate François-Régis Bastide est mort à Paris, mardi 16 avril, des suites d'un cancer. Il était âgé de soixante-neuf ans.

François-Régis Bastide a toujours aimé le monde et voulu participer à l'histoire en train de s'accomplir. Né à Biarritz le 1er juillet 1926, il s'engage en octobre 1944 dans la division Leclerc – ce qui lui vaudra la croix de guerre – et participe à la campagne d'Allemagne ; sa passion pour ce pays ne s'éteindra jamais. Il est, en 1947, directeur des programmes musicaux de Radio-Sarrebruck, devient en 1952 producteur de l'émission « Le masque et la plume », et est chargé par le Parti socialiste, en 1976, d'animer une commission d'étude sur la culture et la télévision. Il entre dans la carrière diplomatique comme ambassadeur à Copenhague (à partir de 1981), puis à Vienne (à partir de 1985), avant d'être nommé délégué permanent de la France auprès de l'Unesco en 1988. Mais, en dépit de son romantisme de fond, sentimental et politique, François-Régis Bastide, resté trop sceptique devant l'Histoire et le dévoiement fatal des idéaux dans les compromissions de l'action, demeurait secrètement ironique devant les jeux et les attributs du pouvoir.

Alors qu'on le croyait fasciné par les ors des chancelleries, englouti dans une bataille politique, il ne songeait qu'à l'écriture. D'ailleurs, son beau visage intransigeant et fin ne s'illuminait vraiment que lorsqu'il pouvait évoquer librement sa passion des livres – il siégeait au jury du Prix Médicis depuis 1976 – ou avouait avec une pudeur vibrante qu'il s'était *« remis au travail »*. Il retrouvait le bonheur de l'affinement du rythme de la phrase qui, si fluide et calme, épousait les nuances et les variations de ses thèmes – le flux de l'amour, les mouvements de l'âme et de la musique, l'approche lyrique des frontières incertaines entre le réel et le fantastique, le vécu et le rêve, l'avant et l'après – qui trouveront, après des romans relativement classiques – *La Lettre de Bavière* (Gallimard, 1947), *La Jeune Fille et la Mort* (Gallimard, 1950), *Les Adieux* (Gallimard, Prix Fémina 1954) –, leur juste et ample orchestration dans *La Vie rêvée* (Seuil, 1962), qui conjugue, dans une polyphonie parfaitement maîtrisée, tous les temps : ceux de son enfance à Biarritz, d'une histoire inventée et de l'écriture qui lui permettent d'ironiser sur lui-même, comme il le fera souvent dans ses livres. Cette interrogation sur le temps, on la retrouve plus profonde encore dans *La Palmeraie* (Seuil, 1967), admirable portrait d'un homme mentalement déchu, au bord de l'amnésie.

Bien plus qu'un thème, la musique est pour François-Régis Bastide, un modèle d'expression et d'émotion et, dans la fantaisie du *Voyageur* (1976), elle accompagne, magnifie le périple joyeux et tourmenté d'un jeune homme qui, du haut d'un char Leclerc, une baguette de maestro à la main, ranime, en traversant l'Allemagne, les sortilèges du passé musical enfoui sous les décombres de l'horreur nazie.

Si la musique exalte, elle peut aussi détruire. C'est le cas de l'héroïne du *Troisième Concerto* (Gallimard, 1948), grande pianiste rêvant qu'elle doit être prête à jouer le lendemain le troisième concerto de Ravel, qui n'existe pas. Ce très beau texte, empreint d'une grâce douloureuse, a été écrit pour la télévision en 1963, comme le sera, en 1968, *La Forêt noire* (Seuil).

C'est à un merveilleux voyage sentimental et politique que nous convie François-Régis Bastide dans *L'Enchanteur et Nous* (Grasset, 1981), qui, dans un climat de demi-jour d'une île de la Baltique, dépeint l'extraordinaire séduction exercée par Nils Siderhamm sur le narrateur, parmi trois femmes concertistes et comédienne, ces femmes de scène auxquelles il aura rendu, toute sa vie, les plus beaux hommages. *L'Homme au désir d'amour lointain* ne paraîtra qu'en 1994 (Gallimard). François-Régis Bastide a eu raison d'attendre. C'est son roman le plus ambitieux, le plus beau, le plus joueur. En mettant en scène le royaume imaginaire de Villanovie, au sud de l'Europe, l'écrivain se livre à une critique d'une drôlerie féroce de la vie diplomatique. Mais c'est surtout à travers l'histoire de la passion d'un diplomate et de la reine Ilma Regina, une magnifique ode presque juvénile à l'amour.

C'est avec la même élégance que François-Régis Bastide, homme d'honneur, digne et délicat, s'est éteint, feignant jusqu'au bout la légèreté comme s'il veillait à consoler par avance tous ceux qui l'ont aimé.

Jean-Noël Pancrazi

Louis René

Un grand médecin du XXe siècle

LE DOCTEUR LOUIS RENÉ, ancien président du conseil national de l'Ordre des médecins, est mort, mardi 16 avril, à Paris. Il était âgé de soixante-dix-sept ans.

C'est un grand médecin de ce siècle qui disparaît, l'un de ces praticiens qui ont toujours réussi à traduire dans leur action quelques principes humanistes qu'on tient aujourd'hui pour d'un autre âge. Un chirurgien courageux formé « à l'ancienne » dans le respect de « *ses maîtres* » sans pour autant leur demeurer, au fil du temps, inféodé. Pour l'histoire commune de la profession médicale et de la vie politique française, le docteur René restera l'un des principaux artisans de la survie puis du renouveau de l'institution ordinale, cette institution que la gauche socialiste avait honnie, avant, une fois au pouvoir, d'en comprendre tardivement la nécessité, sinon les possibles vertus.

Ceux qui n'ont pas vécu – ou qui ont oublié – les relations tragi-comiques entretenues au début des années 80 entre les représentants d'un mandarinat médical déjà obsolète et un pouvoir socialiste qui s'était juré de tuer un Ordre source de tous les maux peuvent-ils aujourd'hui mesurer l'ampleur du rôle du docteur René ? Ce chirurgien, né le 21 août 1918, avait appris à connaître les coulisses, les pièges et les limites de son institution ordinale. Après avoir été élu président du conseil départemental de la Ville de Paris, poste qu'il occupa de 1973 à 1995, d'heureux bouleversements de la sociologie médicale le conduisirent à la *Domus Medica* du boulevard de Latour-Maubourg, où il occupa la vice-présidence du conseil national et la présidence de la section éthique et déontologique de ce conseil. C'est là qu'il commenca à se faire mieux comprendre de ses pairs d'abord, du grand public ensuite. En prenant avec lucidité, souvent courageusement, position sur la plupart des grands débats de notre époque, qu'il s'agisse du sida, de la procréation médicale assistée ou de l'indispensable secret médical, le docteur René reprenait ici, dans ce que l'époque avait baptisé « éthique », ce qui jadis était réuni plus clairement sous le chapitre de la « morale médicale ». Le docteur René reprenait le flambeau tenu un moment par Louis Portes ou par Georges Duhamel.

Son œuvre devait prendre une toute autre ampleur après son élection, le 2 juillet 1987, à la présidence du conseil national de l'Ordre, où il succédait au professeur Raymond Villey, qui avait, depuis 1981, réussi à faire survivre une institution marquée par les troublants errements de quelques-uns de ses précédents hiérarques. Il remplira pleinement la mission qu'il souhaitait mener. S'amusant volontiers en privé du procès instruit au début des années 70 par François Mitterrand à l'égard de l'Ordre, il ne cessera de tisser des liens avec les responsables gouvernementaux pour, non pas maintenir en l'état, mais revivifier une institution ordinale heureusement éloignée des vicissitudes syndicales et ne traitant que de l'essentiel. Il fut notamment, dans l'ombre, l'un des partisans du lent passage *« de l'éthique au droit »* qui permit à la France d'être, en 1994, l'un des premiers pays au monde à se doter d'un cadre législatif global face aux nouvelles questions posées par l'avancée de la biologie et de la médecine.

Il fut encore le principal artisan de la réécriture d'un code déontologique médical vieillissant. Pédagogue ironique et chaleureux, féru d'échanges avec les hommes d'Eglise et ceux du droit, toujours en alerte sur les questions fondamentales, le docteur René joua avec passion le rôle d'éclaireur aux frontières de la médecine, adversaire tenace de la souffrance et de la mort, avant d'organiser sagement sa succession, en 1991, laissant la place au professeur Bernard Glorion.

Cette carrière hors du commun fut aussi celle d'un médecin modeste, certes respectueux des pouvoirs, mais sachant résister à leurs tentations, et, par dessus tout, allergique à leur mise en scène. Chirurgien digestif, élève de Jean-Louis Lortat-Jacob au lendemain de la deuxième guerre mondiale, il ne souhaita pas connaître les ors de la voie hospitalo-universitaire. En revanche, ce pionnier des soins palliatifs sut créer à l'Hôpital parisien de la Croix-Saint-Simon un espace d'harmonie, de confraternité et d'humanité dont trop peu de services français de grand renom acceptèrent de s'inspirer. Celui qui, à la fin de ses jours, était paradoxalement perçu comme un « post-soixante-huitard » sut être un médecin toujours présent quand il le fallait dans son siècle.

Jean-Yves Nau

Stavros Niarchos

L'éternel rival d'Onassis

L'ARMATEUR GREC Stavros Niarchos, décédé lundi 15 avril en Suisse à l'âge de quatre-vingt-six ans, a été pendant un quart de siècle l'un des hommes les plus riches du monde et l'éternel rival d'Aristote Onassis au Pirée comme dans les salons les plus huppés de la *jet-set*.

Chéri des femmes et haï par ses adversaires, cet homme élégant, amateur d'art et d'archéologie, avait constitué sa fortune après le conflit de 1939-1945, grâce à l'expédition de Suez et à la guerre de six jours. Dans les années 80, il fut à la tête d'une flotte qui atteignait plus de 5 millions de tonnes de port en lourd. Sa fortune aujourd'hui est estimée à quelque 4 milliards de dollars.

Né en 1909, fils d'une famille de minotiers de Sparte, il n'a que vingt-six ans lorsqu'il achète son premier navire. Il vient juste de terminer des études de droit mais est davantage attiré par le commerce. La fermeture du canal de Suez lors de la guerre entre l'Egypte, la France, la Grande-Bretagne et Israël en 1956, et, par la suite, la guerre de six jours entre Israël et l'Egypte, vont donner un essor extraordinaire à sa flotte de pétroliers. Parallèlement, Niarchos devient propriétaire du plus grand chantier naval grec, où seront employés jusqu'à 10 000 ouvriers. Il achète aussi la raffinerie d'Aspropyrgos à l'issue d'un combat homérique avec son rival de toujours, Aristote Onassis, l'autre magnat grec, décédé en 1975.

La rivalité entre Niarchos et Onassis aura duré toute leur vie. Elle remontait à la fin des années 40, époque où les deux hommes avaient épousé les soeurs Livanos, filles d'un autre grand armateur du Pirée.

AU CARNET DU « MONDE »

Noces d'or

– Enfants et petits-enfants
souhaitent une très joyeuse fête à

Louisette et Jean LE DRIAN

pour leurs noces d'or, le 20 avril 1996.

10, rue Yves-Farges,
56600 Lanester.

Décès

– Velines (24).
Luc Brossard, Jacqueline Levent,
leurs enfants Fabien, Julien et Gabriel,
Frédéric et Patricia Brossard,
Gérard Pastorelli, Isabelle Brossard
et leur fils Adrien,
ont la tristesse de faire part du décès survenu à Libourne, de

Louis-Charles BROSSARD,
administrateur honoraire
de la France d'outre-mer,

le samedi 13 avril 1996.

Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

– Mme Roger Decamp,
son épouse,
Ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Roger DECAMP,

survenu le 13 avril 1996.

Les obsèques auront lieu à la collégiale de Montmorency (Val-d'Oise), le vendredi 19 avril, à 10 h 45.

– Mme Camille Haguenauer,
Le médecin-général inspecteur et Mme Gérald Haguenauer,
leurs enfants et petite-fille,
Mme Gilbert Rueff,
née Eveline Haguenauer,
ses enfants et petits-fils,
M. et Mme Paul Norbert Haguenauer,
leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Camille HAGUENAUER,
professeur honoraire,
officier des palmes académiques,

survenu le 12 avril 1996, dans sa quatre-vingt-dix-septième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

CENTRE HOSPITALIER
RÉGIONAL ET UNIVERSITAIRE
DE SAINT-ETIENNE

– Michel Thiollière,
président du conseil d'administration,
Et l'ensemble des administrateurs du Centre hospitalier de Saint-Etienne,

ont la très grande tristesse de faire part du décès de

Gilles BOUSQUET,
professeur des universités,
praticien hospitalier,
chef du service de chirurgie orthopédique
et traumatologique,

survenu le dimanche 14 avril 1996.

CENTRE HOSPITALIER
RÉGIONAL ET UNIVERSITAIRE
DE SAINT-ETIENNE

– J. Clément,
directeur général,
L'équipe de direction,
Les personnels non médicaux du Centre hospitalier de Saint-Etienne,

ont la très grande tristesse de faire part du décès de

Gilles BOUSQUET,
professeur des universités,
praticien hospitalier,
chef du service de chirurgie orthopédique
et traumatologique,

survenu le dimanche 14 avril 1996.

CENTRE HOSPITALIER
RÉGIONAL ET UNIVERSITAIRE
DE SAINT-ETIENNE

– J.-C. Bertrand,
président de la commission médicale d'établissement,
Et l'ensemble de la communauté médicale du Centre hospitalier de Saint-Etienne,

ont la très grande tristesse de faire part du décès de

Gilles BOUSQUET,
professeur des universités,
praticien hospitalier,
chef du service de chirurgie orthopédique
et traumatologique,

survenu le dimanche 14 avril 1996.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Le président et les membres de l'Association française des photographes professionnels indépendants (AFPI)
ont la profonde tristesse de faire part du décès de leur confrère journaliste reporter-photographe,

Jean LATTES,

survenu le 11 avril 1996.

Son amicale générosité, son dévouement et son action constante pour la défense et la dignité de la profession resteront dans nos mémoires.

– Meaux.

Claude et Sol Léger,
Sylvie et Bernard Sesé-Léger,
ses enfants,

Pauline Léger,
sa petite-fille,
Les familles Guillot et Virmoux,
Toute la famille et ses amis,
ont la douleur d'annoncer le décès,
survenu le 14 avril 1996, de

Mme Marie-Marthe LÉGER,
née **GUILLOT,**

qui a rejoint son époux, le

docteur René LÉGER,

décédé le 24 février.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 19 avril, à 10 heures, en la chapelle du Vieux-Chapitre de la cathédrale de Meaux, *où l'on se réunira.*

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Bernard Louvet,
son frère,
Et toute sa famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Pierre LOUVET,

survenu le 10 avril 1996, dans sa soixante-quatrième année.

La cérémonie religieuse a été célébrée le lundi 15 avril, en l'église Notre-Dame de Louviers (Eure).

155, rue Lecourbe,
75015 Paris.

– Emile Malet et la revue *Passages*
ont la tristesse de faire part du décès de leur collaboratrice,

Marthe ROBERT,

qui tenait la *Chronique du présent obscur.*

Une soirée-hommage avec lecture de ses derniers textes lui sera dédiée prochainement.

– Madeleine René,
son épouse,
ses enfants,
Anne et Olivier Buchsenschutz,
François et Edith René,
Catherine et Jean Pierre Goldenstein,
Emmanuel et Marie Noëlle René,
Agnès René-Padilla,
Mah Jong René,
ses petits-enfants,
Fabrice, Nicolas, Martin, Lorraine, Laetitia, Claire, Laure, Blaise, Alice, Benjamin, Stéphane, Frédéric, Grégoire, Elodie, Mathilde et Cécile,
font part du décès du

docteur Louis RENÉ,

survenu à Paris, le mardi 16 avril 1996.

Les obsèques auront lieu dans l'intimité familiale.

Une messe réunira ses amis autour de sa *famille, le samedi 20* avril, à *10 h 30,* en l'église Saint-Ignace, 33, rue de Sèvres, Paris-6e.

– Le président de l'Ordre national des médecins,
Et les conseillers ordinaux,
ont le regret de faire part du décès du

docteur Louis RENÉ,
président d'honneur.

Une messe sera célébrée à sa mémoire, le samedi 20 avril 1996, à 10 h 30, en l'église Saint-Ignace, 33, rue de Sèvres, Paris-6e.

(Lire ci-dessus.)

– Le Mans.

Marie Sigal,
son épouse,
Parents et amis,
font part du décès de

M. Léon SIGAL,
maître de conférences d'espagnol
à l'université du Maine,

survenu au Mans, le 15 avril 1996.

Un dernier hommage lui a été rendu ce mercredi 17 avril, au cimetière Sainte-Croix du Mans.

59, rue de l'Eventail,
72000 Le Mans.

Anniversaires de décès

– Le 14 avril 1992, nous quittait

Jacqueline BENOIT.

Que ceux qui l'ont connue et aimée et particulièrement ses camarades d'orchestres angevins-concerts populaires, César-Franck, ELCA 3, aient, en ce jour, pour elle, une fraternelle pensée.

39, rue du Quinconce,
49100 Angers.

– Il y a un an, le 18 avril 1995, *s'éteignait*

Marcelle HUISMAN
(1898-1995),
présidente honoraire
de l'Union des femmes françaises,

trente-huit ans après son mari,

Georges HUISMAN
(1889-1957),
directeur général honoraire
des Beaux-Arts,

après ses deux fils aînés,

Jean-Claude HUISMAN
(1921-1979)

et

Philippe HUISMAN
(1924-1970),

et quatre de ses petits-enfants,

Sylvie
(1948-1977),

Olivier
(1949-1988),

Arnaud
(1951-1975),

Colas
(1955-1990).

Que ceux qui les ont bien connus aient une pensée et pour elle et pour eux.

Denis Huisman,
55, rue Erlanger,
75016 Paris.

– Il y a cinq ans, le 17 avril 1991, disparaissait tragiquement

Alexandre KRITSIKIS.

Il est toujours présent dans nos cœurs.

Ayez une pensée pour lui.

Hélène ROSSANO,
née EMERIQUE,

nous quittait, le 18 avril 1993.

Que ceux qui l'ont aimée se souviennent.

De la part de
Docteur Roger Rossano,
Jean et Claire Rossano,
Nicole et Daniel Chaillet,
ses enfants,
Mathieu et Valérie, Clémence et Hugo,
Philippe, Catherine,
ses petits-enfants.

– Il y a un an, le 18 avril 1995,

André ROTHONOD

quittait tous ceux qui l'aimaient.

Son souvenir est présent chaque jour.

Souvenirs

– En ce mois d'avril 1996

Jeanne et Louis
ABÉLÈS-CADORET,

auraient eu vingt et dix-huit ans.

Services religieux

– Une cérémonie religieuse sera organisée à Paris, dans la première quinzaine de mai, à la mémoire de

Gilbert ROTGER
et
Bernard Foriel DESTEZET,

afin de permettre à leurs amis de se recueillir.

Communications diverses

– **Les journées de la Mémoire (suite). Jeudi 18 avril 1996, 19 heures,** film *L'itinéraire d'un enfant juif d'Izieu,* de Gérard Chochan. **20 heures,** film *Les Armes de l'esprit,* de Pierre Sauvage. **20 h 30,** table ronde : *Les enfants juifs dans la tourmente : Izieu et Chambon-sur-Lignon, les deux visages de la France,* avec Vivette Samuel, Antoine Spire, Betty Savil et Paul Niderman.
Centre communautaire de Paris.
Tél. : 49-95-95-92. P.A.F.
5, rue de Rochechouart,
75009 Paris,
Métro Cadet.

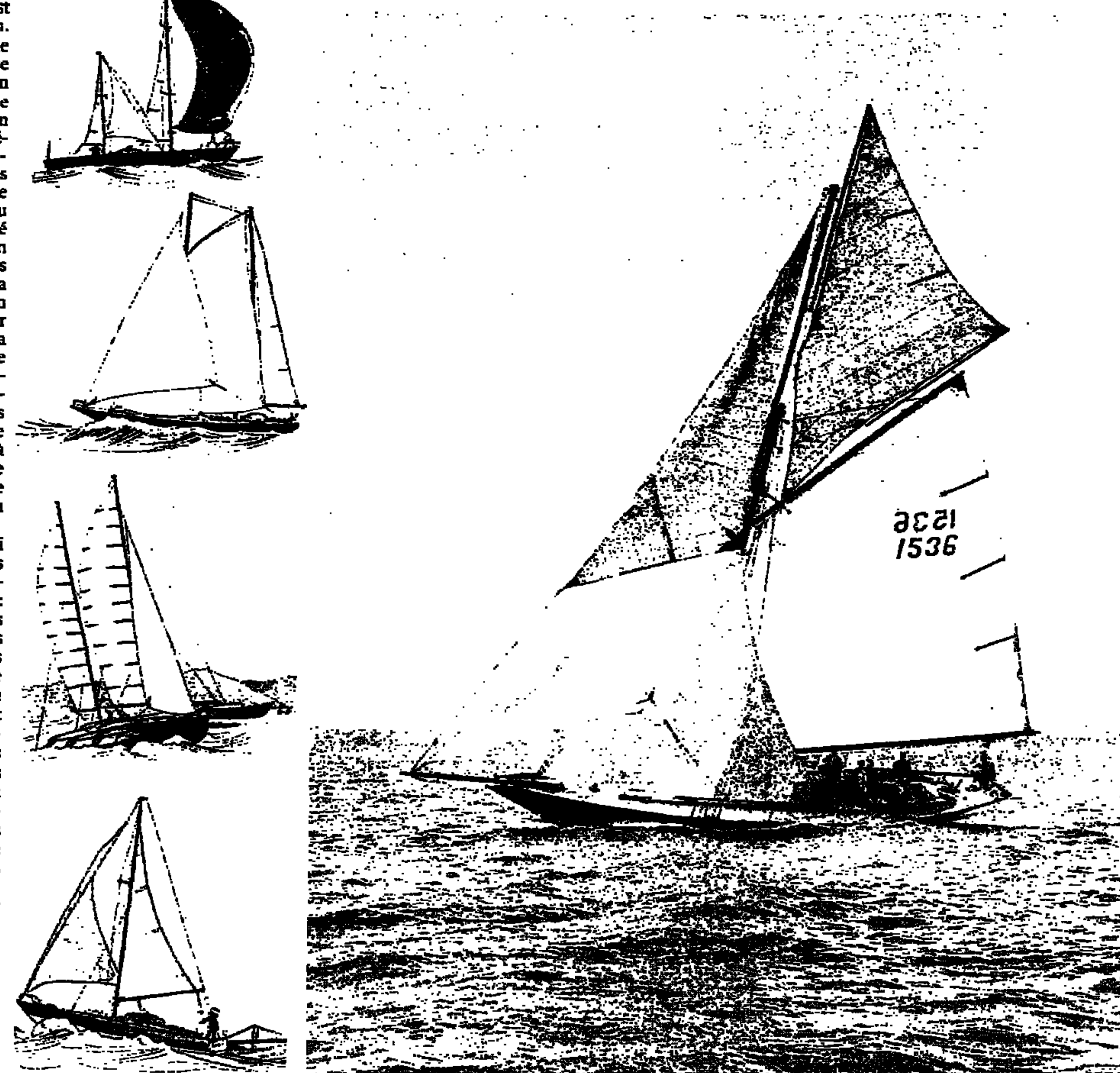
Les six mésanges de Tabarly

Cinq des six « Pen-Duick » sont, pour la première fois, réunis à Saint-Malo, du 18 au 21 avril. L'occasion de visualiser ce que le double vainqueur de la Transat anglaise a apporté à la voile en matière d'innovations techniques

ERIC TABARLY est redevenu terrien. Depuis l'arrivée de sa dernière course autour du monde en équipage sur le « maxi » *La Poste*, en juin 1994, le plus célèbre des navigateurs français a renoncé à courir les océans. Des grosses tempêtes de l'hiver sur le Finistère, il n'a perçu que les embruns salés qui ont brûlé les plantations de Jacqueline, son épouse martiniquaise. A quelques lieues de l'Atlantique, le marin a choisi les rives de l'Odet pour son dernier mouillage. Comme pour mieux préserver son intimité, la maison n'est pas visible de la petite route qui relie Gouesnach à Pors-Keraing. C'est au détour d'un chemin qu'on découvre les 47 mètres de façade en granit de cette longère au toit de chaume achetée en 1978 à plus de 100 kilomètres de là, dans le Morbihan, puis démontée pierre par pierre pour être reconstruite au bord de l'Odet.

A l'intérieur, le feu de bois qui brûle en permanence dans une des cheminées en granit permet à Tabarly de réaliser son rêve de gosse : devenir *« amiral ou bûcheron »*. Les coupes gagnées sur tous les océans servent ici de cache-pot, mais les demi-coques ou les maquettes de grands voiliers, les toiles marines ou ses dessins à la plume reproduisant scrupuleusement de vieux gréements, témoignent d'un intérêt très relatif pour les honneurs mais d'une passion démesurée pour la mer. A soixante-quatre ans, ce coureur d'océans a les mains crispées par la maladie du rocher à force de serrer les écoutes, mais ses traits burinés et son sourire impénétrable pourraient, à *quelques cheveux et* rides près, se décalquer sur le profil de l'enseigne de vaisseau vainqueur de sa première Transat en 1964.

Depuis quelques semaines, Tabarly avait trouvé une bonne raison de dévaler plus que de coutume la sente qui mène vers l'Odet. Avec sa minutie d'ancien capitaine de frégate préparant une revue de détail, il passait les dernières couches de vernis sur *Pen-Duick* avant son départ pour Saint-Malo où cinq des six *Pen-Duick* sont réunis au pied des remparts de la cité corsaire du 18 au 21 avril. Seul *Pen-Duick-IV*, le grand trimaran qui a disparu avec Alain Colas dans la première Route du rhum en 1978, n'est pas au rendez-vous. Le skipper se défend d'entretenir des *« liens sentimentaux »* avec ses bateaux. *« Après tout, un bateau, ce n'est rien de plus qu'un objet »*, dit-il. Il n'est toutefois pas insensible à l'initiative des organisateurs du premier festival Mer et découverte. *« C'est la première fois que les* Pen-Duick *sont rassemblés. Ce n'était pas évident. »*



Le « Pen-Duick » construit en 1898 (photo) et de haut en bas, les autres « Pen-Duick » (II, III, IV, V et VI).

Tabarly avait sept ans quand il a découvert *Pen-Duick*. C'était aux environ de Pâques 1938. Ce cotre à gréement aurique conçu quarante ans plus tôt pour les régates de Cowes par l'architecte écossais William Fife junior, qui allait dessiner un an plus tard *Shamrock*, le premier challenger de Sir Thomas Lipton pour la Coupe de l'America, reposait sans sa quille parmi les roseaux des bords de Loire. Jean Lebec, son douzième propriétaire, qui l'avait rebaptisé *Pen-Duick* (« Petite Tête noire » en Breton, mais ce nom désigne aussi la mésange à tête noire commune en Bretagne) en 1935, venait de le vendre à Guy, le père d'Eric. Réarmé, il accueillera la famille jusqu'à la mobilisation du père, à la fin de l'été 1939.

Faute de pouvoir financer les travaux de réfection après cinq années d'hivernage dans la vasière de Pen Foul, près de Bénodet, Guy Tabarly s'était résigné à le vendre contre l'avis de son fils aîné, qui se chargea de dissuader le premier acheteur. *« Sitôt qu'il eut débarqué, mon père m'a flanqué une bonne raclée »*, se souvient Eric. *Pen-Duick* est retourné dans la vasière. En 1953, Tabarly, qui venait de s'engager dans l'aéronavale, sut convaincre son père de le lui donner. Mais à son retour d'Indochine avec deux ans d'économies, il dut se résoudre à l'évidence : la coque et les membrures n'étaient plus réparables.

Tabarly aurait pu se résigner. Il fit déjà preuve de ténacité et d'ingéniosité. La première coque en polyester, de moins de 3 mètres de long, venait d'être exposée au Salon nautique de 1955. Pourquoi ne pas utiliser la vieille coque en bois comme moule pour en confectionner une nouvelle avec sept couches de tissu de verre ? Après trois années de travaux au chantier des frères Costantini, à La Trinité-sur-Mer, *Pen-Duick* était sauvé et doté alors de la plus longue coque en plastique du monde (15,10 mètres). La restauration n'était pas terminée pour autant. Le navigateur allait y consacrer une partie de ses économies, jusqu'en 1989 où une subvention de la ville de Rouen lui permit d'achever les travaux pour le grand rassemblement des Voiles de la liberté.

LA fréquentation du chantier Costantini avait donné à Tabarly l'occasion de naviguer sur un Tarann, un voilier de 10 mètres construit en contre-plaqué. Rêvant déjà d'aventure, il avait *étudié tous* les récits de la première de toutes les transats, l'Observer Singlehanded TransAtlantic Race (Ostar), gagnée en 1960 par Francis Chichester, pionnier de l'aéronautique et aventurier des mers. Pour être au départ de la deuxième, en 1964, Tabarly avait crayonné les esquisses du premier « déplacement léger » (5,4 tonnes pour 13,60 mètres) conçu pour la haute mer, construit en contre-plaqué et gréé en ketch (deux mâts) pour être mieux manœuvrable en solitaire. Gilles Costantini avait finalisé les plans et construit le voilier, baptisé *Pen-Duick-II*. *« Ca m'a évité de chercher un nouveau nom*, confie le skipper. *Celui-là sonnait bien. Autant le garder. »*

Quinze voiliers étaient au départ, à Plymouth. *« Les gens ne croyaient pas au « déplacement léger » pour traverser l'Atlantique nord qui impressionnait encore car on manquait de repères. Moi, j'avais confiance dans le bateau »*, se souvient Tabarly. Malgré une panne de pilote automatique dès le huitième jour, il était le premier à rallier Newport en 27 jours 3 heures. Chichester, héros de l'empire britannique, était battu de 2 jours et 12 heures. Ce succès allait faire de Tabarly une star malgré lui et redonner aux Français une âme de corsaire. Dans l'année qui a suivi, la vente des voiliers a progressé de 78 %. Quatre ans plus tard, la production annuelle était passée de 4 000 à 28 000 unités. Cet essor fait, aujourd'hui encore, de l'industrie nautique française la première du monde.

Bateau emblématique de la course au large et de la plaisance, *Pen-Duick-II* a très peu navigué. Racheté par l'Etat en 1966 pour être affecté à l'Ecole nationale de voile créée au Beg Rohu, près de Quiberon, il a heurté un caillou des Glénan dès sa première sortie avec les stagiaires. Faute de crédits, l'épave a orné la cour de l'Ecole jusqu'au trentième anniversaire de la Transat de 1964, où l'association Restaurons le Pen-Duick-II a réuni les fonds pour faire du voilier la vedette du Salon nautique 1994 avant de le remettre à l'eau en septembre 1995.

Eric Tabarly pensait disputer la Transat 68 avec *Pen-Duick-III*, une goélette de 17,45 mètres qu'il avait dessinée seul en 1966. *« Je n'avais pas alors les moyens de me payer un architecte*, dit-il. *J'avais vu Gilles Costantini travailler. L'expérience de* Pen-Duick-II *m'a servi pour le* III *car il y a une filiation entre eux. » Pen-Duick-III* innovait encore avec sa coque en aluminium soudé et sa quille testée dans le bassin de carène d'une école d'ingénieurs de Nantes, mais aussi par ses formes qui allaient bouleverser la jauge IOR. La goélette noire fait sensation dès 1967 en remportant le Fasnet, le championnat du RORC (Royal Ocean Racing Club) et Sydney-Hobart en classe 1 au grand dam des Anglo-Saxons. *Pen-Duick-III*, dont Tabarly est toujours l'un des trois copropriétaires, a prolongé sa longue carrière en course avec Eric Loizeau dans la Whitbread 77, Philippe Poupon dans la Route du rhum 78 et Jean-François Coste dans le Vendée globe challenge 89, mais n'a finalement pas participé à la Transat 68.

> « Je prends encore un réel plaisir à naviguer sur un bateau que je trouve beau. Les voiliers modernes ont beaucoup de qualités, mais pour l'esthétique... »

A l'automne 1967, Tabarly a l'occasion de convoyer *Toria*, un trimaran de 12 mètres conçu par l'architecte Derek Kelsall pour le Boat Show de Londres. Le skipper est conquis. *« J'ai pensé que s'il y avait un bon multicoque dans la course, les monocoques auraient du mal »*, dit-il. Avec l'architecte André Allègre, il conçoit *Pen-Duick-IV*, le premier grand multicoque de course (20,80 mètres), doté des deux premiers mâts-ailes (inspirés des chars à voile) et des premières grands voiles entièrement lattées, confectionnées par son ami Victor Tonnerre. Malgré les retards entraînés par les grèves de 68, *Pen-Duick-IV* prend le départ de la Transat, mais il est victime d'un abordage avec un cargo dès la première nuit. Pour financer la construction du trimaran, Tabarly avait passé des accords d'exclusivité avec *France-Soir*, *Paris Match* et RTL sans se soucier d'un montage financier. Afin de payer les impôts sur ces sommes qui ont transité sur son compte, Tabarly doit vendre *Pen-Duick-IV* à Alain Colas, qui signera avec lui la première victoire d'un multicoque dans la Transat de 1972, avant de battre le record autour du monde l'année suivante en 129 jours.

Aux yeux de Tabarly, c'est pourtant *Pen-Duick-V* qui a le plus contribué à l'évolution des voiliers de course. Le règlement technique de la Trans Pacifique en solitaire entre San Francisco et Tokyo, organisée en 1969, imposait seulement la longueur maximale de 10,50 mètres. Une fois de plus, le skipper fait appel à ses connaissances encyclopédiques sur l'histoire des voiliers, à son sens de l'observation, à son pragmatisme lié à une longue pratique en compétition pour développer une nouvelle intuition. *« J'avais observé une série américaine d'avant guerre, les* Sandbaggers, raconte-t-il. *C'étaient des petits voiliers de 5 mètres avec plusieurs équipiers au rappel qui déplaçaient des sacs de sable à chaque virement de bord pour permettre au bateau de porter une énorme voilure. Je me suis dit qu'au lieu de transbahuter du sable qu'on devait garder à bord, il serait plus judicieux de prendre de l'eau qu'on pourrait pomper selon les besoins et rejeter ensuite. »*

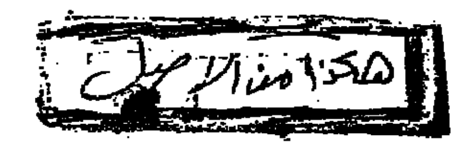
Pen-Duick-V est ainsi doté de deux ballasts manœuvrés par sept vannes qui permettent de stocker 500 litres d'eau au vent du bateau afin de lui donner plus de raideur à la toile. En 39 jours 15 heures pour les 5 700 milles, il devance Jean-Yves Terlain de... 11 jours. Avec sa barbe de quarante jours et son jean troué, Tabarly mettra des heures, dans le petit port de Misaki, pour faire comprendre qui il est et joindre les organisateurs qui ne l'attendaient pas si tôt. Financé par le port de Saint-Raphaël, *Pen-Duick-V* sera vendu à un propriétaire qui lui ôtera ses ballasts et le modifiera pour courir en IOR. Le Musée de la marine l'a racheté pour lui redonner sa configuration originelle car, avec ses formes larges et ses ballasts, il a inspiré tous les grands monocoques conçus pour les tours du monde en solitaire des années 80 et 90.

AU plus petit des *Pen-Duick* a succédé le plus grand (22,25 mètres), construit en 1973 pour la première course autour du monde en équipage. Largement en tête de la première étape, *Pen-Duick-VI* est victime d'un démâtage. Une avarie qui se renouvelle dans la troisième étape. Quatre ans plus tard, le grand ketch est disqualifié dans la deuxième Whitbread pour une sombre histoire de certificat de jauge non confirmé pour sa quille en uranium appauvri. *Pen-Duick-VI* a néanmoins permis à Tabarly de signer son plus bel exploit. Conçu pour être mené par treize équipiers, il l'engage dans la Transat en solitaire de 1976. Afin de pouvoir envoyer seul les spis de 350 m², il imagine les « chaussettes », utilisées aujourd'hui sur tous les grands voiliers.

La panne du pilote automatique dès le quatrième jour, la casse de la barre à roue le septième, lui font songer à l'abandon. *« J'ai pensé que je n'arriverais pas à Newport. Je n'avais pas le moral »*, se souvient-il. Après quelques heures de sommeil, il décide pourtant de poursuivre. Cinq grosses dépressions transforment cette traversée en travaux d'Hercule, le laissant souvent épuisé sur le pont. Après vingt-trois jours de silence et d'angoisse pour ses proches, il sort le premier des brumes de Newport avec 25 milles d'avance sur le *Club-Méditerranée* d'Alain Colas. Cette image de capitaine courageux bravant les pires tempêtes, de sportif exemplaire à travers ses actes, laissant à d'autres les discours, conforte Tabarly dans son image de héros national.

Cette victoire à la Pyrrhus sera pourtant sa dernière. Grâce à une ultime intuition, les foils, qui réduisent la surface mouillée en permettant au voilier de s'élever en prenant de la vitesse, il bat, en 1980 avec le trimaran *Paul-Ricard*, le record de la traversée de l'Atlantique détenu depuis 1905 par la goélette *Atlantic*. Mais, dès les années 80, Tabarly s'efface derrière les ordinateurs des architectes et des navigateurs. *« Toute cette technologie a transformé les bateaux en usines »*, regrette-t-il. S'il se réserve encore trois semaines par an en famille sur *Pen-Duick-VI*, loué en charter aux Antilles, Tabarly ne cache pas sa prédilection pour son vieux *Pen-Duick*, dont il fêtera les cent ans en 1998. *« Je prends encore un réel plaisir à naviguer sur un bateau que je trouve beau*, dit-il. *Il a beaucoup de toile, pas de winch. Il est sportif et délicat à manœuvrer avec des palans. Les voiliers modernes ont beaucoup de qualités, mais pour l'esthétique... »*

Gérard Albouy
Photo Beken of Cowes Ltd
Dessins Grégoire Gilles



Europe et capitalisme

par Ezra Suleiman

LA France doit affronter une série de problèmes très importants dans des termes proches de ceux auxquels sont confrontés la plupart de ses partenaires économiques en Europe, cette Europe qui représente aujourd'hui le point de fixation principal du jeu politique. La dérégulation engagée par Bruxelles porte en elle l'abolition progressive – mais dans des formes qui restent encore à définir – des grands services publics, et partant des statuts qui les accompagnent. Ne pas l'évoquer du côté du gouvernement signifierait le refus de reconnaître, alors même que l'exécutif cherche par ailleurs à réactiver une certaine veine gaullienne, l'incapacité effective de l'Etat national à faire autre chose que ce que lui dicte son acceptation des principes fondateurs de l'Europe libérale.

On se trouve en réalité avec l'Europe face à quelque chose qui procède un peu de l'irrationnel. En effet, les contraintes attachées aux diverses politiques européennes font que tout ce qui a à voir avec elle occupe désormais une place centrale dans la politique intérieure de la France alors même que cette centralité est très loin d'être assumée par les dirigeants politiques. Ecartelés entre le souci somme toute légitime d'être choisis par les électeurs et une forme d'éthique de responsabilité qui leur fait penser – parfois à leur corps défendant – que l'avenir de la France passe par la construction de l'Europe, les hommes politiques français en sont venus à dire une chose pour faire son contraire. Le décalage entre les discours et les actes est aujourd'hui patent et évidemment contre-productif. Il alimente aussi la crise de légitimité qui atteint depuis quelques années la représentation nationale.

Tout ce qui se fait en Europe n'est pas négatif, loin de là, et il n'est pas question d'alimenter on ne sait quel discours antieuropéen. Il s'agit de pointer un problème qui tient en un sens plus au type de discours tenu sur l'Europe par les dirigeants politiques qu'à la pratique même de la construction européenne. Pour le dire franchement, c'est tout ce qui touche à l'économique, et que l'on rassemble d'ordinaire sous l'expression – d'ailleurs volontiers critique – d'Europe libérale, qui semble le plus abouti dans la construction européenne. Or, si un dirigeant politique admettait publiquement que ce qui s'est fait depuis près de quinze ans n'est rien d'autre qu'une sorte de zone de libre-échange un peu honteuse renforcée par des béquilles politiques, il accomplirait un acte à la fois courageux, réaliste et suicidaire.

En fait, l'Europe libérale a été légitimée par un discours qui visait à en atténuer le poids en offrant aux citoyens un objectif de substitution à la fois indiscutable et irréalisable : l'Europe sociale. On a donc construit une Europe libérale en invoquant l'Europe sociale. Autant dire qu'on a mis en place une Europe que la majorité des citoyens européens ne souhaitaient pas en leur expliquant qu'on allait construire en même temps ou dans la foulée quelque chose d'acceptable par le plus grand nombre. Certes, les choses ne se sont pas passées d'une façon aussi manichéenne. Bruxelles résonne encore du bruit des disputes entre Jacques Delors et Margaret Thatcher quand le président de la Commission européenne tentait justement d'imposer le principe de l'Europe sociale. Force est pourtant de constater que, par-delà les efforts sincères d'un certain nombre d'européens éminents, c'est l'Europe de Mme Thatcher qui s'est imposée.

Les politiques français sont allés trop loin dans le non-dit pour pouvoir se reconvertir au principe de réalité

L'Europe est en effet beaucoup plus un espace de libre-concurrence favorisant l'expression des lois du marché qu'une région régie par une législation du travail ou une législation sociale unifiée. Mais que l'on ne se méprenne pas. La question ici n'est pas de savoir si le capitalisme est une bonne ou une mauvaise chose pour l'Europe mais de se demander s'il peut en être le seul socle unificateur. A l'évidence, non. Or, que constate-t-on en pratique ? Que les réalisations européennes concernent surtout la compétition, la concurrence, les normes de production et de qualité, le droit du travail mais dans une optique restrictive – par exemple l'autorisation du travail de nuit des femmes. La place du social est à l'évidence minorée.

Après l'Europe sociale, et dans la foulée d'une difficile ratification du traité de Maastricht en 1992, il est apparu aux dirigeants politiques que les réticences exprimées alors indiquaient un déficit de démocratie politique. On a donc vu fleurir un nouveau concept *a priori* fédérateur, celui d'Europe démocratique. Là aussi, comme pour l'Europe sociale, le slogan était incontestable : qui pourrait en effet aspirer à une Europe antisociale et antidémocratique ? Là aussi, il faut bien constater que rien de tangible n'a été décidé.

L'ambiguïté à propos de l'Europe s'alimente aussi à une autre source : le rôle de l'Etat. La rhétorique libérale et européenne insiste sur la nécessité de la décentralisation et de la dérégulation. Le retrait de l'Etat est vu à la fois comme une condition économique et une nécessité démocratique. Pourtant, il faut bien constater qu'à la décentralisation nationale et à la dérégulation répondent pour partie une re-centralisation européenne et une re-régulation par des instances de contrôle européennes. Quoi de plus comparable en vérité à la critique des élites technocratiques françaises que la dénonciation de la toute-puissance de la micro-société technocratique bruxelloise ?

Finalement, de quelle Europe parle-t-on en France lorsque ce thème vient sur l'agenda médiatico-politique ? La réponse est malheureusement assez simple : d'une Europe très largement mythique, réduite aux acquêts et dont on simplifie les traits et les contours pour en faire quoi qu'il arrive une mariée acceptable. L'Europe dont on parle n'est absolument pas l'Europe qui se fait. Le risque est simple mais redoutable : l'absence totale de motivation collective. Ne pas reconnaître que l'Europe telle qu'elle s'est construite depuis une quinzaine d'années n'est pas autre chose qu'une Europe du marché et de la libre concurrence serait une faute politique d'autant plus grave que les citoyens découvrent ou vont découvrir ce que cela signifie au quotidien. Il suffit d'observer ce qui se passe dans des secteurs aussi différents que l'alimentation, le transport aérien ou les télécommunications pour voir que les Etats ont vu leurs pouvoirs de protection amputés et ne peuvent plus désormais entreprendre d'actions à finalité sociale.

On peut considérer que cette évolution est inéluctable et que les deux capitalismes – sauvage et social – sont amenés à se rapprocher progressivement pour n'en former plus qu'un seul. Mais un tel mouvement suppose une transformation fondamentale, historique, que les dirigeants français n'ont pas encore eu le courage ou la volonté de décrire ou d'expliquer. Comment peut-on stigmatiser la fracture sociale, et donc poser implicitement la question du rôle de l'Etat et du poids trop grand des structures capitalistes en France et laisser se développer au niveau européen une politique dont l'une des conséquences est d'entretenir indirectement une fracture sociale à l'échelle de l'Europe ?

Comment en fait avouer l'inavouable : l'Europe qui est en train de se construire n'est pas d'abord politique, ou sociale ou démocratique mais capitaliste ? Tout semble indiquer que les politiques sont allés trop loin dans le non-dit sur l'Europe pour pouvoir désormais se reconvertir au principe de réalité. Les dirigeants français actuels, que la filiation gaulliste place souvent en position singulière pour tout ce qui a à voir avec l'Europe, se réfugient donc toujours plus dans une sorte de surenchère verbale en cherchant à masquer ce qui se fait – et contre lequel ils ne peuvent ou ne veulent plus rien opposer – au moyen de gadgets rhétoriques auxquels plus personne ne croit.

***Ezra Suleiman** est professeur de science politique et directeur du Centre européen de l'université de Princeton.*

Consommateurs ou citoyens ?

par Antoine Lyon-Caen

QUELS sont le sens et la légitimité de l'action publique, autour de laquelle s'opposent les figures du citoyen et du consommateur ? Chacun sent, plus ou moins, que l'Europe et les services publics ne font pas bon ménage. Agents et usagers des services publics ne comprennent pas aisément le sens des choix opérés par les autorités communautaires. Derrière l'opacité du langage, ils devinent des raisonnements qui font la part trop belle aux prétendues exigences du marché dont l'ambition est de réduire l'intervention publique à la portion congrue. Quant aux observateurs professionnels du droit communautaire, ils doivent convenir que la concurrence y occupe une place impériale. A suivre la cour de Luxembourg, toute activité ou presque est passible de règles de concurrence ; sa prise en charge par une agence publique chargée de donner corps à la solidarité, une réglementation qui modèle la fourniture d'un service, se voient dénier toute légitimité.

Aujourd'hui, les lois du marché ne sont pas seulement imposées aux services publics « en réseaux » (télécommunications, transports, électricité, etc.), mais déjà au placement gratuit des demandeurs d'emploi assuré par un office public, à la retraite complémentaire organisee au profit des agriculteurs. Demain pourraient être atteints – pourquoi pas ? – l'enseignement, rebaptisé pour l'occasion service de formation, ou la police, réduite à un service d'enquêtes et de surveillance. Certains services échappent bien aux exigences de la concurrence, mais au prix de conditions incertaines, en tout cas restrictives. Le marché est premier. S'agit-il d'un marché réaliste, habité de réseaux et de coordinations entre agents, stabilisé par des dispositifs de régulation, tel que le décrivent aujourd'hui les économistes ? Non pas : plutôt d'un marché naïf, idéalisé par des juristes.

Pour que survive une action publique qui ne soit pas seulement une promotion de la concurrence, parce que l'identité politique de l'Europe ne saurait venir du marché, il faut concevoir autre chose. Le salut peut-il venir du service universel ? Cette notion présente au moins trois défauts. D'abord, elle est née dans le giron du marché. Il est difficile d'imaginer qu'elle ne reste pas marquée par les conditions même de sa naissance. Ensuite, malgré les espoirs que certains nourrissent, elle ne promet qu'un service de base, ce que des documents officiels de la Communauté appellent un service minimal. Le service universel n'est pas une ambition ; il est une correction. Il n'est pas un projet collectif, il est une déclaration d'assistance. Enfin, il s'agit d'une notion américaine, élaborée dans un contexte particulier, entrée dans le langage communautaire par le truchement d'experts, peu intelligible aux Européens. Bel exemple de concept transplanté, aux antipodes de la langue commune des Etats membres !

L'identité politique de l'Europe ne saurait venir du marché

En France, les services publics sont ébranlés. L'Europe ne traite l'action publique qu'avec le statut d'exception. Elle a pourtant besoin de construire son identité politique. Comment faire, si l'on est convaincu que l'exaltation du marché ne parviendra jamais à définir cette identité ? Dans un régime où règne l'absolutisme du marché, la personne n'est qu'un consommateur dépourvu de traditions politiques et de valeurs civiques. Le service universel ne rompt pas avec cette perspective ; il tend seulement à introduire quelques correctifs minimaux à ses défauts les plus criants. Le débat se réduit-il à une alternative sans issue : proposer aux autres Etats notre éducation civique, attendre d'eux qu'ils regardent, à notre image, les services publics comme un pilier de la citoyenneté ? Ou, à l'opposé, importer en contrebande un modèle issu de l'expérience américaine et de l'histoire mouvementée de ses télécommunications ?

Une autre démarche est possible : découvrir, par-delà la diversité des mots et la variété des modes d'action, si, dans les Etats de l'Union, il n'est pas une commune façon de justifier l'action publique. Si la quête est ardue, le résultat est prometteur. Les Etats de l'Union ont en commun leur attachement aux droits fondamentaux de la personne (les droits aux libertés, les droits à la dignité et ceux qui, tels les droits à l'éducation et à la protection sociale, assurent l'épanouissement de la personne en société). Mieux, ils partagent au moins une conception de l'action publique, celle qui a pour raison d'être de garantir l'exercice de ces droits fondamentaux. Garantir leur exercice, c'est permettre l'accès à un juge pour sanctionner les ingérences dans l'exercice d'un droit fondamental ; c'est aussi réglementer des activités, susciter une organisation ; c'est encore offrir les prestations sans lesquelles certains de ces droits restent platoniques.

Ces garanties n'ont pas, d'un pays à l'autre, au sein même d'un pays donné, des contours identiques. Faut-il s'en étonner ? Faut-il s'en plaindre ? Pourquoi le Danemark devrait-il renoncer à sa tradition de coopération intercommunale au prétexte que l'Angleterre est tentée par le modèle des autorités indépendantes ou que la France croit encore dans les vertus de ses ingénieurs épris de planification ? En commun, les Européens croient aux droits fondamentaux de la personne et à l'impérieuse nécessité d'en garantir l'exercice. Ensuite, les techniques de garantie se prêtent à de nombreux aménagements. Pourquoi ne pas épouser ces mouvements de terrain ? Et faire admettre que ce qui, en France dans les services publics, ailleurs sous d'autres formes, ne tolère aucun renoncement, ce sont les garanties qui assurent la jouissance de droits fondamentaux ?

La voie est tracée. Il existe en Europe autre chose que l'empire du marché. Cessons donc de ne regarder l'Europe que peuplée de producteurs, parfois en quête de travail, et de consommateurs, souvent ascétiques. L'Europe politique ne peut réunir que des personnes dotées de droits fondamentaux, appelées à concourir à la confection de leurs garanties d'exercice, à les contrôler et à en tirer bénéfice. La Commission européenne ne s'y trompe pas quand, dans son avis du 28 février sur la Conférence intergouvernementale, elle associe un modèle européen de société et la *« garantie de droits fondamentaux reconnus par tous »*. Cette association, d'autres Etats la proclament déjà. Mais tous ne devraient-ils pas s'engager dans cette voie ? Ne s'agit-il pas d'inscrire dans le langage communautaire ce qui est, au fond, la grammaire commune de l'Europe ?

***Antoine Lyon-Caen** est professeur à l'université Paris-X-Nanterre et président de l'Institut international de Paris-La-Défense.*

La paix impossible

par Jacques de la Ferrière

EN admettant que le *« processus de paix »* résiste au bellicisme israélien, il reste à se demander si, comme M. Chirac paraît le souhaiter, nous devons nous joindre à l'entreprise. Le général de Gaulle faisait valoir ses vues sur les affaires du monde tout en restant à l'écart de ce qu'il désapprouvait. Notre président veut agir de l'intérieur. Hier, c'était dans l'OTAN, aujourd'hui dans le processus de paix. La formule est séduisante, mais ne dispense pas de réfléchir.

De quelle paix s'agit-il ? Une paix de justice et d'équilibre pour tous les Etats du Proche-Orient, auxquels se joindrait une Palestine indépendante, bien assise sur le territoire que la communauté internationale lui a reconnu en 1949, y compris, bien entendu, l'antique Jérusalem arabe ? Ou, au contraire, une paix de domination consacrant l'annexion solennelle de Jérusalem par l'Etat hébreux (1981) et maintenant la présence israélienne dans une Cisjordanie sans statut étatique, ouverte aux entreprises des civils juifs et aux mouvements de Tsahal – en dehors des centres de peuplement arabe pourvus d'une fragile autonomie locale ?

On reconnaîtra là le projet que M. Pérès avait conçu, avec le général Dayan, dans les années 70 et dont on a des raisons de craindre qu'il soit toujours présent à l'esprit de l'actuel premier ministre. Les Israéliens sont passés maîtres dans l'art de créer l'irréversible. A Jérusalem, dans la partie arabe, ils ont implanté des colons qui sont désormais plus nombreux (200 000) que les Arabes (150 000) possesseurs de ces lieux depuis Byzance, mais appelés à « déguerpir » un jour ou l'autre. En Cisjordanie, c'est le même but qu'ils poursuivent en renforçant les implantations et en les reliant entre elles et avec la « métropole » par des routes stratégiques réservées aux Israéliens.

L'avenir est verrouillé. Au Caire, M. Chirac a été courageux. Il a appelé à des négociations portant sur l'indépendance pleine et entière de la Palestine tout en reconnaissant qu'elles seraient *« difficiles »*. Mais il aurait été encore plus courageux s'il avait constaté qu'elles étaient purement et simplement impossibles dans l'état actuel du rapport des forces au Proche-Orient. La participation de la France et de l'Europe à ces négociations ne changerait rien. L'Europe n'est pas une puissance au Proche-Orient. Incapable de contrecarrer l'action des Etats-Unis et de leur allié israélien, elle risque d'en devenir l'otage. Elle a tout intérêt à se cantonner dans ce qui ne peut lui être contesté : une magistrature morale, un droit de remontrance et de proposition. Elle n'a pas de moyen plus efficace pour peser sur les événements, au nom de la liberté des peuples.

***Jacques de la Ferrière** est ancien ambassadeur.*

L'arrêt Bosman : une chance pour le football européen

par Jacques Thebault

UN véritable séisme : tel a été l'effet dans le football européen de la décision de la Cour de justice des communautés européennes dans l'affaire Bosman. L'onde de choc a frappé de plein fouet l'Union européenne de football association (UEFA) et un certain nombre d'associations de football. Des prises de position et des prophéties plus alarmistes les unes que les autres émanent des plus hauts responsables du football européen ou de certains dirigeants d'associations nationales. Seul un dialogue ouvert entre toutes les composantes du football européen et les autorités européennes peut déboucher sur de nouvelles « règles du jeu ».

Pour n'avoir pas voulu prendre en considération une évolution inéluctable, l'UEFA doit aujourd'hui gérer dans l'urgence et l'improvisation, au prix de contorsions, de contradictions et de revirements qui mettent en cause sa crédibilité, une situation qui a brusquement révélé les véritables enjeux du football professionnel du troisième millénaire : rôle et pouvoirs d'organismes internationaux et sportifs tels que l'UEFA et la FIFA ; montée en puissance des ligues professionnelles qui ont la charge de la défense des compétitions professionnelles des associations concernées ; tentation pour les plus grands clubs européens de gérer leurs propres intérêts sportifs et financiers au sein d'une superligue professionnelle et d'une compétition propre européenne ; fracture de plus en plus évidente entre le football spectacle des grandes nations européennes et le football « amateur » de certains pays de l'Europe du Nord et de l'Est ; nécessité d'aboutir rapidement, en concertation avec les syndicats de joueurs professionnels, dans leur représentation nationale et internationale à la création d'un statut du joueur européen.

Le football professionnel français a su mettre en place, voici plus de vingt ans, en concertation avec toutes ses composantes, des règles concernant le statut des joueurs qui lui permettent d'envisager l'« après-Bosman » avec une certaine sérénité. Les discussions des deux derniers mois à Zurich et à Genève, qui regroupaient pour la première fois – en présence de l'UEFA – les représentants des principales ligues professionnelles européennes et ceux du syndicat international des joueurs (Fifpro), ont permis de fixer le canevas du futur statut du joueur européen. Ses principes de base découlent directement du modèle français : prise en compte d'une période de formation dont le terme ne devra pas excéder vingt et un ans, chaque pays organisant celle-ci selon ses propres spécificités.

Cette formation devra déboucher impérativement sur un premier contrat professionnel dans le club formateur, d'une durée obligatoire de trois saisons selon les exigences de la Fifpro. A l'issue de ce premier contrat – le joueur étant libre – aucune indemnité ne pourra être réclamée à quelque titre que ce soit. Les modalités juridiques de ce nouveau contrat, ainsi que les compensations financières qui pourraient être dues seulement dans l'hypothèse où le joueur n'accepterait pas le premier contrat professionnel proposé, font l'objet de négociations qui devraient rapidement aboutir.

***Jacques Thebault** est directeur général de la Ligue nationale de football.*

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Jean-Yves Lhomeau, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet
Médiateur : André Laurens
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde », Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises : Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance
RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
TÉL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206 806 F
ADMINISTRATION : 1, place Hubert-Beuve-Méry 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
TÉL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex 261 311 F

L'Orient compliqué de M. Chirac

Suite de la première page

Avec les accords d'Evian et l'indépendance de l'Algérie en 1962, le monde arabe avait vu en de Gaulle le symbole d'un début de réconciliation avec une France hostile, dont la coopération militaire avec Israël, sous la IVe République, était si étroite qu'elle déboucha sur la construction du complexe nucléaire de Dimona et sur l'expédition de Suez en 1956. Mais c'est 1967 qui a marqué un véritable tournant dans l'attitude de Paris et le commencement de ce qu'il sera convenu d'appeler *« la politique arabe de la France »* – expression forgée non par le général, mais par ses héritiers.

5 juin 1967 : alors que la tension était à son comble entre l'Egypte et Israël et que la guerre paraissait inévitable, de Gaulle décidait un embargo sur les armes à destination du Proche-Orient. L'objectif était d'obtenir l'apaisement que Paris n'avait cessé de prôner. *« Ne faites pas la guerre ! En aucun cas ne soyez les premiers à ouvrir les hostilités »*, avait-il dit au chef de la diplomatie israélienne, Abba Eban ; et plus tard, rassurant l'ambassadeur d'Israël en France : *« Si vous êtes attaqués, on ne vous laissera pas détruire. »*

L'embargo, qui ne fut jamais véritablement étanche, fut perçu par l'Etat juif comme uniquement dirigé contre lui. Il est vrai que, l'exception du Liban – mais il pesait de peu de poids –, Israël était le seul client proche-oriental de l'industrie militaire française. L'attitude du général de Gaulle, qu'elle fût dictée par le souci de la « grandeur » et des intérêts de la France, par la volonté d'éviter un affrontement américano-soviétique ou par le désir de se distinguer des Etats-Unis, valut à la France un regain de prestige dans le monde arabe, dont allaient surtout bénéficier ses successeurs.

IDYLLE COÛTEUSE AVEC L'IRAK

Avec Georges Pompidou, la France fit sa première « percée » dans des pays traditionnellement sous influence anglo-américaine : en Libye, à qui furent vendus cent dix Mirage, et en Irak, où un traitement de faveur fut réservé à la Compagnie française des pétroles, au moment de la nationalisation, en 1972, de l'Iraq Petroleum Company. Sous le mandat de Valéry Giscard d'Estaing, les échanges économiques franco-arabes devaient connaître un développement spectaculaire, en même temps que de nouveaux marchés s'ouvraient aux sociétés françaises dans les pays du Golfe. Ce fut aussi le début d'une véritable idylle avec l'Irak, dont Jacques Chirac fut l'un des principaux artisans.

En politique, on retiendra surtout la rencontre – une première – en octobre 1974, à Beyrouth, du ministre des affaires étrangères, Jean Sauvagnargues, et du président de l'OLP, Yasser Arafat, l'ouverture, un an plus tard, d'un bureau d'information et de liaison de la centrale palestinienne à Paris, le refus de la France d'applaudir le traité israélo-égyptien de Camp David de 1979 parce qu'il ne réglait qu'une partie du conflit. Ce fut aussi l'adoption par la Communauté européenne, sous l'impulsion de la France, de la fameuse déclaration de Venise en 1980, premier document structuré européen prenant position sur le conflit israélo-arabe et évoquant les *« droits légitimes »* des Palestiniens.

L'arrivée des socialistes au pouvoir n'apporta pas de changement de fond à cette orientation générale. Premier président européen à se rendre en Israël – en 1982 –, François Mitterrand n'hésita pas à plaider, devant la Knesset, pour le droit des Palestiniens, *« le moment venu »*, à un Etat. La France assura la protection des combattants de l'OLP au moment de leur évacuation de Beyrouth en 1982, puis de Tripoli, au nord du Liban, en 1983. Arafat fut reçu à Paris en 1989 et le bureau de l'OLP eut droit au statut de *« délégation générale de Palestine »* en France.

Paris a parfois payé cher sa politique. Son soutien à l'Irak lors de la guerre entre Bagdad et Téhéran lui a valu les prises d'otages de Beyrouth et des attentats en France. Ses velléités de contribuer à la solution de la guerre du Liban ont coûté la vie à l'un de ses ambassadeurs et à cinquante-huit soldats du contingent français de la force multinationale à Beyrouth. Ses liens privilégiés avec l'Irak ne lui ont pas permis pour autant de convaincre Saddam Hussein d'évacuer le Koweït.

Le tête-à-tête d'abord souhaité avec les Etats-Unis commence à peser à l'ensemble des pays arabes ; non qu'ils déplorent l'effondrement de l'Union soviétique, mais parce qu'un monde unipolaire leur ôte toute marge de manœuvre. C'est là que s'ouvre un créneau pour l'Europe dont la France, du fait d'un certain capital, peut être le moteur. Il reste à Jacques Chirac à relever ce défi, en démontrant peut-être aux Etats-Unis et à Israël que *« la politique arabe »* de la France n'est pas forcément *« anti-américaine »*.

Mouna Naïm

Le Monde

ÉDITORIAL

L'isolement de John Major

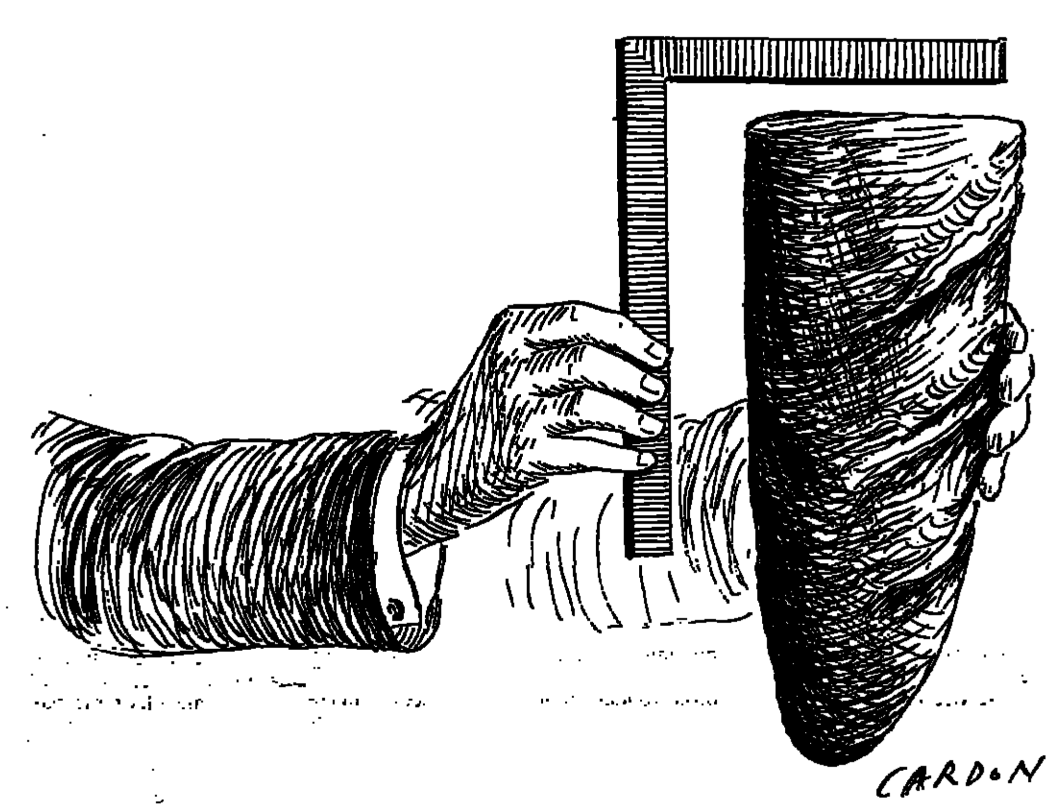
LA BATAILLE de la « vache folle » sera-t-elle à John Major ce que la guerre des Malouines a été à Margaret Thatcher ? L'occasion de manifester face aux ennemis de Sa Majesté un courage sans faille que les électeurs surent récompenser l'année suivante ? La comparaison est osée mais elle a été utilisée par le premier ministre britannique lui-même. Il ne s'agit pas aujourd'hui de bouter hors de quelques îles perdues des antipodes la soldatesque du régime militaire argentin, mais de défendre l'honneur du Royaume-Uni et la prospérité de ses fermiers contre des continentaux, accusés d'exploiter l'affaire de la « vache folle » pour faire de la concurrence déloyale à la viande nationale.

Le gouvernement de Londres s'en prend maintenant à ses partenaires de l'Union européenne, comme s'il voulait détourner l'attention de sa gestion calamiteuse de la crise. Il a commencé par déclarer publiquement à la Chambre des communes, se fondant sur un rapport scientifique, qu'on ne pouvait exclure un lien entre l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) et la maladie de Creutzfeldt-Jacob, sans avoir prévu les réactions qu'une telle annonce quasi-officielle provoquerait. Il a ensuite mené quelques batailles d'arrière-garde à Bruxelles et à Luxembourg pour ne pas être obligé d'abattre plusieurs millions de têtes de bétail, puis pour obtenir une aide substantielle de l'Union, s'il devait en arriver à cette extrémité.

En fait, l'objectif de Londres est d'en finir avec l'interdiction d'exportation que l'Union européenne a édictée à l'encontre de la viande bovine britannique. Pour y parvenir, tous les moyens sont bons. Le ministre de l'agriculture avait déjà subordonné l'acceptation du plan d'abattage décidé par ses quatorze partenaires à la levée de l'embargo. Ce moyen de pression s'étant révélé inefficace, John Major se tourne vers la Cour européenne de justice, dont il souhaite par ailleurs diminuer les pouvoirs. Et comme il n'en est pas à une *contradiction* près, il couvre d'éloges la Commission de Bruxelles, qu'il vouait naguère aux gémonies, pour mieux souligner la malignité des gouvernements continentaux.

Avec des sondages désastreux et une majorité réduite à un siège aux Communes, le premier ministre peut estimer que cette posture nationale lui vaudra, sinon la sympathie des électeurs, du moins le soutien de ses amis conservateurs. En s'isolant de plus en plus de ses partenaires de l'UE, que ce soit à propos de la « vache folle », de la monnaie unique ou du nouveau système monétaire européen, il prépare les élections générales qu'il peut provoquer à tout moment au cours des douze prochains mois. Il n'est pas sûr que cela lui suffise à refaire son handicap sur le Parti travailliste, dont le leader, Tony Blair, cultive une image moderne et raisonnable. Mais il est probable que John Major ne déviera pas de cette ligne, qui promet encore quelques ennuis aux Européens. Les Quatorze seront alors de plus en plus tentés d'attendre que la relève ait eu lieu à Londres avant de boucler la révision du traité de Maastricht.

Le gestionnaire *par Cardon*



Le complexe de la chanson française

ALORS que s'ouvre la vingtième édition du Printemps de Bourges, la chanson paraît souffrir en France d'un vaste complexe d'infériorité. Jamais pourtant, dans la seconde moitié du XXe siècle, l'attention portée au genre n'a été aussi flagrante qu'aujourd'hui.

En apparence, la chanson a fait son entrée, à l'instar du théâtre, de la danse ou du cinéma, dans le domaine institutionnel. Depuis 1979, un grand prix national est décerné par un jury présidé par le directeur de la musique et de la danse. En 1981, Jack Lang et Maurice Fleuret, alors directeur de la musique, ont intronisé la chanson *« culture à part entière »*. Contre tous les pronostics, la Cité de la musique, dès son ouverture en 1995, l'a accueillie sans discrimination. Anne Chiffert, qui a succédé à Stéphane Martin, actuel directeur du cabinet du ministre de la culture, Philippe Douste-Blazy, à la direction de la musique et de la danse, affirme que l'une de ses priorités est *« d'inscrire la chanson dans l'ensemble de la vie musicale »*.

De fait, en dix ans, le budget consacré au jazz, au rock et à la chanson est passé de 21,7 millions de francs à environ 60 millions de francs en 1995 (crédits centraux et crédits déconcentrés cumulés). En 1995, environ 40 millions de francs ont été consacrés à la chanson. Mais, en termes d'image, le principal bénéficiaire de cette reconnaissance a été le jazz, qui, en entrant dans les conservatoires dès 1983, puis en adoptant un fonctionnement (commandes d'oeuvres, résidences d'artistes, etc.) proche de la musique contemporaine, a acquis un statut de *« musique sérieuse »* que la chanson n'a toujours pas obtenu.

L'adoption en 1994 d'un article de loi imposant la diffusion de 40 % de chanson francophone sur les radios ne l'a pas pour autant servie. Cette disposition a rencontré en effet l'opposition résolue des radios FM et la franche hilarité des médias jeunes devant des politiques prêts à en découdre avec les méchants partisans d'une musique transfrontalière. *« Qu'un quarante pour cent abreuve nos sillons »*, affichait le carton d'invitation aux Rencontres de la chanson française, organisées à l'Assemblée nationale en février 1994...

On dit de la « musique légère » qu'elle est pauvre en texte (en comparaison de la poésie) et musicalement simplette. Or, la chanson est un genre cruel, souvent complexe, puisque ramassé – trois, quatre minutes au plus, pour tout dire – à l'extrême. Dans sa simplicité se cachent des trésors d'ironie (Brassens, Souchon), des puits de désespoir (*Je chante*, de Charles Trenet) et de très sérieuses critiques sociales (de la chanson réaliste au rap). Sans regard sur soi, sur son passé, un art perd son sens. Faute de se répéter que le poème chanté fut à l'origine de la musique, que les troubadours et les trouvères furent aux fondements de notre civilisation, la chanson a accepté l'idée qu'elle était un avatar de la littérature, un avorton de la musique savante. D'elle-même, elle nourrit une image négative.

DÉFICIT D'IMAGE

Les chanteurs en sont les premiers responsables. *« Art mineur »*, disait Gainsbourg. *« Mineur, oui, mais mineur de fond »*, rétorquait Claude Nougaro. Plus la chanson s'est médiatisée, plus les stars françaises ont succombé à la tentation de rabaisser leurs créations, glorifiant la peinture ou la musique classique (Gainsbourg, Gérard Manset), le dessin, la photo ou la littérature (CharlÉlie Couture), quand ils ne se donnent pas l'alibi de l'orchestre symphonique (William Sheller, Juliette). Ils créent ainsi un déficit d'image, compensé par le refus de la critique et la glorification de l'ego. Un tel schéma eût été impensable pour Piaf, Aznavour ou Barbara, modèles de discipline, de travail et d'émotion.

La chanson est un genre à part. C'est à Paris, vers 1850, que furent mis au point les codes scéniques du music-hall. Epoque héroïque, où les grands ducs d'Europe venaient faire leur tournée à Paris. Lieu de flirt poussé entre *« les châteaux et la rue »*, selon le comédien Serge Hureau, directeur du Hall de la chanson, *« la chanson dérange les institutions, car, par son caractère immédiat, elle leur rappelle qu'elles sont toujours à la traîne des modes »*. C'est en partie pour restaurer son image et retracer son histoire qu'a été créé le Hall de la chanson, dont l'installation dans La Villette est acquise, moyennant une subvention d'équipement de 8 millions de francs. Serge Hureau réclame le statut de Centre national de la chanson, à l'exemple des scènes nationales de théâtre. Il n'est pour le moment pas entendu.

L'EXEMPLE ÉDIFIANT DES ZÉNITH

Pour soutenir la musique, et en particulier le rock et la chanson, Jack Lang a imaginé un édifice complexe. La loi du 3 juillet 1985 a instauré la rémunération équitable des droits voisins sur les cassettes vierges et la diffusion dans les lieux publics, ainsi que la perception d'une taxe parafiscale sur le spectacle vivant. Dans le premier cas, l'Etat a confié la gestion de fonds considérables à des organismes de droit privé (l'Adami, par exemple, a été créé en 1955 par le Syndicat français des artistes interprètes CGT), sans exercer de contrôle. La taxe parafiscale (en 1995, environ 40 millions de francs) est gérée par le Fonds de soutien, organisme où siège le ministère de la culture. Le flou juridique témoigne d'un désir de l'Etat de rester en marge de la cuisine professionnelle.

A ce titre, l'exemple des Zénith est édifiant. En 1988, Jack Lang inscrit ces établissements au chapitre des grands travaux. Un cahier des charges est rédigé, que l'exploitant, forcément privé (souvent des SEM), sera tenu de respecter. Y figure le principe de la *« neutralité nécessaire au service public »*. Le Zénith de Paris, inauguré en 1984, est géré, avec talent, par Daniel Colling, producteur, propriétaire du label Zénith et directeur du Printemps de Bourges. Celui de Toulon est dirigé par Jean-Claude Camus, producteur de Michel Sardou et de Johnny Hallyday, président du Syndicat national des producteurs, membre du Fonds de soutien, etc. Cette logique du cercle des élus est nocive. En février 1996, elle s'est retournée contre les producteurs des Victoires de la musique, incapables de résister à la tentation de promouvoir leurs propres poulains.

Le ministère de la culture a préféré confier une mission d'observation au chanteur Yves Duteil (RPR), maire de Précy-sur-Marne (Seine-et-Marne), dont le rapport n'a même pas été rendu public, plutôt que de se pencher sur des problèmes structurels. *« Compte tenu précisément*, répond Anne Chiffert, *de l'effort de structuration accompli par les pouvoirs au cours des derniers années, il appartient sans doute aujourd'hui au ministère de la culture moins d'intervenir directement dans ce secteur que de veiller à une coordination efficace de l'action des différents partenaires. »* Quant aux industriels du disque, ils tentent d'obtenir la reconnaissance du statut culturel du disque (tous genres confondus) en exigeant l'alignement de sa TVA sur celle du livre (5,5 %). Menée par André Larquié, ancien président de Radio-France internationale, une « mission diplomatique » auprès des instances européennes – ultime, mais difficile verrou – est en cours.

Là encore, le complexe d'infériorité resurgit : les producteurs de disques français, dont le chiffre d'affaires annuels est de l'ordre de 6 milliards de francs, voudraient être considérés comme de « vrais » industriels, alors que leurs revendications devraient être d'abord l'expression d'un combat culturel.

Véronique Mortaigne

DANS LA PRESSE

FRANCE-SOIR
Bernard Morrot

■ Il est difficile de s'extasier devant les remèdes proposés par la commission d'enquête parlementaire pour « compléter » les lois Pasqua 93. (...) Un détail, comme dirait l'autre : l'utilisation répétitive et lancinante du mot « étranger » dans leur rapport provoque une sorte de malaise. On pressent confusément que, clandestins ou pas, tous ceux qui ne peuvent justifier d'une ascendance et d'un faciès « corrects » sont visés par ce texte. (...) Il est probable que les démagogues vont tirer le meilleur parti de cette détestable initiative dont on veut croire, sans en être vraiment sûr, qu'il ne s'agit que d'une maladresse.

LE FIGARO
Georges Suffert

■ Chacun souhaite une meilleure protection aux frontières ; mais on ne s'est jamais vraiment soucié de mettre en application des recettes efficaces. Aujourd'hui, une commission d'enquête, animée par son président, Jean-Pierre Philibert (UDF), et son rapporteur, Suzanne Sauvaigo (RPR), suggère une série de mesures raisonnables. (...) Pour le moment elles ne constituent pas une loi. Elles aboutissent en fait à un durcissement des lois Pasqua. Elles souhaitent surtout que les règles déjà votées soient réellement appliquées. Or, l'intérêt de ce rapport provient de ses signataires. Sur les vingt-six membres de la commission, plus de la moitié sont des maires de banlieue ou de villes du Midi. Ce sont eux qui doivent se débrouiller avec l'arrivée régulière de voyageurs sans bagages venus du bout du monde. Avant de condamner leurs propositions, les défenseurs intransigeants des droits de l'homme et des frontières ouvertes devraient s'interroger : que feraient-ils à la place de ces maires s'ils devaient inventer, jour après jour, des solutions efficaces et humaines ? Et s'ils devaient le faire, pratiquement, sans moyens ?

L'HUMANITÉ
Claude Cabanes

■ La droite est la droite. Elle ne se refera jamais. Mais il y a des jours où sa vraie nature – l'hypocrisie – éclate au grand jour. Hier, par exemple. Alors qu'elle dévoilait toutes les pièces de son arsenal répressif, qui fait injure à notre pays même, un rapport des Nations unies révélait que le fossé s'est encore accru entre les pays les plus riches et les plus pauvres du monde. Autrement dit, d'une main la droite frappe ceux que le dénuement précipite à nos portes ; de l'autre main, celle que soutiennent les grandes banques et les affairistes internationaux, elle saigne leurs malheureux pays. (...) La question de l'immigration est devenue un problème trop grave pour l'abandonner aux schémas politiciens trop simplistes. Elle est un nœud de contradictions, elles-mêmes chargées de leur poids de souffrances humaines. (...) Le problème de l'immigration ne peut pas se poser dans les mêmes termes dans la France des années 60, en pleine croissance, et dans la France fin de siècle, dévastée par le chômage et les déchirures sociales. (...) Les communistes n'abandonneront pas cette question aux démagogues et aux charlatans.

LÉGISLATION Le sénateur Philippe Marini (RPR, Oise) s'est vu confier par le premier ministre une mission pour réformer la loi de 1966 *sur les sociétés. Trente ans après son* adoption, cette loi ne correspond plus aux réalités économiques des groupes. ● LES PETITES ENTREPRISES françaises, qui se livrent à des *contorsions juridiques* pour respecter le formalisme imposé par le législateur, ont besoin d'un droit simple et sûr. ● LA LOI ne reconnaît pas les groupes de sociétés, alors que ceux-ci ont une réalité économique indéniable, qui existe en droit social, boursier, fiscal et comptable. M. Marini veut instaurer la notion de patrimoine de groupe. ● L'ABUS DE BIENS SOCIAUX entre filiales d'un *même groupe* diparaîtrait. En contrepartie, un délit de faux bilan consolidé serait instauré, tandis que les commissaires aux comptes verraient leurs prérogatives renforcées.

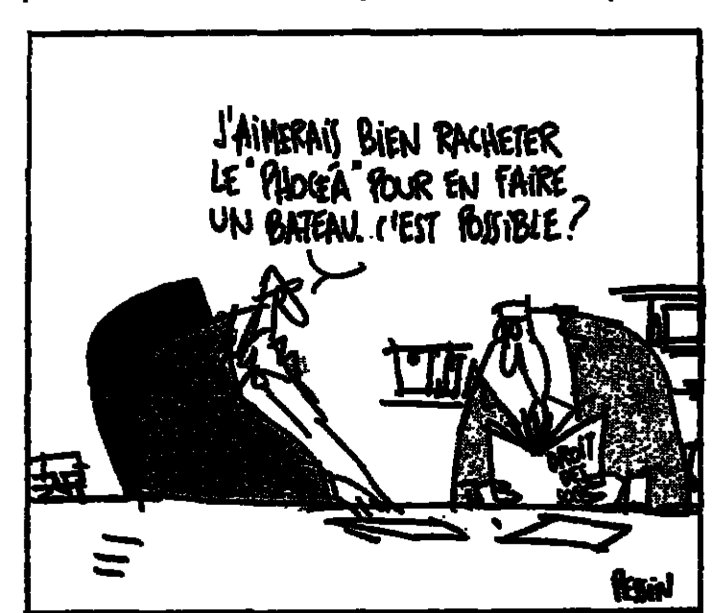
Le droit français des sociétés doit s'adapter aux réalités économiques

Le sénateur Philippe Marini, chargé d'une mission par Alain Juppé, veut introduire la notion juridique de groupe. Celle-ci donnerait une plus grande souplesse aux chefs d'entreprise, dont les responsabilités seraient, en contrepartie, accrues

TRENTE ANS APRÈS son adoption par *le Parlement, la loi de 1966* qui régit le droit des sociétés français est inadaptée aux réalités économiques. Le premier ministre, Alain Juppé, a confié, le 17 janvier, une mission parlementaire au sénateur Philippe Marini (RPR, Oise) sur les réformes à apporter à la législation dans ce domaine. M. Marini ne rendra son rapport définitif qu'à la mi-juillet, mais il a déjà tracé les lignes directrices de son projet.

La loi doit être simplifiée pour les PME et assouplie pour correspondre à la vie des grands groupes cotés. A l'heure où la place de Paris doit donner des garanties à l'épargne privée pour financer ses *entreprises, M. Marini veut accorder* plus de liberté aux présidents des multinationales françaises tout en renforçant les garanties des actionnaires.

Il existe un décalage flagrant entre le droit tel qu'il est rédigé et la réalité économique des grandes entreprises. Lorsqu'un client ou un fournisseur signe un contrat avec une filiale de Saint-Gobain, il est rassuré : il a l'impression de faire affaire avec la multinationale présidée par Jean-Louis Beffa. Il n'en *est rien. Le droit des sociétés* ignore la notion de groupe et une *multinationale peut très bien déposer* le bilan d'une filiale sans dédommager intégralement ses créanciers, comme l'a fait la Lyonnaise des eaux avec sa filiale Maillard et Duclos en 1993. *« En 1966, le législateur raisonnait société par société. On n'envisageait pas d'évoluer vers une notion économique, encore moins patrimoniale des groupes de sociétés »*, explique M. Marini. Cependant, dans la pratique, les tribunaux de commerce contraignent souvent les sociétés mères à rembourser les dettes de leurs filiales.



« FAUX BILAN »

Lorsqu'un actionnaire achète des actions d'Alcatel Alsthom, il se fie *aux comptes consolidés, censés* refléter la santé économique du groupe. Ceux-ci n'ont pas d'existence juridique. *« Les comptes consolidés, qui n'existaient quasiment pas en 1966, ne font pas l'objet d'une approbation par l'assemblée générale des actionnaires au sens juridique du terme »*, explique M. Marini. *« Le délit de faux bilan ne peut pas s'appliquer aux comptes consolidés. »*

Le droit financier, régi notamment par la commission des opérations de Bourse (COB), a pallié ces insuffisances. Depuis 1989, la COB peut infliger des sanctions administratives pour diffusion d'informations trompeuses. *« Depuis trente ans, les marchés financiers ont pris une importance considérable, entraînant des exigences fortes de transparence pour les actionnaires »*, explique M. Marini. Le droit des sociétés, lui, n'a pas suivi cette évolution.

Autre aberration économique : un groupe ne peut pas faire circuler librement les actifs ou la trésorerie entre ses différentes filiales, même détenues à près de 100 %, sans risquer de se faire *condamner pour abus de biens sociaux*. La loi impose de défendre *l'intérêt social de la société*, peu importe qu'elle ne constitue qu'un maillon intégré au sein d'un groupe.

Pour résoudre ces problèmes, *Philippe Marini veut introduire* dans le droit des sociétés la notion de groupe, qui existe déjà en fiscalité – avec l'intégration fiscale –, en comptabilité – avec les comptes consolidés –, en droit social – avec les comités de groupe. *« Le droit des sociétés français devrait considérer qu'une société et ses filiales détenues à plus de 95 % forment un seul et unique patrimoine. Une telle décision permettrait de faire circuler librement au sein du groupe la trésorerie et les actifs »*, propose M. Marini.

Il voudrait aussi que les filiales détenues à plus de 66 % par leur maison-mère puissent, sur option, être condidérées comme faisant partie d'un seul et même patrimoine. En contrepartie, il faudrait donner des garanties aux actionnaires minoritaires, en proposant par exemple de racheter leurs actions selon des modalités à définir.

Cette plus grande souplesse serait accompagnée de responsabilités accrues pour les chefs d'entreprise : ceux-ci ne pourraient plus déposer le bilan de leurs filiales sans en payer toutes les dettes. Les capitaines d'industrie ne pourraient plus créer des filiales écrans, leur permettant de s'exonérer de leurs responsabilités, sous prétexte qu'ils n'en sont pas administrateurs. *« Toutes les responsabilités de gestion remonteraient à l'échelon supérieur »*, explique M. Marini. Il deviendrait quasi-impossible à un président de groupe d'avoir de multiples patrons de filiales pris dans des procédures judiciaires sans être lui-même mis en examen, à l'image du groupe Lyonnaise des Eaux.

DE RÉELS POUVOIRS

Les comptes consolidés seraient approuvés en tant que tels, entraînant la création d'un délit de faux bilan de comptes consolidés, tandis que les commissaires aux comptes verraient leurs pouvoirs renforcés : *« ils auraient la possibilité de saisir le tribunal de commerce pour obtenir la modification des comptes ou, si nécessaire, une jurisprudence comptable, rendue par le Conseil national de la comptabilité »*, suggère M. Marini.

Enfin, les comités d'audit ou de rémunération, composés d'administrateurs chargés d'étudier les comptes du groupe ou les salaires de ses dirigeants, pourraient, pour les entreprises qui le souhaitent, obtenir de la loi de vrais pouvoirs. *« L'expérience montre que quand viennent les difficultés, ces comités sont mis en sommeil, comme l'a fait Jean Peyrelevade au Crédit lyonnais »*, explique M. Marini.

Pour contraindre les administrateurs à faire correctement leur travail, dans l'esprit du rapport Viénot sur le gouvernement des *entreprises, M. Marini veut limiter* réellement le nombre de mandats d'administrateurs que peut détenir une même personne. On éviterait ainsi les banquiers qui collectionnent les jetons de présence sans exercer de contrôle sur l'entreprise. Enfin, pour garantir les droits des minoritaires, M. Marini veut supprimer les droits de vote double dès qu'un actionnaire détient plus du tiers du capital d'une entreprise.

Arnaud Leparmentier

Cadre légal

● **SARL.** Les sociétés à responsabilité limitée ont un capital minimum de 50 000 francs. Elles comportent au moins deux associés, dont la responsabilité est limitée à leurs apports. Le gérant dirige l'entreprise. Pour vendre ses parts, il lui faut l'accord de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital.

● **SA.** La société anonyme comporte au moins sept actionnaires, son capital est de 250 000 francs minimum, les parts sont librement cessibles. La SA est dirigée par un PDG ou un président du directoire. Les actionnaires ont une responsabilité limitée à leur apports.

● **Les sociétés de personnes,** comme la société en nom collectif, n'ont pas de capital minimum. Les associés sont solidairement responsables des dettes sociales sur leur patrimoine personnel.

Moins de formalisme pour les PME

RIGIDE ET TATILLONNE, la loi française est totalement inadaptée à la vie des petites et moyennes entreprises : *« Les entrepreneurs doivent aujourd'hui se livrer à un formalisme hors de la réalité. Ils devraient au contraire bénéficier du maximum de sécurité juridique et d'un maximum de simplicité »*, note le sénateur Philippe Marini (RPR, Oise). Pour créer une société anonyme, il faut sept *actionnaires minimum*, ce qui contraint les chefs d'entreprise, quand ils sont seuls propriétaires réels de leur PME, à distribuer quelques actions à six de leurs proches.

Une multitude de conseils d'administration ou d'assemblées générales d'actionnaires se tiennent fictivement sur le papier, le dirigeant étant *de facto* seul intéressé à la marche de l'entreprise. Les entrepreneurs qui désirent avoir un statut de salarié sont obligés de nommer leur vieille mère gérante de leur société à responsabilité limitée (SARL), la loi interdisant à un gérant majoritaire d'être salarié d'une SARL. Pour sanctionner le non-respect de ces formalités, il existe plus de cent sanctions pénales prévues par la loi, qui est, en la matière, très rarement appliquée.

UN PATRIMOINE D'« AFFECTATION »

« La loi ne doit plus tout codifier dans le détail », propose M. Marini, qui veut simplifier le droit des sociétés applicable aux petites entreprises, *pour mettre fin à toutes ces hypocrisies* juridiques : infliger des sanctions civiles (et non plus pénales) pour le non-respect des règles formelles de la loi (non-convocation dans les délais des assemblées générales, non-dépôt des comptes annuels au tribunal de commerce) ; réduire à trois le nombre d'actionnaires minimum dans les sociétés anonymes ; accepter que conseil d'administration et assemblées générales d'actionnaires se tiennent simultanément ; autoriser le gérant majoritaire d'une petite SARL à être salarié de son entreprise.

Plus fondamentalement, M. Marini entend *introduire le concept de patrimoine d'« affectation »*. Lorsqu'ils se lancent dans une activité économique, la plupart des entrepreneurs individuels ne créent pas immédiatement leur société. L'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL), ne comportant qu'un associé, n'a pas eu de succès auprès des entrepreneurs individuels. Cette situation est dangereuse : en cas de difficulté financière, la totalité du *patrimoine familial peut être saisi* par les créanciers de l'entrepreneur. Aussi, selon M. Marini, ces entrepreneurs pourraient affecter une partie de leurs biens à leur activité économique en faisant une publication officielle de ce transfert. Les biens personnels du chef d'entreprise seraient ainsi mieux protégés, sous réserve que les banquiers ne demandent pas de caution personnelle. Un statut fiscal adapté permettrait à l'entrepreneur de se constituer des réserves. Au bout de trois ou cinq ans, cette nouvelle activité devrait, selon M. Marini, donner naissance à une société.

Ar. L.

La Cour de cassation modifie la présentation des plans sociaux

Les procédures seront à nouveau allongées en faveur des salariés

LA CHAMBRE SOCIALE de la Cour de cassation a rendu, le mardi 16 avril, deux arrêts très importants pour les procédures de licenciements collectifs à venir.

Ces arrêts concernent la société Sietam Industries, qui souhaitait fermer son établissement de Dax, entraînant le licenciement de quarante-trois salariés. Depuis la première *consultation du comité* central d'entreprise (CCE), la direction et les représentants des salariés ont multiplié les recours devant la justice. Le détail de ces procédures est extrêmement complexe mais le dénouement – à chaque fois favorable aux représentants des salariés – que vient d'apporter la Cour de cassation va faire jurisprudence.

Pour les comprendre, il faut savoir que le code du travail offre deux procédures distinctes de consultation du personnel aux entreprises qui décident de se restructurer. Elles peuvent utiliser le livre IV du code du travail qui porte sur les attributions des représentants du personnel. Mais celui-ci a un inconvénient : il ne prévoit pas les délais que doit suivre la procédure. En revanche, le livre III du même code, consacré à l'emploi, prévoit des délais de consultation très stricts. C'est pourquoi toutes les entreprises l'utilisent. Comme le résume un employeur : *« Une entreprise qui annonce une modification de ses structures sans conséquence pour l'emploi recourt au livre IV. Quand elle doit annoncer un plan social, elle utilise le livre III. »*

Mais, depuis quelque temps, la jurisprudence estime que les délais du livre III – 14, 21 ou 28 jours entre les réunions du comité d'entreprise en fonction de l'importance du plan social – ne permettent pas au comité d'entreprise de disposer du *« délai d'examen suffisant »* que *prévoit le livre IV, sans plus de précision*. C'est ainsi que le tribunal de Nanterre vient de suspendre les plans sociaux de Danone, parce que cette entreprise n'avait pas consulté le CCE au titre du livre IV.

Depuis quelques mois, chacun s'interroge : peut-on encore n'utiliser que le livre III ? Faut-il commencer par le livre IV, peut-on lancer les deux procédures simultanément ? En raison de l'imprécision des délais du livre IV, l'enjeu est de taille. C'est ce litige que vient partiellement de trancher la Cour de cassation, en estimant qu'en utilisant le livre III, le délai accordé au CE pour exprimer son avis était insuffisant. En revanche, elle accepte que les deux procédures soient utilisées de manière concommitante. Dans leurs premiers commentaires de cet arrêt, les juristes estiment donc que, désormais, en cas de plan social important, il reviendra à l'employeur et aux représentants des salariés de décider, au cours de la première séance d'information du comité d'entreprise, de décider quelle procédure ils utilisent. Il est vraisemblable que l'employeur cherchera à utiliser le livre III et les représentants des salariés le livre IV qui leur permet de gagner du temps. De nombreux contentieux *sont à prévoir et, déjà, certains* craignent que les débats tournent davantage autour de la procédure à suivre qu'autour du reclassement des salariés.

AMÉLIORER LA CONSULTATION DU CE

Ainsi, dans le cas de Danone, qui souhaitait fermer ses usines de Seclin et Strasbourg, le juge a ordonné la suspension de toute mesure concrète tendant à favoriser les reclassements, sous peine de 100 000 francs par infraction constatée. Conclusion : la direction a retiré des panneaux d'affichage de ces deux usines toutes les offres de mutation internes au groupe. Elle a le droit de proposer des mutations à tous ses salariés à travers le monde... sauf à ceux dont l'usine va être fermée !

Dans la même affaire Sietam, la Cour de cassation a rendu un autre arrêt très important. Elle estime que si un plan social *« peut être modifié et amélioré dans son contenu au cours des réunions du comité d'entreprise, la procédure de consultation doit être entièrement reprise si, le plan initial proposé étant nul, l'employeur est amené à établir un plan social entièrement nouveau »*. Jusqu'à présent, lorsqu'un projet de restructuration était présenté au comité d'entreprise, celui-ci pouvait mandater un expert-comptable (qui dispose de vingt et un jours pour remettre ses conclusions) puis attaquer le plan devant le tribunal des référés ou le tribunal de grande instance. A Paris, cette dernière procédure dure trois mois. Si le tribunal déclarait ce plan nul, la direction en présentait un nouveau au cours d'une réunion qui était considérée comme la deuxième consultation du CE. Désormais, toute la procédure est à revoir. Après la décision du tribunal, la nouvelle réunion du CE sera considérée comme la première d'une nouvelle série. Rien n'empêchera alors les représentants du personnel de désigner à nouveau un expert-comptable puis d'aller devant la justice. Les procédures vont être allongées de plusieurs mois. Cet arrêt, surtout quand on le joint à l'arrêt précédent, risque donc d'allonger considérablement les procédures de consultation.

En revanche, au détour d'une phrase, le même arrêt précise que *« le constat de carence dressé par l'administration du travail »* n'a *« aucune valeur de décision »*. Les juges n'ont donc pas à en tenir compte. La décision va sans doute satisfaire les entreprises mais l'administration du travail et le Conseil d'Etat risquent de ne pas l'entendre de cette oreille.

Frédéric Lemaître

Les pilotes de l'ex-Air Inter repartent en grève

JEUDI 18 et vendredi 19 avril, les pilotes de l'ex-Air Inter, aujourd'hui Air France Europe, seront en grève, à l'appel de leurs quatre syndicats. Moins de 60 % *des cinq cent cinquante vols quotidiens* devraient être assurés en ces jours de départ en vacances de printemps.

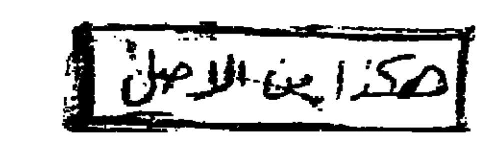
Principal motif invoqué : la politique d'affrètement d'heures de vols auprès d'autres compagnies par Air France Europe. Ainsi, 23 000 heures, contre 11 000 il y a un an, seront affrétées entre avril et octobre 1996 auprès d'acteurs régionaux comme Air Littoral ou BritAir, qui disposent d'avions de moins de cent places, contrairement à la flotte de l'ex-Air Inter. Six mille heures seront aussi affrétées sur des 737 d'Air France, plus petits que les A-320 d'Air France Europe. Un choix qui s'explique par le déploiement, cet été, de nouvelles lignes transversales domestiques (Nantes-Strasbourg) ou européennes (Toulouse-Londres), ainsi que par le développement des vols sur Roissy pour alimenter les vols long-courrier d'Air France. Deux changements pour lesquels Air France Europe avait besoin de beaucoup plus de petits avions.

Les pilotes de l'ex-Air Inter ne sont donc pas touchés par cette sous-traitance : il s'agit avant tout d'un problème d'inadéquation entre la flotte de la compagnie intérieure et ses besoins. Les pilotes sont en fait engagés dans des négociations quadripartites (direction et syndicats d'Air France et d'Air France Europe) pour harmoniser leurs conditions de travail *avec celles de leurs homologues* d'Air France (dans l'optique d'une fusion entre l'ex-Air Inter et les activités européennes d'Air France). Ils veulent par ailleurs marquer leur désapprobation face au comportement de leur président, Christian Blanc – qui a dénoncé leurs contrats de travail le 6 février et dont la stratégie pour l'ex-Air Inter ne leur paraît pas claire – et lui rappeler leur pouvoir. Avec 50 000 francs nets par mois, en moyenne, les pilotes de l'ex-Air Inter sont les mieux payés du monde.

Les efforts d'Air France Europe, qui vient de lancer un nouveau produit et d'abaisser ses tarifs à des niveaux compétitifs, risquent *de souffrir de ce nouvel arrêt de* travail. Sur les trois premiers mois de 1996, la compagnie a mieux contrôlé qu'en 1995 les effets de l'ouverture du ciel français à la concurrence. Probablement aux dépens de sa marge. L'ex-Air Inter, qui a perdu en 1995 près de 500 millions de francs (les vingt-cinq jours de grève de 1995 lui ont coûté près de 300 millions de francs), devrait encore annoncer un déficit de 1,2 milliard de francs en 1996.

Virginie Malingre





Jean-Jacques Bonnaud, président de la compagnie d'assurances

« Le GAN pourrait être privatisé à partir de mi-1997 »

La compagnie a enregistré 1,786 milliard de francs de pertes en 1995 dues essentiellement à la facture immobilière. L'activité d'assurance, en France comme à l'étranger, dégage plus d'un milliard de francs de bénéfices. Sa filiale bancaire CIC devrait être cédée cette année. Le Gan souhaite maintenir un lien commercial avec elle. Le retour à l'équilibre est prévu cette année et la privatisation en 1997.

« Après 5,5 milliards de francs de déficit en 1994, le Gan a de nouveau perdu de l'argent en 1995. Ces résultats sont-ils conformes à vos prévisions ?

– Les pertes enregistrées en 1995, qui s'élèvent à 1,786 milliard de francs, sont bien moindres que celles de l'exercice précédent. Elles ne compromettent pas notre objectif, qui est de retrouver l'équilibre en 1996 et de dégager une rentabilité de 10 % en 1997. L'activité d'assurance a dégagé plus d'un milliard de francs net, mais en France l'assurance-dommages, bien qu'en forte amélioration, reste négative de 566 millions de francs, malgré une diminution de plus de 300 millions de francs des plus-values réalisées. Le groupe *bancaire du CIC, malgré* un marché difficile, a vu son bénéfice croître de plus de 30 %, à 625 millions de francs.

En conformité avec le nouveau plan comptable, nous avons dû provisionner 2,985 milliards de francs pour dépréciations durables d'actifs, dont 858 millions de francs pour les risques de retraites, 640 millions sur des valeurs mobilières, – dont notre participation dans Paribas et dans Suez – et le reste en immobilier.

La dégradation des prix de l'immobilier est-elle terminée ?

– Pas encore tout à fait : ce qui nous donne raison d'avoir commencé à nettoyer notre bilan dès l'an dernier. Nous avons dû créer une structure de défaisance à partir d'encours de prêts immobiliers de l'UIC, alors filiale du CIC, et, en décembre, nous avons décidé de réduire l'endettement par lequel est financé cette défaisance. D'une part, en accélérant notre programme de cessions de biens immobiliers – en 1995 nous avons vendu pour un montant de 2,3 milliards de francs –. D'autre part, en cédant d'autres actifs, à hauteur de 9 milliards de francs, l'essentiel étant constitué par l'ouverture du capital du groupe CIC.

Où en est la procédure d'ouverture du capital du CIC ?

– J'ai pris contact avec les principaux investisseurs français et européens pour leur présenter l'opération. Dans les prochaines semaines, nous serons en mesure d'identifier les candidatures qui correspondent à notre approche stratégique. La cession pouvant se conclure avant la fin de l'année.

Quels sont vos critères de choix ?

– Le principal critère sera la possibilité de maintenir l'exclusivité dans le domaine de la distribution de produits d'assurance par le réseau. Nous souhaitons en effet conserver notre activité de bancassurance qui, aujourd'hui, au travers notamment d'une filiale commune, la Socapi, apporte au Gan près de 9 milliards de francs de primes. Cet objectif passe par le *maintien d'une présence significa*tive du Gan dans le capital du CIC. Nous serons attentifs au souci d'un ou plusieurs acquéreurs potentiels de maintenir une culture de proximité et une orientation vers les clientèles régionales qui sont celles du CIC aujourd'hui.

Autrement dit, vous veillerez à ce que le CIC ne soit pas démantelé ?

– Il n'est pas question de démantèlement. L'objectif, commun à l'Etat et au Gan, est d'ouvrir le capital au niveau de la holding et non pas de céder des participations dans chacune des banques séparément. Le prix auquel nous parviendrons dépendra de la stratégie de chacun des acquéreurs potentiels et des montants des participations cédées. Nous éviterons évidemment de subir des moins-values sur nos prix d'acquisition.

Une fois réalisée cette opération, quand envisagez-vous la privatisation du Gan ?

– A partir du moment où l'ensemble de nos résultats nous aura ramené à une situation de profits, c'est-à-dire, je l'espère, à partir de mi-1997.

Etant donné sa rentabilité et sa taille dans un monde financier en pleine concentration mondiale, le Gan peut-il durablement vivre seul ?

– Je le pense, si nous conservons une activité significative de bancassurance dans le cadre d'une *stratégie de distribution multiré*seaux. La notion de masse critique a incontestablement un sens en termes de poids financier global, mais elle doit être appréciée par marché pour les activités d'assurance. A titre de référence, nous sommes le quinzième assureur européen sur un marché où l'on compte 4 000 entreprises. Il y aura certainement à l'avenir des concentrations ou des regroupements.

» Nous avons des points forts dans les domaines de l'assurance-vie et des retraites de particuliers, en assurances collectives des PME ou en assurance de dommages de particuliers. En revanche, nous avons décidé de nous désengager de la réassurance, une activité qui nécessite de plus en plus de capitaux en ouvrant le capital de notre filiale, la CTR. L'avenir appartient aux sociétés qui sauront être les meilleures sur un nombre choisi de marchés plutôt qu'à celles qui voudront rester présentes sur tous les segments de marché, ce qui demande trop de moyens. C'est une des raisons du recentrage auquel notre propre analyse de l'avenir, autant que les circonstances, nous ont conduits depuis deux ans, en nous permettant de prendre ainsi un peu d'avance sur certains de nos concurrents. »

Propos recueillis par Eric Le Boucher

Bouygues Telecom ouvrira son réseau de téléphonie mobile le 29 mai

LA SOCIÉTÉ Bouygues Telecom a annoncé, mardi 16 avril, qu'elle ouvrira son service de téléphonie mobile le 29 mai. Le réseau de la filiale du géant du BTP sera le troisième en France. Il viendra concurrencer le service Itinéris de l'exploitant public France Télécom, opérationnel depuis 1992, ainsi que le service de la SFR (Société française de radiotéléphone, du groupe Générale des eaux), opérationnel depuis 1993. Epaulé par le groupe Decaux, la BNP, Paribas, les opérateurs téléphoniques américain US West et britannique Cable & Wireless et l'industriel allemand Veba – qui sont tous ses actionnaires –, Bouygues Telecom s'est vu attribuer la licence d'exploitation en octobre 1994. Établie pour quinze ans, elle stipulait que le réseau devait être ouvert *commercialement au 1er juin* 1996.

Pour les pouvoirs publics, l'objectif, en confiant à Bouygues l'exploitation d'un troisième réseau, était de dynamiser un marché français où le taux de pénétration du téléphone mobile dépasse légèrement 2 % de la population, contre 4 % en Allemagne, plus de 8 % en Grande-Bretagne et plus de 11 % dans les pays scandinaves et nordiques. La technologie imposée à Bouygues Telecom doit contribuer à cette conquête de nouveaux abonnés : par rapport à la norme GSM, qui est celle des réseaux de France Télécom et de la SFR, le standard DCS 1800 est réputé offrir une couverture plus efficace des zones denses en population, assurer une meilleure qualité des appels, notamment à l'intérieur des immeubles, et autoriser un écoulement de trafic téléphonique supérieur.

Bouygues Telecom, qui a dépensé 1,5 milliard de francs en 1995 pour mettre en place les premiers maillons de son réseau, compte séduire une clientèle *« active »*, de *« travailleurs indépendants, cadres et employés »*, qu'elle classe sous le vocable « grand public » dans la mesure où ils paieront *« eux-mêmes leurs factures »*. Son objectif, *« logique »*, est de s'arroger le tiers d'un marché dont certains experts estiment qu'il devrait progresser, de 1,39 million d'abonnés actuellement, à près de 5 millions au tournant du siècle.

D'ABORD LIMITÉ À L'ÎLE-DE-FRANCE

La partie ne s'annonce pas des plus faciles. Financièrement tout d'abord. Compte tenu des investissements à consentir – 12 à 15 milliards de francs sur dix ans –, l'exploitant devra avoir les reins solides. L'exemple des autres opérateurs européens est édifiant : sur une cinquantaine, seul l'allemand Mannesmann commence à gagner de l'argent. France Télécom et SFR entrevoient l'équilibre d'exploitation en 1997. Bouygues a indiqué s'attendre à 2,6 milliards de francs de pertes sur les trois premiers exercices.

Mais c'est surtout la couverture géographique de son réseau qui pourrait « brider » Bouygues Telecom. Au démarrage, seuls les habitants de l'Ile-de-France pourront s'abonner ; en dehors de cette zone, il sera impossible d'établir une communication ou d'en recevoir. C'est seulement début 1997 que le réseau sera étendu au sud-est de la France (Lyon, Nice, Marseille). La région nord (Lille) viendra ensuite.

La conquête d'une nouvelle clientèle, plus grand public, s'annonce d'autant plus rude que France Télécom et la SFR ont multiplié les initiatives en ce sens ces derniers mois. Les deux groupes ont investi massivement pour densifier leurs réseaux dans les zones résidentielles et de forte activité et assurer une meilleure qualité de communication. Cette année, leurs investissements de l'exploitant public et de la filiale de la Générale des eaux atteindront respectivement 3,6 milliards de francs et 3,5 milliards de francs, portant, pour chacun d'eux, à plus de 8,3 milliards le total des dépenses sur la période 1994-1996.

Les deux opérateurs ont parallèlement diversifié leurs offres, notamment en consentant des baisses de tarifs. Et c'est surtout grâce aux tarifs que Bouygues pense pouvoir réussir. Pour Patrick Leleu, le directeur général, *« la tarification doit être attractive, mais aussi claire ; le public doit savoir ce que ça va lui coûter »*. Pour en savoir plus, il faudra attendre le 29 mai.

Ph. L. C.

Les syndicats jugent insuffisantes les 2 500 embauches à EDF-GDF

LES NÉGOCIATIONS sociales ont repris le 16 avril chez EDF-GDF, afin d'arrêter les thèmes, centrés autour du temps de travail et de son aménagement, qui seront discutés à partir du 13 mai. La direction a proposé dans les huit mois à venir l'embauche de 2 100 agents statutaires et de 400 apprentis, correspondant aux départs naturels dans l'entreprise, qui compte 142 000 salariés. Si la CGC y voit un signe de bonne volonté, la CGT, syndicat majoritaire avec 54 % des voix aux élections professionnelles, a quitté la table, jugeant que les propositions *« ne correspondent pas aux revendications exprimées fin 1995 »* et constituent une menace de *« déréglementation par rapport aux garanties collectives »*.

La CFDT reproche à la direction de ne pas prendre *« des engagements concrets dans la durée, hormis les anticipations d'embauche qui ne concernent que l'année 1996 ! »*. Ce syndicat a également appelé à une mobilisation le 6 mai, veille du Conseil européen de l'énergie, qui *« pourrait adopter une directive libéralisant le marché de l'électricité avec des conséquences néfastes pour le service public »*.

Le « raider » Bennet LeBow n'est pas parvenu à démanteler RJR Nabisco

L'INVESTISSEUR Bennett LeBow a reconnu le 16 avril son incapacité à faire élire des administrateurs au conseil d'administration du groupe RJR Nabisco et à forcer la direction du groupe à séparer les activités alimentaires de celles du tabac pour valoriser les actions. M. LeBow, président de la holding Brooke Group Ltd., a toutefois averti qu'il ne renonçait pas pour autant à son projet.

« Malgré le soutien important dont nous avons bénéficié, nous n'avons pas rassemblé un nombre suffisant de votes », a-t-il indiqué à la veille de l'assemblée générale du groupe. M. LeBow, agissant de concert avec le financier Carl Icahn, et détenteurs ensemble de 5 % des actions, mène depuis plusieurs mois une intense campagne pour que RJR Nabisco se sépare immédiatement de sa branche alimentaire et pour se débarrasser de l'actuelle direction.

DÉPÊCHES

■ **SOCIÉTÉ NATIONALE CORSE MÉDITERRANÉE : les marins du ferry *Liberté*, de la SNCM,** ont fait grève mardi 16 avril à Marseille, retardant de plusieurs heures le départ des 1 200 passagers du navire qui assure la liaison Marseille-Alger. Ils demandaient l'augmentation du nombre de membres d'équipage du *Napoléon-Bonaparte*, nouveau paquebot prochainement mis en service sur les lignes de Corse. A Ajaccio, les forces de l'ordre ont fait évacuer le navire à grande vitesse *Asco*, bloqué depuis quatre jours par des membres du Syndicat des travailleurs corses (STC), qui réclament aussi un renforcement des effectifs à bord.

■ **YVES ROCHER : la BNP a obtenu le 16 avril en référé,** devant Alain Lacabarats, vice-président du tribunal de grande instance de Paris, la cessation de la diffusion par Yves Rocher, sur Internet notamment, d'allégations qu'elle juge diffamatoires. La BNP reprochait la diffusion de messages par lesquels Yves Rocher les accusait de l'avoir escroqué ou au moins induit en erreur en février 1988, en l'incitant à racheter sans précaution la société Petit-Bateau.

■ **L'ORÉAL : le groupe français, leader mondial des cosmétiques,** a enregistré une hausse de 8,3 % de son résultat net opérationnel part du groupe en 1995 à 3,381 milliards de francs. Le chiffre d'affaires consolidé a progressé de 12,1 % à 53,37 milliards de francs en 1995, par rapport à 1994 et de 6,4 % à périmètre comparable.

■ **SNECMA : le motoriste français a accepté de participer avec l'américain General Electric** au développement d'une nouvelle version du gros réacteur d'avion GE 90, qui aurait 100 000 livres de poussée. *« J'ai signé, il y a un mois, le prolongement du GE 90 à 92 000 livres de poussée et, lundi, nous nous sommes accordés sur 100 000 livres »*, a déclaré, le 16 avril, Bernard Dufour, président de l'entreprise.

■ **OLIVETTI : le groupe italien d'informatique et de télécommunications** a confirmé, mardi 16 avril, avoir accusé en 1995 une perte nette consolidée de 1 598 milliards de lires (4,8 milliards de francs), pour un chiffre d'affaires de 9 840 milliards de lires, en hausse de 10 %. Il s'agit du cinquième exercice déficitaire consécutif. Olivetti a toutefois renoué en 1995 avec un bénéfice d'exploitation positif (114 milliards de lires), l'essentiel de la perte nette provenant des coûts liés au plan de restructuration (1 123 milliards de lires).

■ **SGS-THOMSON : le fabricant franco-italien de semi-conducteurs** a dégagé au premier trimestre 1996 un bénéfice net de 175 millions de dollars (875 millions de francs), en hausse de 64 % par rapport à la même période en 1995. Le chiffre d'affaires est en progression de 32 %, à 1,03 milliard de dollars.

■ **CHRYSLER : le troisième groupe automobile américain** a annoncé le 16 avril un bénéfice net plus que doublé au premier trimestre 1996, à 1,01 milliard de dollars (5,05 milliards de francs) contre 496 millions au premier trimestre 1995.

■ **MAAF : la compagnie mutuelle a annoncé mercredi 17 avril** un résultat de 317 millions de francs contre 214 millions l'an passé. Le chiffre d'affaires a connu une progression de 7,8 % à plus de 10 milliards de francs.

La direction de l'Union de banques suisses a repris la situation en main

BERNE
de notre correspondant

Moins d'une semaine après avoir déjoué la tentative du Crédit suisse (CS) holding de forcer une fusion des deux plus grandes banques helvétiques, la direction de l'Union de banques suisses (UBS) a réussi à reprendre les choses en mains. Comme l'avait laissé présager la fin de non-recevoir opposée quelques jours auparavant à la direction de la banque concurrente, l'assemblée générale de l'UBS, réunie mardi 16 avril à Zurich, a confirmé à une majorité de 62,7 % des voix la nomination du directeur général sortant, Robert Studer, au conseil d'administration. Dans la foulée, le conseil décidait ensuite à l'unanimité de porter M. Studer à sa présidence en remplacement du titulaire démissionnaire, Nikolaus Senn.

Il y avait foule au Palais des sports de Zurich pour assister à ce nouveau bras de fer entre les dirigeants de l'UBS et l'actionnaire rebelle, Martin Ebner. Alors que 3 510 actionnaires s'étaient déplacés pour l'assemblée annuelle de 1995, ils n'étaient pas moins de 6 400 mardi. Les participants représentaient quelque 31 millions d'actions pour une valeur nominale totale de 1,71 million de francs suisses (7,3 millions de francs français), soit l'équivalent de 80,1 % des actions avec droit de vote, contre 69,7 % en 1995. Pour la direction de l'UBS, cette assemblée ne pouvait pas mieux se dérouler.

Alors que plusieurs intervenants n'ont pas ménagé leurs critiques à la politique de la banque, M. Ebner a décoché une flèche à la direction de l'établissement. Prenant la parole juste avant le vote, il avait appelé l'assemblée à ne pas élire M. Studer au conseil d'administration et a également fait savoir qu'il se prononcerait contre l'élection ou la réélection de trois autres candidats.

LE CANDIDAT DU SÉRAIL

Qualifiant les actuels responsables de l'UBS de *« bureaucrates qui n'abandonneront pas leur pouvoir volontairement »*, le principal actionnaire a invité l'assemblée à saisir l'occasion *« de prendre les rênes de [sa] banque »*.

Cette profession de foi n'a pas suffi à convaincre l'assemblée ni à empêcher l'élection de M. Studer. Le candidat du sérail l'a emporté par un peu plus de 19 millions de voix contre 11,4 millions.

Comme son prédécesseur dans son discours d'ouverture, le nouveau président de l'UBS a justifié la décision de rejeter la proposition de fusion du CS holding en estimant qu'elle ne correspondait pas aux intérêts de la banque. Répondant aux critiques jugeant insuffisantes les performances de l'UBS, il a répliqué que son bénéfice par action a progressé de 142 % depuis 1989, soit davantage que ceux de ses concurrents.

Jean-Claude Buhrer

La faillite du chantier naval allemand Bremer Vulkan est imminente

COLOGNE
correspondance

L'heure de la faillite devrait bientôt sonner pour Bremer Vulkan. Le premier chantier naval allemand est en redressement judiciaire jusqu'au 10 mai (*Le Monde* du 21 et du 22 février). Son administrateur – après les représentants du personnel, certains créanciers et des hommes politiques – n'exclut plus son naufrage définitif.

Une société d'emplois, censée recycler le personnel, est même à l'étude, a-t-on appris mardi 16 avril. L'actuel président du directoire, Udo Wagner, serait sur le point de quitter son poste, selon le magazine économique *Manager Magazin*. L'information, révélée mardi, n'a été ni démentie ni confirmée au siège de Brême.

Le démantèlement du groupe (6 milliards de deutschemarks de chiffre d'affaires, 22 500 salariés), dont les pertes pour 1995 sont estimées à 800 millions de marks, a déjà commencé. Depuis fin mars, le « Daimler-Benz des mers » a été placé sous la tutelle de l'office public chargé de suivre les privatisations menées par la Treuhandanstalt.

Privatisés en 1993, les deux chantiers encore en activité à Wismar et à Stralsund, le constructeur de moteurs DMV et le chantier de réparation Neptun Industrie à Rostock doivent être revendus. Le financement de leur modernisation provoque une crise gouvernementale dans le Land de Mecklembourg-Poméranie Occidentale.

Les partenaires sociaux-démocrates et conservateurs de la coalition au pouvoir à Schwerin s'opposent sur un plan de 1 milliard de DM, négocié début avril avec le gouvernement de Bonn. Les sociaux-démocrates, alliés pour l'occasion aux ex-communistes du PDS, ont réclamé en vain, mardi 16 avril, la démission du ministre des finances, qui a accepté de prendre un tiers de cette somme à la charge du Land, le reste revenant à la Fédération.

L'époque où la toute-puissance du « combinat Bremer Vulkan » effrayait la région est aujourd'hui révolue.

Philippe Ricard



■ LA BOURSE de Tokyo a terminé la séance du mercredi 17 avril en baisse. L'indice Nikkei a cédé 0,24 %, affecté par la remontée des taux d'intérêt à long terme japonais.

■ L'OR a ouvert en baisse, mercredi, sur le marché international de Hongkong. L'once s'échangeait à 391,40-391,70 dollars, contre 393,50-393,80 dollars la veille en clôture.

■ À WALL STREET, mardi 16 avril, l'indice Dow Jones a encore gagné 0,48 %, soutenu par une série de bons résultats de sociétés pour le premier trimestre 1996.

■ LES COURS du pétrole se sont repliés, mardi, sur le marché à terme de New York. Le prix du baril de brut de référence échéance mai a perdu 59 cents, à 24,47 dollars.

■ FORD Crédit Europe a lancé mardi, sur le marché international, un emprunt obligataire de 1,5 milliard de francs d'une durée de six ans, sous la direction de la BNP.

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois

NEW YORK ↗ DOW JONES | LONDRES ↗ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↘ DAX 30

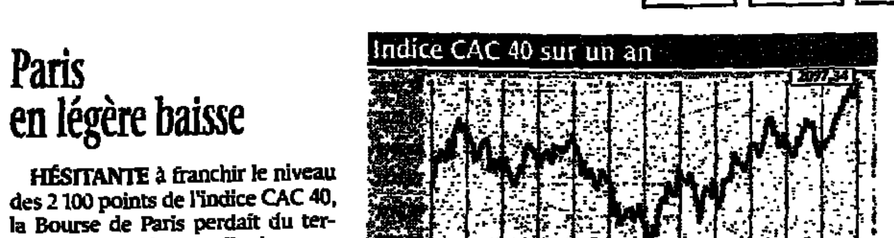
Paris en légère baisse

HÉSITANTE à franchir le niveau des 2 100 points de l'indice CAC 40, la Bourse de Paris perdait du terrain, mercredi 17 avril, dans un marché calme. En repli de 0,27 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait en milieu de journée une perte de 0,55 % à 2 085,75 points.

Le Matif était en baisse de 0,16 % % à 121,98. Les analystes allemands sont de moins en moins nombreux à s'attendre jeudi à une diminution des taux directeurs allemands. Toutefois certains évoquent une petite réduction du taux des prix en pension actuellement de 3,30 %. Un membre de la Bundesbank, Franz Zeitler, a indiqué mardi que la Bundesbank ne publierait pas le chiffre de la masse monétaire allemande M3 de mars jeudi. *De son côté, le ministre allemand* de l'économie Guenter Rexrodt a déclaré que l'Allemagne ne pourra pas tenir sa prévision de croissance de 1,5 % cette année.

Le contexte boursier international reste, par ailleurs, très favorable. Wall Street a encore regagné *0,48 % mardi et la Bourse de* Londres a franchi le même jour le niveau des 3 800 points de l'indice FT 100 battant un nouveau record. Du côté des valeurs, Thomson CSF, dont la première phase de la privatisation a été lancée avec l'arrêt des modalités de cession de sa part dans le Crédit lyonnais, gagne 2,7 % à 132,10 francs.

Indice CAC 40 sur un an



CAC 40 5 jours



Clarins, valeur du jour

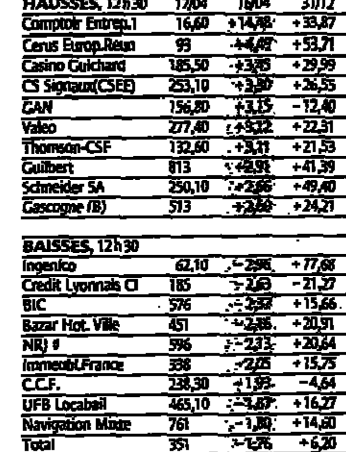
LE TITRE Clarins s'est adjugé à 647 francs, soit une hausse de 4,4 %, le mardi 16 avril à la Bourse de Paris. En cours de séance, il *avait atteint son plus haut* niveau de l'année, à 657 francs. Quelque *66 000 titres ont été échangés.*

L'action du groupe spécialisé dans la fabrication de cosmétiques s'est appréciée de 38,8 % depuis le début de l'année. La Bourse a salué la hausse de 14,5 % du résultat net de la société en 1995, presque aussi forte que celle, de 15,6 %, du chiffre d'affaires. La société table sur une croissance supérieure à 10 % du bénéfice net et du chiffre d'affaires pour l'exercice en cours.

Clarins sur un mois



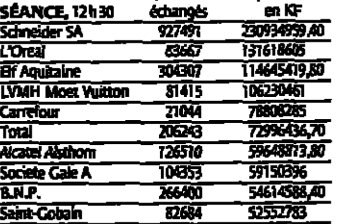
PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL



HAUSSES, 12h30	Cours au 17/04	Var. % 16/04	Var. % 31/12
Comptoir Entrep.1	16,60	+14,48	+33,87
Cerus Europ.Reun	93	+4,49	+53,71
Casino Guichard	185,50	+3,43	+29,99
CS Signaux(CSEE)	253,10	+3,30	+26,55
GAN	156,80	+3,15	−12,40
Valeo	277,40	+3,12	+22,31
Thomson-CSF	132,60	+3,11	+21,53
Guilbert	813	+2,91	+41,39
Schneider SA	250,10	+2,66	+49,40
Gascogne (B)	513	+2,60	+24,21

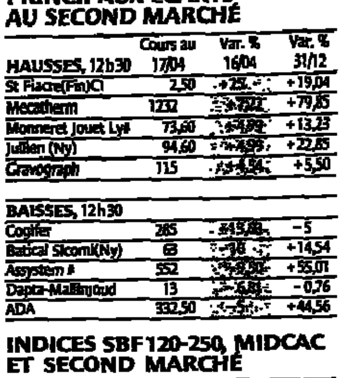
BAISSES, 12h30			
Ingenico	62,10	−2,96	+77,68
Credit Lyonnais CI	185	−2,63	−21,27
BIC	576	−2,37	+15,66
Bazar Hot. Ville	451	−2,38	+20,91
NRJ #	596	−2,13	+20,64
Immeubl.France	338	−2,05	+15,75
C.C.F.	238,30	−1,93	−4,64
UFB Locabail	465,10	−1,87	+16,27
Navigation Mixte	761	−1,80	+14,60
Total	351	−1,76	+6,20

VALEURS LES PLUS ACTIVES

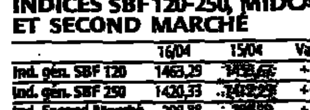


SÉANCE, 12h30	17/04 Titres échangés	Capitalisation en KF
Schneider SA	927491	230934959,40
L'Oreal	83667	131618605
Elf Aquitaine	304307	114645419,80
LVMH Moet Vuitton	81415	106230461
Carrefour	21044	78808285
Total	206243	72996436,70
Alcatel Alsthom	126510	59648873,80
Societe Gale A	104353	59150396
B.N.P.	266400	54614588,40
Saint-Gobain	82684	52552783

PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

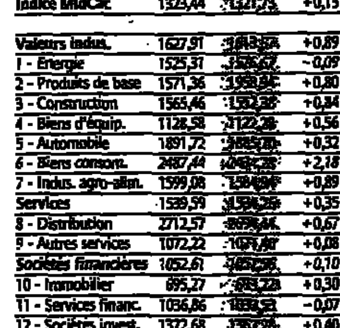


HAUSSES, 12h30	Cours au 17/04	Var. % 16/04	Var. % 31/12
St Fiacre(Fin)CI	2,50	+25	+19,04
Mecatherm	1232	[illegible]	+79,85
Monneret Jouet Ly#	73,60	[illegible]	+13,23
Jullien (Ny)	94,60	[illegible]	+22,85
Gravograph	115	[illegible]	+5,50



BAISSES, 12h30			
Cogifer	285	[illegible]	−5
Batical Sicomi(Ny)	68	[illegible]	+14,54
Assystem #	552	[illegible]	+55,01
Dapta-Mallinjoud	13	[illegible]	−0,76
ADA	332,50	[illegible]	+44,56

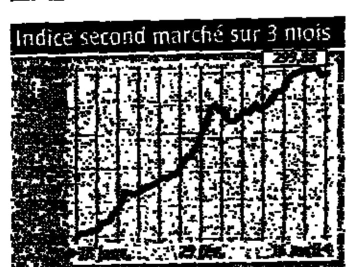
INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ



	16/04	15/04	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1463,29	[illegible]	+0,66
Ind. gén. SBF 250	1420,33	[illegible]	+0,57
Ind. Second Marché	299,88	[illegible]	+0,16
Indice MidCac	1323,44	[illegible]	+0,13
Valeurs indus.	1627,91	[illegible]	+0,89
1 - Energie	1525,31	[illegible]	−0,09
2 - Produits de base	1571,36	[illegible]	+0,80
3 - Construction	1565,46	[illegible]	+0,84
4 - Biens d'équip.	1128,58	[illegible]	+0,56
5 - Automobile	1891,72	[illegible]	+0,32
6 - Biens consom.	2487,44	[illegible]	+2,18
7 - Indus. agro-alim.	1599,08	[illegible]	+0,89
Services	1539,59	[illegible]	+0,35
8 - Distribution	2712,57	[illegible]	+0,67
9 - Autres services	1072,22	[illegible]	+0,08
Sociétés financières	1052,61	[illegible]	+0,10
10 - Immobilier	695,27	[illegible]	+0,30
11 - Services financ.	1036,86	[illegible]	−0,07
12 - Sociétés invest.	1372,68	[illegible]	+0,40

Indice SBF 250 sur 3 mois

Indice second marché sur 3 mois



Indice MidCac sur 1 mois



Wall Street en hausse

LA BOURSE DE TOKYO a reculé de 0,24 %, mercredi 17 avril, dans le sillage du marché obligataire. L'indice Nikkei a abandonné *51,95 points,* à *21 816,22 points* en clôture.

La veille à Wall Street, la grande Bourse de New York a terminé sur un gain de 0,48 %. L'indice Dow Jones a gagné 27,10 points, à 5 620,02 points. Peu sensibles au léger recul du marché obligataire, les investisseurs ont salué les résultats meilleurs que prévu de sociétés de premier plan comme Eastman Kodak, Johnson and Johnson et Chrysler. L'indice du Nasdaq, un marché qui comprend pour l'essentiel des valeurs liées à la haute technologie a inscrit un nouveau record à 1 124,91 points.

Sur le marché obligataire, les pertes ont été limitées en fin de séance par la publication de l'indice CRB des matières premières, en forte baisse. Pour les investisseurs, cela éloigne les craintes de pressions inflationnistes. L'économie reste toutefois vigoureuse, avec une progression de 0,3 % de *la production industrielle en mars,* si l'on exclut le secteur de l'auto*mobile déprimé par la grève chez* General Motors.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 16/04	Cours au 15/04	Var. en %
Paris CAC 40	2097,34	2080,56	+0,80
New-York/DJ indus.	5607,73	5592,92	+0,26
Tokyo/Nikkei	21868,20	21883	−0,07
Londres/FT100	3824,60	3790,50	+0,89
Francfort/Dax 30	2538,38	2545,94	−0,30
Frankfort/Commer.	899,85	901,47	−0,18
Bruxelles/Bel 20	2012,63	1991,98	+1,03
Bruxelles/Général	1734,05	1716,26	+1,03
Milan/MIB 30	989	989	—
Amsterdam/Gé. Cbs	367	367,20	−0,05
Madrid/Ibex 35	349,71	347,02	+0,77
Stockholm/Affarsal	1470,60	[illegible]	—
Londres FT30	2845,30	2824	+0,75
Hong Kong/Hang S.	11033	10949,68	+0,76
Singapour/Strait t	2401,40	2384,35	+0,71

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	16/04	15/04
Alcoa	64,62	64,62
American Express	47,25	47,25
Allied Signal	57,25	57,25
AT & T	62	62
Bethlehem	14,25	14,25
Boeing Co	80,75	80,75
Caterpillar Inc.	70,50	70,50
Chevron Corp.	56,75	56,75
Coca-Cola Co	81,37	81,37
Disney Corp.	62,25	62,25
Du Pont Nemours&Co	82,87	82,87
Eastman Kodak Co	73	73
Exxon Corp.	83,87	83,87
Gen. Motors Corp.H	54,50	54,50
Gen. Electric Co	77,75	77,75
Goodyear T & Rubbe	50,50	50,50
IBM	115,75	115,75
Intl Paper	41,12	41,12
J.P. Morgan Co	80	80
Mc Don Dougl	87,37	87,37
Merck & Co.Inc.	60	60
Minnesota Mng.&Mfg	64,50	64,50
Philip Moris	91	91
Procter & Gamble C	85,25	85,25
Sears Roebuck & Co	53,12	53,12
Texaco	85,62	85,62
Union Carb.	48,37	48,37
Utd Technol	111,87	111,87
Westingh. Electric	19,12	19,12
Woolworth	17,87	17,87

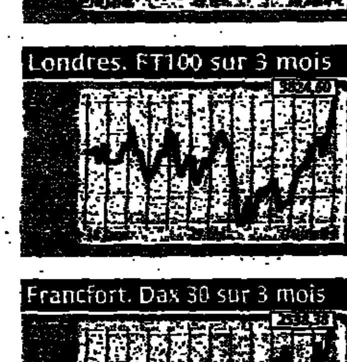
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	16/04	15/04
Allied Lyons	5	4,93
Barclays Bank	7,50	7,35
B.A.T. industries	5,10	4,94
British Aerospace	8,86	8,78
British Airways	5,35	5,30
British Gas	2,44	2,42
British Petroleum	5,99	5,96
British Telecom	3,74	3,70
B.T.R.	3,25	3,20
Cadbury Schweppes	5,12	5,08
Eurotunnel	0,74	0,76
Forte	3,70	3,50
Glaxo	8,01	8,03
Grand Metropolitan	4,44	4,45
Guinness	4,70	4,65
Hanson Plc	1,89	1,86
Great Ic	7,42	7,16
H.S.B.C.	10,11	10,01
Imperial Chemical	9,29	9,26
Legal	7	6,96
Marks and Spencer	4,52	4,41
National Westminst	6,50	6,40
Peninsular Orienta	5,30	5,19
Reuters	7,49	7,52
Saatchi and Saatch	1,29	1,25
Shell Transport	8,88	8,81
Smithkline Beecham	6,42	6,44
Tate and Lyle	4,93	4,94
Univeler Ltd	11,96	11,82
Zeneca	13,59	13,63

FRANCFORT
Les valeurs du Dax 30

	16/04	15/04
Allianz Holding N	2704	2698
Basf AG	425	424
Bayer AG	513,50	514
Bay hyp&Wechselbk	37,50	37,59
Bayer Vereinsbank	45,85	46
BMW	826,50	835
Commerzbank	336,50	338,30
Continental AG	26,32	26,10
Daimler-Benz AG	828,50	829,30
Degussa	554	551
Deutsche Babcock A	89,90	90,20
Deutsche Bank AG	75,52	76
Dresdner BK AG FR	39,80	39,90
Henkel VZ	587,50	574
Hoechst AG	515,50	520,50
Karstadt AG	548,50	550
Kaufhof Holding	493	493
Linde AG	958	969
DT. Lufthansa AG	248	246,50
Man AG	428,50	433
Mannesmann AG	560	559
Mettaliges AG	31,95	31,80
Preussag AG	424	424,50
Rwe	61,55	61,10
Schering AG	116,90	116,90
Siemens AG	827,80	830,80
Thyssen	282,40	282
Veba AG	78,05	77,43
Viag	591	592,40
Wellag AG	750	741

New York. Dow Jones sur 3 mois



Londres. FT100 sur 3 mois

Francfort. Dax 30 sur 3 mois

LES TAUX

PARIS → Jour le jour | PARIS ↗ OAT 10 ans | NEW YORK ↗ Jour le jour | NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT → Jour le jour | FRANCFORT → Bunds 10 ans

Léger repli du Matif

LE CONTRAT notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat français, a ouvert en légère baisse mercredi 17 avril. Lors des premières transactions, l'échéance juin cédait quatre centièmes pour s'inscrire à 122,10 points.

Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'établissait à 6,57 %, soit 0,15 % au-dessus de celui du titre d'Etat allemand de même échéance.

La veille, le marché obligataire américain avait terminé la séance en léger repli, malgré le recul des prix du pétrole. Les investisseurs avaient mal réagi à l'annonce d'une baisse moins forte que prévu de la production industrielle au mois de mars (−0,5 %) aux Etats-Unis, pour l'essentiel imputable à la grève chez General Motors. Le rendement de l'emprunt à trente ans était passé de 6,78 % à 6,80 %.

Notionnel 10 % première échéance, 1 an

LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 16/04	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,85	6,59	7,40	2,30
Allemagne	3,31	6,44	7,19	1,50
Grande-Bretagne	5,88	8,09	8,26	2,70
Italie	9,80	10,39	10,65	4,90
Japon	0,47	3,23	4,75	−0,20
Etats-Unis	5,31	6,49	6,80	2,80

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 16/04	Taux au 15/04	Indice (base 100 fin 95)
Fonds d'État 3 à 5 ans	5,39	5,44	100,57
Fonds d'Etat 5 à 7 ans	5,98	6,05	100,82
Fonds d'Etat 7 à 10 ans	6,37	6,40	100,89
Fonds d'Etat 10 à 15 ans	6,59	6,64	100,74
Fonds d'Etat 20 à 30 ans	7,24	7,30	100,50
Obligations françaises	6,85	6,89	100,42
Fonds d'Etat à TME	−1,73	−1,70	100,92
Fonds d'Etat à TRE	−1,37	−1,37	100,76
Obligat. franç. à TME	−1,16	−1,16	100,08
Obligat. franç. à TRE	+0,15	+0,21	100,23

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 7,00 %)

	Achat 16/04	Vente 16/04	Achat 15/04	Vente 15/04
Jour le jour	3,9375	—	3,9375	—
1 mois	3,84	3,96	3,90	4,02
3 mois	3,98	4,05	3,96	4,08
6 mois	4	4,15	4,04	4,16
1 an	4,20	4,40	4,15	4,28
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,9805	—	4	—
Pibor Francs 3 mois	4,0313	—	4,0469	—
Pibor Francs 6 mois	4,1220	—	4,1484	—
Pibor Francs 9 mois	4,2070	—	4,2305	—
Pibor Francs 12 mois	4,2949	—	4,3125	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	4,5000	—	4,5521	—
Pibor Ecu 6 mois	4,5000	—	4,5521	—
Pibor Ecu 12 mois	4,5625	—	4,6250	—

MATIF

Échéances 16/04	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Juin 96	131034	[illegible]	122,16	121,72	122,14
Sept. 96	491	[illegible]	120,82	120,42	120,82
Déc. 96	157	119,12	119,42	119,32	119,52
Mars 97	—	—	—	—	120,32
PIBOR 3 MOIS					
Juin 96	14128	95,89	95,89	95,85	95,86
Sept. 96	6865	95,79	95,79	95,74	95,76
Déc. 96	2629	95,60	95,60	95,57	95,58
Mars 97	1754	95,38	95,37	95,34	95,35
ÉCU LONG TERME					
Juin 96	2050	—	90,50	90,28	90,50
Sept. 96	—	—	—	—	89,98

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 16/04	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Avril 96	20767	2083	2102,50	2077	2102
Mai 96	2794	2023	2088	2068,50	2091,50
Juin 96	909	[illegible]	2072	2048,50	2071,50
Sept. 96	513	2060,50	2082,50	2090,50	2083,50

LES MONNAIES

US/F ↘ 5,1208 | US/DM ↘ 1,5082 | US/¥ ↘ 108,4000 | DM/F ↗ 3,3958 | £/F ↗ 7,7310

Fermeté du dollar

LE BILLET VERT était orienté à la hausse, mercredi matin 17 avril, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il s'échangeait à 1,5115 mark, 108,50 yens et 5,13 francs. Le dollar était notamment soutenu par les déclarations du secrétaire adjoint au Trésor américain, Lawrence Summers, selon lesquelles les Etats-Unis seraient prêts à accepter une hausse de leur monnaie jusqu'à 115 yens. Face au deutschemark, le dollar profitait des anticipations de baisse des taux d'intérêt outre-Rhin. La Bundesbank pourrait annoncer, jeudi 18 avril, une réduction de ses taux directeurs, inchangés depuis le 14 décembre. Le franc gagnait du terrain, mercredi matin, face à la monnaie allemande. Il s'échangeait à 3,3931 francs pour 1 deutschemark.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 16/04	% 15/04	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	339,5800	+0,10	327	351
Écu	6,3515	−0,04	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	5,1208	−0,08	4,8200	5,4080
Belgique (100 F)	16,5345	+0,08	15,9500	17,0500
Pays-Bas (100 fl)	303,7800	+0,06	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,2510	−0,26	3	3,5000
Danemark (100 krd)	87,9700	+0,09	82	92
Irlande (1 iep)	7,9890	+0,16	7,5900	8,3400
Gde-Bretagne (1 L)	7,7310	+0,03	7,3000	8,1500
Grèce (100 drach.)	2,1100	+0,05	1,8500	2,3500
Suède (100 krs)	75,9100	−0,14	69	79
Suisse (100 F)	416,8400	+0,14	403	427
Norvège (100 k)	78,7100	+0,06	72,7000	81,7000
Autriche (100 sch)	48,2910	+0,11	46,7000	49,8000
Espagne (100 pes.)	4,0730	+0,18	3,7600	4,9600
Portugal (100 esc.	3,3100	+0,15	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	3,7709	−0,27	3,4800	4,0800
Japon (100 yens)	4,7306	+0,10	4,4700	4,8290
Finlande (mark)	107,9500	−0,27	101,5000	112,5000

PARITÉS DU DOLLAR	17/04	16/04	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,5082	[illegible]	−0,25
TOKYO : USD/Yens	108,4000	[illegible]	−0,03

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant:	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,1220	[illegible]	5,1286	[illegible]
Yen (100)	4,7338	[illegible]	4,7237	[illegible]
Deutschemark	3,3964	[illegible]	3,3927	[illegible]
Franc Suisse	4,1676	[illegible]	4,1620	[illegible]
Lire ital. (1000)	3,2529	[illegible]	3,2644	[illegible]
Livre sterling	7,7368	[illegible]	7,7263	[illegible]
Peseta (100)	4,0703	[illegible]	4,0657	[illegible]
Franc Belge	16,549	[illegible]	16,530	[illegible]

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,94	[illegible]	4,06
Eurodollar	5,44	[illegible]	5,50
Eurolivre	5,94	[illegible]	6,06
Eurodeutschemark	3,50	[illegible]	3,25

L'OR

	cours 16/04	cours 15/04
Or fin (k. barre)	64700	64700
Or fin (en lingot)	64950	65000
Once d'Or Londres	394,75	393,50
Pièce française(20f)	371	372
Pièce suisse (20f)	374	373
Pièce Union lat(20f)	374	373
Pièce 20 dollars us	2465	2465
Pièce 10 dollars us	1282,50	1550
Pièce 50 pesos mex.	2405	2410

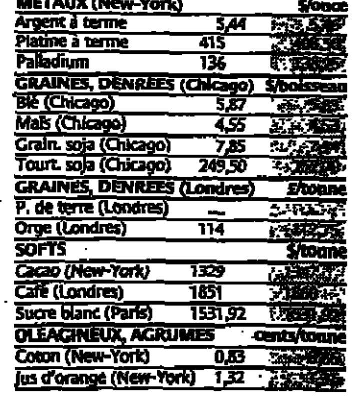
LE PÉTROLE

En dollars	cours 16/04	cours 15/04
Brent (Londres)	21,70	21,70
WTI (New York)	—	—
Crude Oil (New York)	—	—

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	16/04	15/04
Dow-Jones comptant	209,05	208,68
Dow-Jones à terme	346,13	345,28
CRB	258,53	259,26

MÉTAUX (Londres)	dollars/tonne	
Cuivre comptant	2558,50	2589
Cuivre à 3 mois	2541	2562
Aluminium comptant	1560	1578
Aluminium à 3 mois	1596	1613
Plomb comptant	805	822,50
Plomb à 3 mois	799,50	[illegible]
Etain comptant	6438	6485
Etain à 3 mois	6435	6480
Zinc comptant	1043	1058
Zinc à 3 mois	1068	1075
Nickel comptant	8055	8182
Nickel à 3 mois	8150	8220



MÉTAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	5,44	[illegible]
Platine à terme	415	[illegible]
Palladium	136	[illegible]
GRAINES, DENRÉES (Chicago)		$/boisseau
Blé (Chicago)	5,87	[illegible]
Maïs (Chicago)	4,55	[illegible]
Grain. soja (Chicago)	7,85	[illegible]
Tourt. soja (Chicago)	249,50	[illegible]
GRAINES, DENRÉES (Londres)		£/tonne
P. de terre (Londres)	—	[illegible]
Orge (Londres)	114	[illegible]
SOFTS		$/tonne
Cacao (New-York)	1329	[illegible]
Café (Londres)	1851	[illegible]
Sucre blanc (Paris)	1531,92	[illegible]
OLÉAGINEUX, AGRUMES		cents/tonne
Coton (New-York)	0,83	[illegible]
Jus d'orange (New-York)	1,32	[illegible]

RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 17 AVRIL
Liquidation : 23 avril
Taux de report : 4,50
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↘ PARIS
−0,55 %
CAC 40 : 2085,85

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
EDF-GDF 3%	7750	7750	—	01/06/95
B.N.P. (T.P)	930	925	- 0,53	30/07/95
Cr.Lyonnais(T.P.)	840	825	- 1,78	22/10/95
Renault (T.P.)	1820	1824	+ 0,21	24/10/95
Rhone Poulenc(T.P)	2032	2040	+ 0,39	01/10/95
Saint Gobain(T.P.)	1248	—	—	15/07/95
Thomson S.A (T.P)	1070	1070	—	01/08/95
Accor	774	780	+ 0,77	26/07/95
Air Liquide	910	902	- 0,87	10/07/95
Alcatel Alsthom	473	471	- 0,42	28/07/95
Alcatel Cable	465,20	465,10	- 0,02	07/07/95
Alspi	462,90	455	- 1,70	07/07/95
AGF-Ass.Gen.France	143	141,10	- 1,32	18/07/95
Axa	308,20	307,10	- 0,35	12/06/95
Axime	595	600	+ 0,84	—
Bail Investis	865	861	- 0,46	12/07/95
Bancaire (Cie)	540	534	- 1,11	30/03/95
Bazar Hot. Ville	461	451	- 2,16	13/06/95
Bertrand Faure	165	164,30	- 0,42	12/07/95
BIC	590	576	- 2,37	16/01/96
BIS	511	507	- 0,78	01/07/92
B.N.P.	204,50	204,70	+ 0,09	28/07/95
Bollore Techno.	573	573	—	15/07/92
Bongrain	2785	2760	- 0,89	16/05/95
Bouygues	512	505	- 1,36	21/08/95
Canal +	1164	1156	- 0,68	18/08/95
Cap Gemini Sogeti	190,70	193	+ 1,20	10/07/92
Carbone Lorraine	681	688	+ 1,02	16/05/95
Carrefour	3749	3745	- 0,10	25/04/95
Casino Guichard	179,30	185,50	+ 3,45	12/06/95
Casino Guich.ADP	130	131,40	+ 1,07	12/06/95
Castorama Dl (Li)	889	890	+ 0,11	04/07/95
C.C.F.	243	238,30	- 1,93	29/06/95
CCMX(ex.CCMC) Ly	55,20	55,25	+ 0,09	30/06/94
Cegid (Ly)	476	473	- 0,63	26/05/95
CEP Communication	470	472,80	+ 0,59	27/07/95
Cerus Europ.Reun	89	93	+ 4,49	01/07/90
Cetelem	1064	1066	+ 0,18	01/04/96
CGIP	1180	1180	—	08/06/95
Chargeurs	1405	1399	- 0,42	21/06/95
Christian Dior	713	720	+ 0,98	04/12/95
Ciments Fr.Priv.B	248,40	247	- 0,56	30/06/95
Clarins	647	641	- 0,92	19/07/95
Club Mediterranee	469	463,50	- 1,17	05/07/93
Coflexip	214	213,90	- 0,04	07/08/95
Colas	915	919	+ 0,43	29/06/95
Comptoir Entrep.1	14,50	16,60	+ 14,48	15/07/92
Comptoir Moder.	1831	1819	- 0,65	14/06/95
CPR	456	457,40	+ 0,32	03/07/95
Cred.Fon.France	62,65	63,10	+ 0,71	16/06/95
Credit Local Fce	395	392,50	- 0,63	15/06/95
Credit Lyonnais CI	190	185	- 2,63	01/07/93
Crédit National	389	392,90	+ 1	31/06/95
CS Signaux(CSEE)	245	253,10	+ 3,30	27/07/95
Damart	4000	3951	- 1,22	19/12/95
Danone	782	775	- 0,89	15/05/95
Dassault-Aviation	468,80	469	+ 0,04	16/06/95
Dassault Electro	279,60	275	- 1,71	27/06/95
De Dietrich	260	259,90	- 0,03	16/06/95
Degremont	498	509	+ 2,20	06/06/95
Dev.R.N-P.Cal #Li	51,90	51,75	- 0,28	—
DMC (Dollfus Mi)	269	266	- 1,11	19/06/95
Docks France	925	918	- 0,75	01/06/95
Dynaction	146,60	145,90	- 0,20	10/07/92
Eaux (Gle des)	522	518	- 0,76	03/07/95
Ecco	1104	1098	- 0,54	03/07/95
Eiffage	802	807	+ 0,62	02/01/96
Elf Aquitaine	380,50	374,80	- 1,49	17/07/95
Eramet	390	388	- 0,51	31/07/95
Eridania Beghin	855	853	- 0,58	12/07/95
Essilor Intl	1329	1325	- 0,30	04/07/95
Essilor Intl ADP	1010	1006	- 0,39	04/07/95
Esso	670	664	- 0,89	16/02/96
Eurafrance	1900	1900	—	26/12/95
Euro Disney	14	13,95	- 0,35	23/02/93
Europe 1	1197	1200	+ 0,25	03/04/96
Eurotunnel	5,65	5,65	—	—
Filipacchi Medias	1014	1018	+ 0,39	21/08/95
Finextel	75,90	76	+ 0,13	27/06/95
Fives-Lille	540	534	- 1,11	12/07/95
Fromageries Bel	5040	5000	- 0,79	27/07/95
Galeries Lafayette	1600	1600	—	05/07/95
GAN	152	156,80	+ 3,15	05/07/94
Gascogne (B)	500	513	+ 2,60	19/06/95
Gaz et Eaux	2211	2215	+ 0,18	29/06/95
Geophysique	348,30	348	- 0,08	12/07/93
G.F.C.	415	415	—	26/07/95
Groupe Andre S.A.	441	435,10	- 1,33	12/02/96
Gr.Zannier #(Ly)	98	99	+ 1,02	07/07/95
GTM-Entrepose	318	316	- 0,62	21/07/95
Guilbert	790	813	+ 2,91	07/08/95
Guyenne Gascogne	1662	1635	- 1,62	19/06/95
Havas	440	436,80	- 0,72	24/08/95
Havas Ad.Euro RSCG	570	569	- 0,17	05/09/95
Imetal	725	740	+ 2,06	06/07/95
Immeubl.France	345,10	338	- 2,05	15/06/95
Ingenico	64	62,10	- 2,96	31/07/95
Interbail	261,50	263,30	+ 0,68	30/06/95
Intertechnique 1	555	552	- 0,54	29/09/92
Jean Lefebvre	329	329	—	19/06/95
Klepierre	620	619	- 0,16	01/04/96
Labinal	680	680	—	05/07/95
Lafarge	352,40	348,30	- 1,16	18/07/95
Lagardere (MMB)	134,90	135	+ 0,07	05/07/95
Lapeyre	285	288,70	+ 1,29	02/06/95
Lebon	235	232,60	- 1,02	05/07/95
Legrand	944	936	- 0,84	01/02/96
Legrand ADP	654	651	- 0,45	01/02/96
Legris indust.	225,50	225	- 0,22	30/09/92
Locindus	885	889	+ 0,45	03/07/95
L'Oreal	1584	1570	- 0,88	28/06/95
LVMH Moet Vuitton	1309	1302	- 0,53	30/11/95
Lyonnaise Eaux	506	506	—	31/07/95
Marine Wendel	416	424,20	+ 1,97	30/11/95
Matra-Hachette	132,50	131,50	- 0,75	04/07/95
Metaleurop	54,50	54	[illegible]	04/07/90
Metrologie Inter.	20	20	—	—
Michelin	249,70	247,70	- 0,80	19/07/95
Moulinex	89	88,50	- 0,56	14/09/92
Navigation Mixte	775	762	- 1,68	10/05/95
Nord-Est	136	136,50	+ 0,36	15/06/95
Nordon (Ny)	470	—	—	—
NRJ #	609	596	- 2,13	15/04/96
OLIPAR	147	147,10	+ 0,06	—
Paribas	319	316,60	- 0,75	22/06/95
Pechiney	225,40	226	+ 0,26	—
Pechiney CIP	260	259,90	- 0,03	10/07/95
Pechiney Intl	116,40	115,10	- 1,11	05/07/95
Pernod-Ricard	316,60	323,10	[illegible]	11/07/95
Peugeot	750	747	- 0,40	26/07/95
Pinault-Prin.Red.	1321	1318	- 0,23	29/07/95
Plastic-Omn.(Ly)	414,60	424	+ 2,27	04/07/95
Poliet	509	509	—	28/06/95
Primagaz	548	549	+ 0,18	12/06/95
Promodes	1373	1356	- 1,24	09/06/95
Publicis	409,90	407,90	- 0,49	12/07/95
Remy Cointreau	146,50	147,40	+ 0,61	02/10/95
Renault	144,80	144,20	- 0,41	04/09/95
Rexel	1174	1179	+ 0,43	23/07/95
Rhone Poulenc A	129,20	127,90	- 1	09/07/95
Rochette (La)	34	33,80	- 0,59	25/06/92
Roussel Uclaf	1154	1151	- 0,26	19/05/95
Rue Imperiale(Ly)	4210	4200	- 0,23	16/07/95
Sade (Ny)	198	196	- 1,01	19/06/95
Sagem SA	3197	3190	- 0,21	10/07/95
Saint-Gobain	639	633	- 0,93	23/07/95
Saint-Louis	1465	1447	- 1,22	05/07/95
Salomon (Ly)	3310	3319	+ 0,27	02/10/95
Salvepar (Ny)	432	435	+ 0,69	28/09/95
Sanofi	390,90	389,20	- 0,43	26/07/95
Sat	2040	2050	+ 0,49	12/07/95
Saupiquet (Ns)	1548	1549	+ 0,06	07/06/95
Schneider SA	245,60	250,10	+ 1,83	31/07/91
SCOR SA	187	186,30	- 0,37	23/07/95
S.E.B.	800	803	+ 0,37	14/06/95
Sefimeg	340,20	343,30	+ 0,91	13/07/95
SEITA	200,50	198,70	- 0,79	30/06/95
Selectibanque	105,50	106	+ 0,47	12/07/95
SFIM	1050	1040	- 0,95	11/05/95
SGE	128	126,50	- 1,17	06/08/95
Sidel	1163	1158	- 0,42	29/06/95
Simco	475	475	—	04/08/95
S.I.T.A	1119	1110	- 0,80	10/07/95
Skis Rossignol	1765	1750	- 0,84	28/09/95
Sligos	495,30	490	- 0,96	07/07/95
Societe Gale A	571	567	- 0,70	06/06/95
Sodexho	1971	1940	- 1,57	03/03/95
Sommer-Allibert	1507	1500	- 0,46	21/06/95
Sophia	221	221	—	30/06/95
Spir Communication	592	593	+ 0,16	27/06/95
Strafor Facom	357	358	+ 0,28	01/08/95
Suez	208,30	206,10	- 1,05	28/07/95
Synthelabo	395	397	+ 0,50	27/06/95
Technip	451	449	- 0,44	07/06/95
Thomson-CSF	128,60	132,60	+ 3,11	11/08/95
Total	357,30	351	- 1,76	21/07/95
UAP	109	109,40	+ 0,36	09/08/95
UFB Locabail	474	465,10	- 1,87	01/04/96
UGC DA (M)	294,30	290	- 1,46	01/08/95
UIC	79,90	79	- 1,12	05/07/93
UIF	462	460	- 0,43	31/07/95
UIS	149,80	150	+ 0,13	04/07/95
Unibail	510	510	—	12/06/95
Union Assur.Fdal	634	639	+ 0,78	15/06/95
Usinor Sacilor	85,80	85,20	- 0,69	—
Valeo	269	277,40	+ 3,12	25/07/95
Vallourec	248	249	+ 0,40	16/07/92
Via Banque	197,80	198	+ 0,10	13/06/95
Worms & Cie	275	272,10	- 1,05	16/05/95
Zodiac ex.dt divd	1178	1172	- 0,50	22/01/96
Elf Gabon	1031	1015	- 1,55	27/06/95

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
ABN Amro Hol.#	254	250,20	- 1,49	06/10/95
Adidas AG #	354,90	359,90	+ 1,40	—
American Express	245	242	- 1,22	10/05/96
Anglo American #	330,10	341	+ 3,30	12/01/96
Amgold #	518	—	—	15/12/95
Arjo Wiggins App.	14,75	14,85	+ 0,67	24/05/95
A.T.T. #	320	316,10	- 1,21	01/05/96
Banco Santander #	242,20	242,20	—	31/01/96
Barrick Gold #	159,80	155	- 3	15/12/95
B.A.S.F. #	1450	1438	- 0,82	12/05/95
Bayer #	1748	1749	+ 0,05	27/04/95
Siemeim Group	22,10	22,20	+ 0,45	05/04/96
Buffelsfontein #	16,20	15,60	- 3,70	16/09/94
Cordiant PLC	9,70	9,90	+ 2,06	—
Crown Cork ord.	225,30	227,60	+ 1,02	29/03/96
Crown Cork PF CV	220	218,10	- 0,86	—
Daimler Benz #	2815	2828	+ 0,46	26/06/95
De Beers #	163,90	163	- 0,54	26/10/95
Deutsche Bank #	255,60	254,50	- 0,46	19/05/95
Dresdner Bank #	135,60	134,90	- 0,51	22/05/95
Driefontein #	79,80	78,30	- 1,87	07/02/96
Du Pont Nemours #	421	423,60	+ 0,61	14/03/96
Eastman Kodak #	362	374,20	+ 3,37	01/04/96
East Rand #	3,80	3,75	- 1,31	15/08/94
Echo Bay Mines #	70	67,20	- 4	02/01/96
Electrolux #	259	257,20	- 0,69	16/05/95
Ericsson #	97	97,10	+ 0,10	22/05/95
Exxon Corp. #	430	430	—	11/03/96
Ford Motor #	179	182	+ 1,67	01/03/96
Freegold #	50,65	50,90	+ 0,49	15/12/95
Gencor Limited #	19,50	19,10	- 2,05	29/03/96
General Elect. #	402,50	396,90	- 1,39	25/04/96
General Motors #	290	291,80	+ 0,62	09/03/96
Gle Belgique #	405,90	402,10	- 0,93	24/05/95
Grd Metropolitan	34,25	34	- 0,72	09/04/96
Guinness Plc #	36,70	36,60	- 0,27	07/11/95
Hanson Plc	14,55	14,70	+ 1,03	09/04/96
Harmony Gold #	60,80	59	- 2,96	01/09/95
Hitachi #	51,20	51,55	+ 0,68	31/12/99
Hoechst #	1750	1749	- 0,05	26/04/95
I.B.M #	591	590	- 0,16	09/03/96
I.C.I #	72,30	70,35	- 2,69	09/10/95
Ito Yokado #	299,10	301,90	+ 0,93	31/12/99
Matsushita #	84,35	84,40	+ 0,05	31/12/99
Mc Donald's #	250,90	249	- 0,75	15/03/96
Merck and Co #	305	309,10	+ 1,34	01/04/96
Mitsubishi Corp.#	68,80	69	+ 0,29	31/12/99
Mobil Corporat.#	595	595	—	11/03/96
Morgan J.P. #	410	410,90	+ 0,21	15/04/96
Nestle SA Nom. #	5670	5630	- 0,70	09/06/95
Nipp. MeatPacker #	76,40	74,20	- 2,87	31/12/99
Norsk Hydro #	234	231,20	- 0,94	29/05/95
Petrofina #	1499	1499	—	24/05/95
Philip Morris #	460	466	+ 1,30	10/04/96
Philips N.V #	185	186,30	+ 0,70	11/04/96
Placer Dome Inc #	150,50	145,30	- 3,45	26/03/96
Procter Gamble #	436,50	436	- 0,11	15/02/96
Quilmes	222	225	+ 1,35	17/07/95
Randfontein #	43	42,30	- 1,62	30/01/96
Rhone Poul.Rorer #	313,20	315,50	+ 0,73	29/02/96
Royal Dutch #	751	744	- 0,93	26/09/95
R T Z #	79,90	79,15	- 0,93	22/04/96
Sega Enterprises	237	242	+ 2,10	31/12/99
Saint-Helena #	37,15	35,50	- 4,44	15/09/95
Schlumberger #	435,20	430,50	- 1,07	05/04/96
SGS Thomson Micro.	207	211,60	+ 2,22	—
Shell Transport #	69,25	70	+ 1,08	02/11/95
Siemens #	2803	2809	+ 0,21	26/02/96
Sony Corp. #	306,90	313	+ 1,98	31/12/99
Sumitomo Bank #	99,20	99,20	—	31/12/99
T D K #	278,70	283	+ 1,54	31/12/99
Telefonica #	83,50	83,50	—	22/01/96
Toshiba #	39	39,20	+ 0,51	31/12/99
Unilever #	688	690	+ 0,29	30/12/95
United Technol. #	559	571	+ 2,14	10/03/96
Vaal Reefs #	490	489	- 0,20	15/03/96
Volkswagen A.G #	1362	1362	—	02/06/95
Volvo (act.B) #	118,40	115,90	- 2,11	02/05/95
Western Deep #	240	238	- 0,83	15/03/96
Yamanouchi #	115,90	115,90	—	31/12/99
Zambia Copper	3,20	3,20	—	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 17 AVRIL

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	114,65	4,180
CEPME 8,5% 88-97CA	104,27	6,874
CEPME 9% 89-99 CA#	110,72	6,894
CEPME 9% 92-06 TSR	—	7,475
CFD 9,7% 90-03 CB	118,90	2,007
CFD 8,6% 92-05 CB	113,80	1,882 d
CFF 10% 88-98 CA#	107,65	[illegible]
CFF 9% 88-97 CA#	104,05	4,967
CFF 10,25%90-01CB#	108,90	5,067
CLF 8,9% 88-00 CA#	111,31	8,025
CLF 9%88-93/98 CA#	106,75	1,992
CNA 9% 4/92-07	116,60	8,205
CRH 8,6% 92/94-03	111,65	7,988 d
CRH 8,5% 10/87-88#	108,61	1,118
EDF 8,6% 88-89 CA#	110,31	1,574
EDF 8,6% 92-04 #	112,71	0,386
Emp.Etat 6%93-97 #	101,81	4,607
Finansder 9%91-06#	114,85	3,639
Finansd.8,6%92-02#	111,80	2,021
Floral9,75% 90-99#	112,44	7,273 o
OAT 8,5% 87-97CA#	104,54	7,014
OAT 9,90%85-97 CA#	108,13	3,543 o
OAT 88-98 TME CA	—	1,410
OAT 9/85-98 TRA	100,74	3,693 o
OAT 9,50%88-98 CA#	109,36	7,839
OAT TMB 87/99 CA	99,71	1,053 d
OAT 8,125% 89-99 #	108,34	7,392 d
OAT 8,50%90/00 CA#	110,42	0,582 d
OAT 85/00 TRA CA	105,30	4,546 ↑
OAT 10%5/85-00 CA#	116	9,044
OAT 89-01 TME CA	103	1,410
OAT 8,5% 87-02 CA#	112,62	3,460
OAT 8,50% 89-19 #	113,85	4,180
OAT 8,50%92-23 CA#	113,86	3,430
SNCF 8,8% 87-94CA	108,40	1,923 o
Lyon.Eaux 6,5%90CV	898	

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	217	218
Bains C.Monaco	560	562
B.N.P.Intercont.	340,50	341
Bidermann Intl ◆	110	110
B T P (la cie) ◆	7,60	7,60
Cambodge ◆	874	874
CBC ◆	106,50	106,50
Centenaire Blanzy	420	420
Ceragen Holding ◆	20,75	20,75
Champex (Ny) ◆	15,50	18,75 d
CIC Un.Euro.CIP	343,10	354
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	2300	2300
Cpt Lyon Alem	391	391
Concorde-Ass Risq	696	695
Gpe Valfond ex.CMP ◆	13	13
Credit Gen.Ind. ◆	30	30
Darblay	430	428
Didot Bottin	704	706
Eaux Bassin Vichy ◆	4601	4601
Ecia	743	732
Ent.Mag. Paris ◆	1545	1545
Eridania Beghin CI ◆	861	861
Fidei	45	46
Finalens ◆	390	390
F.I.P.P. ◆	103,70	103,70
Fonciere (Cie)	513	527
Fonciere Euris	225	215
Foncina # ◆	435	435
France I.A.R.D. ◆	1006	1006
France S.A.	1167	1200
From. Paul-Renard ◆	2050	2050
Gaumont #	403,40	403
Genefim	150	150
Gevelot ◆	1560	1560
G.T.I (Transport) ◆	326	326
Immobail	130	130
Immobanque	742	745
Im.Marseillaise	6300	6300
Invest.(Ste Cie.)	1200	1230
Lille Bonnieres	2413	2500
Locafinanciere ◆	410	410
Louvre #	171	173,10
Lucia	55	58,50
Monoprix ◆	170	170
Metal Deploye ◆	468	468
Mors #	15,70	15,05
Navigation (Nle) ◆	66	66
Paluel-Marmont ◆	295	295
Exa.Clairefont(Ny)	1400	1400
Parfinance	212,20	212,30
Paris Orleans	275	275
Piper Heidsieck ◆	1450	1450
Porcher	275	275
Promodes (CI)	812	810
PSB Industries Ly	330	330
Rochefortaise Com.	201	211
Rosario	223	223
Rougier #	480	478,70
S.A.F.I.C Alcan	307	316
Saga	205	205,10
Salins du Midi	470	471,10
Savoisienne (M) ◆	135	135
Silic	748	745
S.I.P.H. ◆	177	177
Sofal ◆	96,90	96,90
Soffo ◆	261,30	261,30
Sofiram act.a reg. ◆	77,50	77,50
Sofragi ◆	3800	3800
Soudure Autogene	973	973
Sovabail ◆	340	340
Taittinger	1725	1725
Tour Eiffel	288	284
Elyo	346,20	340
Vicat	490	481
Virax	120,10	142,90

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	150	150
Commerzbank AG	1150	1150
Fiat Ord	17,50	17,50
Gevaert	296,10	296,10
Gold Fields South	168	168
Kubota Corp	28,40	28,40
Montedison act.ep.	10,05	10,05
Olympus Optical	49,25	49,25
Ottomane(cie Fin.)	240,50	242
Robeco	383,40	384,60
Rodamco N.V.	141,50	141,70
Rolinco	410,30	411,10
Solvay SA	2840	2840

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 17 AVRIL

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) # ◆	61,50	61,50
AFE #	470	470
Aigle #	195	194
Albert S.A (Ns) ◆	128,10	128,10
Altran Techno. #	1190	1198
Montaignes P.Gest.	670	685
Assystem #	610	552
Bque Picardie (Li)	611	611
Bque Sofirec (M) ◆	570	570
Bque Tarneaud(B)#	247,50	245
Bque Vernes	565	560
Beneteau #	565	575
B I M P	80	80
Boiron (Ly) #	623	619
Boisset (Ly)#	223,10	223,10
But S.A.	360,10	355
Cardif SA	834	840
C.E.E #	313	310
CEGEP #	149,90	149,50
Cermex # (Ly)	355	360
CFPI #	282,10	282,50
Change Bourse (M)	312	312
Christ.Dalloz #	1780	1790
Cipe France Ly #	424	424
CNIM CA#	192	190
Codetour	309	310
Comp.Euro.Tele-CET	329	325
Conflandey S.A.	291	291
C.A. de la Brie	347,70	347,50
C.A.Gironde (B)	446	446
C.A.Haute Normand.	335	335
C.A.Ille & Vilaine	343	343
C.A. Paris IDF	900	896
C.A.de l'Isere Ly#	396	396
C.A.Loire Atl.Ns #	305,50	305,50
C.A.Loire/H.Loire#	225	225
C.A.Morbihan (Ns)	338	338
C.A.du Nord (Li)	483,80	485
C.A. Oise CCI	260	260
C.A.Pas de Calais	416,60	425,60
C.A. Somme CCI	242	242
C.A.Toulouse (B)	408	408
Creeks ◆	55,10	55,10
Devanlay	501	501
Devernois (Ly)	580	681
Ducros Serv.Rapide	77,50	80
Ecco Trav.Tempo Ly	435	434
Emin-Leydier# (Ly)	486	479,90
Europ.Extinc.(Ly)	260	260
Europ Propulsion	609	610
Expand s.a	248	248
Factorem ◆	679	679
Faiveley #	301	301
Finacor	113,10	114
Fininfo	555	558
Fructivie	681	662
Gautier France #	292	292
Gel 2000	80,50	83,50
GFI Industries #	702	704
Girodet # (Ly)	46,50	44,20
GLM S.A. ◆	348,90	315
Grandoptic.Photo #	575	580
Gpe Guillin # Ly	218	215
Kindy #	185,10	185,50
Guerbet	379	370,10
Hermes internat.1#	1321	1355
Hurel Dubois	533	530
ICBT Groupe #	240	250
I.C.C.	177,70	176,20
Idianova ◆	67	67
Int. Computer #	96	96
IPBM	66	67,30
M6-Metropole TV	494,10	502
Manitou #	549	532
Manutan	940	940
Marie Brizard	1255	1260
Maxi-Livres/Profr.	265	262
Mecelec (Ly)	89,50	89,50
MGI Coutier	254	255
Michel Thierry#	718	705
Monneret Jouet Ly#	70,10	73,60
Naf-Naf #	60,50	60,10
Norbert Dentres.#	805	804
N.S.C Schlum. Ny	705	705
OGF Omn Gest.Fin.	900	900
Onet #	980	980
Paul Predault #	183	183
P.C.W. ●	19	19
Petit Boy # ◆	127,30	127,30
Pochet ◆	962	962
Poujoulat Ets (Ns)	243	243
Radiall #	607	605
Rallye(Cathiard)Ly	202	200
Reydel Indust.Li	970	970
Robertet #	1380	1398
Rouleau-Guichard	462,10	455
Securidev #	79,60	77,25
Smoby (Ly)#	653	638
Sofco (Ly)	119	119
Sofibus ●	399,90	399,90
Sogepag # ◆	135	135
Sogeparc (Fin)	694	700
Sopra	358	355
Steph.Kelian # ◆	91,05	91,05
Sylea	465	457
Teisseire-France	210	218
TF1-1	512	515
Thermador Hold(Ly)	404	408
Trouvay Cauvin #	97,50	98
Unilog	558	566
Union Fin.France	520	520
Via Credit(Banque) ●	121,60	121,60
Viel et Cie #	137,50	134,20
Vilmorin et Cie #	489	485
Virbac	672	670

NOUVEAU MARCHÉ

Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 17 AVRIL

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Infonie	503	502

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 17 AVRIL

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
B.A.C. ◆	0,06	0,06
Ste lecteurs du Monde ◆	180	180
Nobel ◆	182	182
Mumm ◆	1250	1250
Generale Occidentale ◆	45,75	45,75

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

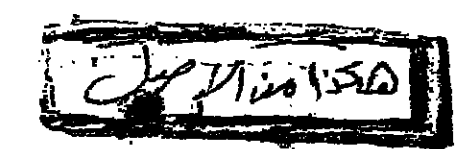
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV

Une sélection
Cours de clôture le 16 avril

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AXA GIE		
Agipi Ambition (Axa)	119,28	113,60
BANQUE POPULAIRE		
Valorg	2392,17	2356,82
BANQUE TRANSATLANTIQUE		
Arbitr. Court Terme	9391,68	9391,68
Arbitr. Première	8910,14	8821,92
Arbitr. Sécurité	17200,60	17115,02
BNP		
Antigone Trésorerie	850381	850381
Natio Court Terme	13663	13663
Natio Court Terme2	371135	371135
Natio Epargne	22696,83	22472,13
Natio Ep. Capital C/D	15293,22	15141,80
Natio Ep. Croissance	2305,73	2260,52
Natio Ep. Obligations	209,45	205,34
Natio Epargne Retraite	138,98	136,25
Natio Epargne Trésor	10487,64	10465,71
Natio Epargne Valeur	546,88	536,16
Natio France Index	1106,72	1085,02
Natio Immobilier	1218,59	1194,70
Natio Inter	1840,66	1804,57
Natio Monétaire C/D	5317,46	5317,46
Natio Opportunités	162,69	159,50
Natio Patrimoine	1513,30	1483,63
Natio Perspectives	1237,94	1213,67
Natio Placements C/D	76127,37	76127,37
Natio Revenus	1083,66	1072,93
Natio Sécurité	11526,62	11526,62
Natio Valeurs	1020,85	1000,83
BRED INTERÉPARGNE		
Moneden ◆	88853,93	88853,93
Oblig. tres caté.	231,83	228,40
CDC GESTION		
Nord Sud Develop.	2132,41	2128,15
Livret Portefeuil.	862,58	837,41
Patrimoine Retraite ◆	295,93	290,13
Sicav Associations	2352,42	2352,42
Valreal	34336	34318,84
CDC TRÉSOR GROUPE CDC		
Comptavalor	2271,51	2268,71
Fonsicav	18931,39	18893,60
France Obligations ◆	491,58	486,21
HLM Monétaire	18149,82	18149,82
Oblisécurité Sicav	5610,11	5610,11
Mutualité dépôts	18114,37	18078,21
Première Oblig. C	12917,67	12917,67
Première Oblig. D	11237,68	11237,06
Sensivalor	35094,17	35094,17
Trésor Plus	1758,08	1740,67
Trésor Trimestriel	1030,15	1019,96
CAISSE D'EPARGNE		
Ecur. Actions futur	205,03	205,03
Ecur. Distrimonétaire	10240,67	10240,67
Ecur. Expansion	79550,54	79233,61
Ecur. Géovaleurs	2922,35	2857,25
Ecur. Investissement	172,81	167,78
Eparcourt-Sicav	190,20	189,73
Livret Bourse Inv.	634,62	616,14
CRÉDIT AGRICOLE — CNCA		
Amplia	115321,18	115321,18
Atout Amérique	138,46	135,08
Atout Asie	104,97	102,41
Atout Futur C	597,08	582,52
Atout Futur D	569,57	555,68
Coexis	1791,63	1758,22
Dieze	1836,89	1802,64
Elicash	914502,52	914502,52
Epargne-Unie	167,06	162,99
Eurodyn	1744,11	1701,57
Indicia ●	1239,65	1209,19
Moné.JC	11531,68	11531,68
Moné.JD	11531,68	11531,68
Oblifutur	3884,89	3812,45
Oraction	1809,23	1765,10
Proficus	1006,07	987,31
Revenu-Vert	1199,15	1176,79
Sévéa ●	106,35	103,76
Synthésis	15668,02	15360,80
Uni Foncier	1296,65	1265,02
Uni France	654,67	638,70
Uni Garantie C	1674,83	1643,60
Uni Garantie D	1361,75	1336,36
Uni-Régions	1600,26	1561,23
Univar C	298,91	298,91
Univar D	296,91	298,91
Univers Actions	186,21	181,67
Univers-Obligations	2168,27	2127,84
CIC BANQUES		
Francic	552,42	544,26
Francic Pierre	118,46	115,81
Francic Régions	1621,96	1597,99
CIC PARIS		
Cicamonde	1306,47	1287,16
Convertcic	352,04	346,84
Ecocic	1363,75	1324,85
Oblicic Mondial	3316,58	3267,57
Oblicic Régions	1159,98	1151,34
Rentacic	165,11	163,88
CRÉDIT LYONNAIS		
Eurco Solidarité	1287,72	1274,97
Lion 20000	16638,87	16638,87
Lion Association	11060,75	11060,75
Lion Plus	1378,26	1351,24
Lion Trésor	2287,91	2265,26
Oblilion	1788,76	1771,05
Sicav 5000	558,51	547,56
Slivafrance	925,49	907,34
Slivam	470,39	461,17
Slivarente	234,45	229,85
Slivinter	596,23	584,54
Trilion	5213,39	5146,89
CRÉDIT MUTUEL		
Avenir Alizes	2016,32	1976,78
Crédit Mutuel Capital	1692,50	1659,31
Créd.Mut.Ep.Cour.T	857,02	857,02
Créd.Mut.Ep.Ind.Cap	101,62	98,90
Créd.Mut.Ep.J	22256,01	22256,01
Créd.Mut.Ep.long.T	226,86	220,81
Créd.Mut.Ep.Monde	1221,31	1198,62
Créd.Mut.Ep.Quatre	1098,85	1077,33
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000	757,24	724,63
Saint-Honore Capital	17550,50	17039,32
St-Honore March. Emer.	626,21	599,24
St-Honoré Pacifique	803,79	769,18
LEGAL & GENERAL BANK		
Securitaux	1780,33	1780,33
Stratégie Actions	958,28	921,42
Strategie Rendement	1766,03	1710,44
LA POSTE		
Amplitude Monde D	776,39	757,45
Elanciel D	131,57	128,56
Emergence Poste D	109,12	106,46
Géobilys C	610,07	601,05
Géobilys D	594,86	586,07
Intensys D ◆	112,69	112,52
Latitude C/D	143,88	143,74
Oblitys D	570,74	562,31
Plénitude D	156,39	152,58
Poste Gestion C	42945,20	42945,20
Solstice D	2336,66	2330,33
Thesora C	905,81	896,94
Thésora D ◆	860,36	851,84
Revenus Trimestr.	5329,86	5277,09
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE		
Cadence 1	1063,44	1052,91
Cadence 2	1064,29	1053,75
Cadence 3	1055,09	1044,64
Capoblig	8385,20	8302,18
Interoblig	6319,11	6256,54
Intersélection Fce	578,80	567,45
S.G. France opport. C	1677,07	1644,19
S.G. France opport. D	1617,27	1585,56
S.G. Monde opport. C	1209,78	1186,06
S.G. Monde opport. D	1209,78	1186,06
Sogenfrance C	1463,92	1435,22
Sogenfrance D	1351,04	1324,55
Sogepargne	310,59	307,51
Sogevar	1280,41	1255,30
Sogimter	1765,04	1730,43

SYMBOLES
○ cours du jour; ◆ cours précédent.



AUJOURD'HUI

SPORTS

EUROPE *Grâce à un but de Didier Tholot inscrit à la 47e minute de jeu, les Girondins de Bordeaux ont obtenu, mardi 16 avril sur le Slavia de Prague, une victoire qui les qualifie pour la finale de la Coupe de l'UEFA.* ● LES 1er et 15 mai, les Girondins affronteront le Bayern de Munich qui avait été tenu en échec sur son terrain lors de la première manche par le FC Barcelone (2-2), mais qui a réussi à s'imposer au Nou Camp 2-1. ● SIXIÈME club français à accéder à une finale européenne, Bordeaux, qui avait connu deux échecs en demi-finales (1985 et 1987), sera privé le 1er mai de Christophe Dugarry et Zinedine Zidane, avertis. ● BORDEAUX a montré le chemin à suivre pour les deux autres clubs français en lice sur la scène européenne : Nantes mercredi en Ligue des champions face à la Juventus (aller 0-2) et le Paris SG jeudi en Coupe des coupes contre le Deportivo La Corogne (1-0).

Bordeaux affrontera le Bayern de Munich en finale de la Coupe de l'UEFA

Qualifiés pour la Coupe de l'UEFA grâce à leur victoire dans la Coupe Intertoto, les Girondins ont disputé dix-huit matches pour devenir le sixième club français finaliste d'une Coupe d'Europe après Reims, Saint-Etienne, Bastia, Marseille et Monaco

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

La Bavière comme destination finale. L'incroyable vagabondage européen des Girondins de Bordeaux continuera donc à Munich, le 1er mai, en match aller de la finale de la Coupe de l'UEFA. Quinze jours plus tard, pour le match retour, le Parc Lescure vivra en apothéose la fin d'une aventure commencée le 1er juillet 1995 dans l'indifférence générale. C'était, contre les Suédois de Norrköping, une sorte de devoir de vacances. Le score (6-2) évoquait les tournois de plage. Dans les tribunes, on était surtout venus pour ne pas bronzer idiot et découvrir cette Coupe Intertoto, une épreuve nouvelle que l'on croyait pour rire. Qui aurait pensé qu'elle mènerait à la finale européenne ? Même pas les joueurs bordelais, qui avaient pourtant sacrifié la moitié de leurs congés d'été pour y participer. Personne n'aurait pu prédire que, dix mois et beaucoup d'émotions plus tard, la ville danserait sous la pluie une bonne partie de la nuit pour célébrer l'exploit. Une prouesse que le grand Bordeaux des années 80, pourtant cousu d'or et rompu aux joutes internationales, n'était pas parvenu à accomplir. Gernot Rohr et ses coéquipiers avaient capitulé en demi-finales en 1985 contre la Juventus, puis en 1987 contre Leipzig. Devenu entraîneur, Gernot Rohr a su faire profiter la jeune génération de ces expériences malheureuses : *« L'enjeu était plus important que contre Milan*, racontait-il. *Pour une fois nous avions beaucoup à perdre. Il fallait tenir le résultat, pratiquer un jeu conquérant, mais sans se faire piéger en contre, bref il fallait être professionnels. »*



FOOTBALL

La mission accomplie méritait bien un feu d'artifice, offert par le club bordelais aux 30 000 privilégiés qui avaient pu se procurer une place au stade. Quelques milliers d'autres avaient payé leur écot pour communier devant un écran géant dans l'ambiance moins conviviale du Parc des expositions de Bordeaux-Lac. Tous se sont retrouvés place de la Victoire et dans les rues du centre-ville pour un joyeux tintamarre. Il y a toujours foule sur les boulevards du succès. Le premier déplacement, les Bordelais l'avaient fait presque incognito. A Dublin, ils ont joué devant 250 spectateurs. Il y aura 80 000 personnes dans les travées du stade olympique de Munich.

UN LONG CHEMINEMENT

Entre-temps, les Bordelais auront joué la bagatelle de dix-huit matches européens et éliminé douze adversaires (Norrköping, Bohemians, Odense, Helsinki, Francfort, Heerenven en Intertoto, puis Karlsruhe, Vardar, Volgograd, Betis Séville, Milan AC et Slavia Prague). *« Un marathon pour une finale »*, résumait une immense banderole déployée dans le virage sud du Parc Lescure. Commencée par des chemins de traverse, cette randonnée est la plus longue de l'histoire des compétitions européennes. Un peu comme si un joueur de tennis issu des qualifications se hissait en finale de Roland-Garros.

Ce long cheminement a laissé des stigmates. Soumis jusqu'à Noël à un régime d'un match tous les trois jours – soit trente-huit rencontres, l'équivalent de tout un championnat –, les organismes ont souffert. L'effectif du club n'ayant pas été dimensionné pour une campagne européenne, les blessures ont précipité l'équipe dans la spirale de la défaite en championnat, en Coupe de France et en Coupe de la Ligue. Bixente Lizarazu et Christophe Dugarry ont longtemps fait défaut. Leur retour a coïncidé heureusement avec le « miracle » de Milan. Mais, aujourd'hui, c'est au tour de Zinedine Zidane de payer les cadences infernales. Le stratège international est fourbu, vidé par la soixantaine de matches disputés cette saison avec son club et l'équipe de France.

Contre le Slavia Prague, il s'est encore beaucoup dépensé, donnant quelques bons ballons à son compère Dugarry, tentant lui-même sa chance de la tête en première mi-temps, puis marquant un but en contre, finalement refusé pour un hors-jeu litigieux (89e). Il n'empêche qu'il n'a pas eu son rayonnement habituel. Du coup, la première mi-temps de Bordeaux, malgré une domination territoriale, n'a pas rassuré les supporteurs.

Pour mettre l'équipe à l'abri d'un retournement de situation, la propulser définitivement vers la dernière étape de son ascension, il fallait un supplétif digne de cette épopée girondine, faite d'heureux hasards et de volonté farouche. Ce fut Didier Tholot, un quasi-miraculé, comme l'équipe elle-même. Gravement blessé pendant l'été dans un accident de la route, il n'a pas participé à l'automne européen de ses coéquipiers. Il a même cru sa carrière terminée avant de se lancer dans une douloureuse rééducation. Pour son retour, il avait ouvert la marque contre le Milan AC. Ce mardi soir, contre Prague, il a inscrit l'unique but. Celui de la libération. Une balle récupérée au milieu du terrain, un espace dans lequel il s'engouffre, son tir du droit est repoussé par Stejkal, le gardien tchèque, mais Tholot a suivi, il conclut son raid solidaire du gauche (47e). Artisan d'une qualification historique pour une finale, il pourrait bien jouer les deux matches, Christophe Dugarry et Zinedine Zidane étant suspendus pour la rencontre aller. La perspective de cette double absence fut la seule ombre à la douce soirée bordelaise.

Jean-Jacques Bozonnet

Zidane et Dugarry sanctionnés

Parce qu'ils ont tous deux été avertis (cartons jaunes), mardi, lors de la demi-finale retour de la coupe de l'UEFA contre le Slavia de Prague, les internationaux bordelais Zinedine Zidane et Christophe Dugarry sont suspendus pour la finale aller contre le Bayern de Munich. Dugarry était sous le coup d'un avertissement reçu à Bordeaux face à Milan au match retour en quarts de finale, le 19 mars. Zidane ne sera pas à Munich, en raison de son exclusion face à Karlsruhe, le 22 août 1995 à Bordeaux. Selon le règlement de l'UEFA, un joueur ayant reçu un carton rouge est automatiquement suspendu en cas de nouvel avertissement, même s'il a déjà purgé sa première peine.

Seize ans après Bastia

Après Reims, Saint-Etienne, Bastia, Monaco et Marseille, seul champion européen français, Bordeaux jouera la huitième finale française de l'histoire des Coupes d'Europe... sur cent dix disputées. Les Girondins ont joué le quatre-vingt-sixième match de Coupe d'Europe, un record pour une équipe française. Le deuxième, Monaco, en a joué soixante-douze.

● COUPE DES CHAMPIONS
1956 : Real Madrid-Reims à Paris 4-3
1959 : Real Madrid-Reims, à Stuttgart 2-0
1976 : Bayern de Munich-Saint-Etienne, à Glasgow 1-0
1991 : Etoile Rouge de Belgrade-Marseille, à Bari 0-0 (5-3 aux tirs au but)
1993 : Marseille-Milan AC, à Munich 1-0
● COUPE DES COUPES
1992 : Werder de Brême-Monaco, à Lisbonne 2-0
● COUPE DE L'UEFA
1978 : Bastia-PSV Eindhoven 0-0 et 0-3

Alain Roche défend les droits du footballeur et les chances européennes du PSG

ALAIN ROCHE attend ce printemps depuis l'été dernier, quand son talon gauche s'est planté dans la pelouse du Camp des Loges, un matin d'août. Entorse du genou avec distension des ligaments, ont diagnostiqué les médecins. La blessure l'a tenu éloigné des terrains pendant plus de cinq mois. En son absence, conjuguée à celle de Bruno N'Gotty, Luis Fernandez a dû repenser la charnière défensive du Paris-Saint-Germain, qu'il avait crue idéale. Les joueurs de la capitale n'en ont pas moins survolé le début du championnat et enchaîné sans encombre les premiers tours en Coupe d'Europe. L'équipe de France a poursuivi son chemin qualificatif vers l'Euro 96 sans celui qui en était devenu une pierre angulaire. *« J'ai eu la confirmation que nul n'est irremplaçable dans ce milieu »*, dit le libero international. Il a noté sur son agenda qu'il serait rétabli pour les beaux jours et les rendez-vous importants de la fin de saison.

Le Paris-SG, qui reçoit les Espagnols du Deportivo La Corogne jeudi 18 avril, n'a jamais été aussi près de se qualifier pour une finale européenne et d'approcher l'un des objectifs clairement affichés par ses dirigeants : remporter la Coupe des coupes. Au match aller, Bernard Lama a longtemps sauvé sa maison sur sa ligne de but avant que Youri Djorkaeff n'offre la victoire (1-0) aux Parisiens d'une frappe inespérée dans l'ultime minute (*Le Monde* du 6 avril). Au Parc des Princes, il faudra que le PSG perde cette versatilité défensive qui lui a valu tant de buts honteux et de défaites inattendues depuis janvier. Alain Roche, patron de l'arrière, ne veut pas assister aux mêmes bévues et buter une nouvelle fois en demi-finales, la sixième de sa carrière commencée à Bordeaux. Il promet que les Parisiens seront vigilants.

L'homme ne fuit pas les responsabilités, avec ou sans brassard de capitaine. Si les footballeurs se mêlaient de politique, Roche serait peut-être l'un de leurs candidats naturels. Il se contente aujourd'hui de prendre position lorsqu'il estime ses conditions de travail menacées par une logique extra-sportive ou un calendrier de stakhanoviste. L'été dernier, de sa table de rééducation à Saint-Jean-de-Monts, il a mis sa grave blessure sur le compte de trop maigres vacances à l'intersaison. *« J'ai disputé soixante-cinq matches la saison dernière*, explique-t-il. *Ça ne me dérange pas de jouer autant, mais je n'ai même pas eu trois semaines de vacances. On a beau être des athlètes, un jour on finit par casser. »*

D'autres joueurs de premier plan ont été blessés à la même période. L'hécatombe d'accidents musculaires et articulaires a fait réfléchir. Alain Roche a proposé de supprimer la trêve hivernale, *« inadaptée à la multiplication des épreuves et à l'évolution du jeu »*, et d'instaurer une vraie coupure estivale, à l'instar des principaux championnats européens. Avec son début de saison tronqué, il reconnaît qu'il a naturellement plus de « jus » que certains de ses coéquipiers. Mais la perspective d'un Euro couronné de succès avec les Bleus laisse entrevoir un nouvel été bien court avant la reprise du championnat.

COMBAT À MENER

Selon lui, la vie d'un footballeur professionnel ne s'arrête pas à la chaux des limites de l'aire de jeu. Il comprend les critiques ironiques sur les *« footballeurs assistés »* pour aussitôt réclamer une plus grande prise de conscience de la part de ses collègues. *« On ne s'investit pas suffisamment dans les problèmes de notre métier, les joueurs ne sont pas assez responsables et unis. »* Alain Roche est syndiqué, *« pour avoir* [son] *mot à dire »*. En février, il a participé à la réunion parisienne des deux syndicats internationaux de joueurs avec d'autres footballeurs citoyens, comme Eric Cantona, Laurent Blanc et Gianluca Vialli, venus défendre les intérêts de toute une profession plus que leur propre statut de vedette.

Après-Bosman oblige, l'UEFA s'est depuis ouverte, pour la première fois, à des représentants de joueurs. *« Il est normal que nous cherchions à discuter avec les instances dirigeantes. Nous subissons trop, il ne faut pas laisser la FIFA tout régenter sans prendre en compte le sentiment des joueurs. Il est inadmissible, par exemple, qu'un match de Coupe du monde ait lieu à midi, même s'il y a des enjeux économiques que je comprends très bien. »* Il y a des combats à mener qui n'ont rien à voir avec un face-à-face avec l'avant-centre adverse : aménager le calendrier (*« Même s'il y a déjà des efforts pour protéger les clubs engagés en Coupe d'Europe »*), soutenir les joueurs au chômage ou dans leur reconversion, contrôler l'utilisation de leur image. Jeudi soir, l'objectif est plus prosaïque, qualifier le PSG pour la finale de Rome, en mai. Il sera toujours temps de dénoncer les projets de réforme des coupes d'Europe, *« qui ne vont profiter qu'aux pays et aux clubs les plus riches »*.

Stéphane Joby

Barcelone éliminé au Nou Camp

Les Girondins rencontreront donc les Allemands du Bayern de Munich. Ceux-ci sont allés éliminer le FC Barcelone (2-1), mardi 16 avril, au Nou Camp devant 100 000 supporters espagnols et... 3 000 Bavarois. Les deux équipes n'avaient pu se départager au match aller, en faisant match nul (2-2). Le Barça, qui avait le privilège de jouer le match retour sur son terrain, avait juré de tenter le tout pour le tout pour se bisser en finale. Pourtant, les Barcelonais se montrent empruntés dès le début de la rencontre. Très vite, les attaquants se heurtent à une formation allemande très soudée. Ils reprennent bien l'avantage en fin de première mi-temps, mais manquent leurs occasions de but. Les Allemands, non : à la 38e minute, Scholl ouvre la marque. Un but de Witeczek à la 83e minute permet au Bayern d'espérer. Le FC Barcelone se reprend avec un but de De la Pena à trois minutes de la fin. Il est trop tard. Le Bayern de Munich est en finale.

Les clubs de basket de l'agglomération lyonnaise envisagent un rapprochement en 1996-1997

LYON
de notre bureau régional

La saine rivalité entretenue sur les parquets par les basketteurs de l'Asvel et de Jet-Lyon est en train de tourner à un affrontement politico-économique, orchestré en coulisses pour tenter d'acquérir une prééminence non plus sportive, mais financière, sur le monde du basket de l'agglomération lyonnaise. Depuis quelques semaines, Raymond Barre et Gilbert Chabroux, respectivement maires de Lyon et de Villeurbanne, multiplient les consultations avec le président de Jet-Lyon, Roger Caille, pour tenter de le convaincre du bien-fondé de leur projet de *« rapprochement »* des deux clubs. L'idée est au moins aussi ancienne que la remontée en championnat de France Pro A de Jet-Lyon, en 1991, mais son cheminement connaît, depuis quelques jours, une spectaculaire accélération.



BASKET

Lundi 15 avril, les deux élus ont publié un communiqué dans lequel ils ont *« exprimé leur souhait commun de voir se créer un grand club de basket d'agglomération* (...) *le plus rapidement possible »*. Gilbert Chabroux a également indiqué que Roger Caille avait *« toute sa place dans le capital de l'Asvel »* : une offre qui va *« dans le bon sens »*, selon l'intéressé. Toutefois, s'il paraît disposé à favoriser ce projet, le PDG de la société lyonnaise de messagerie express Jet-Services n'oublie pas, en homme d'affaires avisé, de baliser le cadre des négociations à venir : *« Le projet mérite réflexion, mais aussi précision quant aux modalités juridiques, techniques et financières d'une telle structure »*.

Roger Caille, qui se présente comme *« le plus gros sponsor du basket français »*, est prêt à investir *« jusqu'à 10 millions de francs »* pour construire une nouvelle équipe *« de dimension européenne »*. *« Mais bâtir une grande équipe, cela veut dire faire du neuf. Il faut notamment trouver une nouvelle enseigne, à la base de "Jet" »*, prévient celui qui, il y a sept ans, a choisi le basket comme principal *« outil de communication »*. Enfin, pour l'entreprenant M. Caille, la constitution d'une société anonyme à objet sportif serait, mieux qu'un idéal pour le futur club, une *« obligation »*.

LOGIQUE ÉCONOMIQUE

De son côté, Marc Lefebvre, président de la société d'économie mixte qui gère l'Asvel depuis le dépôt de bilan du club, en 1992, ne peut qu'observer les différentes manœuvres. *« Pas hostile »* à l'arrivée de nouveaux partenaires, il ne tient pas, *« pour garantir l'avenir du club »*, à confier sa destinée à un seul investisseur. Selon lui, *« la logique économique »* suffit à justifier la création d'une seule équipe. *« Les joueurs ont effectué une saison remarquable*, explique-t-il. *Ils se sont toujours maintenus dans les trois premiers en championnat et ils ont atteint les demi-finales de la Coupe d'Europe. Pourtant, les spectateurs sélectionnent les grandes affiches. Dans une agglomération comme Lyon, les sollicitations sont trop nombreuses pour avoir un public de fidèles comme à Pau ou à Limoges. »*

En attendant de se prononcer, sans doute la semaine prochaine, Roger Caille fait monter les enchères, rappelant opportunément qu'il a noué des contacts *« fructueux »* avec Antibes, un club qui connaît quelques difficultés financières. Marc Lefebvre prépare *« dans la sérénité »* son prochain budget. L'Asvel, actuel troisième du championnat de France, a de bonnes chances de se qualifier pour l'Euroligue. Or, pour réussir dans la première édition de ce championnat européen, le club villeurbannais se trouve dans l'obligation d'augmenter son budget : de 23 millions de francs cette année, il devrait passer à 32 millions de francs en 1996-1997.

Les différents interlocuteurs se sont donné un an pour peaufiner leur projet de grand club d'agglomération, qui, s'il aboutit, réunirait deux équipes que tout oppose : Jet-Lyon, symbole du « basket privé », et l'Asvel, témoin de la vitalité du « basket public » (*Le Monde* du 7 novembre 1995). Le rapprochement mettrait un terme à la vieille guerre de clochers. Et les supporteurs des deux clubs redécouvriraient que, jusqu'au dépôt de bilan de 1992, Asvel, le sigle du club aux quatorze titres de champion de France, signifiait Association sportive de Villeurbanne-Eveil lyonnais. C'était un club d'agglomération, mais personne ne voulait s'en souvenir.

Eric Collier

■ **BASKET-BALL : Les Bulls de Chicago** ont amélioré le record de victoires des Lakers de Los Angeles en allant battre, mardi 16 avril, les Bucks de Milwaukee (68-80, dont 22 de Michael Jordan). Avec soixante-dix victoires en une saison régulière du championnat nord-américain professionnel, l'équipe de Michael Jordan bat un record vieux de vingt-quatre ans. – (*AFP*)

■ **CYCLISME : Laurent Jalabert** ne prendra pas le départ de l'Amstel Gold Race, qui aura lieu le 27 avril. Le Français est toujours indisposé par sa blessure au genou contractée sur le Paris-Nice, en mars. Laurent Jalabert a renoncé à l'essentiel des classiques du début de saison.

■ **TENNIS : Mary Pierce, treizième joueuse mondiale,** Julie Halard, Nathalie Tauziat et Sandrine Testud composeront l'équipe de France de la Coupe de la fédération, qui accueille l'Argentine les 27 et 28 avril à Amiens pour le premier tour de la compétition. La formation argentine sera emmenée par Gabriela Sabatini, n° 7 mondiale, avec Florencia Labat, Patricia Tarabini et Paula Suarez.

Une météorite perturbe la connaissance de la structure des profondeurs terrestres

L'intérieur du globe serait plus diversifié que prévu

DEPUIS QUE Jules Verne a mis en scène, en 1864 dans son *Voyage au centre de la Terre*, des scientifiques explorant les profondeurs de notre globe pour tenter d'en percer ses secrets, les connaissances sur la formation et la structure de notre planète ont connu une révolution. L'apport conjugué de sciences comme la planétologie, l'astrophysique, la sismologie et la géochimie ou de techniques nouvelles comme la géodésie par satellites et la modélisation par ordinateur a *profondément* modifé notre perception de la dynamique terrestre. Pourtant, même si les grandes lignes de la structure physique et chimique de notre globe sont connues, bon nombre de questions restent posées. A partir de quels matériaux la Terre a-t-elle été formée ? Quels processus lui ont donné sa structure actuelle ? Quelle est sa composition globale ?

Il n'est plus question, pour assouvir notre curiosité, d'aller visiter le centre de la Terre, où règnent des températures de l'ordre de 5 100 degrés et des pressions de 3,5 millions de bars. Pour tenter de percer ces mystères, les scientifiques réalisent des modélisations à partir des matériaux qui semblent les plus proches de ceux qui ont donné naissance à la Terre, il y a 4,5 milliards d'années : les météorites. Ils évaluent le devenir de ces matériaux en fonction de ce que l'on sait des paramètres de température et de pression et de la structure interne de notre globe. Sachant que la Terre est née, avec le système solaire, de l'agrégation de poussières et de gaz, puis de planétoïdes, pour former la sphère que nous connaissons. Et que, au cours des siècles, elle s'est différenciée en une croûte continentale et océanique, un manteau supérieur et un manteau inférieur animés de courants de convection, et, enfin, en un noyau de fer et de nickel comprenant une partie liquide et un autre solide, la graine.

CHONDRITES À ENSTATITE

Les météorites les plus utilisées dans les modèles sont les chondrites carbonées, constituées de carbone, d'eau (20 %) et d'éléments volatils. Mais ce que l'on connaît de la composition chimique terrestre suppose l'évaporation de ces éléments volatils. Afin de contourner ce problème, un géophysicien français, Marc Javoy, directeur du laboratoire de physico-chimie des fluides géologiques de l'Institut de physique du globe à Paris (CNRS / université Paris-VI et Paris-VII), a choisi, pour sa part, d'effectuer sa simulation sur des « chondrites à enstatite ». Composées d'un alliage de fer-nickel-silicium, de silicate de magnésium, de sulfures et de silice libre, ces dernières ont, en effet, beaucoup plus de similitudes avec le manteau terrestre. La proportion des différents isotopes d'oxygène qu'elles contiennent, très homogène, est la même, à 0,1 pour mille près, de celle de la Lune et des roches du manteau terrestre.

Restait ensuite, indique Marc Javoy, à « *imaginer un processus permettant de fabriquer la Terre, sa surface, son manteau et son noyau* ». C'est maintenant chose faite. Les résultats de sa modélisation – qui doivent être confirmés en laboratoire par des expériences de physico-chimie – montrent une composition chimique terrestre différente de celle habituellement avancée. Le noyau de fer et de nickel contient beaucoup plus d'éléments légers – silicium, oxygène et soufre – que dans les autres modèles. Les manteaux supérieur et inférieur ont une composition chimique et minéralogique différente, et sont donc certainement « *fortement découplés* ».

Plusieurs zones en interaction

Point chaud – Arc volcanique – Zone de subduction – Dorsale – Croûte – Manteau supérieur – 2 000 °C – (700 km) Zone de transition – Manteau inférieur – 3 000 °C – Couche D" – 3 800 °C – Limite manteau-noyau (2 900 km) – Noyau externe liquide – 4 000 °C – 5 000 °C – Limite noyau inférieur (5100 km) – Noyau interne solide (graine) – 5 100 °C – Centre de la Terre (6371 km)

En se fondant sur l'analyse des ondes produites par les tremblements de terre, les géophysiciens divisent notre planète en quatre grandes zones. A l'exception de la "graine" centrale, celles-ci sont animées de mouvements de convection, dont l'influence se fait sentir jusqu'à la croûte.

Source : "La Vie en catastrophes" - Vincent Courtillot éd. Fayard – Infographie : Le Monde

IMPORTANTE DISCONTINUITÉ

Ce nouveau modèle de formation de la Terre va maintenant être soumis à l'épreuve des faits. Mais on sait déjà qu'à la frontière entre les deux manteaux, à 670 kilomètres de profondeur, les ondes sismiques rencontrent une importante discontinuité. D'autres expériences menées au département de géomatériaux de l'Institut de physique du globe de Paris, recréant en laboratoire les mêmes conditions de pression et de température qu'à l'intérieur de la Terre, indiquent que cette zone est effectivement le lieu d'un « *changement structurel* ». Les silicates de magnésium, principal constituant du manteau supérieur, se transforment sous l'effet des pressions et des températures.

Ces recherches très fondamentales sur les phénomènes en jeu dans la Terre profonde menées par les géophysiciens et géochimistes n'ont pas seulement un intérêt théorique. Car les différentes parties constitutives de notre globe interagissent entre elles, et cette action a des répercussions jusqu'à la surface du globe. Le manteau supérieur est animé de courants de convection ascendants et descendants, qui s'expriment en surface par la tectonique des plaques. Même le noyau, dont la partie liquide représente, selon les dires d'un scientifique, « *le plus grand océan de notre planète* », agit sur la biosphère : c'est, en effet, en son sein que naît le champ magnétique terrestre, qui protège les êtres vivants du rayonnement électromagnétique solaire.

Christiane Galus

Les cosmologistes réclament de nouveaux outils pour vérifier leurs théories sur la petite enfance du monde

Quatre satellites – trois américains et un européen – sont en lice

Dans quelques jours, l'Agence spatiale européenne *devrait décider si elle s'engage à construire un tout* nouveau satellite d'astronomie, Cobras-Samba, pour observer les vestiges des premiers instants de l'Univers. *Ce projet, en concurrence avec trois autres d'inspiration américaine,* pourrait permettre de préciser la valeur de constantes et de paramètres connus de façon *approximative et de se prononcer plus sûrement* sur l'âge et le devenir de l'Univers.

REMONTER jusqu'aux limites extrêmes de l'Univers visible. Jusqu'à cet instant crucial où, il y a dix ou quinze milliards d'années, la lumière s'est échappée pour la première fois de la « soupe primordiale » issue du Big Bang. C'est la gageure que se sont fixée les cosmologistes. Un bon moyen, selon eux, de lever les incertitudes, de résoudre les apparentes contradictions qui freinent l'avancée de leur discipline. Européens et Américains travaillent actuellement à la mise au point de satellites qui, espèrent-ils, devraient leur permettre de vérifier leurs hypothèses sur la toute petite enfance du monde.

Un siècle de recherches, de tâtonnements, a permis aux théoriciens de se bâtir un scénario superbe qui retrace toute la genèse de l'Univers, du Big Bang, l'explosion initiale, jusqu'à la formation du système solaire. En dépit des doutes de quelques-uns, ce « modèle standard » emporte toujours l'adhésion de la quasi-totalité de la communauté astronomique. Reste que toute théorie, aussi élaborée soit-elle, n'est qu'un modèle susceptible d'être remis en cause à chaque nouvelle découverte. Le modèle standard n'échappe pas à la règle. Et il a été particulièrement secoué ces derniers temps.

UN UNIVERS TROP JEUNE

Au départ, pourtant, les choses se présentaient bien. Dès 1929, l'astronome américain Edwin Hubble avait démontré que les galaxies s'éloignent les unes des autres : l'Univers semblait donc être en expansion comme le prévoyait la théorie. En 1969, Arnold Penzias et Robert Wilson, américains eux aussi, avaient mis en évidence le « fonds de rayonnement cosmologique », un rayonnement diffus, trace « fossile » du Big Bang. Enfin, l'abondance d'hélium et d'hydrogène constatée dans les étoiles corroborait tout à fait les prédictions du modèle standard.

Les choses se sont gâtées avec l'apparition d'instruments puissants comme le télescope spatial Hubble ou le grand télescope franco-canadien d'Hawaï. Reprenant leurs calculs à partir des nouvelles données qu'ils fournissent, des chercheurs américains affirment désormais que l'Univers ne serait âgé que de 8 à 12 milliards d'années, alors que les théoriciens fixaient cet âge à plus de 16 milliards d'années (*Le Monde* du 30 septembre et du 1er novembre 1994). Mais ces estimations seraient elles-mêmes sujettes à discussion.

Par ailleurs, tous les efforts déployés pour détecter la « matière sombre » invisible qui, selon le modèle standard, devrait représenter plus de 90 % de la masse de l'Univers se sont révélés vains pour l'instant. Enfin, on a découvert que les galaxies sont distribuées de manière très irrégulière. Elles sont réparties en groupes et en amas, eux-mêmes réunis par des filaments ou des feuillets qui semblent dessiner les pores d'une gigantesque éponge dont la formation est difficile à expliquer à partir des théories actuelles.

Faut-il donc jeter aux orties modèle standard et Big Bang ? Le théoricien François Bouchet (Institut d'astrophysique de Paris, CNRS) ne le pense pas. « *Quand nous élaborons nos modèles, nous allons évidemment au plus simple*, explique-t-il. *Mais ensuite, en fonction des mesures et des avancées des connaissances, nous les perfectionnons en y introduisant des données nouvelles.* » Et, en l'occurrence, il reste de la marge. L'incertitude concernant les paramètres fondamentaux sur lesquels se fonde le modèle standard est très grande, souligne-t-il : « *un facteur 10 sur la densité totale de l'Univers et un facteur 2 sur la « constante de Hubble » qui en mesure le taux d'expansion* » !

COBE, LE PRÉCURSEUR

Il suffirait donc d'ajuster les valeurs de ces paramètres pour que la théorie puisse à nouveau coller aux observations. Mais, dans l'état actuel des connaissances, cela ne constituerait qu'un « replâtrage » destiné à masquer les lacunes des chercheurs. Il convient donc, auparavant, de « chercher l'erreur », faire le tri entre le vrai, le faux et le douteux dans les modèles comme dans les mesures.

Pour y parvenir, la communauté cosmologique internationale a entrepris de suivre la voie défrichée par le satellite américain Cobe (Cosmic Background Explorer). Il y a quatre ans, Cobe avait partiellement rassuré les théoriciens en détectant d'infimes variations dans le fonds de rayonnement cosmologique (*Le Monde* du 29 avril 1992). Ces « grumeaux » pourraient expliquer, selon eux, la formation des galaxies et leur distribution hétérogène. Ils prouvent, en effet, que la soupe primitive n'était pas homogène quand la lumière a commencé à s'en échapper, cent à trois cent mille ans après le Big Bang. Les irrégularités détectées par Cobe auraient alors servi de « germes » autour desquels les ensembles galactiques se seraient formés sous l'action de la gravitation.

Aujourd'hui, les progrès de la technologie permettraient de mettre en œuvre un satellite capable de discerner des détails cent fois plus fins que ceux détectés par Cobe. On pourrait ainsi cartographier avec précision ces fameux « grumeaux », obtenir une image des fluctuations de la matière à l'origine des grandes structures galactiques d'aujourd'hui et donc « *le reflet des processus élémentaires de leur création* ».

A partir d'une telle carte, s'enflamme François Bouchet, il devrait être possible de « *déterminer avec une précision de quelques pour cent* » les paramètres cosmologiques fondamentaux, c'est-à-dire la constante de Hubble, la constante cosmologique (qui mesure l'« énergie du vide »), la densité de l'Univers, et la proportion de « matière sombre » qu'il contient. Un rêve d'astronome : toutes les incertitudes seraient alors levées et la cosmologie entrerait dans une ère nouvelle.

Une centaine d'astrophysiciens américains et européens se sont réunis récemment aux Arcs (Savoie) pour échanger leurs idées, nourrir leurs collaborations et évoquer les différents projets visant à établir cette carte tant attendue. Si les Russes semblent avoir abandonné leur projet Relikt-2, faute d'argent, les Américains en préparent trois baptisés Fire, PSI et Map.

Les Européens, pour leur part, proposent Cobras-Samba, « *le plus ambitieux de tous* », affirme François Bouchet, qui a participé à sa définition. L'Agence spatiale européenne doit se prononcer à ce sujet dans une dizaine de jours. « *Ce projet pourrait permettre à l'Europe de prendre la tête d'une discipline dominée jusqu'à présent par les Anglo-Saxons*, souligne le chercheur français. *Comme elle l'a fait pour la physique des particules avec l'accélérateur géant du CERN, mais pour beaucoup moins cher. J'espère qu'elle ne laissera pas passer l'occasion.* »

Jean-Paul Dufour

Un choix difficile pour l'Europe

Cobras-Samba est l'un des cinq projets en compétition pour le titre envié de « Mission de taille moyenne M3 » du programme scientifique « Horizon 2000 » de l'Agence spatiale européenne (ESA). Il est en concurrence avec un réseau de quatre mini-laboratoires martiens, un orbiteur lunaire et deux satellites destinés respectivement à l'étude des séismes stellaires et à la vérification du « principe d'équivalence », élément fondamental de la théorie de la relativité d'Einstein.

Tout ces projets seront présentés par leurs auteurs à la communauté scientifique lors d'un séminaire organisé, les 23 et 24 avril, à Paris. La commission scientifique consultative de l'ESA en sélectionnera ensuite un, qu'elle « recommandera » à ses pays membres, qui devraient se prononcer définitivement lors d'une réunion prévue les 3 et 4 juin, à Londres. Le projet retenu bénéficiera d'un budget de 357 millions d'écus valeur 1995 (2,26 milliards de francs).

Un lancement par Ariane-5

● **En raison de son diamètre important** (3,9 mètres), le satellite Cobras-Samba devra être mis sur orbite par le futur lanceur lourd européen Ariane-5. Cet engin de 1,5 tonne sera positionné au « point de Lagrange Terre-Soleil », situé à 1,5 million de kilomètres de la Terre, dans la direction opposée au Soleil.

● **La charge utile du satellite Cobras-Samba** comprend notamment un télescope de 1,5 mètre de diamètre et des « bolomètres », sorte de thermomètres hypersensibles qui, pour fonctionner, doivent être refroidis à moins 273 degrés centigrades.

● **Un autre projet baptisé Samba**, un peu similaire mais comportant une charge utile réduite, est étudié en parallèle par le CNES.

■ **PHYSIQUE : après le Japon, et peut-être les Etats-Unis, l'Inde** vient de décider le déblocage de 125 millions de francs pour participer à la construction du très grand accélérateur de particules LHC (Large Hadron Collider) du CERN. Comme le précise la revue *Nature* du 4 avril, l'Inde pourrait fournir, affirme l'hebdomadaire, des aimants pour la machine et développer un logiciel destiné à contrôler le synchrotron responsable de l'injection de protons dans le LHC.

■ **AQUACULTURE : des chercheurs et des industriels vietnamiens** (université de Can Tho et la société Agifish) sont parvenus, en association avec l'Orstom et le Cirad, à faire naître des alevins de ca ba sa, une variété particulière de poissons-chats (*Pangasius bocourti*) grâce à un traitement hormonal des femelles et à une fécondation artificielle des ovules *in vitro*. Ces résultats devraient permettre aux Vietnamiens de s'affranchir d'importations de jeunes poissons originaires de frayères cambodgiennes et de doper une filière qui produit 13 000 tonnes de poissons par an. D'autres résultats ont été obtenus avec une autre espèce, le *Pangasius hypophtalmus* ou ca tra.

■ **SCIENCES : l'Unesco s'apprête à rendre public**, mercredi 24 avril, la nouvelle édition de son « Rapport mondial sur la science ». Sont au menu de ce volume de 392 pages vendu au prix de 220 francs aux Editions de l'UNESCO (1, rue Miollis, Paris 15e) la biodiversité, la dégradation de l'environnement, l'éthique, les dernières avancées en matière de technologie de l'information et la place des femmes dans les sciences.

Le Monde IMMOBILIER

POUR ACHETER, VENDRE, LOUER

LE RENDEZ-VOUS DU NEUF

Les opportunités pour acheter, investir...

LE MARCHÉ, LES CONSEILS DE LA FNPC



FÉDÉRATION NATIONALE DES PROMOTEURS CONSTRUCTEURS

DEMAIN LA VILLE

La Fédération nationale des promoteurs-constructeurs tiendra son prochain Congrès national le 6 juin 1996 à Lille (Grand Palais), sur le thème : "Demain la Ville".

Cette journée, présidée par André ANTOLINI, sera consacrée à établir un diagnostic des dysfonctionnements majeurs de nos villes et à proposer des solutions de nature à y remédier. Des personnalités de tous secteurs, universitaires, architectes, hommes politiques et, bien sûr, promoteurs, participeront à ces débats.

Une exposition technique accueillera les sociétés désireuses de présenter leurs derniers produits et services dans le domaine de l'immobilier.

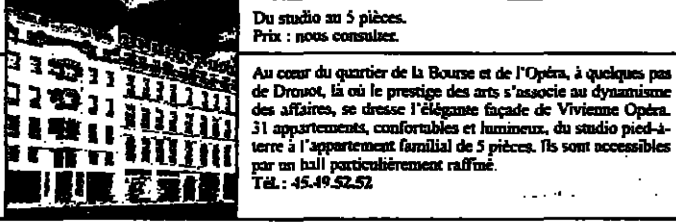
Cette manifestation bénéficiera notamment du concours du Groupe Crédit Foncier de France et de Gaz de France.

Renseignements : FNPC, 106 rue de l'Université - 75007 PARIS
Tél. 47 05 44 36 - Fax 47 53 92 73

PARIS RIVE DROITE

Vivienne Opéra
49/51, rue Vivienne.

Réalisation :
FONCIÈRE SATIS
Groupe SUEZ
216, bd Saint-Germain
75007 PARIS
Tél. : 45.49.52.52.



Du studio au 5 pièces.
Prix : nous consulter.

Au cœur du quartier de la Bourse et de l'Opéra, à quelques pas de Drouot, là où le prestige des arts s'associe au dynamisme des affaires, se dresse l'élégante façade de Vivienne Opéra. 31 appartements, confortables et lumineux, du studio pied-à-terre à l'appartement familial de 5 pièces. Ils sont accessibles par un hall particulièrement raffiné.
Tél. : 45.49.52.52

FONCIÈRE SATIS

35, rue du Rocher

Réalisation et Commercialisation :
PARIS-OUEST IMMOBILIER



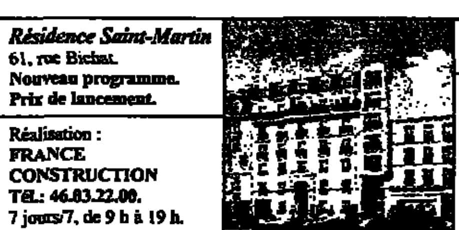
22 logements du studio au 5 pièces.
Prix moyen 28000 F le m².

Magnifique immeuble neuf, autour d'un somptueux jardin et d'un authentique hôtel particulier rénové.
Livraison 3ème trimestre 1997.
Bureau de vente sur place. **Tél. : 43.87.48.69.** Ouvert du mardi au vendredi de 14 h à 19 h, samedi de 11 h à 13 h et de 14 h à 19 h.

PARIS OUEST

Résidence Saint-Martin
61, rue Bichat.
Nouveau programme.
Prix de lancement.

Réalisation :
FRANCE CONSTRUCTION
Tél. : 46.03.22.00.
7 jours/7, de 9 h à 19 h.



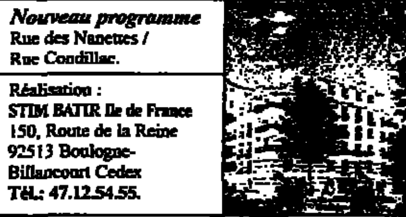
Téléphonez tout de suite au 46.03.22.00 pour faire partie des privilégiés !
Profitez des nouvelles mesures gouvernementales.

Une superbe résidence de 28 appartements seulement, du studio au 5 pièces. Proximité du Canal Saint-Martin et de l'Hôtel du Nord. Une architecture raffinée pour une belle façade au cachet parisien, avec de nombreux balcons ou terrasses orientés plein sud. Prestations particulièrement soignées.
Bureau de vente : angle rue bichat et Quai de Jemmapes ouvert lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 19 h, samedi, dimanche et jours fériés de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 19 h.

FRANCE CONSTRUCTION

Nouveau programme
Rue des Nanettes /
Rue Condillac.

Réalisation :
STIM BATIR Ile de France
150, Route de la Reine
92513 Boulogne-Billancourt Cedex
Tél. : 47.12.54.55.



96 logements, du studio au 2 pièces.
Studio à partir de 370.000 F jusqu'à 510.000 F.
2 pièces à partir de 690.000 F.

Au cœur du 11e arrondissement, cette résidence pour étudiants, située à proximité de nombreuses écoles supérieures Revenus locatifs garantis par contrat. Rentabilité élevée.
Renseignements et ventes : 47.12.54.44.

STIM BATIR

Esplanade St-Fargeau
3, place de l'adjudant Vincenot

Réalisation : **SINVIM**
44, Rue Jacques Ibert
92 Levallois
Adresse postale :
75835 Paris cedex 17
Tél. : 41.05.31.31.



36 logements. Du studio au 5 pièces. Studio-terrasse :
3ème étage : 476000 F. Livraison : 1er trimestre 1997.

Votre appartement avec vue exceptionnellement dégagée sur les 2 ha de pelouse couvrant les réservoirs de Ménilmontant. Garantie de rachat et garantie locative possibles (soumises à conditions particulières). Prêt à taux 0 %. Du lundi au vendredi : 9 h-12 h 30 et 14 h-18 h, le samedi : 9 h-12 h 30 et 14 h-17 h. **Tél. : 41.05.31.31.** Bureau de vente sur place ouvert tous les jours (WE comp.) sauf mardi et mercredi de 11 h à 13 h et 14 h à 19 h. Lundi ouvert à 14 h. **Tél. : 43.61.59.53.**

SINVIM

PARIS RIVE GAUCHE

15e arrondissement

Villa Marmontel
107/109, rue de l'Abbé Groult.
Un programme superbe à découvrir absolument.

Réalisation :
FRANCE CONSTRUCTION
Tél. : 46.03.22.00.
7 jours/7, de 9 h à 19 h.

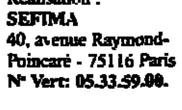


Profitez des nouvelles mesures gouvernementales.
Prix à partir de 23.000 F le m² hors parking et dans la limite du stock disponible.
Choisissez le meilleur du 15e arrondissement ! A deux pas du métro Convention et des commerces, un programme de très grand standing sur jardins intérieurs : 47 appartements du studio au 5 pièces duplex avec caves et parkings en sous-sol et 6 maisons de ville de 5 et 6 pièces. **Le calme au cœur d'un véritable quartier parisien.**
Bureau de vente ouvert sur place : lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 19 h, samedi, dimanche et jours fériés de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 19 h.

FRANCE CONSTRUCTION

16e arrondissement

62, rue Saint-Didier



Réalisation :
SEFIMA
40, avenue Raymond-Poincaré - 75116 Paris
N° Vert : 05.33.59.00.



33 appartements. Du studio au 5 pièces. 29.500 F le m² moyen.

Entre Victor-Hugo et Trocadéro, au cœur de l'un des meilleurs quartiers du 16e arrondissement, à deux pas de la rue de la Pompe et du lycée Janson-de-Sailly, 2 petites résidences neuves. De belles prestations pour de très beaux appartements. Tout le raffinement s'accorde avec le confort le plus actuel pour faire de ces appartements des espaces de vie privilégiés. Parking en sous-sols. Renseignements et vente : tous les jours de 10 h à 13 h et de 14 h à 19 h, sauf dimanche. 40, avenue Raymond-Poincaré - 75116 Paris - N° Vert : 05.33.59.00.

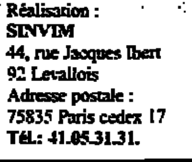
SEFIMA

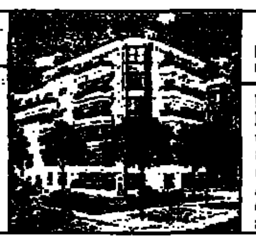
RÉGION PARISIENNE

92 Courbevoie

Résidence Verdi
3, rue des Salles

Réalisation :
SINVIM
44, rue Jacques Ibert
92 Levallois
Adresse postale :
75835 Paris cedex 17
Tél. : 41.05.31.31.





19 logements. Studios et 2 pièces. Ex. 2 pièces : 799000 F. Un placement intelligent dans un quartier piétonnier particulièrement bien desservi (gare à 200 m.) **Livraison : immédiate.**

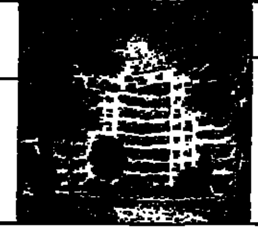
Petit immeuble dans quartier où enfants et piétons sont rois. Marché loc. dynamique et except. desserte des transports en commun. Garantie de rachat et garantie locative possibles (soumises à cond. partic.). Prêt à taux 0 %. Lundi au vend. : 9 h-12 h 30 et 14 h-18 h, samedi : 9 h-12 h 30 et 14 h-17 h. **Tél. : 41.05.31.31.**
Bureau de vente : angle rue des Salles et rue J.-P. Timbaud ouvert tous les jours (WE comp.) sauf mardi et mercredi de 11 h à 13 h et 14 h à 19 h. Lundi ouvert à 14 h. **Tél. : 47.89.86.26.**

SINVIM

92 Puteaux

35-43 rue Roque-de-Fillol
8-12 rue de l'Oasis.

Réalisation : **SINVIM**
44, rue Jacques Ibert
92 Levallois
Adresse postale :
75835 Paris cedex 17
Tél. : 41.05.31.31.



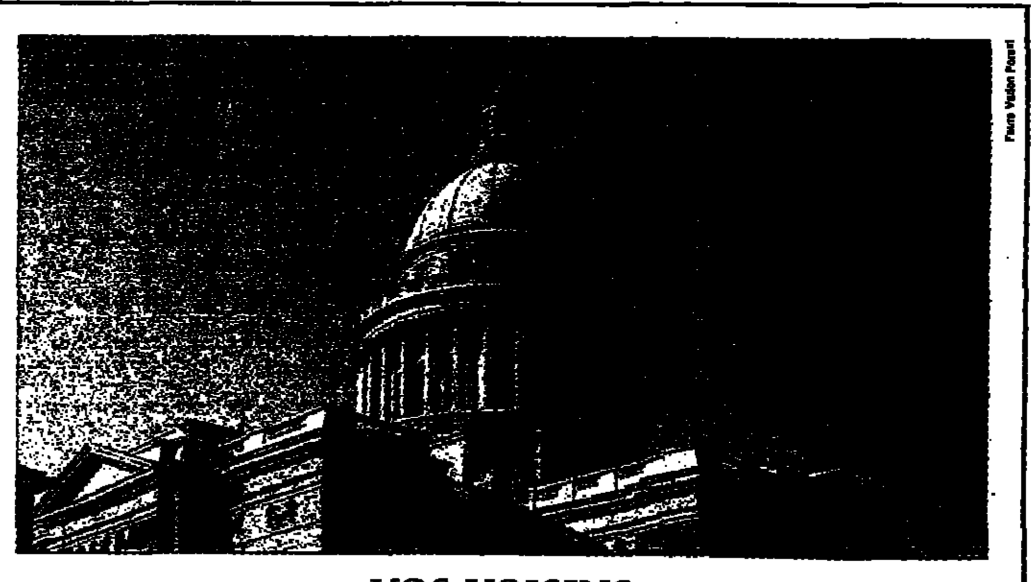
38 logements du studio au 5 pièces à partir de 15850 F le m²
Livraison immédiate.

Paris est trop cher, Neuilly plus encore. Alors traversez la Seine. Garantie de rachat et garantie locative possibles (soumises à conditions particulières). Prêt à taux 0 %. Du lundi au vendredi : 9 h-12 h 30 et 14 h-18 h, samedi : 9 h - 12 h 30 et 14 h - 17 h. **Tél. : 41.05.31.31.** Bureau de vente et appartement décoré 43, rue Roque de Fillol. Ouvert tous les jours (WE comp.) sauf mardi et mercredi de 11 h à 13 h et de 14 h à 19 h. Lundi ouvert à 14 h. **Tél. : 47.76.28.61.**

SINVIM

NOUVEAU PROGRAMME

Paris - 5e arrondissement



A quelques pas du Panthéon, dans ce quartier prestigieux chargé d'histoire, Kaufman & Broad réalise un immeuble

VOS VOISINS SERONT CÉLÈBRES, MAIS DISCRETS.

1-3 Rue Rataud - Paris Ve
28 appartements de standing

de 28 appartements aux prestations de grande qualité, du studio au 5 pièces.
Renseignements au 45 61 72 72.

KAUFMAN & BROAD



Le Monde IMMOBILIER

appartements ventes

1er arrondt

TUILERIES-ST-ROCH DUPLEX gd charme, 200 m², 3 chbres + bureau, 5e ét. asc. 4 900 000 - 48-24-93-33

LOUVRE 320 M²
Superbe appart. à rénover. Récept. 105 m², vue Louvre, Oratoire, Seine. 7 800 000 F PARTENA - 42-66-36-53

3e arrondt

Studette 10 m², s. d'eau w.c., loggia, récent stand. Asc. 270 000 F - 45-08-53-84

4e arrondt

QUAI D'ANJOU 110 M2 4 P. 5e ét., asc. CHARME 3 280 000 F - 48-24-93-33

ST-PAUL 2 P., 40 m² sur jardin. ERA CTI 46-59-09-97

8e arrondt

EXCEPTIONNEL 5 P. 115 m², 2e étage. 3 chambres, double séjour. De particulier à particulier Tél. : 42-94-83-19.

MADELEINE
3e ét., asc., imm. Directoire. 5 PCES 120 m², à rénover, caractère 2,80 m sous plafond. Clair, calme. 2 350 000 F PARTENA - 42-66-36-53

ST.-PH.-du-ROULE studio cft 535 000 F PTI◆43-80-40-09

9e arrondt

OPERA - 4 PCES - 92 M² 4e ét., asc. clair, bon état
1 400 000 F
PARTENA - 42-66-36-53

MADELEINE - GD CHARME BEAU et LUMINEUX 4 P. 100 m². Parfait état, poutres. Volumes originaux 2 100 000 F PARTENA - 42-66-36-53

10e arrondt

SPÉCIAL INVESTISSEURS !
Mo LOUIS-BLANC
Studio 25 m² équipé 8e étage, chbre, cuisine. Wc. Prix : 330 000 F. Tél. : 40-37-19-34.

11e arrondt

FAIDHERBE CHALIGNY 128 m² CLAIR SOLEIL bon anc. liv. 46 m², 3 chbres, 2 bains, vaste cuis., état parfait 2 100 000 F + park. 100 000 F. Tél. : 47-00-77-27

PRES CIRQUE D'HIVER COMME UNE MAISON 160 M² + 20 M² DE JARDIN living, 2 ch., parfait état, volume 3 200 000 F - 42-78-08-02 AGENCE DU MUSEE

Voltaire - 4 P. 115 m². Dernier étg + toit terrasse 217 m² ERA CTI 46-59-09-97

CHARONNE 3 P: 72 m² poss. 3 chbres, calme. ERA CTI 46-59-06-67

12e arrondt

7 P. TERRASSES
entre BASTILLE et VIADUC
Calme, soleil, Penthouse 5 ch. 6 200 000 F part. 43-44-01-90

Bel-Air 3 P. 50 m² charme, articulé autour d'un patio. ERA CTI 46-59-09-97

13e arrondt

Pr. Arago Im. 5e, pdt asc. vue dég. rue et jard. 3/4 p., 92 m², cuis. équip., à saisir. 43-35-18-36

15e arrondt

15e LECOURBE 37 m² + park. + balc. 10e ét., vue tour Eiffel 730 000 F - 42-30-57-57

16e arrondt

Récent Erlanger 70 m², 2/3 p. 1 400 000 F + park., prof. lib. possible. FAIR PLAY 46-37-44-04.

Mo EXELMANS 20 m², 3e, asc. 1930, cuis., bains, w.-c. calme. 340 000 F - 45-31-51-10.

Vds appartement de
2-3 P. AUTEUIL 67m²
6e ét., asc., sur square, sol., calme, stand., cuis. équipée. Part. : 45-20-45-79 (rép.)

17e arrondt

Pereire Malesherbes 4-5 P., 115m², 8e ét., asc., 3 ch., 1 950 000 F - 43-80-60-09

Mo Villiers studio 22 m² 3e ét., s. d. bns, w.c., cuis. équipée. 410 000 F - 47-45-55-53

18e arrondt

MARX-DORMOY 44 m²
Imm. 1971, 9e ét., asc. 2 P. gd séj. pts ch. cuis. équipée s. d. bns, w.c., rgts, cave, pkg + 2 terrasses 36 m², vue panoramique sur Paris. 790 000 F - (1) 42-22-35-70

20e arrondt

20e A SAISIR vue S\Paris R. PELLEPORT 5 P. 150 M² RECENT 2 150 000 F - 47-53-09-84

PARIS 20e – PLEIN PARIS comme à la campagne Maison de charme 180 m² hab. + balcon. Buanderie. Chaufferie, garage 2 voitures. Très beau jardin. 3 900 000 F à débattre 42-67-02-32.

92

NEUILLY SAUSSAYE 5 P. vue/soleil dernier ét. terrasse, park. serv., Largier 42-65-18-83.

BOULOGNE Au calme sur jardins, près métro et comm. de rés. neuve. Appt au 2e ét. séjour et 2 ou 3 chbres, terrasse de 13 m² au sud/o. 1 790 000 F+ park. FINANCIÈRE RIVE GAUCHE 49-10-06-20 de 14 h à 19 h.

Boulogne. Mo Jean-Jaurès. 2-3, 2 p., duplex 50 m², cuis. américaine, séjour, ch. mezzanine, s. d. bns, w.c. 720 000 F - 47-45-55-53

Neuilly - Ile-de-la-Jatte. 2 p. de 50 m², 5e avec asc., entrée, séjour, cuis. s. d. bns, w.c., ch., cave et parking. 1 160 000 F - 47-45-55-53.

95

VILLIERS-LE-BEL F4 salle à manger, salon, 2 chambres, s.d.b., w.-c., chauffage ind. au gaz, cave, parking. 550 000 F Tél. : 39-94-52-71. En cas d'absence, laissez un message sur le répondeur.

VILLIERS-LE-BEL F3 séj., 2 chbres, sdb, gr. rang., cuis. équipée avec séchoir, cave, parking. Prix : 370 000 F. 39-88-85-15.

location offres

Paris

15e QUARTIER CONVENTION appts avec parking et cave 2 p., 56 m² 6 700 F TTC 5e étg., 3/4 p. 68 m² 8 300 F TTC 4e étg. Bon état, immeuble calme avec balcon sur jardin. Tél. : 44-95-49-46

PLACE VICTOIRES (près) 50 m2, imm. XVIIIe, 3,80 m poutres, 4 fenêtres, mezzanine, meublé, interphone, caméra. 6 000 F CC – 45-48-89-02

15e, Pasteur/Alleray loue appt. 2/3 pièces, 57 m2, ensoleillé et calme, pas de vis-à-vis, placards, cave, 4e étage, ascenseur, disponible le 1er juin. 5 000 F + charges (env. 500 F). Part. à part. Tél. : 42-84-27-31 après 19 h ou répondeur.

MÉTRO SÉGUR Chambre ensoleillée, équipée et meublée, 7e étage, ascenseur, kitchenette, douche, wc, branchement téléph., câble. 2 800 F CC. Part. à part. 45-67-82-61

7e ardt RUE BOSQUET Me ECOLE MILITAIRE part. loue 2 p., 40 m², 4e étg., asc., plein sud, tb état, 5 800 F + ch. 45-48-31-55

Mo HOCHE
Particulier loue F1(bis) 3 000 F. Tél. : (16) 88-64-40-14 (ap. 19 heures)

Loue F4 Fresnes, 73 m2 11e ét. Dble salon, 2 chbres, cuis. aménagée, s. d. bns, w.c., sellier. Libre 15 mai, 4 800 F cc. 69-39-36-49 (rép.).

XVe PROCHE MONTPARNASSE 100 m², au dixième et dernier étage, 2 grands balcons, grande luminosité, pas de vis-à-vis, un double living, deux chambres au calme sur jardin privatif, une salle de bains, une salle d'eau, toilettes séparées, nombreux placards, une cave, un box fermé. 11 000 F, charges comprises. 45-66-56-65. Part. à part.

Région parisienne

(94) GENTILLY
Salle à manger, 2 chbres, cuisine. 3 600 F/mois + ch. Tél. : (16) 73-99-47-32 ap. 18 h.

locations demandes

EMBASSY SERVICE
43, avenue Marceau, 75008 rech. pour CLIENTS ÉTRANGERS APPTS HAUT DE GAMME, HÔTEL PARTICULIER & VILLAS OUEST PARIS VIDES et MEUBLÉS GESTION POSSIBLE
(1) 47-20-30-05

appartements achats

Rech. URGENT 100 à 120 m2, PARIS. Paiement comptant, chez notaire 48-73-48-07

hôtel particulier

PL. DES ÉTATS-UNIS superbe hôtel particulier, vue dégagée. Prestations luxueuses. EMBASSY 47-20-41-01

FÉDÉRATION NATIONALE DE L'IMMOBILIER
PARIS – ILE-DE-FRANCE
FNAIM

TENDANCES

Selon une étude IPSOS commanditée par les fédérations du bâtiment, de l'immobilier et des propriétaires, les locataires (52 %) souhaitent en majorité devenir propriétaires de leur logement. Mais il ne sont plus que 37 % a affirmer leur intention d'acheter une résidence principale.

Les principaux obstacles à la décision d'acheter sont le risque de perdre son emploi (55 %) et les charges liées à l'emprunt (39 %). C'est dire combien le marché de l'accession est sensible à la conjoncture économique.

On peut toutefois penser qu'une confiance restaurée pour la pierre permettrait d'augmenter sensiblement le nombre de propriétaires occupants, qui plafonne actuellement, en France, à un peu plus de la moitié de la population. Les efforts consentis par le gouvernement en faveur de l'immobilier, d'une part, et la baisse sensible des taux pour les placements financiers, d'autre part, devraient avoir un effet de levier entraînant un retournement de tendance.

Il faut savoir que la population européenne propriétaire de son logement est passée en l'espace de trente ans de 49 % à 62 %, avec un chiffre record de 78 % en Espagne. C'est dire le fossé qui sépare notre pays de certains de ses partenaires européens. Si le nombre de propriétaires occupants n'est pas un des critères du traité de Maastricht, il n'en est pas moins souhaitable que l'accession à la propriété, gage de paix sociale, puisse se développer.

Jacques LAPORTE,
Président de la Chambre FNAIM Paris-Ile-de-France

Appartements ventes

1er arrondt

TUILERIES 5 P. ANCIEN 107 m² + serv. + conces., parking, 2 950 000 F. IP : 48-85-13-33

4e arrondt

MARAIS 2 p., vue très dégagée, Pptaire - 45-03-48-00

5e arrondt

PANTHÉON, imm. p. de t., 2 p., parfait état, prof. lib., poss. 720 000 F; 43-25-97-16

VAL-DE-GRACE, imm. pierre de t., 5 p., gde récep., 3 ch., balc., parfait état, parquet, moulure, cheminée, 3 300 000 F. 43-25-97-16

7e arrondt

Très beau 2 p. à aménager, dans imm. rénové avec asc. Pptaire - 45-03-48-00

9e arrondt

3 p. tt conf., 60 m², cuis. 24 m², séjour/parquet cheminée, s. d. bns/wc séparé, 1 050 000 F. 47-45-55-53

13e arrondt

Pr. Arago, imm. stdg, rue et jard., liv., 4 ch., 2 bns, gde cuis., 128 m², box possible. 43-35-18-36

PRÈS GOBELINS, VRAI 2 P. en parfait état au r.-de-c. Prix : 550 000 F. IP : 48-85-13-33

14e arrondt

Pr. Denfert, std, ét. élev., r. et jard., liv., 3 ch., 120 m², 2 bns, bal., sol., park. 43-35-18-36

Pr. Denfert, anc., 2e ét., ss asc., 3-4 p., 78 m² s/r. et cour, ref. nf, à sais. 43-35-18-36

Parc Montsouris, p. d. t., vue splend. s/le parc, 3-4 p., 84 m², bal., pl. sol., box. 43-35-18-36

ALESIA BOYET-BARRET 2 p., 38 m², 3e ét., bel imm. p. de t., finance. poss., cadre prêt 0 %, 485 000 F, beau produit. SYNDIC - 40-47-67-82

15e arrondt

Me DUPLEIX, dern. ét., 2 p., 39 m² + 25 m² terrasse, vue panor., pl. soleil. 43-35-18-36

Me Montparnasse, studio 22 m², 5e, cuis. équipée indép., s. d. bns, w.c., 395 000 F. 47-45-55-53

CONVENTION très grand studio, 3e ét., charme fou, asc., poss. park., bal., terr., 720 000 F. GERANT - 40-47-67-82

PASSY 37 m² env., récent, stand., 6e ét., 980 000 F. soleil. 42-30-57-57

17e arrondt

LEGENDRE-DALMENCOURT 2 p., 41 m2, 3e ét., gde s. de bns, soleil, 480 000 F. SYNDIC - 40-47-67-82

92 Hauts-de-Seine

Neuilly - Ile de la Jatte, 2 p., 50 m², 5e ét., asc., séjour, cuis., s. d. bns, w.c., ch., cave, park., 1 150 000 F. 47-45-55-53

Boulogne Me Jean-Jaurès, 2 et 3 sur cour calme, claire, duplex 50 m², cuis. amér., ch. + mez., s. de bns, w.c., 710 000 F. 47-45-55-53

Viagers

91. Corbeil, murs boutiques, 118 m² env. loué 4 170 F/mois. bouquet 50 000 + 6 000/mois. Dame 82 ans. 42-30-57-57. VIAGER THOMASSIAN.

Locations offres

1er LUXUEUX DUPLEX 110 m² env. + 44 m² terrasse Prix : 22 000 F CC. IP : 48-85-13-33

9e 3 P. DE CHARME 72 m² cheminée, 6e sans ascenseur. Prix : 6 300 F CC. IP : 48-85-13-33

Locations demandes

INTER-PROJETS rech. SUR PARIS ET EST PARISIEN VOLUMES ORIGINAUX A LOUER Tél. : 42-83-46-46

LA MEILLEURE VUE SUR L'IMMOBILIER
3615 FNAIM (2.23 F/mn.)

---

propriété

BOURGOGNE prox. MOULINS sur un hectare arboré et clôturé avec rivière. Prix : 2 400 000 F. Fax (16) 80-49-95-33

immobilier étranger

NEW YORK FIFT AVE 64e E. pied-à-terre luxe de petit immeuble, charme, living, 1 ch., terrasse. US 250 000. Fax : 33-1-45-44-12-14

Villégiature

CORSE - AJACCIO
route des Sanguinaires vue golf, 100 m plage, emplact privilégié, villa 257 m², gd stand., piscine privée, jardin, 3 chbres, 6/8 pers. Reste dispo. 13-07 au 3-08-96, 1 000 F :semaine minimum 15 jours. Tél. : (16) 95-52-08-98

maisons

VANVES voie privée 150 m2, coup de cœur 2 nivx, impec. 3 250 000 F 45-31-51-10

pavillons

MAISON DE PLAIN-PIED à Savigny-le-Temple 10 min de la gare, 35 min de la gare de Lyon RER D. Proche de tous commerces, médecins, écoles, 5 pièces, cheminée, garage, cave, jardin sur terrain clos 502 m2. Prix : 720 000 F Tél. : 64-41-07-84

immobilier d'entreprise

VOTRE SIÉGE SOCIAL DOMICILIATIONS et tous services 43-55-17-50

locaux commerciaux

L'Association DOJO ZEN de Paris recherche un nouveau local de 450 à 700 m2 à Paris à acheter ou à louer. Faire offre à : DOJO ZEN DE PARIS (Denis Boureau) 17, rue Keller, 75011 Paris. Tél. : 43-79-80-89

A VENDRE Mo MUETTE locaux 400 m², rdc + 1er étag. sur rue. Tél. : 43-59-14-05

fonds de commerce

St-Denis 93 bon emplacement proche centre, 300 m métro Basilique, face station tram. vends local commercial (fonds ts commerces) actuellement garage surface au sol 630 m2, avec 2 entrées sur 2 rues différentes. Pour contact. Tél. : 48-22-29-24 hres bur.

IMMOBILIER :
OFFRE AUX PARTICULIERS "2 FORFAITS"

VENTE	*LOCATION*
5 lignes	*5 lignes*
3 parutions	*2 parutions*
904,00 F TTC	*603,00 F TTC*

Un contact : 44.43.77.40

L'IMMOBILIER
C'EST CHAQUE MERCREDI daté JEUDI dans
Le Monde

L'AGENDA

Automobiles

HONDA ACCORD 2,2 L EXI 4 WS (mod. 92) 11 cv. 78 000 km série Trophée : sièges cuir, climat., ABS... Prix : 79 000 F. Tél. : (16) 92-15-12-75.

Bijoux

BIJOUX BRILLANTS
le plus formidable choix. « Que des affaires exceptionnelles ! » Tous bijoux or, toutes pierres précieuses, alliances, bagues, argenterie.

ACHAT-ÉCHANGE BIJOUX
PERRONO OPÉRA
Angle boulevard des Italiens 4, rue Chaussée-d'Antin
Magasin à l'Étoile : 37, avenue Victor-Hugo. Autre grand choix.

Instrument musique

ORGUE GARELL CONCERTO grand orgue, positif, pédale visible 78, Louveciennes Tél. : 39-18-40-48

Vacances Tourisme Loisirs

Vacances scolaires HOME D'ENFANTS JURA (900 m altitude) près frontière suisse) agrément Jeunesse et Sports. Yves et Liliane accueillent vos enfants dans une ancienne ferme XVIIe confortablement renovée, 2 ou 3 enfts par chambre avec s. de bns, wc. Située au milieu des pâturages et forêts. Accueil volont. limité à 15 enfts, idéal en cas de 1re séparation. Ambiance familiale et chaleur. Activité VTT, jeux collect., peinture s/bois, tennis, poney, initiat. échecs, fabric. du pain. Tél. : (16) 81-38-12-51

Vins

Directement du vigneron à votre table du vin à decouvrir
MONTLOUIS-S/LOIRE
A.O.C. Sec, demi-sec, moelleux. Méthode champenoise. Plus millesimes dispon. Tarifs sur demande I. CHAPEAU 15, rue des Aîtres-Husseau 37270 Montlouis-sur-Loire Tél. : (16) 47-50-80-64

Association

PARLEZ CHINOIS
China Langue Express Spécialiste des débutants Entreprises exclusivement 42-23-12-53

DEMANDES D'EMPLOI

MAITRE AVOCAT Droit fiscal et Sociétés Etudie ttes propos. Tél. : 47-89-09-68 rep.

Homme 52 ans recherche emploi assembleur, micro-informatique. Tél. : 43-62-60-87

J.H. 33 a., maîtrise droit des affaires Bac C, 5 a. exp. prof. de le domaine ccial cherche poste ccial en milieu bancaire, assurance ou pub. Tél. : 42-28-56-34 (rép.)

J.F. 23 ans, maîtrise de droit, conn. Excel/Word 7 environnement Windows 95 Recherche emploi, juillet/septembre. Tél. : 41-08-74-83

J.H. 29 ans, habit. Paris, cherche emploi
MÉCANICIEN AUTO
région Le Mans-Alençon C.V. : mécanique auto-camion. Chef de magasin et station-service. Responsable d'atelier. Tél. : (16-1) 43-43-67-88

Métreur bâtiment TCE recherche emploi mi-temps tous secteurs d'activités gestion tech. immeubles expertise des sinistres. 47-51-62-81.

Cadre export ind. 25 ans, exp. ASIE avec bureau indé. motivé, visite agents. Fax : 16 67-94-75-85

Universitaire anglophone, cherche poste été 1996, nature linguistique ou autre. 43-07-68-20

Homme, 52 ans, recherche emploi assembleur, micro-informatique. Tél. : 43-62-60-87

J.F. B.T.S. secrétariat, module juridique, exp. près député et ministre, ch. poste dans société ou étude. Tél. : 43-17-74-29 ou 39-66-99-70.

Dans le cas d'une annonce domiciliée au « Monde Publicité », il est impératif de faire figurer la référence sur votre enveloppe, afin que l'on puisse transmettre votre dossier dans les meilleurs délais.

LE MONDE DES CARRIÈRES

L'E.S.C. RENNES
recrute
UN PROFESSEUR DE FINANCE

- Cours en anglais.
- Doctorat acquis ou en cours.
- Connais. de la comptabilité anglo-saxonne.
- Une exp. d'enseig. et d'entreprise est souhaitée.

Poste à pourvoir en juin 96. Env. cand. groupe E.S.C. Rennes, 2, rue Robert-d'Arbrissel, 35065 Rennes Cedex

LE CENTRE CORÉEN DES COLLECTIVITÉS LOCALES
cherche
UNE SECRÉTAIRE
Envoyer CV au 90, av. des Champs-Élysées 75008 Paris.

Ch. personne 40 a. environ cuisine française diététique Mi-temps. 48-34-26-18 ap. 11 h

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE
recrute
16 ASSISTANTS SOCIO-ÉDUCATIFS TERRITORIAUX

Diplôme d'Etat exigé (A. social-éducateur spécialisé - CESF)

Date limite de dépôt des candidatures : 10 juin 1996. L'entretien avec le jury aura lieu entre le 1er et le 15 septembre 1996 à NANCY (54).

Adr. vos demandes de dossier au CONSEIL GÉNÉRAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE 48, rue du Sergent-Blandan C.O. no 19 54035 NANCY CEDEX.

Par arrêté du maire de la ville du Havre, un concours sur titres avec épreuve de médecin territorial est ouvert pour 2 postes :

1 MÉDECIN SPÉCIALITÉ SANTÉ PUBLIQUE
1 MÉDECIN SPÉCIALITÉ MÉDECINE PROFESSIONNELLE

Les candidats doivent être titulaires du diplôme d'Etat de docteur en médecine et justifient d'un diplôme ou certificat d'études spécialisées (Santé Publique ou Médecine Professionnelle).
L'épreuve d'admission aura lieu entre le 22 juillet et le 25 juillet 1996 au Havre.
Les demandes d'inscription doivent être effectuées sur des formulaires disponibles à la Direction des Ressources Humaines de la Ville du Havre - service Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (6e étage de l'Hôtel de Ville) du lundi au vendredi de 8 heures à 16 h 30.
Le retrait des dossiers de candidature est fixé entre le lundi 15 avril 1996 et le lundi 17 juin 1996.
La date limite de dépôt de ces dossiers est fixée au mercredi 19 juin 1996. Ils devront être postés avant cette date, le cachet de la poste faisant foi ou déposés à cette date avant 16 h 30 à l'adresse suivante : Monsieur le Maire de la Ville du Havre Direction des Ressources Humaines Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences BP 51 76084 LE HAVRE CEDEX

Hôtelière-restauratrice cherche
COLLABORATEUR
pour gestion hôtel charme et promotion immobilière Alpes-Références. Tél. : 92-24-42-73

Découvrez votre métier de demain avec Initiatives

LES RENDEZ-VOUS DU LUNDI

Secteurs de Pointe

- Informatique/Réseaux/Télécoms
- Ingénieurs Commerciaux
- Ingénieurs Conseils
- Sciences & Santé

Carrières Technologiques Internationales

Dont Carrières Européennes en Entreprises

Le Monde



Jazz au Village

Le lundi soir, les jazzmen new-yorkais se retrouvent Downtown pour perpétuer la tradition du big band

LA MÉTHODE est simple. Elle est la même pour les spécialistes et les curieux. Dès qu'on entre à Manhattan, on se procure l'épais *Village Voice*. En page « Musiques », on parcourt la sélection d'abord (savoureuses notes de Giddins) et, plus loin, les annonces illustrées (de photos, de dessins, de logos). On peut aller dans les clubs répertoriés de confiance.

Tous les dimanches que le Bon Dieu fait, on peut ainsi entendre Doc Cheatham au Sweet Bazil, à l'heure du brunch. On y tombe aussi sur Pheeroan Aklaff, phénomène de la batterie qui n'a jamais quitté le Downtown, mais qui a servi tout le monde. Une institution. On dîne ou on consomme, ce n'est ni plus ni moins cher qu'à Paris, le lieu est très magiquement habité. Plus de musiciens dans la salle que sur scène, ce qui n'est jamais le cas ailleurs qu'à New York. Descendre ici en club suppose que l'on accepte la vie telle qu'elle va. Davis « Fathead » Newman et Sonny Fortune sont les prochains annoncés du Sweet Bazil. C'est une indication. On consulte un programme comme on feuillette une collection de vignettes de chocolats, comme un trésor, comme une promesse.

Le Sweet Bazil, le Birdland, le Blue Note, et évidemment le sacro-saint Village Vanguard, où l'on se fera un devoir de descendre, quoi qu'il arrive, ne sauraient décevoir. Il ne peut s'y produire que des musiciens de jazz. Et pour une âme bien née, un musicien de jazz ne joue pas bien ou mal (ce jugement de catéchiste) : il est là comme simple témoin d'un fait assez brut : la musique vient ou ne vient pas, et cela ne dépend pas toujours du musicien.

Le reste est affaire de chance, cette autre définition du jazz. Qu'en coin de page on tombe sur l'annonce du trio de McCoy Tyner (Coltrane, les années de feu, le big band, une vie de musique) avec le prince des « saxophones pour saxophonistes », Michael Brecker, c'est la pensée qui s'embrase d'un coup.

Tout un jeu de croisements, d'attente nerveuse, d'excitation blanche, se met en place. On peut repérer Harvy Schwartz dans un bistrot discret, y courir – et continuer de ne pas comprendre pourquoi son invraisemblable musicalité à la basse n'en a jamais fait un Rostropovitch. On ne peut être partout. Le club, c'est ça, c'est la musique entendue à travers l'autre.

UN TRUC SPÉCIAL

Bradley's aime les pianistes, Zinno la cuisine italienne, le Five Spot décale sa tradition, Attila Zoller invite les guitaristes amateurs à en découdre au Smalls, et l'on ne verra jamais mieux Betty Carter qu'en ville. Brooklyn fera l'objet d'un autre panorama. Il s'en passe de belles. On voudrait mentionner le lundi.

Avec le dimanche midi (brunch au Village ou dans Central Park, devant le grand orchestre d'Illinois Jacquet), le lundi est un jour, on le sait, dont les anxieux doivent particulièrement se méfier. Les musiciens ont un truc spécial : ils se regroupent et maintiennent, contre vents et marées, la pratique du big band. C'est le retour du Vanguard Jazz Orchestra dans l'écrin du même nom : grands musiciens modestes, exactitude et surchauffe ; c'est aussi la cohorte de Maria Schneider, que les programmateurs européens seraient bien inspirés d'inviter, à Visiones ; c'est enfin la horde turbulente, libre et déchaînée de David Murray, à la Knitting Factory.

La Knitting Factory, son dédale et ses coursives avec bars secrets, voilà ce qui manque à Paris. La programmation est à la hauteur : free, lounge, Lizards, ou Dadadah (nonet éclectique très représentatif des tendances Downtown, plus proche de Berrocal et des Instants chavirés que de Claude Bolling) ; le lundi enfin, c'est Monsieur Woody Allen à Mickael's, même pas de publicité dans le journal, avec son anche Rico Royal n° 5. Le jeudi, autre jour sensible, le superbe Mingus Big Band Workshop et ses permanents de luxe est au Fez under Time Café (on y sert le menu Mingus).

Tout cela pour dire que, comme en dégustation, on peut y aller à l'aveugle, le *Village Voice* en poche. L'audace se mérite. La désinvolture se peaufine. Évidemment, à ce jeu, on peut échouer dans les marbres du Lincoln Center, devant un programme programmé, composé, arrangé, joué et célébré par Wynton Marsalis, sobrement intitulé : *Morton, Monk, Marsalis*. Prépare-t-il déjà la suite : *Monteverdi, Mozart, Marsalis* ?

Francis Marmande



DESSINS D'OLEG

Brunch au Sweet Bazil

Le Sweet Bazil est en bas de la ville, « *Downtown* », dans le Village. Doc Cheatham, annoncé sans tromperie comme « *legendary trumpeter* », y tient son rôle à la perfection. Comme pour Benny Waters (quatre-vingt-quatorze ans), annoncé au Birdland, l'âge ne fait rien à l'affaire.

Le Sweet Bazil, plutôt spécialisé dans les pointures dans le vent ou les avant-gardistes téméraires, est le lieu idéal d'un brunch dominical devant un musicien d'une grande dignité, qui revient de très loin. Adolphus Anthony Cheatham a effectué sa première tournée en Europe en 1928 (Desnos, Leiris, Paul Colin aux premières loges). A Madrid, Luis Miguel Dominguin et Ava Gardner l'aperçoivent aux pupitres de Perez Prado vingt-cinq ans plus tard. Il a rejoint sur le tard le 360 Degrees Music Experience de Beaver Harris, se produisit à Nice, naguère, avec une belle humeur. Aujourd'hui il donne rendez-vous le dimanche, juste quand la douleur de vivre va vous rattraper.

Carnet de notes

- The Village Vanguard, 1787e Avenue South, à 9 h 30 et 11 h 30 (1 heure les vendredis et samedis). Tél. : (19) 1-212 255-4037.
- Birdland, 2745 Broadway (105e Rue). Tél. : 749-2228.
- Fez under Time Café, 380 Lafayette Street. Tél. : 533-7000.
- Zinno, 126 W 13e Rue. Tél. : 924-5182.
- Bradley's, 70 University Place. Tél. : 228-6440.
- The Five Spot, 4 W 31e Rue. Tél. : 631-0100.
- Blue Note, 131 W 3e Rue. Tél. : 475-8592.
- Sweet Bazil, 88 7e Avenue South. Tél. : 242-1785.
- Smalls, 183 W 10e Rue (7e Avenue).

Ski au printemps

● NUITS FROIDES et étoilées, journées ensoleillées, voilà le menu des dernières semaines de glisse sur les sommets français avec, en prime, une neige « transformée », dite de « printemps », facile à skier grâce à un phénomène naturel. Durant la nuit, la neige gèle en surface. Dès les premiers rayons du soleil, la couche superficielle fond sur quelques centimètres, devenant très douce. Point d'effort à fournir pour faire tourner les skis. Impression d'évoluer tel un champion ! Reste que la meilleure neige se trouve au-delà des 2 000 mètres. Il faut donc choisir une station haut perchée. De même que le bon ski se pratique de 10 à 14 heures. L'après-midi, la neige se gorge d'eau, se transformant en « soupe ».

● LES STATIONS françaises demeurent, pour la plupart, ouvertes jusqu'au 1er mai, voire quelques jours de plus et affichent des formules, associant hébergement et pratique du ski, qui s'avèrent des plus attrayantes. A Val-d'Isère (Savoie), durant la Semaine ski de printemps, du 20 au 27 avril, le forfait (3, 4, 5 ou 7 jours : de 1 430 F en 2 étoiles le week-end, à 5 830 F en 4 étoiles pour une semaine : Val-hôtel, tél. : 79-06-18-90) inclut chambre et petit déjeuner, remontées mécaniques, moniteur chaque matin (groupe de 6 personnes) et entrée à la piscine ; avec possibilité de louer le matériel (ski, surf, chaussures) à moindre prix (430 F, 7 jours) et de tester durant une journée les nouveaux modèles des fabricants. Une quinzaine d'itinéraires « hors piste » se découvrent sur les traces du moniteur-guide, qui choisit les meilleurs versants, selon les conditions météorologiques du jour. La station ferme le 5 mai (la dernière semaine, appartement 7 jours et remontées : 1 200 F par personne).

● BELLE ÉPOQUE entre toutes pour Val-Thorens (Savoie), perchée à 2 000 mètres, orientée au nord et peu appréciée des frileux au plein cœur de l'hiver (tél. : 79-00-01-06). 100 % des remontées mécaniques demeurent ouvertes, de même que la liaison permettant de rejoindre Courchevel, via les Menuires et Méribel sans déchausser. La balade « ski de printemps » avec moniteur est facturée 300 F par jour, et le forfait « appartement-remontées » coûte 1 255 F la semaine en partageant un studio à quatre ; ou encore 2 725 F dans une formule en demi-pension dans un hôtel 3 étoiles. Des forfaits comparables sont appliqués à Méribel (79-00-50-00) : en appartement à partir de 1 375 F, et 230 F de journée « ski découverte » avec moniteur.

● C'EST ENFIN la grande saison des randonnées à peau de phoque. Les néophytes apprécieront s'ils choisissent des balades douces, avec un faible dénivelé à grimper chaque jour : environ 1 000 mètres, et une petite charge à porter jusqu'au refuge d'altitude où l'on passe la nuit. De magnifiques virées autour du mont Blanc sont organisées au départ de Chamonix, la Mecque des randonneurs. Exemples : 2 jours, dans la vallée Blanche, 1 500 F ; stage de 4 jours : 2 550 F ; raid Chamonix-Zermatt, 6 jours : 4 000 F (tél. : 50-53-00-24).

● LES ALPES DU SUD, fortement enneigées cet hiver, offrent le meilleur ski de randonnée. Notamment en Vallouise. Des périples sont programmés en avril-mai par Azimut (tél. : 92-23-04-51), notamment dans le Cirque de la Pilatte avec retour chaque soir à l'hôtel : 2 280 F pour 4 jours. Formule comparable dans le massif du Briançonnais avec nuit en refuges. Des grands et petits tours du somptueux glacier de la Meije sont proposés par le Bureau des guides des Ecrins (tél. : 92-23-32-02).

Florence Evin

Retour du soleil

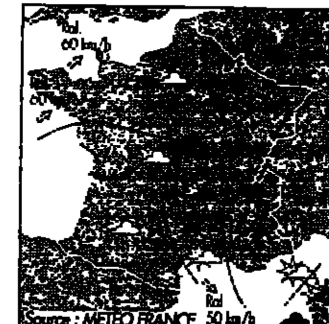
LA PERTURBATION provoquée par le système dépressionnaire du nord Atlantique s'évacue vers l'est. A l'arrière, une poussée anticyclonique en provenance des Açores favorisera l'ensoleillement et la douceur sur la plupart des régions, l'onde perturbée suivante étant rejetée vers les îles britanniques et ne faisant qu'effleurer les côtes de la Manche.

Jeudi, la journée débutera sous un ciel couvert accompagné d'ondées éparses de l'Alsace au Jura, aux Alpes, ainsi que sur la Côte d'Azur et la Corse. En plaine, l'amélioration sera rapide avec le retour d'éclaircies de plus en plus belles. En montagne, le ciel restera assez chargé. Autour du golfe du Lion et jusqu'aux bouches du Rhône, le soleil brillera très généreusement, mais le mistral et surtout la tramontane souffleront encore entre 80 et 100 km/h en rafales en début de journée, pour tomber rapidement par la suite, le vent devenant variable et faible dans l'après-midi.

De la Lorraine à la vallée de la Saône et au Massif Central, la journée s'annonce agréable même si quelques développements nuageux cacheront par moments le soleil l'après-midi. Sur le Sud-Ouest, la grisaille du petit matin se déchirera rapidement et, par la suite, le soleil sera radieux. Il le sera également, avec un ciel simplement légèrement voilé en matinée, sur le sud des Pays-de-Loire et le Poitou-Charentes. Au nord de la Loire, soit de la Bretagne à la frontière belge en passant par la Normandie, la région parisienne, la Champagne et l'Orléanais, le soleil fera de belles apparitions malgré des nuages d'altitude par moments plus denses. Sur les côtes de la Manche, le ciel sera un peu plus nuageux et le vent de sud-ouest atteindra 50 km/h en rafales.

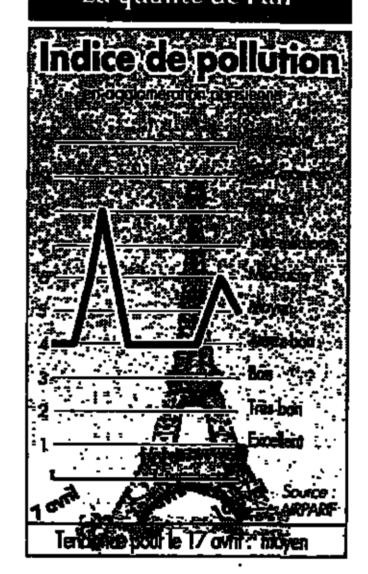
Les températures minimales seront homogènes : entre 4 et 8 degrés le plus souvent, localement 2 degrés sur les Ardennes et le Massif Central, elles atteindront 8 à 12 degrés sur l'extrême Sud-Est. L'après-midi, il fera 14 à 18 degrés de la Bretagne au Nord et au Nord-Est, 17 à 19 du Centre-Ouest au Bassin parisien, 15 à 16 sur le Massif Central, 19 à 21 sur les régions méridionales, localement 23 en Provence intérieure.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

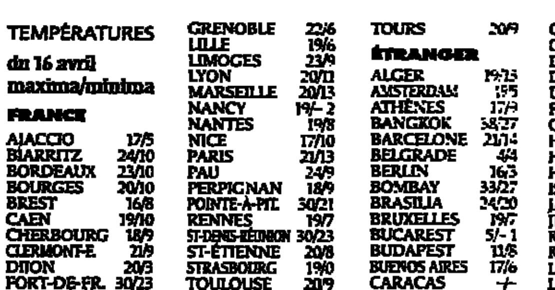


Prévisions pour le 18 avril vers 12h00

La qualité de l'air





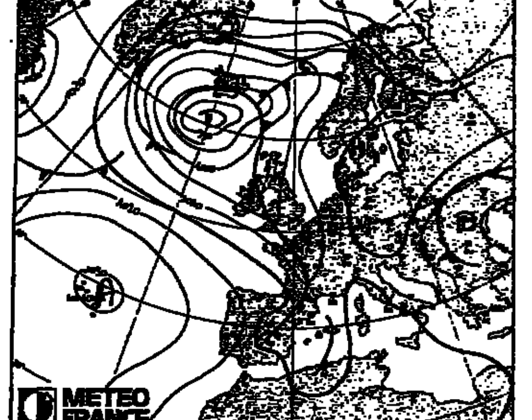




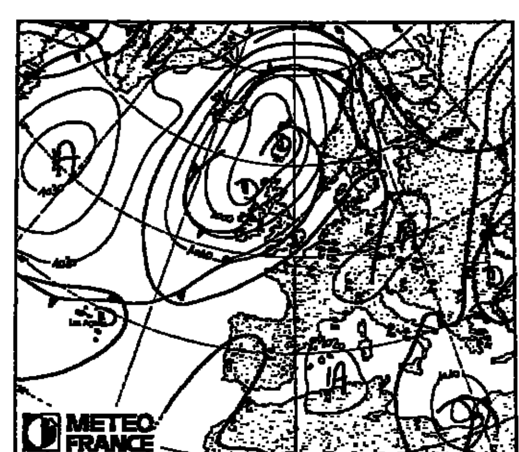
TEMPÉRATURES du 16 avril maxima/minima

FRANCE				
AJACCIO	17/5		GRENOBLE	22/6
BIARRITZ	24/10		LILLE	19/6
BORDEAUX	23/10		LIMOGES	23/9
BOURGES	20/10		LYON	20/11
BREST	16/8		MARSEILLE	20/13
CAEN	19/10		NANCY	19/–2
CHERBOURG	18/9		NANTES	19/8
CLERMONT-F.	21/9		NICE	17/10
DIJON	20/3		PARIS	21/13
FORT-DE-FR.	30/23		PAU	24/9
			PERPIGNAN	18/9
			POINTE-À-PIT.	30/21
			RENNES	19/7
			ST-DENIS-RÉUNION	30/23
			ST-ÉTIENNE	20/8
			STRASBOURG	19/0
			TOULOUSE	20/9
			TOURS	20/9

ÉTRANGER										
ALGER	19/15	CHICAGO	7/–1	LISBONNE	20/11	PRETORIA	25/13
AMSTERDAM	15/5	COPENHAGUE	12/0	LONDRES	19/10	RABAT	20/15
ATHÈNES	17/9	DAKAR	26/21	LOS ANGELES	18/13	RIO DE JAN.	30/26
BANGKOK	38/27	DUBAI	32/21	LUXEMBOURG	17/6	ROME	17/4
BARCELONE	21/14	DUBLIN	13/8	MADRID	25/8	SAN FRANC.	16/11
BELGRADE	4/4	FRANCFORT	19/3	MARRAKECH	27/15	SANTIAGO	21/4
BERLIN	16/3	GENÈVE	17/3	MEXICO	28/7	SÉVILLE	27/12
BOMBAY	33/27	HANOÏ	24/20	MILAN	19/1	ST-PÉTERS.	9/1
BRASILIA	24/20	HELSINKI	5/0	MONTRÉAL	13/2	STOCKHOLM	14/2
BRUXELLES	19/7	HONGKONG	26/22	MOSCOU	10/2	SYDNEY	23/11
BUCAREST	5/–1	ISTANBUL	12/7	MUNICH	14/–1	TENERIFE	24/18
BUDAPEST	11/8	JAKARTA	31/26	NAIROBI	24/15	TOKYO	13/9
BUENOS AIRES	17/6	JÉRUSALEM	–/–	NEW DELHI	39/27	TUNIS	19/7
CARACAS	–/–	KIEV	14/6	NEW YORK	13/7	VARSOVIE	14/1
		KINSHASA	31/25	PALMA DE M.	19/9	VENISE	20/6
		LE CAIRE	34/18	PÉKIN	25/5	VIENNE	12/5
		LIMA	22/17	PRAGUE	14/–1		



Situation le 17 avril, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 19 avril, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

Le souvenir de Max Jacob

« HOMME laborieux, pas aussi saint qu'on le dit, pas aussi dépravé qu'on le croit », ainsi qu'il se définissait lui-même, le pauvre Max Jacob a sa légende. Elle intéressera, elle intéresse déjà plus que son œuvre, ou du moins c'est par sa légende que les écrits de cet esprit funambulesque amuseront et, par endroits même, pourront émouvoir.

L'instruction de son procès en canonisation littéraire sera singulièrement facilitée par le nombre des biographies, des essais et des témoignages que, deux ans seulement après sa mort, sa mémoire suscite déjà. Max Jacob avait des amis, qui le peignent sous des jours divers, mais également sympathiques, et s'emploient à le définir de leur mieux, à travers ce qu'ils ont vu et su de lui, et ce qu'il en a écrit lui-même, dans ses vers, ses contes, ses romans, où il a mêlé à plaisir l'amertume et la drôlerie, la fable et la confession.

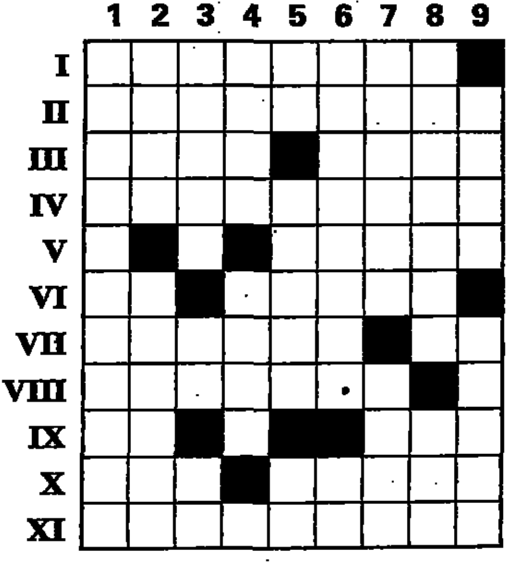
Facétieux, farceur et bouffon, non sans tourments et plaies secrètes, Max Jacob a terminé en saint sa vie baroque dans le drame et sous la palme du martyre, étant mort au camp de Drancy où, sans égard à sa conversion au catholicisme, les Allemands l'avaient interné comme juif.

Littérairement, que vaut l'œuvre ? Bien moins importante en messages et en jet poétique que celle d'Apollinaire dans ses grands moments ; devançant par endroits le surréalisme dans les expressions instinctives du *Cornet à dés* ; prodigue en vers de mirliton soigneusement voulus tels, alternant avec de beaux cris de douleur non feinte ni voilée ; répudiant toute ordonnance et toute logique ; mêlant le trivial burlesque et le vrai pur.

Émile Henriot
(18 avril 1946.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6803



HORIZONTALEMENT

I. Verres de montres. – II. Une patte qui peut être de velours. – III. Généralement difficile à décrocher quand il est grand. Des hommes dans la marine. – IV. Comme des stations où l'on peut aller boire. – V. Privé de chef. – VI. Divinité. Dans le Finistère. – VII. Roi de Germanie. Peuple de l'Inde. – VIII. Une femme qui nous trompe. – IX. Abréviation. Peut salir un mur. – X. Joli couvert. Comme un raisonnement concluant par analogie. – XI. Qui fait passer le devoir avant tout.

VERTICALEMENT

1. Faisaient bien bouffer. – 2. En Malaisie. Qui connaît bien le sujet. – 3. Meurtrie comme une duchesse. Métal transuranien. A réclamer ! – 4. Lever le pied. Vapeur. – 5. Pronom. Colin au marché. D'un auxiliaire. – 6. Qui n'apportent aucun agrément. Un peu de soupe. – 7. Mise à plat. Ça presse ! – 8. Donne de l'élasticité. En France. – 9. Peut soutenir la culotte. Une très grosse bombe.

SOLUTION DU N° 6802

HORIZONTALEMENT

I. Emoulues. – II. Massières. – III. Mie. Elève. – IV. Egrène. Ré. – V. Trent. SA. – VI. Rend. Apia. – VII. Olténie. – VIII. Pé. Tancer. – IX. Etats. Ire. – X. Stressant. – XI. Esseulés.

VERTICALEMENT

1. Emmétropes. – 2. Maigrelette. – 3. Osèrent. Ars. – 4. Us. Endettés. – 5. Lient. Nasse. – 6. Uélé. Ain. Su. – 7. Ere. Spécial. – 8. Sevrai. Erne. – 9. Sée. Arrêts.

Guy Brouty

PARIS EN VISITE

Vendredi 19 avril

■ **L'ÎLE SAINT-LOUIS** (50 F), 11 heures et 15 h 30, sortie du métro Pont-Marie (Claude Marti).

■ **LE QUARTIER LA RAPPÉE-MAZAS** (60 F), 11 heures, angle du boulevard Henri-IV et du boulevard Bourdon (Vincent de Langlade).

■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : trésors de l'art byzantin, 11 h 30 ; *L'Accordée de village*, de Greuze, 12 h 30 ; sculpture et rites funéraires aux XVIIe et XVIIIe siècles, 14 h 30 ; *Adonis mort*, de Laurent de La Hyre, 18 h 30 (Musées nationaux).

■ **MUSÉE D'ORSAY** : une œuvre à voir, *La Chambre de Van Gogh à Arles*, de Van Gogh (24 F + prix d'entrée), 12 h 30 (Musées nationaux).

■ **GRAND PALAIS** : exposition Corot (50 F + prix d'entrée), 13 h 30, devant l'accueil des groupes (Christine Merle).

■ **LA CONCIERGERIE** (50 F + prix d'entrée), 14 heures, devant l'entrée de la Sainte-Chapelle (Institut culturel de Paris).

■ **LES SALONS DE L'HÔTEL DE LASSAY**, résidence du président de l'Assemblée nationale (carte d'identité, 50 F), 14 heures, 33, quai d'Orsay (Mme Cazes).

■ **L'ASSEMBLÉE NATIONALE**, 14 h 20 (carte d'identité, 50 F), angle des rues de Lille et de Courty (Christine Merle) ; 15 h 30 (carte d'identité, 55 F), sortie du métro Assemblée-Nationale côté Assemblée nationale (Paris et son histoire).

■ **MONTMARTRE** (50 F), 14 h 30, en haut du funiculaire (Paris autrefois).

■ **LE PANTHÉON** : visite pour les jeunes (30 F + prix d'entrée), 14 h 30, devant l'entrée côté place du Panthéon (Monuments historiques).

■ **LA PLAINE MONCEAU** : hôtels et maisons d'artistes (50 F), 14 h 30, sortie du métro Monceau (Paris pittoresque et insolite).

■ **LE QUARTIER DE LA MANUFACTURE DES GOBELINS**, dans l'histoire de la Bièvre (45 F), 14 h 30, devant la mairie du 13e (Paris capitale historique).

■ **LA BIBLIOTHÈQUE FORNEY** : collections iconographiques (37 F), 14 h 45, 1, rue du Figuier (Monuments historiques).

■ **LA CATHÉDRALE GRECQUE SAINT-ETIENNE** et l'église Saint-Pierre-de-Chaillot (55 F + prix d'entrée), 15 heures, 7, rue Georges-Bizet (Paris et son histoire).

■ **DE L'ARBALÈTE AU FER À MOULIN** (60 F), 15 heures, sortie du métro Monge, côté escalier roulant (Vincent de Langlade).

■ **LES FONTAINES DE LA RIVE DROITE** autour du quartier des Halles (37 F), 15 heures, sortie du métro Louvre (Monuments historiques).

■ **MARAIS** : hôtels, jardins et place des Vosges (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

■ **LE QUARTIER DE LA NOUVELLE ATHÈNES** (50 F), 15 heures, sortie du métro Notre-Dame-de-Lorette (Paris passé, présent).

■ **MUSÉE DU PETIT PALAIS** : exposition Dürer, 15 h 10 (50 F + prix d'entrée), hall d'entrée (Pierre-Yves Jaslet) ; 15 h 15 (55 F + prix d'entrée), en bas des marches du musée (Europ explo).

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	40-65-25-25
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe : Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr	36 63 81 22
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 44-08-78-30
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33
Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.

PRINTED IN FRANCE. 1994

Le Monde PUBLICITÉ

Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA

Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax
Directeur commercial : Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **ÉTATS-UNIS.** American Airlines vient d'obtenir du département américain des transports une licence d'exploitation immédiate de la ligne Boston-Paris. American Airlines assurera la liaison Boston-Orly, tandis que Trans World Airlines continuera de desservir la ligne Boston-Roissy-Charles-de-Gaulle. – *(AFP.)*

■ **AUSTRALIE.** Le nouveau gouvernement australien vient d'augmenter le nombre des visas « travail-vacances », qu'il délivre chaque année aux jeunes âgés de dix-huit à vingt-cinq ans, de 16 500 à 21 000 pour les Britanniques et de 33 000 à 42 000 pour les autres étrangers. Ces visas sont valables un an.

■ **FRANCE.** Jacques Douté, ancien président des hôteliers de tourisme de la Gironde, vient de créer les « hôtels vermeil » qui assureront des réductions de 50 % aux détenteurs de la carte du même nom. Le système devrait entrer en vigueur dès l'automne prochain. – *(AFP.)*

■ **AFRIQUE DU SUD.** Les travaux de modernisation de l'aéroport de Johannesburg risquent de provoquer des retards sur les vols internationaux au cours des dix-huit prochains mois. Des zones d'accès à bord vont en particulier être fermées et les passagers seront donc transportés par navettes jusqu'aux avions, au lieu d'embarquer directement par les satellites. – *(AFP.)*

■ **HÔTELLERIE.** La chaîne Holiday Inn Worldwide teste actuellement dans les chambres de cinq de ses établissements installés à Cologne, Hambourg, Heidelberg, Munich et Wiesbaden, en Allemagne, un équipement télévision-mutimédia comprenant logiciels intégrés, lecteur de CD, jeux, connections Internet, traitement de texte, base de données et transmission de fax. Au cours des deux prochains mois, des audiothèques, avec lecteur de CD et de livres enregistrés sur cassettes seront disponibles dans les hôtels Holiday Inn de Bruxelles-Aéroport, Genève, Leeds (Grande-Bretagne), Tossens (Allemagne), Eindhoven et Amsterdam-Schipol (Pays-Bas).

ÉCRANS Au moment où Jean-Paul Belmondo s'indignait de la mauvaise distribution des films français en général (et du sien, *Désiré*, en particulier), Unifrance Film In-







ternational lançait un plan de relance destiné à améliorer l'exportation des films français à l'étranger. ● LE FILM INDÉPENDANT américain *Safe*, à mi-chemin du film d'auteur et du cinéma d'épouvante, n'en marque pas moins les sorties de la semaine ● LE CENTRE POMPIDOU offre pendant six mois aux cinéphiles plus de cent films turcs.

Le cinéma français augmente sa « puissance de feu » à l'exportation

Unifrance Film International redéfinit sa stratégie. Fort d'un budget en hausse, cet organisme chargé de la promotion du septième art à l'étranger veut doubler la part de marché des productions hexagonales en Europe de l'Ouest et au Québec

LE 10 AVRIL s'est tenu un comité directeur exceptionnel d'Unifrance Film International, l'organisme interprofessionnel chargé de la promotion du cinéma français à l'étranger. Son but : définir pratiquement les actions en faveur de la diffusion des films nationaux hors des frontières, diffusion tenue désormais comme l'une des principales lignes de force de la survie, voire de l'essor, du cinéma français (*Le Monde* du 25 octobre 1995). Coïncidence significative, c'est ce même 10 avril que sortait *Désiré*, devenu, à la suite de l'intervention spectaculaire de Jean-Paul Belmondo, l'emblème de la défense de cette même cinématographie dans ses propres salles (*Le Monde* du 9 avril). *Désiré* qui est produit par Daniel Toscan du Plantier, par ailleurs président d'Unifrance.

La présence dans les salles est bien l'enjeu de la stratégie définie par le comité directeur. En préambule à sa présentation des travaux, Daniel Toscan du Plantier rappelle, en effet, que les films français circulent relativement bien à l'étranger, en nombre de titres vendus et à destination des petits écrans. Mais que, dans des pays dont le cinéma national est moribond et qui ont abandonné leurs salles obscures à l'hégémonie américaine, les distributeurs locaux sont souvent devenus des intermédiaires pour leurs chaînes de télévision, sans défendre les films en salles. Et qu'ainsi le cinéma français court le risque de se fondre dans une matière première audiovisuelle indifférenciée, alors que c'est sur grand écran qu'il acquiert sa singularité – et, en cas de succès, rapporte le plus d'argent aux producteurs. Mot d'ordre du plan mis en place par Unifrance : passer d'une logique promotionnelle à une logique économique. Comme prévu depuis qu'au printemps 1994 professionnels et pouvoirs publics ont entrepris une réflexion de fond sur l'exportation, la cible principale doit être l'Europe de l'Ouest, traditionnellement le premier marché du cinéma français à l'étranger, mais en récession constante depuis le début des années 80 (baisse continue en Allemagne, le premier acheteur, effondrement de l'Italie, partenaire traditionnel). Schématiquement, l'objectif retenu est de doubler la part de marché française sur les quatre principaux marchés, c'est-à-dire atteindre 5 % en Allemagne, 7 % en Espagne, 4 % en Grande-Bretagne, 7 % en Italie (auxquels s'ajoute une zone habituellement traitée dans le même cadre, le Québec, où on vise 8 %).

Le mérite de cette approche est de se fonder sur les publics. Elle se double d'une prise en compte des meilleurs atouts de la production nationale, en fixant pour chaque pays un résultat à atteindre par le film le plus porteur. *« Il y a sept ans, un succès français attirait deux millions de spectateurs étrangers, aujourd'hui environ 700 000. Le premier objectif est de retrouver le niveau antérieur »*, souligne Daniel Marquet, responsable des ventes à l'étranger du Studio Canal Plus, qui a obtenu de bons résultats d'exportation, notamment avec *La Haine*, *Nelly et M. Arnaud*, *Le bonheur est dans le pré* et *Beaumarchais*.

DAVANTAGE DE PARTICIPATION

La méthode retenue consistera à choisir au cas par cas, c'est-à-dire film par film, pays par pays et distributeur par distributeur, à participer à la sortie des titres considérés par Unifrance comme les plus susceptibles de s'imposer. Essentiellement, en participant au tirage de copies supplémentaires, au sous-titrage, voire au doublage (en Grande-Bretagne, où la récente expérience de *Gazon maudit* ouvre quelques espérances) et à la publicité. Huit millions de francs dégagés par le Centre national du cinéma pour l'exportation serviront à ces opérations ponctuelles. Marc Tessier, directeur général du Centre national de la cinématographie (CNC), s'est engagé à les faciliter au maximum, en les libérant des procédures administratives lourdes qui ralentissent ou empêchent souvent ce type d'action.

M. Tessier annonce le soutien inconditionnel à Unifrance de la part du CNC dans ce projet, en réservant aux pouvoirs publics la tâche de procéder, fin 1997, à une évaluation des résultats obtenus face aux efforts consentis. Il sera alors temps également de vérifier la juste répartition des avantages consentis par Unifrance à certains titres. Sous bénéfice de ces inventaires, Daniel Toscan du Plantier ne cache pas son espoir de voir les moyens mis au service de cette action se développer dans le futur, pour atteindre une « puissance de feu » évaluée à 30 millions de francs.

L'Europe de l'Ouest est bien la priorité, les crédits qui lui sont affectés passant de 27 % en 1995 à 36 % en 1996, dans le cadre d'un budget lui-même porté de 48,78 millions à 58,68.

RELATIONS DIRECTES

Les autres parties du monde ne sont pas abandonnées. Unifrance annonce le développement des relations directes avec les distributeurs, voire, en leur absence, les exploitants dans les pays d'Europe de l'Est, à l'image de ce qui a commencé d'être mis en place en République tchèque (*Le Monde* du 14 mars). L'Europe de l'Est est la seule autre zone dont la part au sein du budget d'Unifrance augmente aussi, passant de 8 % à 11 %.

En Asie, devenu devant l'Amérique le deuxième continent client du cinéma français, le Festival de Yokohama, désormais « dédoublé » à Taïwan et sans doute bientôt en Corée du Sud, est considéré comme une expérience concluante. Il n'en va pas de même avec la vitrine française organisée par Unifrance aux Etats-Unis, le Festival de Sarasota, maintenu plutôt comme un pis-aller dans la mesure où *« il n'est pas question de reculer »*, mais pour lequel une solution de remplacement est recherchée.

Jean-Michel Frodon

Les productions françaises à l'étranger



Box office international, en millions de francs

	Hors France	Europe et Québec **	USA
Langue française			
Trois couleurs - Rouge	54,69	34,29	20,40
La Reine Margot	49,50	39,27	10,21
Farinelli	46,33	32,88	13,44
Gazon Maudit	27,57	22,55	5,02
La Cité des enfants perdus	19,68	13,79	5,89
La Haine	16,43	16,08	0,35
Un Indien dans la ville	14,92	14,92	–
Un Hussard sur le toit	14,76	14,76	–
La Cérémonie	13,28	13,28	–
Nelly et M. Arnaud	11,91	11,91	–
Langues étrangères			
Léon	169,29	67,46	101,83

* Films sortis sur le marché national depuis 24 mois.
** Europe/Québec = Québec, Allemagne, Italie, Bruxelles, Espagne (Madrid, Barcelone), Suisse, Grande-Bretagne.

RÉPARTITION DES RECETTES EN SALLES DES FILMS FRANÇAIS À L'ÉTRANGER EN 1994 : Europe occidentale 40 % ; Europe de l'Est 1 % ; Reste du monde 15 % ; Etats-Unis/Canada 36 % ; Japon 8 %.

Source : Unifrance Film — Infographie *Le Monde*

Coup fourré à New York ?

Malgré de nombreuses tentatives, le cinéma français n'a toujours pas trouvé le moyen de s'implanter durablement sur un marché américain inflexiblement rétif aux « corps étrangers ». Le récent échec de la version doublée d'*Un Indien dans la ville* en témoigne, et la sortie le 7 juin des *Visiteurs* n'est plus que l'épilogue amer d'une autre tentative d'entrer par la grande porte. Du moins le cinéma d'auteur, à dose homéopathique, a-t-il trouvé un public à New York, grâce à des initiatives particulières parmi lesquelles les « semaines » organisées par les *Cahiers du cinéma*. Créés en 1978 par Serge Daney, ces programmes avaient obtenu la reconnaissance des cinéphiles. Il est curieux qu'Unifrance ait souhaité se substituer à la Semaine des *Cahiers* en organisant, à sa place, du 15 au 28 mars, des Rendez-vous with French Cinema Today au même endroit (le Lincoln Center). Comme si les déjà faibles forces du cinéma français avaient de surcroît besoin de se faire concurrence.

Mécontentement contre Bruxelles

Le délégué général d'Unifrance, Bruno Berthemy, n'est pas content des institutions européennes destinées à soutenir le cinéma. L'organe de promotion du cinéma, qui organise des voyages à l'étranger de vedettes françaises pour soutenir la sortie des films, avait proposé aux responsables de Média 2, qui regroupe les initiatives communautaires, de mettre en place des opérations similaires à l'échelle de l'Union. Aux côtés d'Unifrance, huit autres organismes nationaux à la fonction comparable se sont associés à cette proposition. *« Non seulement Bruxelles a refusé,* indique M. Berthémy, *mais nous savons que notre dossier n'a pas été étudié, et les instances européennes n'ont même pas jugé utile de nous répondre. »* Daniel Toscan du Plantier, qui partage l'ire de son délégué général, en vient à se demander publiquement si les responsables européens ne sont pas les *« complices, conscients ou inconscients, de la domination américaine »*.

L'Association de diffusion du cinéma indépendant est en danger de disparition

ON NE TROUVERA PAS un professionnel pour dire le contraire : depuis sa création il y a quatre ans, l'Agence du cinéma indépendant pour sa diffusion (Acid) a fait un travail remarquable en faveur de la diversité des films et de l'extension de leur présence sur les écrans. Pourtant, cette association régie par la loi de 1901 est menacée de disparition à brève échéance. Alors même que « l'affaire *Désiré* » vient de projeter une lumière crue sur la difficulté d'accès aux salles lorsque les films ne sont pas soutenus par un grand circuit, l'organisme qui s'est voué à élargir le goulot d'étranglement de la distribution pourrait être contraint de cesser ses activités.

Acid est née en 1992 à la suite de la publication d'un manifeste intitulé *Résister* et signé par cent cinquante cinéastes. Plus d'une centaine d'entre eux sont aujourd'hui membres de l'association que préside Jean-Henri Roger. Elle part d'un constat : le principal problème du cinéma en France est moins la production, qui demeure quantitativement élevée et qualitativement variée, que la distribution. Les fondateurs d'Acid ont donc décidé d'aller eux-mêmes présenter des films aux exploitants de province, auxquels les distributeurs n'ont souvent pas la possibilité de s'adresser *« et ainsi de modifier le rapport entre les œuvres et ceux qui les commercialisent*, souligne Jean-Henri Roger. *Il n'est pas question pour nous de nous substituer aux distributeurs, nous avons besoin d'eux, nous sommes là pour les aider »*.

L'Acid se préoccupe donc dans un premier temps de projeter aux groupes d'exploitants de province des films dont le réalisateur a souhaité bénéficier de son soutien. Ce sont aujourd'hui, en régions, quelque deux cents cinémas qui font régulièrement appel à cette procédure. Incidemment, des cinéastes sont ainsi amenés à défendre des films d'autres cinéastes, facteur de solidarité au sein d'une profession qui en a bien besoin.

Dans un deuxième temps, l'association participe à la promotion locale des titres lorsqu'ils ont été achetés, en faisant venir sur place auteurs, acteurs et techniciens. Enfin, l'association bénéficie d'un droit de tirage d'une cinquantaine de copies par an en faveur de films dès lors qu'ils ont obtenu un total de dix semaines d'exploitation.

LE BUDGET REMIS EN QUESTION

Les actions de l'Acid ont un réel impact économique. *A la vie, à la mort !* de Robert Guediguian a pu, par exemple, bénéficier de sept copies supplémentaires. Au total, ce sont quelque 60 000 entrées, soit 1,8 million de francs, qui ont été générés grâce à l'action de l'association. Celle-ci organise également des manifestations qui relèvent davantage de l'action culturelle, comme la projection de nouveautés durant le Festival de Cannes, ou des projections au cinéma Républic – à chaque fois un réalisateur présentant le travail d'un de ses confrères : ils sont quatre-vingts à en avoir déjà profité.

Employant cinq personnes, l'Acid fonctionne avec un budget de 2 millions de francs, somme bien modeste en égard aux fonds investis dans la défense du cinéma. Mais ce budget est aujourd'hui remis en question. La moitié vient du Centre national du cinéma (CNC), bailleur de fond à hauteur de 550 000 francs et intermédiaire pour 450 000 francs venus de la Datar et du Fonds d'intervention culturel, service interministériel.

Ces 450 000 francs sont aujourd'hui bloqués, suite aux restrictions budgétaires. Le second million, fourni par les sociétés de perception de droits, est lui aussi en partie remis en cause. Trois des employés de l'association risquent d'être licenciés très bientôt, et le fonctionnement même de l'organisme rendu impossible du fait de ces restrictions.

Au-delà du cas particulier de l'association qu'il préside, Jean-Henri Roger souligne combien *« face à la tendance dominante à la concentration, le maintien de structures offrant une alternative est nécessaire »*. Et il avertit que la disparition d'une telle structure entraînerait à terme la diminution de la production et son recentrage sur les seuls produits « gros porteurs ». Le directeur général du CNC, Marc Tessier, qui a reçu les représentants d'Acid le 15 avril, doit organiser prochainement une réunion avec toutes les parties concernées pour trouver une solution à un problème concret et urgent, mais qui pourrait également devenir un symbole.

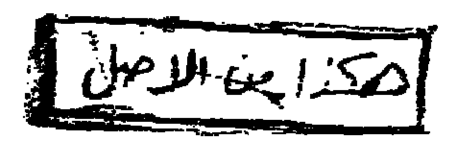
J.-M. F.

Jack Lang, les socialistes et l'« affaire Désiré »

INTERROGÉ, dimanche 14 avril, au « Grand Jury RTL-*Le Monde* », sur l'« affaire *Désiré* » et la question de l'accès aux salles, l'ancien ministre de la culture, Jack Lang, a estimé que, *« pour faire face à la concentration grandissante du pouvoir de vie ou de mort sur les films entre les mains d'une poignée de décideurs »*, deux mesures s'imposaient *« en urgence »*. Jack Lang demande *« un accord avec les grands circuits pour que, sous peine de sanctions, ils accordent une véritable chance à la diffusion des films français. Une société privée – si vénérable soit-elle – ne peut prétendre à la fois se comporter en instrument de la colonisation hollywoodienne et être le bénéficiaire de fonds publics ou parapublics français alors même qu'elle étoufferait la diffusion de films nationaux »*.

Le maire de Blois désire, en outre, une réforme du Fonds de soutien, pour établir une proportionnalité entre *« le montant des sommes attribuées aux diffuseurs et la part qu'ils réserveront effectivement, à l'avenir, aux films européens et français dans leur programmation »*. M. Lang a demandé à la puissance publique de *« faire prévaloir un double équilibre »* : entre cinéma français et cinéma américain, et, à l'intérieur du cinéma français, entre les diverses catégories de films. L'ancien locataire de la Rue de Valois a affirmé sa confiance dans le directeur général du Centre national du cinéma pour agir en ce sens.

D'autre part, le secrétariat à la culture et aux médias du Parti socialiste a également pris position. Frédérique Bredin, secrétaire nationale du PS en charge de ces domaines, appelle à *« modifier au plus vite les modalités de soutien à l'exploitation et faciliter la programmation des films français et européens dans les salles »*. Le communiqué rejoint ainsi la campagne développée par les professionnels pour que la part du Fonds de soutien bénéficiant aux exploitants, *« notamment [ceux qui gèrent] des multiplexes »*, dépend de la part accordée aux films européens sur leurs écrans.



L'« hygiénisme » américain : un vrai cauchemar

Safe. Entre cinéma d'auteur et d'épouvante un film pour frémir au simple contact du réel

Film américain de Todd Haynes. Avec Julianne Moore, Peter Friedman, Xander Berkeley, James LeGros (1 h 58).

Une jeune ménagère californienne engluée dans une vie quotidienne banale et protégée se met progressivement à développer des allergies qui se traduisent par des démangeaisons, des difficultés respiratoires, des évanouissements : le film de Todd Haynes, une des bonnes surprises de la Quinzaine des réalisateurs au Festival de Cannes 1995, constitue une approche froide, quasi clinique, d'un itinéraire effrayant.

Réussissant la jonction entre cinéma d'auteur indépendant et film d'épouvante, *Safe* restitue minutieusement les tentatives de son héroïne, qui cherche à trouver la cause de son mal, et la suit dans sa descente inéluctable. Jusqu'à ce centre de thérapie proche d'une secte *new age*, dont le gourou développe un discours culpabilisant selon lequel les patients sont présumés la cause première de leurs maux. *« C'est parce qu'il ne s'aime pas assez qu'il est malade »*, affirme-t-il en désignant la silhouette claudicante d'un infirme.

Le film de Todd Haynes est singulier parce que la vie de son personnage principal est une vie sans histoires, une répétition sans fin d'instants du quotidien, thé entre voisines et shopping, un temps indifférent où le récit ne peut se cristalliser sur un quelconque accident. Le malaise ainsi ressenti par le spectateur provient notamment d'une impossibilité à s'identifier avec une figure observée de loin, avec toute la distance d'un entomologiste un peu cynique. Les allergies de l'héroïne peuvent être vues comme une pathologie née d'un univers expurgé de tout mal, d'un temps marqué par la fin de l'histoire, d'une asepsie qui produit ses propres germes.

Mais *Safe* n'est pas seulement un documentaire sur le cauchemar hygiéniste américain. La maladie de l'héroïne est une métaphore. Pratiquant un mode de vie – celui de la bourgeoisie californienne – présenté comme un modèle idéal universel, comme l'Eldorado des civilisations ayant connu la faillite de toutes les eschatologies, la ménagère de Todd Haynes est peut-être victime d'une allergie au contact pur et simple du réel.

Jean-François Rauger



DESSIN JACQUES VALOT

Todd Haynes, cible privilégiée des ultraconservateurs

NEW YORK
correspondance

Un vrai sale gosse, Todd Haynes. Au début des années 90, la droite intégriste l'a mis dans le même sac que le photographe Robert Mapplethorpe et le peintre Andres Serrano, le vouant, comme eux, aux gémonies. Les ultraconservateurs en profitèrent pour s'attaquer aux institutions culturelles américaines fonctionnant sur fonds publics : le National Endowment for the Arts avait en effet contribué, pour une part minuscule, au budget de son film *Poison*, qui traitait notamment d'homosexualité.

PORTRAIT

Trois ans auparavant, il avait déjà provoqué le scandale : *Superstar, The Karen Carpenter Story* (1987) racontait l'anorexie fatale de la chanteuse. Les personnages étaient incarnés par les poupées Ken et Barbie, et les séquences entrelardées d'images de guerre et de culture populaire. Projeté au Festival de Toronto, le film est toujours inédit, bloqué par la famille Carpenter. Dans *Dottie Gets Spanked*, un moyen-métrage de 1993, Haynes dressait le portrait d'un gamin obsédé par une star de « sitcom » et par la fessée. Confidence ou provocation ? Haynes l'avoue calmement, le récit est en partie autobiographique.

Safe n'a pas manqué de partager, à son tour, les spectateurs, aussi bien en 1995 à Cannes qu'au moment de sa sortie américaine. La virulence de la polémique a surpris le jeune réalisateur. Le propos du film est-il ambigu ? *« Ma position est on ne peut plus claire. »* Est-ce une satire des temps modernes ? *« Bien plus réaliste, à mon avis, que nombre de films dits satiriques. »*

Il y a, chez le Todd Haynes de *Safe*, quelque chose de Roman Polanski : lisse en surface et pourtant porteur de menace. On pense à la Catherine Deneuve de *Répulsion* en voyant le tableau qu'il trace de cette société américaine bien briquée qui plaque des solutions « optimistes » sur les maux qu'elle s'est elle-même créés. Lorsque la bourgeoise californienne incarnée par Julianne Moore (*Short Cuts*, de Robert Altman) est victime de son allergie provoquée par « *les soixante mille* » produits chimiques qui grouillent dans notre quotidien, son entourage lui recommande un régime macrobiotique, la radio lui chante un Jésus d'Epinal sur fond de cent mille violons, la télévision l'exhorte à une « écologie spirituelle ». Elle trouve refuge auprès de malades atteints d'allergies, du cancer ou du sida dans une retraite zen.

Là se situe le virage qui trouble le spectateur. Est-ce dans ce lieu *new age* que réside la solution ? Ou est-ce une autre tromperie ? Le gourou ne dit-il pas à ses pensionnaires qu'ils sont *« responsables de leur mal »* ? Choquant ? Certains malades, interroge Hayes, ne préfèrent-ils pas la culpabilité au chaos ? *« Personnellement, je suis farouchement partisan du chaos »*, lance-t-il en riant. Grand, baraqué, la voix posée, Todd Haynes vit à Brooklyn. Souriant, amène, attentif, il est aussi d'une politesse exemplaire. Certes, il porte des chaussures sang de boeuf et des cheveux carotte (ça varie suivant l'humeur), et le rire passe du joyeusement ludique au goulûment sarcastique. Quelque part dans ses tiroirs, il a un projet de film qui part d'une réflexion sur l'identité et la redistribution des rôles (en particulier sexuels) dans l'univers pailleté et androgyne des années 70.

Henri Béhar

Le dernier amour du Dr Jekyll

Mary Reilly. Julia Roberts est la servante cachée du tragique médecin

Film américain de Stephen Frears. Avec John Malkovich, Julia Roberts, George Cole, Michael Gambon, Glenn Close. (1 h 48.)

Si tout le monde connaît le docteur Jekyll, personne, sans doute, n'avait jamais jusque-là entendu parler de sa servante. Laquelle, pour sa part, ne soupçonnait pas l'existence du terrible Mr. Hyde, ce qui n'est pas allé sans poser quelques problèmes au scénariste Christopher Hampton (réalisateur de *Carrington*), a qui a été confiée l'adaptation du roman de Valérie Martin filmée par Stephen Frears. Car si Mary Reilly, à laquelle Julia Roberts prête sa beauté corsetée, est secrètement amoureuse du bon docteur Jekyll, elle ne peut imaginer que ce maître soucieux de ses malheurs passés et de sa condition présente ne fasse qu'un avec l'ignoble débauché qu'il affirme s'être choisi pour assistant. Entre l'un et l'autre, la malheureuse se débat sous le regard de spectateurs qui, eux, savent de quoi il retourne, même s'ils n'ont ni lu le roman de Robert Stevenson ni vu aucun des films qui en ont été tirés.

Le film peine à combler cette avance que Stephen Frears s'attache à réduire, avec la très active complicité du chef opérateur Philippe Rousselot, en offrant de l'Angleterre victorienne une vision homogène. Images froides, bleues, grises, presque métalliques parfois, brumeuses à l'occasion, mais sans excès, pour exprimer le blocage d'une société fermée sur elle-même, étouffée par la revendication absurde de ses propres contradictions et de son hypocrisie. Rien qui ne figure déjà dans le chef-d'œuvre de Stevenson, dont le roman de Valérie Martin n'est qu'une excroissance, mais cette stylisation porte le film avec bien plus de constance que le scénario, qui demeure convenu.

Dans le double rôle de Jekyll et de Hyde, John Malkovich livre la composition attendue, dans la lignée de prestigieux devanciers, notamment Fredric March et Spencer Tracy, mais aussi Jerry Lewis, qui relevèrent avant lui le défi de la transformation. Le rôle le plus inattendu revient à Glenn Close, interprète flamboyante d'une mère-maquerelle décatie, rongée par cette dépravation dont le docteur et son double figurent le double visage.

Dans la description d'interdits dont il établit, toujours à la suite de Stevenson, qu'ils sont de manière indissociable de nature morale et sociale, Frears retrouve les thèmes qui lui sont chers. De même que la loi sociale interdit à Jekyll d'exprimer, et même de s'avouer à lui-même, le désir que lui inspire sa servante, celle-ci ne peut déroger aux règles de la morale commune et reconnaître la haine qu'elle éprouve envers son propre père. Le film consiste essentiellement en la description de ce blocage, qui ne peut se résoudre que dans le sang, celui des animaux que l'on écorche à l'abattoir, puis celui des humains. Alors seulement, le rouge peut envahir l'écran.

Pascal Mérigeau

Un film israélien hors catégorie

Sh'chur. « Un missile lancé en plein cœur de l'establishment ashkenaze »

Film israélien de Shmuel Hasfari. Avec Gila Almagor, Ronit Alkabetz, Amos Lavie, Ya'akov Cohen, Hana Azoulay Hasfari, Orly Ben Garti. (1 h 40.)

Rachel Ben Shushan, glaciale présentatrice vedette à la télévision israélienne, reçoit sur le plateau un appel téléphonique de son frère lui annonçant la mort de leur père. Un fondu enchaîné ramène aussitôt le spectateur vingt ans plus tôt, dans une de ces villes de développement où Rachel, cadette d'une famille d'origine marocaine, a grandi. Cette ouverture à la hussarde annonce le montage parallèle qui, de bout en bout, juxtaposera le retour du temps refoulé de son enfance au trajet qui la ramène – en compagnie de sa fille autiste et de sa sœur retardée – vers sa ville natale.

Sous le signe de la transplantation et de la perte des valeurs, le père, aveugle et grand amateur de concours bibliques télévisés, incarne un judaïsme traditionnel et patriarcal déclinant. Le frère aîné sacrifie vainement sa vocation universitaire pour maintenir l'apparence d'une cohésion à ce foyer. La mère y est enfin la grande prêtresse, par la magie *(sh'chur)* occulte de laquelle tout cela tient encore, de gré pour Pnina, « l'attardée » aux étranges pouvoirs médiumniques, ou de force pour sa sœur Rachel, jeune Israélienne modèle. Tout l'intérêt du film réside dans le fait qu'il ne prend pas parti et qu'il suscite, par son foisonnement symbolique et son intelligence de l'espace, des scènes tout à la fois d'une grande subtilité et d'une violence presque primitive.

Premier long-métrage de Shmuel Hasfari, sur un scénario en partie autobiographique de sa femme, *Sh'chur* ne se range, de prime abord, dans aucune des deux catégories autour desquelles s'est organisée la production israélienne : les comédies dites « bourekas », dont l'idéologie sous-jacente demeure politiquement correcte, et, apparus plus tardivement, les films socialement engagés, tels ceux de Nissim Dayan, Dina Tsvi-Riklis ou Ram Levy. La polémique s'est engagée immédiatement en Israël, nourrie par un journaliste accueillant avec satisfaction la naissance tardive d'une autocritique sépharade, une déclaration du réalisateur qualifiant son héroïne de *« missile lancé en plein cœur de l'establishment ashkenaze »*, et le reproche adressé au cinéaste de privilégier la face d'ombre de la culture judéo-marocaine.

Il se pourrait pourtant que la question « ethnique » soit un faux débat. En opposant à la crise du modèle occidental israélien ce qu'il y a de plus archaïque et de plus hétérodoxe dans la tradition judéo-orientale, Shmuel Hasfari ne fait que traduire, en l'exaspérant, un phénomène global de ressourcement, voire de repli idéalisé sur les valeurs traditionnelles. La question ne concerne plus, à ce titre, l'origine des citoyens israéliens, mais l'acceptation ou le refus de la modernité.

Jacques Mandelbaum

LES AUTRES NOUVEAUX FILMS

MONDO

Film français de Tony Gatlif. Avec Ovidiu Balan, Pierrette Fesch, Philippe Petit, Jerry Smith, Maurice Maurin. (1 h 20.)

■ *Scellant la rencontre du réalisateur de Latcho Drom* et de l'écrivain Jean-Marie Gustave Le Clézio, ce film est une manière de *Petit Prince* moderne. *Mondo ne vient* pas d'une étoile, mais c'est tout comme, puisqu'on ne sait pas d'où il vient. Il ne sait ni lire ni écrire, mais sourit aux inconnus et demande à chacun de l'adopter. Sauf aux policiers et aux hommes de la fourrière, qui pourchassent, c'est tout un, nomades et chiens errants. Nice est un désert pour les enfants libres et affamés. Mondo y a pourtant des amis : un pêcheur philosophe, un mendiant écossais, une vieille dame insolite revenue du Vietnam, un magicien surprenant. Quand leur compagie lui fait défaut, il se réfugie dans les hauteurs de la ville, à l'unisson de la rosée, des fleurs et du soleil. Ou bien il rêve qu'il prend le large, emporté par la Grande Bleue, accompagné par une musique dite précisément « du monde ».
Ainsi du film de Tony Gatlif, si soucieux de rejoindre l'horizon absolu de l'universalité qu'on finit par le perdre de vue. *« Les yeux son aveugles. Il faut chercher avec le cœur »*, dirait sans doute le Petit Prince. Un principe très problématique au cinéma. *J. M.*

PROFESSEUR HOLLAND

Film américain de Stephen Herek. Avec Richard Dreyfuss, Glenne Headly, Jay Thomas, W.H.Macy. (2 h 20.)

■ *Professeur Holland* raconte trente ans, de 1965 à 1995, de la vie d'un professeur de musique dans un collège d'une petite ville américaine, soit un parcours ponctué de drames et de réussites divers, à l'échelle d'un destin modeste. Comme de nombreuses productions américaines récentes, le film doit beaucoup à *La vie est belle*, dont il semble vouloir restituer l'esprit. Le film de Frank Capra est, en effet, une œuvre matrice qui a fixé, une fois pour toutes, une manière de transformer imaginairement les histoires individuelles en destin collectif.
Comme le George Bailey du film de Capra, Glenn Holland sacrifie ses aspirations personnelles (composer une symphonie) au profit d'un dévouement à la collectivité (intégrer ses élèves dans la grande machine sociale), pour se voir *in fine* récompensé et remercié par celle-ci dans un grand mouvement de solidarité. Le film se tient toutefois très loin de son modèle implicite, la complexité d'un personnage, qui dans *La vie est belle* frôlait la névrose, est très largement gommée et l'ensemble se soucie trop de restituer de façon très calibrée des figures canoniques. L'innocence perverse a laissé place à un calcul de tous les instants, parfois habile, parfois émouvant, mais incroyablement froid malgré le talent de Richard Dreyfuss. *Jean-François Rauger*

FRISSONS ANGLAIS

Six courts-métrages britanniques de Peter Capaldi, Patrick Harkins, Bill Britten, Jim Gillespie, Carl Prechezer, Andrew Kotting. (1 h 27.)

■ Johnattan Swift avait en son temps émis la modeste proposition d'accommoder en fricassée ou en ragoût les enfants des pauvres, à seule fin qu'ils ne deviennent pas une charge pour leur parents et se rendent du même coup utiles à leur pays. Il faut s'appeler Luis Buñuel ou Alfred Hitchcock pour transposer ce type d'humour au cinéma.
On en cherche en tout cas vainement la trace dans les « courtes comédies noires » proposées ici. *Franz Kafka's It's a Wonderful Life* se réduit à quelques variations de potache issues de la première ligne de *La Métamorphose*. *The Last Ten Minutes* , dont on souhaiterait qu'elles passent plus vite, évoquent une hospitalisation d'urgence filmée en caméra subjective. *One Night Stand* organise un suspense raté autour d'un possible tueur en série.
Le film le plus efficace de cet ensemble, Joy Ride, montre un réparateur de câbles électriques enfermé dans le coffre de voiture de deux tueurs fous. *The Cutter*, l'histoire d'un fils qui veut embrasser la noble profession de son surineur de père, joue d'une manière convenue le registre de la farce sanglante. Quant à *Smart Alek*, il s'agit d'un avatar tardif et glauque de la veine underground, tramé à partir d'un fait divers sanglant. Au total, des frissons très peu frémissants. *J. M.*

MORT SUBITE

Film américain de Peter Hyams. Avec Jean-Claude Van Damme, Powers Boothe, Raymond J.Barry, Whittni Wright. (1 h 50).

■ Le scénario repose sur un principe usé depuis la série « Die Hard ». Aurait-il traîné dans différents tiroirs avant d'être formaté pour Jean-Claude Van Damme ? Un héros solitaire fait échec en quelques heures au projet d'un groupe de malfrats, ici des terroristes qui tiennent en otage le vice-président des Etats-Unis dans la loge d'un stade où se déroule une partie de hockey.
Le valeureux pompier, incarné par le karatéka belge, dépassera un vieux traumatisme et retrouvera l'estime de ses enfants en envoyant au tapis une douzaine de bandits. Les morts violentes se succèdent, notamment pour quelques malheureux abattus de sang-froid par un Powers Boothe insupportable de cabotinage, alors que la vedette conserve son inexpressivité. *Mort subite* est un salmigondis qui mêle le sadisme à un discours moralisateur, à grand renfort de grossiers effets de réalisation. *J.-F. R.*

WHEN NIGHT IS FALLING

Film canadien de Patricia Rozema. Avec Pascale Bussières, Rachel Crawford, Henry Czerny, David Fox. (1 h 35.)

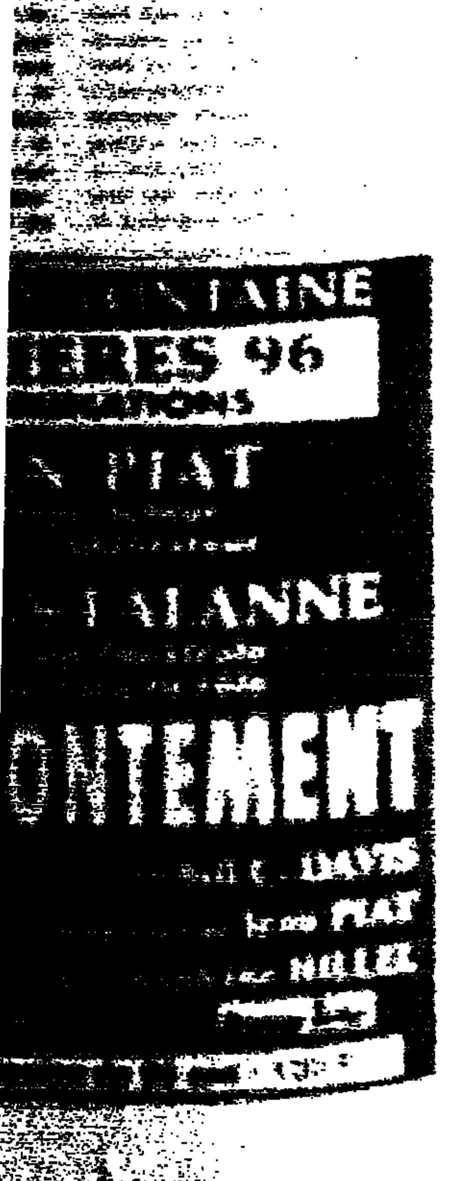
■ Que se passe-t-il donc lorsque la nuit tombe ? Rien d'extraordinaire. Un bon vieux coup de foudre à l'eau de rose, où une succession de plans en plongée verticale et la plainte lancinante d'un violoncelle annoncent une modernité réduite à ses colifichets. Camille et Martin enseignent dans un collège religieux, fleuron du calvinisme. Ils sont aussi amants et pourraient se marier si Camille ne rencontrait Petra, ensorcelante acrobate d'un cirque de passage. Et, sur cette pierre, elle bâtira sa nouvelle Eglise. Le contraste semble sévère, et la transition sulfureuse. Il n'en est rien. Car si Patricia Rozema n'a pas donné de l'homosexualité féminine une image caricaturale, son film, scènes d'amour et ciel orangé compris, baigne dans une asepsie qui lui est semblablement fatale. *J. M.*

REVUE

POSITIF

N° 422, avril 1996 (112 p., 40 F.)

■ *Difficile, après avoir introduit les Cahiers du cinéma comme le* temple de la cinéphilie française, de présenter le mensuel *Positif*. D'autant que la vieille rivalité entre les deux revues de cinéma françaises les plus « capées » couve toujours sous la cendre, comme le démontre l'éditorial de ce numéro d'avril.
On dira donc que *Positif* ne se présente plus, et de le prouver *a contrario* en mentionnant, au chapitre de l'actualité, un passionnant entretien avec le cinéaste iranien Mohsen Makhmalbaf (*Le Temps de l'amour*), qui parle de la création dans son pays, évoquant au passage ses souvenirs du *Close-up*, de Kiarostami.
La rubrique « Présences du cinéma » convoque de grandes voix du passé et peaufine ses hommages. Ici un texte de Hans Richter de 1946 et un entretien inédit avec l'acteur-danseur Gene Kelly. La revue se referme enfin sur l'une des raisons qui la fait lourdement peser sur les étagères : le dossier du mois. Entretiens (avec Steven Soderbergh, Gary Fleder, Barbet Schroeder) et articles de fond (sur la figure du loser, le perdant, l'érotisation comme perversion du genre, ou la réhabilitation du personnage noir) forment, en l'occurrence, le second volet d'un panorama de soixante pages sur le « néo-polar américain ». *J. M.*





Tout le cinéma turc investit le Centre Georges-Pompidou avec plus de cent films en six mois de projections

LE CINÉMA TURC. Centre Georges-Pompidou du 17 avril au 14 octobre 1996 Tél. : 48-05-20-80. « Le Cinéma turc », ouvrage collectif d'auteurs sous la direction de Mehmet Basutçu. Editions du Centre Georges-Pompidou. 288 pages, 280 F.

ISTANBUL
correspondance

Tandis que s'achève à Istanbul le quinzième Festival international du film, confirmant la récession du cinéma turc contemporain, le Centre Pompidou inaugure à Paris la plus importante rétrospective jamais réalisée sur cette cinématographie. Plus de cent titres sont programmés au fil d'une manifestation qui durera six mois.

En choisissant de privilégier la Turquie, les responsables du Centre réhabilitent une production trop souvent cloisonnée dans le ghetto des cinématographies dites du « tiers-monde », et dépassent, grâce à ce vaste panorama, la figure d'un homme, Yilmaz Güney (et d'un film, *Yol*), qui aussi charismatique soit-elle, n'en a pas moins occulté la quasi-totalité du cinéma turc.

La sélection parisienne met en effet en lumière la richesse et la diversité d'une cinématographie plongeant aux sources de l'histoire turque contemporaine. Les premières manifestations du cinéma dans un Empire ottoman en déliquescence sont principalement le fait d'étrangers ou de minoritaires. La production « nationale » débute dans les années 10. A l'exception de quelques tentatives de fiction (*La Griffe*, de Sedat Simavi, 1917), l'activité cinématographique est alors placée sous la tutelle quasi exclusive de l'armée ottomane, et de son ministre Enver Pacha : actualités filmées et documentaires réalisés par des opérateurs turcs sur les différents conflits en cours, le plus souvent à des fins de propagande.

UN TOURNANT

Avec la fondation de la République, en 1923, par Mustafa Kemal, débute l'ère de Muhsin Ertugrul. Issu du théâtre, celui-ci bénéficie des premières sociétés de production privées et de l'absence de tout autre cinéaste pour imprimer sa marque sur le cinéma national durant toute l'entre-deux-guerres. Il réalise un ou deux films par an, adaptés d'œuvres étrangères ou de sujets plus originaux, épopées célébrant la guerre d'Indépendance (*Une nation s'éveille*, 1932) ou drames ruraux (*Aysel, la fille du marécage*, 1935).

Il faut attendre les années 50 pour que se produise en Turquie un renouveau. En 1952, *Au nom de la loi*, de Lütfi Akad, marque un tournant. A ses côtés, Metin Erksan, Halit Refig et Atif Yilmaz forment bientôt la génération des « vrais cinéastes ». A la recherche d'un langage cinématographique moderne, ils développent une problématique socioculturelle sinuant entre la libéralisation progressive du régime et les couperets de la censure. Résolument inclassable, Metin Erksan s'impose comme le chef de file de ce mouvement par ses thèmes novateurs et par une maîtrise exceptionnelle de l'image, qu'illustreront *La Vengeance des serpents* (1962), *Un été sans eau* (Ours d'or à Berlin en 1963, première grande récompense internationale du cinéma turc), *Le temps d'aimer* (1966), révélant ses affinités avec l'univers des surréalistes, ou *Le Puits* (1968).

Atif Yilmaz, le plus prolifique des cinéastes turcs, étend son savoir-faire aux genres les plus divers, du film « rural anatolien » pittoresque aux œuvres psychologiques, voire « féministes » (*Comment peut-on sauver Asiye ?*, 1986). Halit Refig, principal animateur du mouvement – à connotation anti-occidentale –, dit du « cinéma national », explore des *Oiseaux de l'exil* (1964) à *Deux étrangers* (1992) son thème favori, le choc des cultures à la lumière de positions idéologiques parfois controversées. Ce cinéma d'auteur, qui s'affirme dans les années 60, reste toutefois marginalisé face à une production commerciale en expansion.

YILMAZ GÜNEY, FIGURE DE PROUE

L'industrie cinématographique connaît son essor durant les années d'après-guerre, favorisée en partie par le vote en 1948 d'une loi abaissant les prix des billets. De cinq films en 1945, la production croît vertigineusement pour se situer entre cent cinquante et trois cents titres par an dans les années 60-75, plaçant la Turquie parmi les premiers pays producteurs aux côtés de l'Inde et de l'Egypte.

Façonnée aux goûts d'un public anatolien de plus en plus nombreux, massivement urbanisé par l'exode rural, cette production de Yesilçam – du nom d'une rue centrale d'Istanbul où sont concentrées les sociétés de production – mêle les genres les plus populaires (comédies, mélodrames « arabesk », films d'action, policiers, érotisme et pornographie dans les années 70) au star system. Mais la barrière entre cinéma commercial et sujets plus ambitieux n'est guère hermétique, et les réalisateurs la franchissent allègrement, dans les deux sens.

C'est dans ce contexte que s'impose la personnalité hors normes de Yilmaz Güney. *L'Espoir* (1970) en fait la figure de proue d'un néoréalisme turc, que nourriront dans son sillage Ali Özgentürk (*Hazal*, 1979), Zeki Ökten (*Le troupeau*, 1978) ou Serif Gören (*Yol*, palme d'or à Cannes en 1983). L'œuvre de Güney, parfois très engagée, sera interdite dans son pays durant près de vingt ans. De *Seyyit Han* (1968) au *Mur* (1983), réalisé durant l'exil en France, elle dénonce avec justesse et sensibilité les injustices et le sous-développement dont est victime son peuple.

MATURITÉ NOUVELLE

Les années plus récentes, marquées par le coup d'Etat militaire de 1980, s'annoncent difficiles sur le plan économique. La concurrence nouvelle de la télévision et de la vidéo, ainsi qu'une distribution tenue par les majors américaines, font s'effondrer la production nationale et le parc de salles (chutant de trois mille à trois cents en moins de vingt ans). Le cinéma doit sa survie en partie aux subventions tardives de l'Etat et à différentes coproductions européennes. Ce dynamisme salvateur, l'évolution des thèmes traités au cours de cette période, qu'illustrent les œuvres plus « psychologiques » d'Ömer Kavur (*Visage secret*, 1990) ou d'Erden Kiral (*L'Exil bleu*, 1993), ainsi que la maîtrise technique affichée par de jeunes réalisateurs, témoignent pourtant d'une maturité nouvelle du cinéma turc.

Restituer la réalité d'un pays, aussi contrastée soit-elle, au travers du cinéma relève parfois de la gageure. La rétrospective du Centre Pompidou devrait y contribuer, en palliant la méconnaissance d'une cinématographie balafrée en d'autres temps par les outrances de *Midnight Express*, d'Alan Parker.

Nicolas Monceau

Sept dates

- **1896** : introduction du cinématographe en Turquie.
- **1914** : *La Destruction du monument russe de St Stéphane*, de Fuat Uzkinay est le premier film turc.
- **1922-1939** : période de Muhsin Ertugrul.
- **Années 50** : génération des « vrais cinéastes » (Metin Erksan, Halit Refig, Atif Yilmaz).
- **1960-1975** : Age d'or du cinéma commercial.
- **1970** : *L'Espoir*, le chef-d'œuvre de Yilmaz Güney.
- **1983** : *Yol*, de Serif Gören et Yilmaz Güney, reçoit la Palme d'or au Festival de Cannes.

Journées sans faste à Istanbul

ISTANBUL
correspondance

Le 15e Festival international du film d'Istanbul, qui s'est tenu du 30 mars au 14 avril, a confirmé les tendances les plus pessimistes. Le cinéma turc a enregistré en 1995 une des plus faibles productions depuis un demi-siècle, avec seulement 14 films, dont 10 distribués, contre 35 en 1994. Les espoirs placés dans le ministère de la culture, qui subventionne le cinéma depuis 1990, se sont révélés vains, aucun des derniers films n'ayant bénéficié d'une aide suite à un gel des crédits. Seuls subsistent le parrainage privé – important – de rares productions télévisuelles et le soutien d'Eurimages, qui dépend du Conseil de l'Europe et a aidé 5 films en 1995-96.

En dépit de ce constat de crise sans précédent, le Festival d'Istanbul a révélé quelques œuvres de qualité. Tandis que le jury international, présidé par Robert Wise, décernait la Tulipe d'or à *Petite sœur*, première œuvre du Néerlandais Robert Westdijk, le Grand Prix de la compétition nationale est revenu au *80 pas*, de Tomris Giritlioglu. Sous forme de reconstitution judiciaire, le film retrace par de multiples flashback l'itinéraire d'un activiste politique de retour d'exil et de prison qui retrouve son environnement profondément changé. Formée à l'école du documentaire, la réalisatrice restitue l'atmosphère d'une période, le tournant des années 70-80, marquée par l'agitation politique et la répression.

Crédité du prix Onat Kutlar, en hommage au scénariste et fondateur de la Cinémathèque turque, disparu l'année dernière, *Les Nuits froides*, du Turco-Allemand Kadir Sözen, relate l'âpre destinée de jeunes musiciens de rue en proie à l'autorité brutale d'un « oncle » exploiteur. L'arrivée d'un jeune chanteur aveugle parmi le groupe conduira, avec sa fin tragique, à une prise de conscience et à une émancipation salutaire. Primée en Allemagne, cette œuvre sensible et maîtrisée rappelle parfois par ses accents naturalistes *Los Olvidados*, de Luis Buñuel.

Deux autres titres ont retenu l'attention. *Le Cafard*, d'Ümit Elçi, narre la dérive existentielle d'un commissaire de police misogyne et violent. Le film associant divers aspects de la vie quotidienne au grouillement d'insectes nuisibles confine bientôt à la folie et à la mort. Drame passionnel inspiré du destin tragique de la chanteuse « arabesk » Bergen, *L'Amour plus froid que la mort*, de Canan Gerede, s'attache à la communauté tsigane d'Istanbul en rendant sensible son univers musical et sensoriel.

N. Ma.

DÉPÊCHES

■ **Le tournage** d'une version américaine de *Diva* a été annoncé par TriStar Pictures. La vedette en sera la chanteuse Diana Ross, qui succédera ainsi à la cantatrice Wilhelmenia Higgins Fernandez, vedette du film réalisé en 1982 par Jean-Jacques Beineix, d'après le roman de Philippe Djian. Une année de négociations a été nécessaire pour qu'un accord soit trouvé entre les détenteurs français des droits et Anaid, la société de production de la chanteuse.

■ **Sophie Marceau** succédera à Greta Garbo dans le rôle d'Anna Karenine, dans un film produit par Icon Production, la compagnie de Mel Gibson, qui avait déjà engagé l'actrice pour *Braveheart*. Le tournage de cette nouvelle adaptation du roman de Tolstoï aura lieu à Saint-Petersbourg, sous la direction du réalisateur Bernard Rose.

■ **Le Prix Jean-Vigo** a été attribué, lundi 15 avril, à *Encore*, de Pascal Bonitzer. Ce premier film, inédit dans les salles, est interprété par Jackie Berroyer et Valeria Bruni-Tedeschi. Ancien rédacteur à la revue mensuelle *Cahiers du cinéma*, écrivain et scénariste, Pascal Bonitzer a notamment collaboré au scénario de *Moi, Pierre Rivière*, *Les Sœurs Brontë*, *Ma Saison préférée* ou *Jeanne la Pucelle*.

■ **Le Prix Georges-de-Beauregard** a été décerné à Clotilde Courau, Charles Gassot, Philippe Carcassone et Philippe Martin, mardi 16 avril. Charles Gassot, producteur récemment de *Beaumarchais*, *Le Bonheur est dans le pré* et *Au petit Marguery*, a été sacré producteur français de l'année. Philippe Carcassone, producteur du film britannique *Carrington*, du film canadien *Le Confessional*, de *La Fille seule*, d'Augustin, a été sacré producteur européen de l'année. Le Prix du jeune producteur a été attribué à Philippe Martin pour *Les Apprentis*, de Pierre Salvadori. Clotilde Courau (*L'Appât*, *Elisa*, *Les Grands Ducs*) a, quant à elle, été sacrée Miss Beauregard. Enfin le Beauregard d'honneur de l'année est attribué à Christine Gouze-Rénal, qui a notamment produit *La Marche de Radetzky* pour la chaîne de télévision France 2.

■ **Le prix du 4e festival Classique en images**, organisé par l'Auditorium du Musée du Louvre, a été attribué au film documentaire de Thierry Knauff, *Baka*, consacré à l'univers musical des Pygmées. Cette coproduction franco-belge d'une durée de cinquante-cinq minutes a été distinguée parmi vingt-six autres réalisations par un jury réuni sous la présidence du documentariste américain Richard Leacock. Un prix spécial a également été attribué par la Procirep au film de Claude Mourrieras *Vivre l'interprétation avec Jeffrey Tate*, évocation du travail préparatoire du chef d'orchestre et du metteur en scène Pierre Strosser autour de la *Tétralogie* de Wagner, produite en 1994-1995 au Châtelet.

Lettre d'Amérique

Palme d'or au Festival de Cannes, cité cinq fois aux Oscars, *Les Parapluies de Cherbourg*, de Jacques Demy, n'avait pas été revu aux Etats-Unis dans son état original depuis 1964. Le 5 avril, il refaisait ses débuts au Film Forum de New York ; dès vendredi 19 avril, il sera projeté au Sunset 5 de West Hollywood. Copie impeccable, couleurs vives comme au premier jour – un miracle. Ce film *« en couleurs et en-chanté »* (formule de Jacques Demy) ayant été tourné en Eastmancolor, copies et négatif avaient « viré », les couleurs avaient passé. Par bonheur, le réalisateur en avait conservé un tirage effectué selon la technique des trois couches. C'est à partir de cette copie qu'avec l'appui du ministère de la culture Agnès Varda a restauré ces *Parapluies*, Michel Legrand remixant toute la bande son en Dolby Stéréo.

Pour la plupart des critiques américains, c'est une révélation. Si dans le *Village Voice*, J. Hoberman renâcle devant un *« glamour populiste qui l'apparente à du Minnelli-vérité »*, Dave Kehr, du *Daily News*, trouve le film *« troublant, dérangeant »* qui allie *« réalisme social »* et *« poésie extrême »*, où sont chantés tant le quotidien que le politique (la guerre d'Algérie). *« Un des rares exemples de pur cinéma de plus en plus difficile à trouver de nos jours*, écrit Kenneth Turan dans le *Los Angeles Times* du dimanche 14 avril, *emblématique d'une époque où* [celui-ci] *était encore le rêve de quelqu'un. »* Sentiment apparemment partagé dans les longues files d'attente devant le Film Forum, qui aurait, depuis le 5 avril, « fait » un indice de fréquentation de 90 %. Age moyen des spectateurs (estimation subjective) : entre vingt-huit et trente-cinq ans. Celui du film.

H. B.

LES ENTRÉES À PARIS

■ **Après avoir suscité un élargissement de la combinaison de salles sur Paris périphérie**, le battage médiatique déclenché par Jean-Paul Belmondo aura permis à *Désiré* d'attirer 25 000 spectateurs devant ses 10 écrans, soit un remarquable taux de remplissage. Objet d'une soudaine sollicitude, le cinéma français obtient d'ailleurs des résultats encourageants.

■ **Cinq films français** obtiennent en effet des scores satisfaisants : également en première semaine, *Un divan à New York* démarre bonorablement à 32 000 dans ses 23 salles. En troisième semaine, *Pédale douce* conserve la tête du box-office avec 89 000 entrées (total : 335 000). *Beaumarchais* reste en verve avec 52 000 complices en quatrième semaine (total : 354 000). Tandis qu'en deuxième semaine *Les Caprices d'un fleuve* et *Chacun cherche son chat* se maintiennent bien, totalisant respectivement 102 000 et 70 000 entrées.

■ **Les Américains** faufilent tout de même deux titres parmi les premiers du classement : *Toy Story* à 64 000 (306 000 en trois semaines) et *Copycat* à 44 000 (113 000 en quinze jours). Parmi les nouveautés, il est douteux que *Dracula*, avec seulement 37 000 entrées, puisse durablement marcher sur leurs traces. En cette semaine de sorties pléthoriques (onze titres), il faut aussi noter le bon démarrage des *Nouvelles Aventures de Wallace et Gromit*, à 29 000 dans seulement 14 salles.

J.-M. F.

★ Chiffres : *Le Film français*

LA SÉLECTION DU « MONDE »

CASINO (*) (américain, 2 h 58), de Martin Scorsese, avec Robert De Niro, Sharon Stone, Joe Pesci, Don Rickles, Alan Hing, Kevin Pollak.

CHACUN CHERCHE SON CHAT (français, 1 h 35), de Cédric Klapisch, avec Garance Clavel, Zinedine Soualem, Renée Le Calm, Olivier Py, Arapimou, Rambo.

LE CŒUR FANTÔME (français, 1 h 27) de Philippe Garrel, avec Luis Rego, Aurélia Alcaïs, Maurice Garrel, Evelyne Didi, Roschdy Zem, Camille Chain.

LE COMPLEXE DE TOULON (français, 1 h 21) de Jean-Claude Biette, avec Jean-Christophe Bouvet, Howard Vernon, Yse Tran, Haydée Caillot, Jean-Frédéric Ducasse, Philippe Chemin.

DEAD MAN (américain, 2 h 14) de Jim Jarmusch, avec Johnny Depp, Gary Farmer, Lance Henriksen, Robert Mitchum, Gabriel Byrne, John Hurt.

LES DERNIERS JOURS D'EMMANUEL KANT (français, noir et blanc, 1 h 10) de *Philippe* Collin, avec David Warrilow, André Wilms, Roland Amstutz, Christian Rist, Julien Rochefort, Claude Aufaure.

L'ÉDUCATRICE (français, 1 h 33), de Pascal Kané, avec Alexandra Winisky, Nathalie Richard, Jean-François Stévenin, Brigitte Roüan.

ENFANTS DE SALAUD (français, 1 h 40), de Tonie Marshall, avec Anémone, Nathalie Baye, François Cluzet, Molly Ringwald, Jean Yanne.

LA FEMME DU PORT (**) (mexicain, 1 h 50) d'Arturo Ripstein, avec Patricia Reyes Spindola, Alejandro Parodi, Damian Alcazar, Evangelina Sosa, Ernesto Yanez.

LE MONTREUR D'OMBRES (grec, 1 h 45), de Lefteris Xanthopoulos, avec Kostas Kazakos, Stratos Tzortzoglou, Giorgos Ninios, Dora Masklavanou, Vlassis Bonatsos, Patis Koutsaftis.

NOS ANNÉES SAUVAGES (Hongkong, 1 h 33), de Wong *Kar-Wai, avec Leslie Cheung*, Andy Lau, Maggie Cheung, Carina Lau, Rebecca Pan, Jacky Cheung.

LE TEMPS DE L'AMOUR (iranien, 1 h 15), de Mohsen Makhmalbaf, avec Shiva Gerede, Abdolraman Palay, Aken Tunt, Menderes Samanjilar.

THE ADDICTION (américain, *noir et blanc*, 1 h 24), d'Abel Ferrara, avec Lili Taylor, Christopher Walken, Annabella Sciorra, Edie Falco, Michel Fella, Paul Calderon.

FESTIVALS

TOURS : FESTIVAL INTERNATIONAL ACTEURS, ACTEURS 6
Quelque soixante-dix manifestations dans vingt-deux salles, dix compagnies européennes de théâtre, huit soirées Carte blanche, une quarantaine de films, une dizaine d'expositions et des rencontres, c'est le vaste programme de cette sixième *édition qui réunit une centaine* d'acteurs, de réalisateurs et de metteurs en scène venus confronter leurs parcours et leurs aventures artistiques. Outre ces rencontres, quatre prix sont décernés, récompensant des acteurs ou des réalisateurs de courts métrages pour leur direction d'acteurs.
Du 23 au 30 avril.
Tél. : (16)-47-38-29-29.

PARIS : LES RENDEZ-VOUS D'IMAGINA.
Si le rendez-vous des professionnels à lieu à Monaco, celui des amateurs se tient à Paris. Créé il y a trois ans, ce festival est entièrement consacré aux images de synthèse et aux nouvelles *créations* multimédias. Des programmes thématiques, des projections – près de soixante-dix films –, des installations, avec une sélection des meilleurs CD-ROM du moment, constituent l'essentiel de cette manifestation.
Du 17 avril au 2 mai. Carré Seita, 10, rue Surcouf, Paris 7e. Tél. : 45-56-69-90. A Marseille, du 24 avril au 8 mai. Tél. : 91-11-42-43.

PREMIER ESPACE CINÉMA NOIR DE PARIS.
Une quarantaine de films produits et réalisés par des cinéastes de cultures noires, des *débats, une exposition* d'un peintre togolais et des concerts sont prévus pour ce 6e Festival « Peuples noirs en courts métrages ».
Du 17 au 23 avril. Espace Images d'ailleurs, 21, rue de la Clef, Paris 5e. Tél. : 45-87-18-09. Entrée gratuite.

DOCUMENTAIRES SUR GRAND ÉCRAN
Chaque jeudi, à compter du 18 avril, le cinéma L'Entrepôt propose « Histoires d'enfants ». Il s'agit d'une sélection de courts métrages consacrés aux enfants, qui nous promènent de la Russie aux Pays-Bas, de Varsovie à Paris, à travers des films signés par de grands documentaristes. La plupart des séances sont suivies de débats animés par des professionnels du cinéma.
Du 18 avril au 27 juin. Cinéma L'Entrepôt, 7-9, rue Francis-de-Pressensé, Paris 14e. Mo Pernety. Tél. : 45-43-41-63.

NOUVEAUX FILMS

MARY REILLY (*)
Film britannique de Stephen Frears, avec Julia Roberts, John Malcovich, George Cole, Michael Gambon, Kathy Staff, Glenn Close (1 h 48).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Rex, dolby, 2e ; Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34) ; UGC Rotonde, dolby, 6e ; UGC Danton, dolby, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).
VF : Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67) ; (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e.

MONDO
Film français de Tony Gatlif, avec Ovidiu Balan, Pierrette Fesch, Philippe Petit, Schahla Alam, Jerry Smith, Maurice *Maurin (1 h 20).*
14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38).

MORT SUBITE (*)
Film américain de Peter Hyams, avec Jean-Claude Van Damme, Powers Boothe, Raymond J. Barry, Whittni Wright, Ross Malinger, Dorian Harewood (1 h 50).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Gaumont Marignan, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e.
VF : Rex, dolby, 2e ; *UGC Montparnasse*, dolby, 6e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31) ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Miramar, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, *dolby*, 15e ; *Pathé* Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

PROFESSEUR HOLLAND
Film américain de Stephen Herek, avec Richard Dreyfuss, Glenne Headly, Jay Thomas, W. H. Macy, Alicia Witt, Jean Louisa Kelly (2 h 20).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Montparnasse, 6e ; UGC Odéon, dolby, 6e ; UGC Champs-Elysées, 8e ; 14-*Juillet Beaugrenelle, dolby*, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex, dolby, 2e ; Bretagne, dolby, 6e (réservation : *40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier*, dolby, 8e (43-87-35-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; *réservation* : 40-30-20-10) ; *UGC Lyon Bastille*, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Mistral, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

SAFE
Film américain de Todd Haynes, avec Julianne Moore, Peter Freidman, Xander Berkley, Susan Norman, Kate McGregor Stewart, Mary Carver (2 h).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).

SH'CHUR
Film israélien de Shmuel Hasfari, avec Hana Azoulay Hasfari, Orly Ben Garti, Ronit Alkabetz, Gila Almagor, Amos Lavie, Ya'akov Cohen (1 h 40).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

WHEN NIGHT IS FALLING
Film canadien de Patricia Rozema, avec Pascale Bussières, Rachael Crawford, Henri Czerny, Don McKellar (1 h 35).
VO : *UGC Ciné-cité les Halles*, dolby, 1er ; Espace Saint-Michel, dolby, 5e (44-07-20-49) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).

FRISSONS ANGLAIS
Six courts-métrages britanniques de Peter Capaldi, Patrick Harkins, Bill Britten, Jim Gillespie, carl Herhezer, Andrew Kotting (1 h 27).
(v.o.), Action Christine, 6e (43-29-11-30).

EXCLUSIVITÉS

A FLEUR DE PEAU
de Steven Soderbergh,
avec Peter Gallagher, Alison Elliott, William Fichtner, Adam Trese, Joe Don Baker, Paul Dooley.
Américain (1 h 35).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Odéon, 6e ; George-V, dolby, 8e ; UGC Opéra, 9e ; Gaumont Gobelins Fauvette, *dolby, 13e (réservation : 40-30-20-10).*

A LA VIE, A LA MORT !
de Robert Guédiguian,
avec Ariane Ascaride, Jacques Boudet, Jean-Pierre Darroussin, Jacques Gamblin, Gérard Meylan, Jacques Pieiller.
Français (1 h 40).
Denfert, 14e (43-21-41-01).

L'ARMÉE DES 12 SINGES
de Terry Gilliam,
avec Bruce Willis, Madeleine Stowe, *Brad Pitt, Christopher Plummer, Franck* Gorshin.
Américain (2 h 05).
VO : UGC Forum Orient Express, 1er ; Le *Champo-Espace Jacques-Tati, dolby, 5e* (43-54-51-60) ; George-V, 8e ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).

BABE LE COCHON DEVENU BERGER
de Chris Noonan,
avec James Cromwell, Magda Szubanski.
Américain (1 h 31).
VO : 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e.
VF : Rex, dolby, 2e ; UGC Triomphe, 8e ; UGC Gobelins, 13e ; Les Montparnos, *dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10)* ; Grand Pavois, dolby, 15e (45-54-46-85 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (45-32-91-68) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

BEAUMARCHAIS L'INSOLENT
d'Edouard Molinaro,
avec *Fabrice Luchini, Manuel Blanc*, Sandrine Kiberlain, Jacques Weber, Michel Piccoli, Claire Nebout.
Français (1 h 40).
UGC Ciné-cité *les Halles, dolby*, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38) ; UGC Odéon, dolby, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Majestic Bastille, dolby, 11e (47-00-02-48 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (44-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, dolby, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).

BROKEN ARROW
de John Woo,
avec John Travolta, Christian Slater, Samantha Mathis, Delroy Lindo, Frank Whaley, Bob Gunton.
Américain (1 h 48).
VO : Grand Pavois, dolby, 15e (45-54-46-85 ; réservation : 40-30-20-10).

BROOKLYN BOOGIE
de *Wayne Wang et Paul Auster*,
avec Lou Reed, Michael J. Fox, Roseanne, Mel Gorham, Jim Jarmusch, Lily Tomlin.
Américain (1 h 25).
VO : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10) ; Denfert, dolby, 14e *(43-21-41-01) ; Saint-Lambert*, 15e (45-32-91-68).

LES CAPRICES D'UN FLEUVE
de Bernard Giraudeau,
avec Bernard Giraudeau, Richard Bohringer, Thierry Fremont, Roland Blanche, Raoul Billerey.
Français (1 h 51).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, dolby, 7e (réservation : 40-30-20-10) ; *Gaumont Ambassade, dolby, 8e* (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (réservation : *40-30-20-10) ; Pathé* Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).

CAREFUL
de Guy Maddin,
avec Kyle McCulloch, Gosia Dobrowolska, Sarah Neville, Brent Neale, Paul Cox, Victor Cowie.
Canadien (1 h 40).
VO : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; réservation : 40-30-20-10).

CASINO (*)
de Martin Scorsese,
avec Robert De Niro, Sharon Stone, Joe Pesci, Don Rickles, Alan Hing, Kevin Pollak.
Américain (2 h 58).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; *Grand Action, dolby, 5e (43-29-44-40) ;* Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; George-V, 8e ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, dolby, 13e (47-07-28-04 ; réservation : 40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

CHACUN CHERCHE SON CHAT
de Cédric Klapisch,
avec Garance Clavel, Zinedine Soualem, Renée Le Calm, Olivier Py, Arapimou, Rambo.
Français (1 h 35).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83) ; UGC Rotonde, 6e ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; *UGC Opéra, 9e ; 14-Juillet Bastille*, dolby, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, dolby, 13e (47-07-28-04 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; *14-Juillet* Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).

CHAMANE
de Bartabas,
avec Igor Gotsman, Spartak Fedotov, *Vladimir Yakovlev, Serguei Emilianov*, Stefan Beliaev, Aliocha Egounov.
Français (1 h 35).
VO : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

CHOMSKY, LES MÉDIAS ET LES ILLUSIONS NÉCESSAIRES
de Mark Achbar, Peter Wintonick, Francis Miquet et Katharine Asals
Canadien (1 h 30).
VO : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

CLUELESS
de Amy Heckerling,
avec Alicia Silverstone, Stacey Dash, Brittany Murphy, Donald Faison, Paul Rudd, Breckin Meyer.
Américain (1 h 38).
VO : UGC Forum Orient Express, dolby, 1er ; George-V, dolby, 8e.
VF : Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; *réservation* : 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e ; Les Montparnos, 14e (réservation : 40-30-20-10).

LE CŒUR FANTÔME
de Philippe Garrel,
avec Louis Rego, Aurélia Alcaïs, Maurice Garrel, Evelyne Didi, Roschdy Zem, Camille Chain.
Français (1 h 27).
Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23 ; réservation : 40-30-20-10).

LA COMÉDIE DE DIEU
de Joao César Monteiro,
avec Claudia Teixeira, Max Monteiro, Raquel A.
Portugais (2 h 43).
VO : Latina, 4e (42-78-47-86).

LE COMPLEXE DE TOULON
de Jean-Claude Biette,
avec *Jean-Christophe Bouvet, Howard* Vernon, Yse Tran, Haydée Caillot, Jean-Frédéric Ducasse, Philippe Chemin.
Français (1 h 21).
Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

COÛTE QUE COÛTE
de Claire Simon,
Français (1 h 35).
Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

DEAD MAN
de Jim Jarmusch,
avec Johnny Depp, Gary Farmer, Lance Henriksen, Robert Mitchum, *Gabriel* Byrne, John Hurt.
Américain, noir et blanc (2 h 14).
VO : 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e ; Le *Quartier Latin, 5e (43-26-84-65) ; Lucernaire*, 6e (45-44-57-34).

LA DERNIERE MARCHE
de Tim Robbins,
avec *Susan Sarandon, Sean Penn*, Robert Prosky, Raymond J. Barry, R. Lee Ermey, Celia Weston.
Américain (2 h 02).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Odéon, 6e ; UGC Triomphe, dolby, 8e ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10).

LES DERNIERS JOURS D'EMMANUEL KANT
de Philippe Collin,
avec David Warrilow, André Wilms, Roland Amstutz, Christian Rist, Julien Rochefort, Claude Aufaure.
Français, noir et blanc (1 h 10).
Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

DÉSIRÉ
de Bernard Murat,
avec *Jean-Paul Belmondo, Fanny* Ardant, Béatrice Dalle, Claude Rich, Jean Yanne, Dominique Lavanant.
Français (1 h 33).
UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (réservation : 40-30-20-10) ; L'Arlequin, 6e (45-44-28-80 ; réservation : 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 40-30-20-10).

DRACULA, MORT ET HEUREUX DE L'ÊTRE
de Mel Brooks,
avec Leslie Nielsen, Peter Mac Nicol, Steven Weber, Amy Yasbeck, *Lysette Anthony*, Harvey Korman.
Américain (1 h 35).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; *UGC Danton, 6e ; Gaumont Marignan*, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex, dolby, 2e ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (réservation : *40-30-20-10) ; Gaumont Alésia*, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, *dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le* Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

L'EDUCATRICE
de *Pascal Kané*,
avec Alexandra Winisky, Nathalie Richard, Jean-François Stévenin, Brigitte Roüan.
Français (1 h 33).
Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

ELDORADO
de Charles Binamé,
avec Robert Brouillette, *Pascale* Bussières, James Hyndman, Macha Limonchik, Pascale Montpetit.
Canadien (1 h 44).
14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e.

EN AVOIR OU PAS
de Laetitia Masson,
avec Sandrine Kiberlain, Arnaud Giovaninetti, Roschdy Zem, Claire Denis.
Français (1 h 30).
Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Le République, 11e (48-05-51-33) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

ENFANTS DE SALAUD
de Tonie Marshall,
avec Anémone, Nathalie Baye, François Cluzet, Molly Ringwald, Jean Yanne.
Français (1 h 40).
UGC Forum Orient Express, dolby, 1er ; *Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65)* ; UGC Montparnasse, 6e ; UGC Triomphe, dolby, 8e ; UGC Convention, 15e.

ERMO
de *Zhou Xiaowen*,
avec Alia, Ge Zhijun, Liu Peiqi.
Chinois (1 h 30).
VO : Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34).

LA FEMME DU PORT (**)
d'Arturo Ripstein,
avec Patricia Reyes Spindola, Alejandro Parodi, Damian Alcazar, Evangelina Sosa, Ernesto Yanez.
Mexicain (1 h 50).
VO : Latina, dolby, 4e (42-78-47-86) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

FUNNY BONES
de Peter Chelsom,
avec Oliver Platt, Lee Evans, Richard Griffiths, Oliver Reed, Geroge Carl, Ticky Holgado.
Américain (2 h 08).
VO : Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34) ; Denfert, dolby, 14e (43-21-41-01).

HEAT
de Michael Mann,
avec Al Pacino, Robert De Niro, Val Kilmer, Jon Voight, Diane Venora, Tom Sizemore.
Américain (2 h 50).
VO : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; Grand Pavois, dolby, 15e (45-54-46-85 ; réservation : 40-30-20-10).

LE JOURNAL DU SÉDUCTEUR
de Danièle Dubroux,
avec Chiara Mastroianni, Melvil Poupaud, Hubert Saint Macary, Serge Merlin, *Mathieu Amalric, Danièle Dubroux*.
Français (1 h 35).
Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; réservation : 40-30-20-10).

LEAVING LAS VEGAS (*)
de Mike Figgis,
avec Nicolas Cage, Elisabeth Shue, Julian Sands, Richard Lewis, Steven Weber, Kim Adams.
Américain (1 h 51).
VO : UGC Forum Orient Express, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83) ; UGC Triomphe, 8e.

LA MADRE MUERTA
de Juan Emmanuel Bajo Ulloa,
avec Karra Elejalde, Ana Alvarez, Lio Silvia, Marso, Elena Irureta, Ramon Barera.
Espagnol (1 h 42).
VO : Espace Saint-Michel, dolby, 5e (44-07-20-49).

MARCHAND DE RÊVES
de Giuseppe Tornatore,
avec Sergio Castellitto, Tiziana Lodato, Franco Scaldati, Leopoldo Trieste, Clelia Rondinella, Tano Cimarosa.
Franco-italien (1 h 54).
VO : Grand Pavois, dolby, 15e (45-54-46-85 ; réservation : 40-30-20-10).

LE MONTREUR D'OMBRES
de Lefteris Xanthopoulos,
avec Kostas Kazakos, Stratos Tzortzoglou, Giorgos Ninios, Dora Masklavanou, Vlassis Bonatsos, Patis Koutsaftis.
Grec (1 h 45).
VO : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).

MOVIE DAYS
de Fridrik Thor Fridriksso,
avec Orvar Jens Arnarsson, Rurik Haraldsson, *Sigrun Hjalmtysdottir, Orri* Helgason, Jon Sigurbjornsson.
Islandais (1 h 30).
VO : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) ;

NICO ICON
de Susanne Ofteringer,
avec Tina Aumont, Ari Boulogne, Edith Boulogne, Jackson Browne, John Cale, Bob Dylan.
Allemand (1 h 12).
VO : 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e ; *Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; L'Entrepôt*, 14e (45-43-41-63).

NOS ANNÉES SAUVAGES
de Wong Kar-Wai,
avec Leslie Cheung, Andy Lau, Maggie Cheung, Carina Lau, Rebecca Pan, Jacky Cheung.
HongKong (1 h 33).
VO : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68 ; réservation : 40-30-20-10).

LES NOUVELLES AVENTURES DE WALLACE ET GROMIT
de Peter Lord, David Sproxton, Sam Fell et Nick Park.
Dessin animé britannique (1 h 13).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-*54-15-04) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e* (43-25-59-83) ; UGC Rotonde, 6e ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, *8e (47-20-76-23 ; réservation : 40-30-20-10)* ; Gaumont Opera Français, dolby, 9e (réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e *(réservation :* 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). VF : *Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ;* réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e *(réservation : 40-30-20-10)* ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

RAISON ET SENTIMENTS
de Ang Lee,
avec Emma Thompson, Alan Rickman, Kate Winslet, Hugh Grant, Greg Wise, *Emilie François*.
Américain (2 h 15).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; *Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e* (réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38) ; George-V, dolby, 8e ; Sept Parnassiens, dolby, 14e *(43-20-32-20 ; réservation :* 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (45-32-91-68).

SMOKE
de *Wayne Wang*,
avec William Hurt, Harvey Keitel, Stockard Channing, Harold Perrineau Jr., Ashley Judd, Forest Whitaker.
Américain (1 h 50).
VO : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Saint-André-des-Arts I, dolby, 6e (43-26-48-18) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10) ; Denfert, dolby, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (45-32-91-68).

LE TEMPS DE L'AMOUR
de Mohsen Makhmalbaf,
avec Shiva Gerede, Abdolraman Palay, Aken Tunt, Menderes Samanjilar.
Iranien (1 h 15).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

THE ADDICTION
d'Abel Ferrara,
avec Lili Taylor, Christopher Walken, Annabella Sciorra, Edie Falco, Michel Fella, Paul Calderon.
Américain, noir et blanc (1 h 24).
VO : Action Christine, 6e (43-29-11-30) ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).

TOY STORY
de John Lasseter.
Dessin animé américain (1 h 17).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; *Gaumont Grand Ecran Italie*, dolby, 13e (45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e *(44-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10).*
VF : Rex (le Grand Rex), dolby, 2e ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Paramount *Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation* : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont *Grand Ecran Italie, dolby, 13e (45-80-77-00* ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, *dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10)* ; UGC Convention, dolby, 15e ; Majestic Passy, dolby, 16e (44-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

UN DIVAN À NEW YORK
de Chantal Akerman,
avec Juliette Binoche, William Hurt, Stéphanie Buttle, Barbara Garrick, Paul Guilfoyle, Richard Jenkins.
Franco-belge (1 h 45).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-*Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83) ;* Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Pagode, 7e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont *Champs-Elysées, dolby, 8e (43-59-04-67 ;* réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Par*nassiens, dolby, 14e (43-20-32-20 ; réser*vation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (44-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10).

WALLACE ET GROMIT
de Nick Park, Richard Goleszowski, Jeff Newitt et Peter Lord.
Dessin animé britannique (1 h 15).
VO : 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, dolby, 15e (45-54-46-85 ; réservation : 40-30-20-10).

WITTGENSTEIN
de Derek Jarman,
avec Karl Johnson, Michael Gough, Tilda Swinton, John Quentin, Kevin Collins, Clancy Chassay.
Britannique (1 h 15).
VO : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

REPRISES

UN CADEAU DU CIEL
de Jack Lucarelli,
avec Sharon Farrel, David Steen, Gigi Rice, Sarah Trigger, Gene Lythgow, Mark Ruffalo.
Américain, 1995 (1 h 42).
VO : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

Le premier groupe de presse espagnol entre dans le capital d'un éditeur du Sud-Ouest

BAYONNE
de notre correspondant

Groupe de presse espagnol basé à Bilbao, Comecosa – également connu sous le nom de sa maison mère, Bilbao Editorial – vient d'entrer, à hauteur de 34 %, dans le capital des éditions La Semaine, une société de Bayonne éditrice de trois hebdomadaires régionaux : *La Semaine du Pays basque* (11 000 exemplaires diffusés), *La Semaine des Landes* (5 500 exemplaires) et *La Semaine des Pyrénées* (5 800 exemplaires).

Lancée le 10 septembre 1993, *La Semaine du Pays basque* veut répondre, selon son fondateur, Roland Machenaud, *« au retour du public à l'information de terroir »* (*Le Monde* du 19 octobre 1993).

UN GENRE RARE EN ESPAGNE

Détenteur aujourd'hui de 37 % du capital des éditions La Semaine, Roland Machenaud a mis sur les rails trois hebdomadaires en deux ans et demi et créé récemment, en partenariat avec le groupe d'édition et de presse Milan (Toulouse), le magazine *Pays basque Magazine*, tiré à 70 000 exemplaires et conçu sur le modèle d'autres titres du groupe Milan, comme *Pyrénées Magazine* ou *Méditerranée Magazine*. Roland Machenaud a en outre créé des services sur Internet, accessibles à la diapora basque installée dans le monde entier, et notamment aux Etats-Unis, à New York comme en Californie. Aidées au départ par la presse hebdomadaire régionale d'information, les éditions La Semaine impriment leurs trois hebdomadaires sur les rotatives du *Diario Vasco*, le principal quotidien de Saint-Sébastien en Espagne. *Diario Vasco* est l'un des titres-phares du groupe Comecosa, le premier éditeur de presse écrite de la péninsule Ibérique. Celui-ci diffuse en effet un total de 600 000 exemplaires par jour, à travers dix quotidiens, tant à Grenade qu'à Bilbao ou Malaga. Comecosa est aussi présent dans l'audiovisuel, avec une position dominante au sein de Telecinco, la cinquième chaîne espagnole.

Présentée par Roland Machenaud comme *« un bon moyen de pérenniser nos journaux »*, la prise de participation de Comecosa témoigne, selon lui, d'un intérêt de cette entreprise pour le marché français, pour ses annonceurs comme pour ses titres hebdomadaires d'information locale, un genre de presse encore rare en Espagne.

Elle introduit indirectement le groupe aquitain Sud-Ouest (qui publie notamment les quotidiens *Sud-Ouest* de Bordeaux et *La Charente libre* d'Angoulème) dans les éditions La Semaine : au sein de la maison mère de Comecosa, Bilbao Editorial, le groupe aquitain possède, depuis fin 1989, 6 % du capital.

Michel Garicoix

Difficile choix de décodeur pour TPS

CLT, TF 1 et France Télévision étalaient leurs dissensions sur le futur décodeur, tandis que Viacom et NetHold s'allient

LONDRES
de notre envoyé spécial

A l'occasion de son dixième anniversaire, le Salon du câble et du satellite, tenu à Londres (Royaume-Uni) du 15 au 17 avril, n'a pas été le théâtre de communications importantes. Toutes les annonces de création de bouquets et d'alliances entre opérateurs européens avaient été rendues publiques ces dernières semaines. Toutefois, la manifestation londonienne annuelle a permis de mettre en lumière certaines dissensions entre les nouveaux partenaires du bouquet Télévision par satellite (TPS).

Ainsi, la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT), TF 1 et France Télévision se font chacun le promoteur d'un décodeur numérique différent. Pour la CLT, actionnaire de la Société européenne de contrôle d'accès (SECA), depuis son alliance avec Bertelsmann, le choix le plus judicieux serait le Médiabox, boîtier numérique développé par Canal Plus. Une option refusée par TF 1 et France Télévision. La chaîne privée et le service public ne souhaiteraient pas recourir à la technologie de la chaîne cryptée.

Pour eux, les conditions de license du Médiabox ne sont pas acceptables en l'état. La chaîne cryptée demanderait en effet 100 francs par Médiabox pour l'utilisation du contrôle d'accès intégré dans chaque boîtier (Médiaguard) et du système d'exploitation permettant notamment l'interactivité (Médiahighway). En outre, Canal Plus exigerait un partage des revenus sur les transactions de type téléachat qui pourraient intervenir entre les opérateurs du deuxième bouquet français et leurs futurs abonnés. De même, la chaîne cryptée souhaiterait connaître, quinze jours à l'avance, les grilles des chaînes du bouquet TPS pour fixer les droits d'accès aux programmes.

La Une serait favorable à l'adoption par TPS du D. Box, boîtier numérique développé par Irdeto. Commandé à 1,1 million d'exemplaires par le groupe NetHold, opérateur de bouquets de programmes numériques en Scandinavie, au Benelux, en Italie et en Europe centrale, ce décodeur a aussi été choisi par le groupe Kirch, détenteur d'une option sur 1 million d'exemplaires supplémentaires. Selon TF 1, cette large diffusion, ajoutée à une mise au point déjà bien avancée, permettrait un approvisionnement sans faille et une baisse prochaine des tarifs.

ACCORD NETHOLD-VIACOM

Poussé semble-t-il par le gouvernement, France Télévision prône l'utilisation du Viaccess, décodeur numérique mis au point par France Télécom, déjà sélectionné par le groupe AB productions pour son bouquet de programmes numériques baptisé AB Sat.

Reste que TPS n'aura pas intérêt à contribuer à l'empilement des décodeurs chez les téléspectateurs. Les partenaires du second bouquet français pourrait donc choisir *in fine* le Médiabox de Canal Plus. Mais ils pourraient remplacer le Médiahighway par un autre système dédié à l'interactivité, Open TV, développé par Thomson et Sun Microsystems.

Le salon de Londres à été l'occasion pour l'opérateur helvético-sud-africain basé aux Pays-Bas NetHold d'annoncer son association avec l'américain Viacom, propriétaire des chaînes musicales MTV et VH1. Les deux groupes développeront ensemble des bouquets de programmes numériques au Moyen-Orient. En outre, NetHold devrait lancer, au début de l'été, des ensemble de programmes numériques au Benelux et en Scandinavie. Troisième groupe mondial de télévision à péage, hors Etats-Unis, derrière Canal Plus et BSkyB, NetHold revendique aujourd'hui plus de 2,8 millions d'abonnés et un chiffre d'affaires de près de 5 milliards de francs.

En marge des discussions sur les boîtiers numériques et les lancements de chaînes, les différents opérateurs s'affrontent, en coulisses, pour adjoindre, à leur bouquet, des ensembles de programmes musicaux. Music Choice Europe (MCE), contrôlée par Warner Music (60 %), Sony (30 %) et General Instruments (10 %), devrait participer au bouquet TPS. MCE propose 62 stations musicales thématiques sans animateur ni publicité. MCE est déjà distribuée sur le réseau câblé d'Annecy, contrôlé par la Lyonnaise des eaux, partenaire de TPS. MCE devrait être retransmise en option, au tarif de 50 francs par mois et par abonné. Aux Etats-Unis, Music Choice, diffusé au sein de Directv, revendique 2 millions de souscripteurs. En Europe MCE, *« espère atteindre 1 % ou 2 % de taux de pénétration en 1997 avant d'atteindre de 5 % à 10 % dans trois ans »*.

Guy Dutheil

■ **RADIO : Olivier Nanteau**, producteur à France Inter et chroniqueur à France Info, a été chargé par Michel Boyon, président de Radio France, d'une mission de réflexion sur le projet d'une radio destinée aux jeunes. Il devra notamment définir ce qui manque aux jeunes dans le paysage radiophonique actuel, et comment le service public peut pallier ce manque. Ses propositions sont attendues pour fin juillet. Michel Boyon, devrait définir prochainement son projet d'entreprise pour Radio France, très attendu par les salariés du groupe audiovisuel public.

■ **NUMÉRIQUE : AB Sat, filiale du groupe AB Productions** (*Hélène et les garçons*) a lancé lundi 15 avril deux nouvelles chaînes de son ensemble numérique – « Rire » (films et sketches comiques) et « XXL » (programmes érotiques et catch). AB Sat, qui dispose désormais d'un « bouquet » de huit programmes thématiques, devrait porter ce nombre à vingt-huit, fin 1996. Le groupe a annoncé en outre la nomination de Guislain Achard au poste de directeur général adjoint d'AB Sat. De 1992 à 1995, Guislain Achard a été conseiller technique, chargé des questions de l'audiovisuel et des nouvelles technologies (notamment du satellite) auprès de l'ancien président de la République François Mitterrand. Depuis le départ de ce dernier de l'Elysée, il était vice-président de Thomson Multimédias.

■ **TÉLÉVISION : Michel Bassi, ex-PDG de la Société française de production (SFP)** et actuel président de l'association chargée du futur Palais du cinéma, a été chargé par TF 1 d'une mission *« de quelques mois »* sur la télévision en outre-mer.

MERCREDI 17 AVRIL

TF 1

12.50 A vrai dire.
13.00 Journal, Météo.
13.35 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.25 L'Hôtel des passions. Bons baisers de Venise.
15.25 Vidéo gag. Divertissement.
15.55 Club Dorothée vacances.
16.30 Une famille en or. Jeu.
17.05 Rick Hunter, inspecteur choc. Série. La médaille d'honneur.
18.00 Sydney Police. La vengeance. Série.
19.05 L'Or à l'appel. Jeu.
19.50 et 20.45 Météo.
20.00 Journal.

20.20

▶ FOOTBALL
En direct de Nantes.
Demi-finale retour de la Ligue des *Champions* :
F.C. Nantes-Juventus de Turin
20.30 coup d'envoi ; 21.15, Mi-temps, La Minute hippique ; 21.30, 2e période.
(125 min). 35170881

22.25

▶ FOOTBALL
En différé. Demi-finale retour de la Ligue des Champions : Panathinaïkos F.C.-Ajax Amsterdam
(100 min). 4675017
0.05 Ushuaïa. Magazine présenté par Nicolas Hulot. Les châteaux de Bavière ; Soif de liberté ; El gringo ; Voyage chananéen ; Windsurf Symphony (60 min). 1899727
1.05 Journal, Météo.
1.15 Enquêtes à l'italienne. 2.10 et 3.15, *3.50, 4.30 TF1 nuit. 2.20 et 4.00, 5.10* Histoires naturelles. 5.05 Musique.

France 2

11.45 *Les Z'amours.* Jeu.
12.25 et 4.05 Pyramide. Jeu.
12.55 et 13.40 Météo.
12.59 Journal.
13.50 Derrick. Lissy. Série.
15.00 Le Renard. Calibre 38. Série.
16.00 Hartley, cœurs à vif. Série.
16.55 Quoi de neuf, docteur ? *La brillante carrière* de Maggie. Série.
17.25 C'est cool. Série. Une cousine indélicate.
18.00 et 3.15 Les Bons Génies. Jeu.
18.40 Qui est qui ? Jeu.
19.15 Bonne nuit, les petits. La photo de Zézette.
19.20 et 1.45 Studio Gabriel. Invitée : Claudia Schiffer.
19.55 et 20.45 Tirage du Loto.
19.59 Journal, Météo.

20.55

L'INSTIT
Série. *Vanessa la petite dormeuse*, de Philippe Triboit, avec Gérard Klein
(100 min). 8349630
Une adolescente, placée dans une « classe-dépotoir », travaille le soir dans le restaurant de son père. Soutenue par Novak, elle va réclamer le droit d'étudier.

22.35

BAS LES MASQUES
Magazine présenté par Mireille Dumas. Ils ont gagné le gros lot et ensuite ? Invité : Edouard Brasey (La République des jeux)
(79 min). 3988659
23.54 Journal, Bourse, Météo.
0.15 Le Cercle de minuit. Et en plus ils écrivent. Avec Patrick Poivre d'Arvor ; Jean-Denis Bredin ; Yves Laplace ; Marina Vlady ; *Denis Jeambar ; CharlÉlie* Couture (75 min). 6089794
1.30 Histoires courtes. Variations 96. 2.35 Emissions religieuses (rediff.). *3.50 24 heures d'infos.*

France 3

12.35 Journal.
13.05 Keno.
13.10 La Boîte à mémoire.
13.40 Merlin l'enchanteur ■ *Film d'animation (1964, 70 min).* 3089475
14.58 Questions au gouvernement.
16.05 Doug. Dessin animé.
16.40 Les Minikeums.
17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Mon guide Grande-Bretagne,* de Véronique et Bernard Chabrol.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.

20.50

LA MARCHE DU SIÈCLE
Magazine présenté par Jean-Marie Cavada.
Le coma : une autre vie dans la vie ? Invités : Philippe Labro ; Professeur François Cohadon ; Chantal Biccochi
(115 min). 801185
22.45 Journal, Météo.

23.20

▶ UN SIÈCLE D'ÉCRIVAINS
John Fante, de René Féret (50 min). 1721949
0.10 Les Cavales de la nuit. Magazine. Itgaber, le triomphe sur soi. [2/2] Entretiens avec le professeur Leibovitz : de *l'Etat et de la loi, d'Eyal* Sivan (80 min). 8463369
1.30 Dynastie. 2.15 Musique Graffiti. *Une barque sur l'océan,* de Ravel, par Nathalie Nanoë, piano (15 min).

La Cinquième

13.35 Demain le monde. De l'audiovisuel. 14.00 L'Esprit du sport. Invitée : Arlette Laguiller. 15.00 Omnisciences. Biotechnologie. 15.30 Terra X. 16.00 Un temps pour la danse. L'énergie [5/10]. 16.30 Le Réseau des métiers. 16.35 Rintintin. *17.30 Les Enfants de John. 17.55 Planète* blanche. Antarctique : les manchots, les pinnipèdes. 18.30 Le Monde des animaux. Les secrets de la jungle : le fantôme de Madagascar.

Arte

19.00 Le Petit Vampire. Série [7/13]. Rüdiger a peur, de Christian Görlitz (30 min). 3949
19.30 7 1/2 Magazine présenté par Désirée Bethge – Le Printemps de Bourges (30 min). 5920
20.00 L'Ecureuil gris, un envahisseur de charme. *Documentaire d'Elizabeth et Anthony Bomford* (30 min). 2833
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE
Documentaire [2/2]. *La Guerre d'Algérie*, de Yves Courrière et Philippe Monnier (90 min). 949949
Seconde partie : de décembre 1958 au 1er juillet 1962, date à laquelle les Algériens choisissent à 99,72 % « l'indépendance dans la coopération ».

22.15

MUSICA : TABLEAUX D'UNE EXPOSITION
Série documentaire [1/6]. Arnold Schoenberg : Pelléas et Mélisande, de Michael Gielen. Avec l'Orchestre symphonique du Südwestfunk de Baden-Baden, dir. Michael Gielen, illustré par l'Art nouveau.
(60 min). 5121017
23.15 A travers le miroir ■ ■ ■ *Film suédois d'Ingmar Bergman avec Harriet* Anderson, Max von Sydow (1960, N., v. o., 92 min). 9154098 *Premier volet de la trilogie des « films de chambre ».*
0.45 Racket ■ Film britannique de John McKenzie (1981, v. o., rediff., 108 min). 3288901

M 6

13.25 M 6 Kid. Les rues de New York. 13.30, Captain Planète ; 14.00, Moi Renart ; 14.30, Les Rockamis ; 15.00, Creepy *Crawlers ; 15.30, Gadget* Boy ; 16.00, Highlander.
16.20 Hit Machine (rediff.).
17.00 et 0.40 Fanzine. Le Japon.
17.30 L'Etalon noir. Série.
18.00 Models Inc. Série.
19.00 Code Quantum. Série. La mégère et le marin.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Notre belle famille. *Jamais le dimanche.* Série.
20.35 Ecolo 6. Magazine. Tchernobyl : survivre aux radiations.

20.45

CRIME SANS TÉMOIN
Téléfilm de Thierry Binisti, avec Muriel Racine (86 min). 389727
Un père de famille, professeur de musique, est accusé par sa maîtresse de l'avoir aidée à éliminer un mari devenu trop gênant.

22.25

LE COMPLOT DU SILENCE
Téléfilm de Jeffrey Woolnough, avec Meg Foster, Joanne Vannicola
(92 min). 9732830
Une jeune fille de seize ans accuse le Frère Thomas, responsable d'un foyer pour mineurs qui l'avait prise en charge, d'une tentative d'homicide à son encontre. Mais celui-ci semble avoir un alibi indiscutable.
0.05 Fantasmes.
1.10 Best of pop-rock.
2.40 Culture pub. Magazine. 3.05 E = M 6. Magazine. 3.35 Culture rock. Magazine. 4.25 Turbo. Magazine (35 min).

Canal +

10.35 Flash d'information.
10.40 Surprises.
11.00 Le Secret d'Iris Téléfilm d'Elisabeth Rappeneau, avec Marie *Trintignant, Lambert Wilson* (87 min). 205982
▶ *En clair jusqu'à 13.45*
12.30 La Grande Famille.
13.45 Décode pas Bunny.
14.40 Les Superstars du catch. Wrestlemania.
16.45 Basket américain. Match de la NBA : Phoenix-Houston.
18.00 Le Dessin animé. Iznogoud.
▶ *En clair jusqu'à 21.00*
18.24 Help ! Série.
18.35 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.

21.00

BÉBÉ PART EN VADROUILLE
Film américain de Patrick Read Johnson (1994, 95 min). 8768678
Un bébé de neuf mois échappe aux gangsters qui l'ont enlevé et se trimbale dans Chicago.
22.35 Flash d'information.

22.40

SANS AUCUNE DÉFENSE ■
Film américain de Martin Campbell avec Barbara Hershey, Sam Shepard (1991, v. o., 104 min). 3962611
0.25 Christian Clavier, l'interview-portrait. *Documentaire de Renaud* Le Van Kim (60 min). 1895901
1.25 Le Journal du hard. Magazine.
1.30 Trésors vierges Film suédois, de Frank *Thring (1995, 96 min).* 4057036

Radio

France-Culture

20.30 Antipodes. Les plus belles pages de la poésie arabe. 21.32 Correspondances. 22.00 Communauté des radios publiques de langue *française. Qui êtes-vous Jacques* Brault ? (3).
22.40 Nuits magnétiques. *Vous y dansiez petite, y danserez-vous mère-grand ?* (2).

0.05 Du jour au lendemain. Michel Onfray (Le Désir d'être un volcan). 0.50 Coda. Jean-Philippe Goude : Petites formes données au temps qui passe (3). 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). Au bout du pétard le pouvoir (2) ; 1.58, Nous tous chacun : Eva, une jeune fille de 78 ans ; 4.15, Milan Kundera ; 4.54, Les *enchantements de Don Quichotte* ; 6.44, Notre temps.

France-Musique

20.00 Concert. *Cycle « Carte blanche aux* vents ». Donné le 22 janvier *au musée du Louvre, par* Sharon Kam, clarinette, André Cazalet et Jean-Christophe Vervoitte, cors, Daniele Damiano, basson, Christian Tetzlaff et Chantal Juillet, violons, Diedrik Suys, alto, *Tanja Tetzlaff*, violoncelle, Vincent Pasquier, contrebasse : *Sextuor pour* deux cors et cordes op. 81 b, de Beethoven ; Octuor pour clarinette, cor, basson, quatuor à cordes et contrebasse D 803, de Schubert.
22.00 Soliste. Robert Casadesus.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Dufour, Carter.
23.07 Ainsi la nuit. Œuvres de Dvorak, Liszt.

0.00 Jazz vivant. Le New Orleans Brass Band au Festival de Juan-les-Pins ; Le Shake Orchestra, avec les New Orleans Preachers au Festival de Nancy ; Le Sextette de *Jacques Doudelle*, saxophone, avec Fabrice Eulry, piano, à Radio-France. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. *Œdipe, tragédie lyrique en* quatre actes, d'Enesco, par *l'Orchestre philharmonique de* Monte-Carlo, dir. Lawrence Foster ; José van Dam (Œdipe), Gabriel Bacquier (Tiresias), Marcel Vanaud *(Creon), Nicolaï Gedda* (Le berger), Cornelius *Hauptmann* (Le grand-prêtre).

22.40 *Les Soirées.... (Suite).* Epigraphes antiques, de Debussy, Michel Béroff et Jean-Philippe Collard, pianos ; Œuvres de Moussorgski, Stravinsky. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Faut pas rêver. Invité : Jean Plat *(France 3 du 12/4/96)*
21.00 Faits divers.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.30 *Hong Kong.* [1/3].
23.35 Comment ça va ? *(France 3 du 26/1/96)*
0.30 Soir 3 (France 3).
22.05 Histoire de l'aviation. [7/7] Le mur du son 1945 - 1960.
23.00 Portrait de Bruno Bettelheim. [1/4] Un autre regard sur la folie (80 min).

Planète

20.35 Queen Elizabeth. Le plus grand paquebot du monde.
21.30 Himalaya. *Réalités en transition.*

Paris Première

20.00 20 h Paris Première. *Invité : Roger Hanin.*
21.00 Paris modes.
21.55 Paris Match Première.
22.25 Théâtre : Kean. Pièce en cinq actes de Jean-Paul Sartre. Mise en scène de *Robert Hossein*. Avec Jean-Paul Belmondo (180 min). 58923217

France Supervision

20.30 Marathon.
21.25 Les Grands Courants de l'art italien. Raphaël.
22.05 Concert : Symphonie de Chostakovitch (30 min). 38964630
22.35 Concert : Le Sacre du printemps *(53 min).* 13575291

Ciné Cinéfil

20.30 Terror in a Texas Town ■ Film de Joseph H. Lewis (1958, N., v.o., 80 min) 35692494
21.50 Le Monocle noir ■ ■ Film de Georges Lautner (1961, N., 95 min) 95588307
23.25 Echec à Borgia ■ ■ Film de Henry King (1949, N., v.o., 105 min) 87921017

Ciné Cinémas

20.30 Mission ■ ■ Film de Roland Joffé (1986, 120 min) 3881659
22.30 Des enfants gâtés ■ Film de Bertrand Tavernier (1977, 115 min) 38352494

Série Club

20.45 (et 23.45) Buck Rogers. Le surdoué.
21.40 (et 1.00) Jim Bergerac. *Kidnappings.*
22.30 Alfred Hitchcock présente. *Réunion.*
23.00 Mission impossible. L'ultimatum.

Canal Jimmy

20.30 Route 66. Le défi.
21.20 Max Headroom. L'émission choc.
22.10 Chronique de mon canapé.
22.15 Seinfeld. La centième.
23.05 Cop Rock. Bang the Potts Slowly.
23.50 Le Guide du parfait petit emmerdeur. Le dressage des parents.

Eurosport

14.00 Tennis. En direct. Tournoi messieurs de Barcelone (Espagne) : seizièmes de finale (150 min). 7278017
20.00 Sumo.
21.00 Prime Time Magazine.
22.00 Sports de force.
23.00 Catch. (60 min).

Les films sur les chaînes européennes

RTL 9

22.30 Cette sacrée gamine. Film de Michel Boisrond (1955, 90 min). Avec Brigitte Bardot. *Comédie.* 0.15 Les Godelureaux. Film de Claude Chabrol (1960, N., 100 min). Avec *Jean-Claude Brialy. Comédie.*

TMC

22.30 Nous irons à Monte-Carlo. Film de Jean Boyer (1951, N., 100 *min*). *Avec Philippe Lemaire. Comédie musicale.*

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble *sont publiés chaque* semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-*Multimédia* ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

La manipulation mentale, secret des sectes

Arte consacre deux soirées aux sectes. Un documentaire pose la question de leur définition et des critères de nocivité

ET SI L'ADHÉSION à la secte commençait à la porte de l'entreprise ? Ou du club de sport ? Ou de la section politique ? C'est la provocante question que pose *Tous adeptes*, l'un des morceaux de choix des deux programmes consacrés aux sectes par Arte. Ce documentaire de Thierry Kübler et Xavier Cazard s'inspire de l'idée que des groupes, des méthodes, des pratiques, aujourd'hui largement répandus, sont à proprement parler « sectaires », au sens où ils utilisent les mêmes processus de séduction, d'aliénation, d'endoctrinement et de manipulation que ceux qui ont fait le succès de sectes dûment répertoriées comme telles.

Par souci de performance, des entreprises ont mis au point des logiques de soumission de leurs employés. On parle de *« moule Disney »* ou de *« méthodes McDonalds »*... La *« dévotion »* à l'entreprise et au patron-*« gourou »*, le *« culte »* de la rentabilité et du produit poussent le cadre à rompre avec son environnement amical et familial. Les comportements d'adhésion totale, aujourd'hui exigés de certains salariés, ne sont pas si éloignés de ceux en vigueur dans des sectes qui ont pignon sur rue. Et que dire des rituels d'identification à un groupe comme le bizutage à chaque rentrée scolaire ou universitaire ?

On pourrait multiplier les analogies : dans le sport, la publicité, la religion, la politique, qui exigent d'autres types de dépendance des supporteurs, des clients, des fidèles ou des militants. Ce faisant, il ne s'agit pas de disculper les groupes qui poussent à l'excès ces comportements, ni de dire que les « sectes » sont partout et, donc, le danger nulle part, mais bien de faire les distinctions. Où cesse le libre-arbitre de l'individu et où commence la manipulation par le groupe ? Où s'arrête l'appartenance à une communauté chaleureuse et où commence l'adhésion à une secte dangereuse ? Si l'escroquerie financière et les mauvais traitements peuvent être plus aisément repérés et sanctionnés, qui peut établir avec certitude l'escroquerie intellectuelle, l'enfermement psychique, la manipulation mentale ?

On est là au coeur du débat. Comment définir de manière indiscutable des critères de nocivité ? Qui même est habilité à les établir ? Les anciens adeptes ? Leur jugement ne peut être serein. Les associations de défense ? On leur reproche des méthodes identiques à celles qu'elles prétendent combattre. Le policier ? Il ne peut que constater les troubles à l'ordre public. Le juge ? Le législateur ? Pendant des années, on a joué à se renvoyer la balle, à chercher à définir une « secte », à se demander s'il fallait les interdire (mais comment ?) et si, pour lutter contre elles, l'arsenal législatif était ou non suffisant.

Pendant tout ce temps perdu, le mal n'a fait qu'empirer, agravé par la crise économique, l'anxiété et l'insécurité, et par l'effritement du tissu familial, urbain, social. Les sectes ont avancé de plus en plus masquées, déjouant les pièges des tribunaux ou de l'opinion publique, abusant de procédures dilatoires et de manoeuvres d'intimidation. Il a fallu des tragédies comme les massacres de l'Ordre du Temple solaire pour aboutir à une mobilisation sans précédent de l'opinion et, semble-t-il, du pouvoir politique. Mais pour combien de temps ? Si, en France, l'accord *semble aujourd'hui établi* (y compris dans les associations militantes) pour estimer qu'il n'est pas besoin de législation nouvelle et qu'il suffirait d'appliquer avec fermeté les textes existants, la controverse est loin d'être close.

La commission parlementaire sur les sectes, qui a publié ses conclusions en janvier, est accusée d'avoir porté atteinte aux libertés. Les critères de *« dangerosité »* qu'elle a établis, le répertoire des 172 sectes qu'elle a dressé, fruit d'investigations policières, sont contestés. *Tous adeptes* montre bien l'extrême difficulté à distinguer des critères incontestables. A cet égard, le film donne plus d'arguments aux partisans de la prudence qu'aux censeurs qui ne s'embarrassent pas de nuances.

Henri Tincq

★ « Les sectes: pouvoir et manipulation », Arte, jeudi 18 avril et dimanche 21 à 20 h 45.

Clandestins

par Agathe Logeart

DÉCIDÉMENT, elle est bien obligeante, la préfecture de police de Paris. Il n'y a pas très longtemps, sans qu'apparemment cela pose à qui que ce soit de graves problèmes de déontologie, elle assurait le service après-vente de son opération d'évacuation des sans-papiers maliens réfugiés dans un gymnase en fournissant les images de ses exploits à *TF 1*. On s'était un peu ému, ici, de ce procédé curieux qui consiste à écarter les journalistes du théâtre des opérations policières avant de faire le travail à leur place. Diffusé avec la mention : *« Images de la préfecture de police de Paris »*, ce « reportage » surmonté d'un képi avait été fourni clef en main à la chaîne privée, qui s'était empressée de le passer, sans prendre ombrage de cette déloyale et ambiguë concurrence.

Est-ce, malgré tout, parce que la ficelle était un peu grosse, que les fonctionnaires chargés de la communication des exploits policiers dans la capitale ont choisi une version légèrement différente, pour poursuivre l'illustration de la chasse à la mode, la chasse aux clandestins ? Cette fois, les journalistes purent réaliser eux-mêmes leurs images. Convoqués devant un immeuble du 12e arrondissement de Paris, où l'on avait préparé de longue date une rafle contre des ateliers de confection clandestins, ils filmèrent à volonté, « *en direct*, live », en quelque sorte. Le plan média, notion bien connue des publicitaires qui organisent le lancement d'un produit sur le marché, fut efficace puisque toutes les « grandes » chaînes furent en mesure de rendre compte de l'événement. Certaines marquèrent pour la forme un léger agacement en mentionnant la *« surmédiatisation »* de l'opération. Mais elles se prêtèrent au jeu. Comment, d'ailleurs, faire autrement, lorsque tout le monde est logé à la même enseigne, soumis à la dure loi de la concurrence ? Ne pas obtempérer, prendre ce cadeau avec des pincettes ou le refuser carrément, a dû paraître inimaginable, si la question s'est même posée.

On vit donc ce que l'on devait voir. Et même très bien puisqu'on nous offrit des images où l'on ne prit même pas le soin de masquer les visages des personnes interpellées sous nos yeux. France 2 nous fit ainsi pénétrer dans un deux-pièces, où quatre Chinois – dont un enfant – furent filmés sans les précautions d'usage. Inutile même d'imaginer qu'une quelconque autorisation leur ait été demandée : on n'a déjà pas beaucoup de droits quand on est présumé clandestin, alors inutile de finasser sur le droit à l'image... Les mains liées derrière le dos par des menottes en plastique, bien pratiques car jetables après usage, un couple se tenait assis, la tête basse. On n'était pas bien fier d'assister à cette mise en scène complaisante. On le fut encore moins lorsqu'on nous précisa que, parmi la quarantaine de personnes interpellées, *« toutes n'étaient pas en situation irrégulière »*. Etait-ce le cas de nos quatre Chinois ? On ne le sut pas. Il est vrai que rien ne ressemble autant à un Chinois clandestin qu'un Chinois en règle.

JEUDI 18 AVRIL

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.40 Femmes. Magazine.
13.45 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.35 Dallas. Du beau monde. Feuilleton.
15.30 Hawaï police d'Etat. La preuve vivante [1/2] Série.
16.35 Une famille en or. Jeu.
17.05 Rick Hunter, inspecteur choc. Série. La cinquième victime.
18.00 Sydney Police. Série. *Mille raisons pour mourir.*
19.05 L'Or à l'appel. Jeu.
19.50 et 20.45 Météo.
20.00 Journal.

20.50

▶ FOOTBALL
En direct du Parc des Princes. Demi-finale retour de la Coupe d'Europe des vainqueurs de coupe : Paris SG-Deportivo La Corogne, 21.00, coup d'envoi ; 21.45, Mi-temps, Tiercé, La Minute hippique ; 22.00, 2e période (120 min). 798383

22.50

J'Y CROIS, J'Y CROIS PAS
Magazine présenté par Tina Kieffer. La réincarnation (140 min). 8195942
Vies antérieures, karma, réincarnation : ce soir, Tina Kieffer propose une approche du sujet qui fait suite à une enquête menée en Inde et qui se veut rigoureuse.
1.10 Journal, Météo.

1.20 Concert : Kiri Te Kanawa. Enregistré en Nouvelle-Zélande et à Londres. 2.15 et 3.20, 4.00 TF1 nuit. 2.25 Enquêtes à l'italienne. 3.30 et 5.05 Histoires naturelles. 5.00 Musique.

France 2

12.55 et 13.40 Météo.
12.59 Journal, Loto.
13.45 Derrick. Série.
14.40 Le Renard. Série.
15.35 Tiercé. En direct de Saint-Cloud.
15.50 et 5.20 La Chance aux chansons.
16.25 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.00 Quoi de neuf, docteur ? Série.
17.30 C'est cool. Série.
18.05 Les Bons Génies. Jeu.
18.45 Qui est qui ? Jeu.
19.15 Bonne nuit, les petits. Un nounours très propre.
19.25 et 2.25 Studio Gabriel. *Invité : Vincent Perez.*
19.59 Journal.
20.15 Invité spécial.
20.45 Météo, Point route.

20.55

ENVOYÉ SPÉCIAL
Magazine présenté par Bernard Benyamin. L'enfant bulle : Pris à la gorge ; Post-scriptum : autisme, la vie en miettes (130 min). 3812091
23.05 Expression directe. CGC.

23.10

LA GRANDE BAGARRE DE DON CAMILLO
Film de Carmine Gallone (1955, N., 100 min). 1231031
0.50 Journal, Bourse, Météo.
1.05 Le Cercle de minuit. Les amnésies de l'histoire française du cinéma. Avec René Vautier, Jean Douchet, René Chateau, Pavel Loungine, Cécile Decugis (80 min). 7239789

2.55 Bas les masques (rediff.). 4.15 24 heures d'infos. 4.55 Profession pilote. 5.50 Dessin animé.

France 3

12.35 Journal.
13.05 Keno.
13.10 La Boîte à mémoire.
13.40 Beau Fixe. Avec C. Jérôme.
14.30 La croisière s'amuse.
15.20 Les Enquêtes de Remington Steele. Le héros. Série.
16.10 Doug. Dessin animé.
16.40 Les Minikeums.
17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Demain dans la bataille, pense à moi*, de Javier Marias.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.

20.50

LA GUERRE DES ROSE ■
Film américain de Danny De Vito (1989, 117 min). 721079
Une comédie d'humour noir sur les mœurs des yuppies, très agressive dans la deuxième partie.
22.50 Journal, Météo.

23.25

AH ! QUELS TITRES !
Magazine présenté par Philippe Tesson. Faut-il célébrer *Clovis* ? Invités : Laurent Theis (*Le Baptême de Clovis : de la réalité au mythe*) ; Pierre Chaunu (*Baptême de Clovis, baptême de la France*) ; Paul-Marie Couteaux (*La France de Clovis*) ; Michel Rouche (*Clovis*) (60 min). 2480892

0.25 Espace francophone. Tranches de ville : Bangui. 0.55 Dynastie. Une nouvelle aventure. Feuilleton. 1.40 Musique Graffiti. *Trio pour cor, violon et piano n° 3*, de Brahms (15 min).

La Cinquième

13.30 Attention santé. La greffe du foie. 13.35 Défi. Une société flamboyante. 14.00 Vol au-dessus de l'Equateur [1/2]. 15.00 L'Aventure des sciences. 16.00 Planète blanche. 16.30 Le Réseau des métiers. 16.35 Rintintin. 17.30 Les Enfants de John. 18.00 Ma souris bien-aimée. 18.15 Cinq sur cinq. 18.30 Le Monde des animaux. Les secrets de la jungle : l'art d'être lémurien.

Arte

19.00 Le Petit Vampire. Série [8/13]. La chance dans le malheur, de Christian Görlitz (30 min). 3437
19.30 7 1/2. Magazine présenté par Désirée Bethge. Comment peut-on ne pas être bilingue ? (25 min). 38050
19.55 ▶ *Palettes.* Documentaire. Gustave Courbet : Un enterrement à Omans (35 min). 6824925
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

SOIRÉE THÉMATIQUE : LES SECTES, POUVOIR ET MANIPULATION [1/2]
proposée par Ute Casper.
20.46 Le Petit Peuple. Téléfilm [1/2] de Cinzia Torrini, avec Leslie Malton (89 min). 100810437
Une jeune journaliste et un juge, qui vivent ensemble depuis plusieurs années, recueillent un enfant perdu.
22.15 Entretien. Les risques de l'enquête (15 min). 9380012
22.30 Les Maîtres, les moutons et les placements célestes. Documentaire (50 min). 42673
23.20 et 00.35 Débat. Sectes : interdire, contrôler ou tolérer ? (20 min). 2923944
23.50 Priez, enrichissez-nous. Documentaire. La secte japonaise Soka Gakkai, de Julien Pettifer (70 min). 441893
La secte japonaise Soka Gakkai compte quelque 10 millions de membres répartis dans 115 pays et dispose d'un patrimoine estimé à plus de 120 milliards de dollars.
0.45 Un créneau à prendre. Documentaire. *Une secte suédoise en Ukraine.*

0.55 La Soif. Téléfilm de Martin Weinhart, avec Jürgen Vogel, Michael Greiling (v.o., rediff., 95 min). 8256215

M 6

13.25 Les Jumelles du FBI. Téléfilm de Paul Lynch (90 min). 3927031
Victime d'un accident alors qu'elle enquête sur un écrivain à succès, une femme agent du FBI demande à sa sœur jumelle de continuer l'enquête...
15.00 Deux flics à Miami.
16.30 Hit Machine. Variétés.
17.00 Filles à papas. Série.
17.30 L'Etalon noir. Série.
18.00 Models Inc. Série.
19.00 Code Quantum. Série. Retour de guerre.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Notre belle famille.
20.35 Passé simple. Magazine. 1967 : la guerre des Six Jours.

20.45

MORT SUR LE NIL ■
Film de John Guillermin (1978, 134 min). 44003760
Si vous aimez les intrigues policières surannées, l'humour cup of tea *d'Agatha Christie et les numéros d'acteurs façon rétro, alors vous serez – bien – servi.*

23.20

LE MONSTRE DES PROFONDEURS
Téléfilm de Peter Carter (91 min). 1578437
Sur la plate-forme pétrolière Zortron-101, les liaisons radio sont mystérieusement brouillées. Le géologue de la compagnie entreprend un forage d'une profondeur encore jamais atteinte, contre l'avis du chef des travaux.
1.05 Culture rock (rediff.). Magazine (55 min). 7412857

2.00 Best of Trash. Musique. 3.30 E = M 6. Magazine (rediff.). 3.55 Jazz 6. Documentaire. 4.45 Black Ballad. Documentaire (55 min).

Canal +

10.05 Flash d'information.
10.10 Veillées d'armes ■ ■ Deuxième voyage. Film français de Marcel Ophuls (1994, 136 min). 6318925
▶ En clair jusqu'à 13.45
12.30 La Grande Famille.
13.45 Le Club de la chance ■ ■ Film américain de Wayne Wang (1993, 134 min). 4859895
16.20 Les Rendez-vous de Paris ■ ■ Film français d'Eric Rohmer (1994, 95 min). 963963
17.55 Le Dessin animé.
▶ *En clair jusqu'à 20.35*
18.24 Help ! Série.
18.35 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.

20.35

LA LUNE ET LE TÉTON
Film espagnol de Bigas Luna (1995, 87 min). 385215
22.00 La Plage des dauphins. Documentaire (26 min). 609
22.30 Flash d'information.
22.35 Babylon V. Série. La venue des ombres.

23.15

RASTA ROCKETT ■
Film américain de Jon Turteltaub (1994, v. o., 94 min). 8626499
0.50 Les Félins ■ ■ Film franco-américain de René Clément avec Alain Delon, Jane Fonda (1964, N., 91 min). 6522789
Suspense à partir d'un roman de la Série noire, labyrinthe de mystère, de mensonge et de peur.
2.20 Les Vestiges du jour ■ ■ Film de James Ivory avec Anthony Hopkins (1993, v. o., 134 min). 9589401

Radio

France-Culture

20.30 Lieux de mémoire. Versailles (2).
21.32 Fiction. Parle-moi de Laura, de Egon Wolff.
22.40 Nuits magnétiques. Vous y dansiez petite fille, y danserez-vous mère-grand ? (3).

0.05 Du jour au lendemain. Pierre Péju (La Vie courante). 0.50 Musique : Coda. Jean-Philippe Goude : Petites formes données au temps qui passe (4). 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). Mort de rire ; 1.58, Un cœur simple, de Gustave Flaubert ; 3.37 Monsieur Escarelle ; 4.57, Ignace de Loyola ; 6.13, Les jésuites interrogés par l'histoire.

France-Musique

19.30 Concert. Donné en direct de la grande salle du Musikverein de Vienne, par l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Marek Janowski : Pelléas et Mélisande op. 80, de Fauré ; Concerto pour piano et orchestre, de Ravel ; Le Festin de l'araignée, de Roussel ; La Mer, de Debussy.
22.00 Soliste. Robert Casadesus.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Gagneux, Kupkovic, Zagar.
23.07 Ainsi la nuit. Quatuor à cordes n° 1, de Haydn, par le Quatuor Amadeus ; Quatuor à cordes n° 6 op. 18 n° 6, de Beethoven, par le Quatuor Alban-Berg ; Die Allmacht pour chœur d'hommes et piano, de Schubert, par le Chœur d'hommes de la Radio de Berlin, dir. Dietrich Knothe.

0.00 Tapage nocturne. Concert donné le 15 avril au Théâtre national de la Colline, par Denis Levaillant, piano : Direct, pièces pour piano seul, de Levaillant. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Eugen Jochum, chef d'orchestre. Symphonie n° 93, de Haydn, par l'Orchestre philharmonique de Londres ; Concerto pour piano et orchestre n° 4, de Beethoven, par l'Orchestre symphonique de la Radio bavaroise, Edwin Fischer, piano ; Symphonie n° 9, de Bruckner, par la Staatskapelle de Dresde.

22.40 Les Soirées... (Suite). Quatuor n° 14 D 810, La Jeune Fille et la Mort, de Schubert, par le Quatuor Hagen ; Kreisleriana, op. 16, de R. Schumann, Radu Lupu, piano. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ *Signalé dans « Le Monde* Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial *pour les sourds et les* malentendants.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 L'homme qui a perdu son ombre ■ ■ Film d'Alain Tanner (1991, 100 min) 91710925
21.40 Balthazar.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.20 Correspondances.
22.30 La Marche du siècle. Invité : Paul Newman (France 3 du 21/2/96)

Planète

20.35 De Lumière à El Cordobès.
21.25 Silence ! On développe.
22.25 Queen Elizabeth. Le plus grand paquebot du monde.
23.25 Himalaya. Réalités en transition.
23.55 Histoire de l'aviation. [7/7] Le mur du son 1945 - 1960.

Paris Première

21.00 Notre-Dame de Paris ■ Film de Jean Delannoy (1956, 120 min) 9724012
23.00 Totalement cinéma.
23.30 Concert : Requiem de Dvorak. Enregistré en la cathédrale Saint-Veit de Prague (105 min). 77454 418

France Supervision

20.25 Entracte.
20.30 L'Ange noir du Mississippi.
22.00 (et 0.05) CinéActu.
22.10 La Dernière Saison ■ Film de Pierre Beccu (1991, 115 min) 44468128

Ciné Cinéfil

20.30 L'Accroche-coeur ■ Film de Sacha Guitry et Pierre Caron (1938, N., 80 min) 35669166
21.50 L'Homme de la rue ■ ■ ■ Film de Frank Capra (1941, N., v.o., 120 min) 85366428
23.50 Le Club. Invitée : Janet Leigh.

Ciné Cinémas

20.30 Dieu seul le sait ■ ■ Film de John Huston (1957, 105 min) 7294019
22.15 Guerre et amour ■ ■ Film de Woody Allen (1974, v.o., 85 min) 7619924
23.40 Le Dernier Métro ■ ■ Film de François Truffaut (1980, 125 min) 60599876

Série Club

20.45 (et 23.45) Héritage oblige. Une mémoire de porcelaine.
21.40 (et 1.10) Jim Bergerac. Entente cordiale.
22.30 Alfred Hitchcock présente. L'homme qui en savait trop peu.
23.00 Mission impossible.

Canal Jimmy

20.00 Lemmy pour les dames ■ Film de Bernard Borderie (1961, N., 95 min) 14729963
21.35 Quatre en un.
22.00 Chronique du front.
22.05 Les Commitments ■ Film d'Alan Parker (1991, v.o., 120 min) 11431708

Eurosport

20.00 Sumo.
21.00 Catch.
22.00 Football.
0.00 Formule 1 Magazine.

Les films sur les chaînes européennes

RTBF 1

20.35 Freejack. Film de Geoff Murphy (1991, 115 min). Avec Emilio Estevez, Mick Jagger, Rene Russo. *Fantastique.* 22.30 Avril enchanté. Film de Mike Newell (1992, v.o., 90 min). Avec Josie Lawrence, Miranda Richardson, Joan Plowright. *Comédie dramatique.*

RTL 9

20.30 L'Amour à quatre temps. Film de Robert Greenwald (1988, 100 min). Avec Don Johnson. *Comédie dramatique.* 22.15 Les Diables de Guadalcanal. Film en version colorisée de Nicholas Ray (1951, 105 min). Avec John Wayne. *Aventures.* 0.15 Supergirl. Film de Jeannot Szwarc (1984, 105 min). Avec Faye Dunaway. *Fantastique.*

TMC

20.35 Le Cygne. Film de Charles Vidor (1956, N., 110 min). Avec Grace Kelly. *Comédie dramatique.*

Le Monde

JEUDI 18 AVRIL 1996

L'esprit de forterresse

par Pierre Georges

ELLES VIENNENT accoucher dans des maternités françaises ! Ils viennent se faire opérer dans des hôpitaux français ! Ils inscrivent leurs enfants dans des écoles françaises ! Et ainsi de suite. Dans le fond, tout ce qu'on entend ces jours-ci, et qui n'est pas beau à entendre, n'est que la version moderne d'une vieille chanson. L'étranger voici l'ennemi, le parasite, le détrousseur, celui qui vient manger le pain des Français. On disait cela des Italiens. On a dit cela des Portugais. On dit cela des Africains. Et on dira cela demain du voisin.

Plus haut, plus vite, plus fort ! Ainsi triomphe désormais l'esprit de forteresse, d'une forteresse France qui se juge assiégée et croit s'en sortir en s'enfermant elle-même dans une geôle idéologique. Toujours plus de textes dissuasifs, toujours plus de projets répressifs, toujours plus de simplisme. Image d'un pays recroquevillé, fermant les écoutilles, faisant, au nom d'un bonheur présumé perdu, le vide de ses idées et de ses principes.

Ce n'est pas cela la France. En tous cas pas l'idée qu'on s'en fait. Cela ne peut être ou devenir cela, une simple chasse gardée, cadenassée, fermée à toute idée d'accueil et de générosité. Les droits de l'Homme sont une vieille idée. Ils sont la plus moderne des idées qui nous protègent de nous-mêmes et de cette vieille tentation récurrente de l'enfermement féroce et vigile. Les droits des étrangers *sont aussi le bouclier de nos droits*, de notre Droit. Comme leurs devoirs et d'abord celui de respecter la loi, sont les nôtres

On sait, en écrivant cela, à quel procès immédiat on s'expose. De tous côtés ! Car, à parler d'immigration, on risque immédiatement d'être pris en tenaille. Dans la tenaille d'une double démagogie. Ou, à tout le moins d'une double naïveté.

D'un côté il y a ce que l'on pourrait appeler la démagogie de l'accueil, posée comme un principe absolu, intangible. Un principe de générosité aveugle tenant lieu de postulat et de dogme qui aboutit le plus souvent à l'effet inverse de celui recherché. Au risque de nier la réalité parfois, et d'abord celle énoncée en son temps par Michel Rocard. Non la France ne peut héberger toute la misère du monde ! Même si, pays riche et l'oubliant parfois, elle peut et doit en assumer sa part.

En face, vient la démagogie du refus, de tous les refus, de la course aux refus comme une course aux armements. Autre dogme absolu, principe d'égoïsme aveugle qui, lui, débouche sur l'idée d'une France interdite, insulaire, et pour tout dire mythique. Ces deux démagogies se nourrissent l'une l'autre. Ces deux surenchères, cousines germaines, laxisme et répression, s'épaulent au motif de se combattre, et se renvoient la balle, l'immigré clandestin, pris ainsi doublement en otage.

Et double langage d'un côté comme de l'autre ! Nier l'immigration clandestine et ses effets pervers est nier l'évidence. Vouloir la gommer, l'effacer à coup de textes puisés à la pire des inspirations, revient à vouloir effacer la réalité. Et tout cela ressemble fort à l'exercice *d'une double et sommaire* rhétorique pour n'avoir pas à parler des vrais problèmes : aide aux pays d'origine, politique nationale d'immigration et d'intégration, lutte contre le travail clandestin et bien d'autres. Car pour le reste, les textes et la loi existent déjà. Sans qu'il soit nécessaire d'en rajouter !

Thomson va revendre à l'Etat ses 21,93 % de participation dans le Crédit lyonnais

L'opération s'inscrit dans le cadre de la privatisation du groupe électronique

RÉUNIS mardi 16 avril, les conseils d'administration de Thomson SA et de Thomson-CSF ont approuvé le principe de la vente à l'Etat des participations détenues dans le capital du Crédit lyonnais par le groupe public français d'électronique (3,01 %) et par sa filiale d'électronique de défense et professionnelle (18,92 %). L'opération s'inscrit dans le cadre de la privatisation de Thomson SA décidée par le gouvernement. Elle interviendra à la date de cette privatisation ou, au plus tard, le 20 décembre 1996.

Le prix de cession de ces participations devra être fixé par un expert désigné par Thomson et l'Etat. D'ores et déjà, les deux parties se sont cependant entendues pour que les montants de la vente ne soient pas inférieurs à 2,859 milliards de francs pour les actions détenues par Thomson-CSF et à 484 millions de francs pour celles de Thomson SA. Ces chiffres ont été établis à partir de la valeur du Crédit lyonnais en Bourse et dans les comptes de Thomson à la fin de 1995.

L'accord conclu entre l'Etat et Thomson prévoit également que le premier se substituera au second pour reprendre les obligations résultant de la garantie consentie en 1994 par le groupe d'électronique sur des actifs immobiliers de la banque publique à la suite du premier plan de sauvetage du Lyonnais. Thomson évalue à 477 millions de francs ce transfert de garantie. Ce montant sera déduit des sommes que versera l'Etat au groupe pour la reprise de sa participation dans la banque.

Cette cession apportera de l'argent frais à Thomson et permettra d'annuler l'endettement de Thomson-CSF. Mais elle se traduira aussi, compte tenu de la différence entre le prix de vente à l'Etat et la valeur de la participation inscrite dans les comptes de Thomson et de sa filiale CSF et le prix de vente, par des moins-values et des provisions. Ces dernières ont été fixées à 1,802 milliard de francs pour Thomson-CSF (pour qui la valorisation de la participation dans la banque était de 4,8 milliards de francs fin 1995) et à 279 millions de francs pour Thomson SA. Compte tenu de ces provisions, de nouveaux conseils d'administration seront convoqués dans le courant du mois afin d'arrêter définitivement les comptes. Ils repasseront dans le rouge pour Thomson-CSF : le groupe avait annoncé, voici trois semaines, un bénéfice net de 1,01 milliard de francs en 1995.

« Outre l'arrêté définitif des comptes, cette opération permet aussi de clarifier le périmètre d'activité du groupe en le recentrant uniquement sur les activités industrielles », fait-on valoir au siège de Thomson. Outre Thomson-CSF, Thomson est également présent dans l'électronique grand public (téléviseurs, équipements audio et vidéo) *via* Thomson Multimédia, société contrôlée à 100 %.

Le rachat par l'Etat de la participation de Thomson-CSF et de Thomson SA dans le Crédit lyonnais marque la fin d'une association contre nature. Les lourdes pertes du Lyonnais en 1993 et 1994 avaient « plombé » les comptes de l'industriel. Thomson avait obtenu les titres du Crédit lyonnais en 1989 en échange de la reprise par la banque de sa filiale Thomson-CSF Finances. Un établissement financier chargé à l'origine de gérer la trésorerie de Thomson et dont l'importance ne va cesser de croître sous la houlette de son président Jean-François Hénin, au point de réaliser à la fin des années 1980 l'essentiel des résultats du groupe industriel. Une situation qui avait fini par irriter les pouvoirs publics.

Ils avaient donc contraint Thomson à vendre sa banque. Au grand dam de la BNP, c'est le Lyonnais de Jean-Yves Haberer qui avait mis la *main sur* les 10 milliards de fonds propres de Thomson-CSF Finances, bien vite rebaptisé Altus Finance. Une filiale chargée par la banque publique de faire ce qu'elle *« ne sait pas, ne peut pas ou ne veut pas faire »*, selon les propres termes de Jean-Yves Haberer, et qui finira par perdre dans des opérations extrêmement hasardeuses la totalité de ses fonds propres.

Pour le Crédit lyonnais d'aujourd'hui, la sortie de son capital de Thomson-CSF et de Thomson SA n'a pas grande importance. Tout au plus peut-on imaginer que la présence directe de l'Etat dans le capital de la banque passant de 48,5 % à 70,4 %, la réalisation d'opérations ultérieures en sera facilitée. Une ouverture du capital du Lyonnais dans plusieurs mois et une éventuelle association avec un partenaire deviendraient plus aisée.

Le plus significatif sera l'évaluation de la valeur de la participation du groupe Thomson (21,9 % en tout) dans la banque. Elle va permettre de se faire une idée de l'état de santé réel du Lyonnais et ne manquera pas d'avoir des conséquences fortes sur l'évolution en Bourse du certificat d'investissement Crédit lyonnais. La valeur minimale retenue de 3,34 milliards de francs valorise en tout la banque à 15,2 milliards de francs. Un niveau très nettement supérieur à celui du *marché financier, puisque, après* une forte baisse depuis des mois, le cours de 190 francs du certificat d'investissement Lyonnais correspond à une valeur pour l'ensemble de la banque de 9,9 milliards de francs.

Philippe Le Cœur et Eric Leser

Les casinos dissimulés du Lyonnais

Le président Jean Peyrelevade et son bras droit Dominique Bazy (aujourd'hui directeur général adjoint de l'UAP), ont imaginé un montage complexe et opaque pour soustraire au Consortium de réalisation (CDR), l'organisme chargé de vendre les actifs de la banque publique, le groupe de casinos Emeraude, considéré comme une véritable *« pépite »*, révèle le *Canard Enchaîné* du 17 avril. L'affaire a été confiée à Simon Luel, ancien directeur du Crédit lyonnais. Elle est réalisée, sur ordre écrit de M. Bazy, par Altus *via* une filiale luxembourgeoise contrôlée par M. Luel. Le 18 avril 1995, cette filiale reçoit 150 millions de francs pour racheter Emeraude à la banque Colbert pour une somme de 74 millions de francs seulement. Le président du CDR, Michel Rouger, a menacé de porter l'affaire devant la justice s'il ne récupérait pas les casinos.

Les Pays-Bas restent sereins après l'appel au boycottage

SI L'AFFAIRE a fait la « une » des journaux néerlandais, l'appel au boycottage des produits néerlandais (*Le Monde* du 17 avril) pour cause de laxisme dans la lutte antidrogue, signé par soixante-douze députés français de la majorité, a suscité plus de surprise que d'inquiétude aux Pays-Bas. Le gouvernement s'est bien gardé de réagir – *« Nous ne commentons pas ce type d'initiative »*, dit-on au ministère des affaires étrangères – mais les parlementaires néerlandais ne se sont pas privés de la critiquer, voire d'ironiser. *« Ce n'est pas cela qui arrangera nos relations diplomatiques »*, estime-t-on au PvdA, le parti social-démocrate du premier ministre, Wim Kok, et le spécialiste des affaires étrangères du Parti libéral (VVD), membre de la coalition, juge que *« si les Français veulent boycotter un de nos produits, finalement ils n'ont qu'à boycotter la drogue qu'ils viennent acheter chez nous »*. Selon les statistiques officielles, le montant total des exportations néerlandaises vers la France se monte à 32 milliards de florins (99 milliards de francs), gaz naturel inclus. Les Français vendent aux Pays-Bas pour 19 milliards de florins. – *(Corresp.)*

■ **HOMOSEXUALITÉ : la seconde chambre du Parlement des Pays-Bas** a voté mardi 16 avril par quatre-vingt-une voix contre soixante une motion demandant au gouvernement de préparer un projet de loi autorisant le mariage de couples homosexuels. Une commission serait chargée d'étudier les conséquences juridiques et internationales d'une telle décision. Le projet devrait être présenté au plus tard en août 1997. Si une telle loi était votée, les Pays-Bas seraient le premier pays au monde à autoriser le mariage entre homosexuels. – *(Corresp.)*

La Russie construit une base militaire souterraine

LA RUSSIE poursuit actuellement la construction d'une énorme base militaire secrète dans les montagnes de l'Oural, selon une information révélée par le *New York Times* dans son édition du mardi 16 avril et confirmée par le Pentagone le même jour. L'installation, qui couvre une superficie plus grande que celle de Washington, se situe sous le mont Yamantau, dans la région de Beloretsk. Les travaux de construction auraient commencé sous Brejnev, selon les sources occidentales et russes citées par le quotidien.

Le porte-parole adjoint du Pentagone, le capitaine Mike Doubleday, a pour sa part reconnu, mardi, que les Etats-Unis étaient au courant de cette construction, repérée par ses satellites, depuis *« plus de dix ans »*. Selon lui, la base emploie *« plusieurs milliers de personnes »*, comprend un vaste système de logements et s'accompagne d'un *« important réseau de routes et de voies ferrées liées au complexe »*.

Le ministère russe de la défense, interrogé par le journal, a refusé de fournir des informations *« sur un ouvrage en construction pour le renforcement de la sécurité du pays »*.

L'existence de cette base pourrait modifier l'attitude des Etats-Unis dans leur plan d'assistance à la Russie pour le démantèlement des armes nucléaires, plan qui stipule que Moscou n'entreprend aucun programme de modernisation militaire. Toutefois, parler d'inquiétude de la part de Washington serait exagéré, a relevé le porte-parole adjoint du Pentagone.

« Nous savons que les Russes, comme nous, poursuivent des programmes de modernisation militaire, et ils en ont tout à fait le droit, exactement au même titre que nous », a expliqué M. Doubleday. – *(AFP.)*

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mercredi 17 avril, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

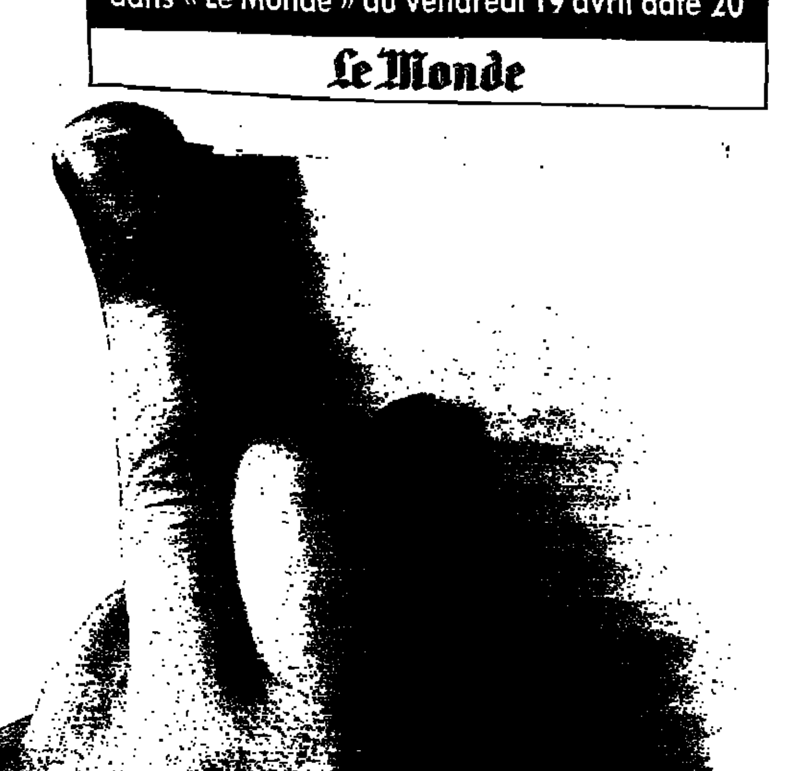
Tokyo Nikkei	21868,20	−0,07	+9,80
Honk Kong index	11033	+0,76	+10,35

Tokyo, Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 16/04	Var. en % 15/04	Var. en % fin 95
Paris CAC 40	2097,34	+0,81	+12,04
Londres FT 100	3816,70	+0,69	+3,45
Zurich	1730,80	—	+13,13
Milan MIB 30	989	−5,89	+6,22
Francfort Dax 30	2533,45	−0,49	+12,40
Bruxelles	1726,64	+0,60	+10,70
Suisse SBS	1396	−0,05	−4,22
Madrid Ibex 35	349,48	+0,70	+9,18
Amsterdam CBS	367	−0,05	+14,15

Tirage du *Monde* daté mercredi 17 avril 1996 : 480 370 exemplaires. · 3



Le Monde

Les montres

Au rendez-vous de Bâle

PERDU, GAGNÉ, SACRIFIÉ, retrouvé, échangé, le temps est devenu la valeur sans prix de cette fin de siècle, laquelle vit à l'heure des fast-foods, des liftings, et du zapping. Le monde semble se diviser entre les hommes pressés, dont le privilège est de faire attendre, et les autres, réduits à tuer ce temps, comme une immensité sans repère. Au royaume de la jeunesse obligatoire et d'une mémoire réduite à l'instant, l'heure folle est annoncée. L'histoire s'accélère, les prévisions s'écroulent, et les minutes défilent à toute allure sur l'écran planétaire.

Cher à Boileau, *« ce temps qui fuit et nous traîne avec soi »* s'écoule moins qu'il ne se fragmente, est envisagé en termes de ruptures, de séquences de plus en plus courtes. Gardiennes du temps, les montres révèlent les paradoxes d'une époque tentée par le tout-technologique, mais soucieuse de préserver des traditions liées à un savoir-faire, un art de vivre. A l'occasion du Salon mondial de l'horlogerie à Bâle (Suisse), présenté du 18 au 25 avril, *Le Monde* a choisi pour la première fois d'évoquer les mille et une facettes de ces cadrans à histoires, sans lesquelles la vie serait une série de rendez-vous manqués.

Sur les 3 000 exposants issus de 31 pays, la Suisse et Hongkong représentent à eux seuls plus de 65 % de la totalité des stands. Outre la publication en avant-première des chiffres de la production horlogère suisse pour l'année 1995, ce « rendez-vous de Bâle », fait le point sur les différentes facettes d'un métier au carrefour de l'art, de l'artisanat, du commerce et de l'industrie, et dont les tic-tac obsèdent la littérature et le cinéma. Montres de l'exploit, ou montres bijoux, montres à complication ou cadrans au design épuré, adouci, elles dessinent, en éditions limitées, ou en grande série, les formes du temps.

Dans ce secteur qui produit chaque année plus d'un milliard de pièces, les manufactures prouvent que le luxe suprême consiste encore à prendre le temps, au nom du beau.

Laurence Benaïm



DOCUMENTATION GENDROT/ PHOTO GASTON BERGELET

Horloge du XIX[e] siècle avec ses engrenages

Une impression de titiquété-toc-tacataquété-tic

par Umberto Eco

SOUS lui, il le savait déjà, il y avait la *barre de gouvernail.* Il descendit encore, au pied de l'échelle : s'il se dirigeait vers la proue, il en*trerait dans le verger. Vers la poupe se trou*vait une porte fermée qu'il n'avait pas encore forcée. De ce lieu provenait à présent, *très fort, un tictaquer multiple* et inégal, comme une superposition de quantité de rythmes, d'entre lesquels on pouvait distin*guer soit un tic-tic soit* un toc-toc et un tac-tac, mais l'impression d'ensemble était d'un titiquété-toc-tacataquété-tic. C'était comme si derrière cette porte il y avait une légion de guêpes et de bourdons, et que tous volaient furieusement suivant des trajectoires diffé*rentes,* heurtant les parois et rebondissant les uns contre les autres. Tant et si bien qu'il avait peur d'ouvrir, craignant d'être renver*sé par les atomes affolés de cette* ruche.

Après moult perplexités, il se décida. Il se servit de la crosse du mousquet, fit sauter le cadenas *et entra.*

Le réduit prenait lumière d'un autre sabord et abritait des horloges.

Des horloges. Des horloges à eau, à *sable*, des horloges solaires abandonnées contre les parois, mais surtout des horloges mécaniques disposées sur différentes étagères et commodes, des horloges actionnées par la lente descente de poids et contrepoids, par des roues qui mordaient d'autres roues, et celles-ci d'autres encore, jusqu'à ce que la *dernière mordît* les deux *palettes* d'une baguette verticale, lui faisant accomplir deux demi-tours dans des directions opposées, afin que dans son indécent *déhanchement* elle impulsât un mouvement de balancier à une barre horizontale liée à l'extrémité supérieure ; des horloges à ressort où un conoïde rainé déroulait une chaînette entraînée par le mouvement circulaire d'un tambour qui s'en emparait maillon après maillon.

Certaines de ces horloges celaient leur mécanisme sous les apparences d'ornements rouillés et d'ouvrages au ciselet corrodés, ne montrant que le lent mouvement de leurs aiguilles ; mais la plupart exhibaient leur grinçante ferraille et rappelaient ces danses de Mort où la seule chose qui vive sont les squelettes ricaneurs qui agitent la faux du Temps.

Toutes ces machines étaient actives, les sabliers les plus grands qui mâchouillaient encore du sable, les plus petits à présent presque pleins dans leur moitié inférieure, et pour le reste un crissement de dents, une masticotation asthmatique.

Qui entrait pour la première fois devait avoir l'impression que cette étendue d'horloges continuait à l'infini : le fond du réduit était recouvert d'une toile qui représentait *une fuite de chambres* habitées seulement par d'autres horloges. Mais même à se détourner de cette magie, et à ne considérer que les horloges *en chair et en os*, pour *ainsi* dire, il y avait de quoi rester abasourdi.

Cela peut paraître incroyable – à vous qui lisez avec détachement ces vicissitudes –, mais si un naufragé, au milieu des fumées de l'eau-de-vie et sur un navire inhabité, trouve cent horloges qui racontent presque à l'unisson l'histoire de son temps interminable, il pense d'abord à l'histoire plutôt qu'à son auteur. Et ainsi faisait Roberto, examinant un par un ces passe-temps, joujoux *pour sa sénile adolescence de* condamné à une très longue mort.

Lune fut pâle duc d'Eole, comme l'écrit Roberto, quand, émergeant de ce cauchemar, il se rendit à la nécessité d'en trouver la cause : si les horloges étaient en fonction, quelqu'un devait les avoir activées : même si leur charge avait été conçue pour durer longtemps, si elles avaient été remontées avant son arrivée, il les aurait déjà entendues lorsqu'il était passé à côté de cette porte.

S'il s'était agi d'un seul mécanisme, il aurait pu penser qu'il était prêt à fonctionner et qu'il suffisait que quelqu'un lui ait donné un coup pour sa mise en marche ; ce coup avait été fourni par un mouvement du vaisseau, ou bien un oiseau marin qui était entré par le sabord et s'était appuyé sur un levier, sur une manivelle, entraînant le début d'une séquence d'actions mécaniques. Parfois un grand vent n'agite-t-il pas les cloches, n'a-t-on jamais vu peut-être des serrures se déclencher vers l'arrière, qui n'avaient pas été poussées en avant jusqu'à la *fin de* leur course ?

Un oiseau ne peut pourtant pas remonter *d'un seul coup des dizaines d'horloges.* Non. Que Ferrante eût existé ou pas, c'était une chose ; mais, sur le vaisseau, il se trouvait bien un intrus.

Extrait de « L'Île du jour d'avant », traduction de l'italien par Jean-Noël Schiffano (1996, éd. Grasset).

L'heure des bilans

L'industrie horlogère compte retrouver ses marques à Bâle

Près de 2 300 exposants venus de 31 pays, une surface de 65 000 m² : du 18 au 25 avril, le salon de la cité rhénane est le lieu où se perçoivent offre et nouvelles tendances. La fin de 1995 a connu un répit par rapport à l'euphorie des dix dernières années

BERNE
de notre correspondant

Chaque année à pareille époque, Bâle devient, pour une semaine, le rendez-vous mondial de l'horlogerie et de la bijouterie. Passage obligé pour les principaux producteurs internationaux qui y présentent leurs collections et leurs nouveautés, lieu privilégié pour leurs clients et tous ceux qui s'intéressent à l'évolution de la branche, le salon de la cité rhénane se targue de donner « *un aperçu rapide et complet de toute l'offre disponible et des nouvelles tendances* ». A en croire les organisateurs, « *nulle part ailleurs ne se dessine aussi clairement le succès ou l'échec d'un produit* » et aucune autre manifestation ne saurait prétendre apporter un bulletin de santé aussi complet de l'industrie horlogère.

L'édition 1996 se veut l'illustration d'une constante progression avec près de 2 300 exposants venus de 31 pays et une surface de 65 000 m². Comme les années précédentes, plus de 80 000 visiteurs sont attendus, dont trois quarts de professionnels et deux tiers d'étrangers. Autre confirmation, la bijouterie qui ne cesse de grignoter du terrain, voit le nombre de ses stands passer à 1 324, aux dépens de l'horlogerie qui en occupe 595.

A en juger par le rayonnement de cette manifestation, on prend la mesure du chemin parcouru depuis la création en 1931 d'un pavillon de l'horlogerie dans le cadre de la MUBA, *la Foire suisse d'échantillons de* Bâle. Le choix de Bâle ne relevait pas du hasard et s'expliquait par des traditions historiques. Abritant la plus ancienne université de Suisse et « ville de foires » depuis la fin du Moyen-Age, la « cité d'Erasme » est restée un important centre culturel, financier et d'échanges, à l'intersection de l'Allemagne, de la France et de la Confédération. Favorisée par sa position géographique au bord du Rhin, Bâle est également devenue le bastion de la chimie suisse, la deuxième industrie d'exportation. Dès lors, il était presque naturel qu'elle accueille, depuis 1917, la Foire suisse d'échantillons.

LA SWATCH S'ESSOUFFLE

A l'origine, l'horlogerie-bijouterie n'était qu'une branche parmi d'autres de cette vaste exposition rassemblant l'ensemble des activités de l'économie suisse. Mais son essor aidant, elle a pris une place de plus en plus prépondérante au sein de la MUBA pour devenir, en 1973, la première Foire européenne de l'horlogerie et de la bijouterie, avant de voler de ses propres ailes dès 1984. Poursuivant sa métamorphose, elle s'ouvrait, deux ans plus tard, aux pays extra-européens et devait officialiser sa mue en prenant, il y a un an, sa nouvelle appellation de Salon mondial de l'horlogerie et de la bijouterie.

L'internationalisation de l'exposition a encore accentué la prééminence helvétique dans le secteur de l'horlogerie. Se taillant la part du lion en s'adjugeant, bon an mal an, une part supérieure à la moitié de la production mondiale de montres et de mouvements, la Suisse reste le premier exposant avec 249 fabricants représentés. Depuis 1989, Hongkong arrive en deuxième position avec 147 exposants, suivi par l'Allemagne (68), la France (48), Taïwan (22), l'Italie (20) et la Grande-Bretagne (14). Comme d'habitude, les principaux participants viennent exclusivement d'Europe et d'Asie, la Suisse et Hongkong occupant, à eux seuls, plus de 65 % des stands du salon.

Jouant un peu le rôle d'états généraux de l'horlogerie, Bâle permet à la fois de prendre le pouls de la branche et d'évaluer les perspectives d'avenir. Au cours des dix dernières années, la production mondiale a plus que doublé. Elle a aussi été marquée par l'émergence de nouveaux pays producteurs comme la Chine et l'Inde, cette dernière ayant fabriqué quelque 8 millions de pièces en 1995. Le Japon a également enregistré une hausse de sa production à 411 millions de pièces l'an dernier, mais une diminution en valeur à hauteur de 2,3 milliards de francs suisses (environ 10 milliards de FF). Par rapport à l'année précédente, la France peut aussi se prévaloir d'une augmentation de sa production à 21 millions de pièces en 1995.

Arrivant très largement en tête devant Hongkong et le Japon pour le montant de ses exportations en valeur, la Suisse a accusé un léger tassement, après avoir multiplié les records pendant dix ans. En baisse de 3,6 % par rapport à 1994, ses ventes à l'étranger ont atteint 7,67 milliards de francs suisses (près de 33 milliards de FF). Amorcé au dernier trimestre de 1995, ce repli est attribué à l'appréciation de la monnaie helvétique et à l'attentisme général des consommateurs. L'horlogerie n'en reste pas moins la troisième industrie d'exportation avec une part de 8 % en valeur.

Alors que le haut de gamme n'a guère été touché par la récession la gamme moyenne et les montres bon marché ont été les plus affectées. La principale victime de ces remous a été la Swatch, qui n'en finit pas de s'essouffler. Les acheteurs redécouvrent la montre mécanique et les articles de qualité. De quoi redonner confiance aux exportateurs suisses, dont le savoir-faire dans ce domaine demeure le meilleur atout.

Jean-Claude Buhrer

PRODUCTION MONDIALE EN 1994

TOTAL : 15 071 millions francs suisses

Pays	Part
SUISSE	57 %
AUTRES PAYS	19 %
HONGKONG	9 %
JAPON	18 %

LES EXPORTATIONS EN 1995*

en millions de francs suisses

Pays	Montant
SUISSE	
HONGKONG	1 126
JAPON	566
ALLEMAGNE	411
GRANDE-BRETAGNE	348
FRANCE	274

* données extrapolées à partir de la période janvier-septembre 1995

LES EXPORTATIONS HORLOGÈRES SUISSES EN 1995

EUROPE 36,3 %
ASIE 42,7 %
AMÉRIQUE DU NORD 13 %
MOYEN-ORIENT 4,9 %
AFRIQUE 0,5 %
AMÉRIQUE DU SUD 2,6 %

Les chiffres pour 1995 ne sont pas encore disponibles. La Fédération horlogère suisse note qu'avec la mondialisation du marché, une estimation précise de la production, essentiellement sur le continent asiatique, est depuis peu devenue impossible, sauf pour certains pays dont les résultats industriels sont publics et fiables. La Suisse continue à être le premier exportateur mondial, malgré un recul de 3,6 % par rapport à 1994.

1 FS = 4,30 FF

Pignon sur luxe à Genève

Las d'un mélange jugé trop poussé de torchons et de serviettes, quelques grands de la montre haut de gamme ont préféré, en 1991, ne plus se rendre à la Foire de Bâle et aller se faire voir ailleurs. Sous l'aile protectrice du groupe Vendôme, le PDG de Cartier prend les choses en main et rallie à son panache Baume & Mercier, Alfred Dunhill, Franck Muller et Piaget pour se pavaner dans le cadre, le plus prestigieux à leurs yeux, de Genève, capitale mondiale de la haute horlogerie.

La nouvelle initiative démarre plutôt bien mais ses promoteurs se rendent vite compte, rappels à l'ordre à l'appui, que l'on ne fait pas si visiblement la pige à Bâle qui, foire ou pas, a derrière elle un renom, une tradition et un rayonnement dans l'univers particulier des garde-temps. Aussi, l'expérience aidant, dit-on aujourd'hui à Genève, « *nous ne sommes pas concurrents de la Foire de Bâle mais plutôt complémentaires* ». Du 12 au 19 avril, le Salon de Genève espère attirer quelque 7 000 visiteurs. Du 18 au 25 avril, celui de Bâle en attend au moins dix fois plus.

La guerre du quartz a eu lieu dans la vallée de Joux

PETITS VILLAGES ramassés autour de leur clocher rituellement surmonté d'un coq, ruisseaux qui serpentent à travers les prairies, sapins verdoyants qui courent sur le flanc des montagnes enneigées : berceau de l'horlogerie haut de gamme suisse (Breguet, Jeager-Le-Coultre, Audemars Piguet... y ont leur atelier) depuis plus d'un siècle, la vallée de Joux, à quelques encâblures de Lausanne, respire la tradition et l'amour du travail bien fait. Ici, en effet – où l'on estime que 70 % des habitants vivent de l'horlogerie – huit à dix mois sont parfois nécessaires pour fabriquer une montre. En outre, dans la plupart des grandes maisons, les fabriques ont su conserver taille humaine. Ainsi, les effectifs de la manufacture Breguet à l'Abbaye, petit village de trois cents habitants dans la vallée de Joux, ne dépassent-ils pas une quarantaine d'horlogers, pour une production annuelle estimée à 5 000 pièces (contre environ 20 000 montres chez Patek Philip ou Piaget).

Gants blancs et blouses itou : les horlogers d'aujourd'hui ressemblent à de véritables ingénieurs. L'époque où l'horlogerie n'était qu'un métier d'appoint pour paysans désœuvrés à la morte saison est bel et bien terminée... Majoritairement formés dans l'une des quatre grandes écoles horlogères suisses (à Genève, Soleure, La Chaux-de-Fonds et, dans la vallée de Joux, au Sentier), les élèves accomplissent un cycle d'études de quatre ans, avant d'avoir la chance d'obtenir un stage dans une entreprise d'horlogerie. S'il estime qu'« *on trouve encore facilement du travail dans la profession, notamment par le biais des stages d'été grâce auxquels on apprend énormément* », Nicolas, promu, en dépit de son jeune âge (vingt-sept ans), responsable de l'atelier des complications à la manufacture Breguet, ne cache pas qu'il faut « *crocher pour y arriver* », selon l'expression en vigueur du côté de Vallorbe (« *s'accrocher* »). Sans doute, faut-il avoir entendu le jeune homme vous demander, d'un air faussement candide : « *Franchement, à voir son mouvement, est-ce que vous n'avez pas l'impression que cette montre vit ?* » pour comprendre la noblesse de son savoir-faire.

« TRAVAIL D'ARTISTE »

Fierté du métier, les montres à mouvement mécanique ou automatique (les premières se remontent manuellement tandis que les secondes se rechargent par le seul mouvement du poignet), entièrement réalisées à la main (par opposition aux modèles à quartz), requièrent l'attention des horlogers des mois durant. Certains, à l'instar de Stéphane, trente-neuf ans, considèrent même leur activité comme un véritable « *travail d'artiste* », tant par la patience que par la minutie qu'elle exige.

Tournant ostensiblement le dos à la modernité, la plupart des grands noms de l'horlogerie suisse affichent un dédain de bon aloi pour les montres à quartz, même si beaucoup en fabriquent aussi, à l'instar de Piaget, qui reconnaît vendre autant de quartz que de mécanismes automatiques. Il est vrai que l'arrivée du quartz en Europe, il y a bientôt vingt ans, a donné quelques sueurs froides aux gardiens du temple de la tradition : entre les montres à quartz fabriquées en Asie du Sud-Est, vendues parfois moins de dix francs pièce et les modèles mécaniques de bonne facture dont les premiers prix ne descendent pas en-deçà de 40 000 francs, la partie était par trop inégale ! Le risque à terme étant de laisser se perdre définitivement un précieux savoir-faire. Tous les spécialistes s'accordent à reconnaître que le quartz atteint une précision à laquelle ne pourront jamais prétendre les meilleurs mouvements mécaniques.

Passé l'effet de mode, toute l'intelligence des grandes marques de l'horlogerie suisse fut de riposter à l'offensive du quartz sur le terrain du haut de gamme et de la tradition... pour mieux relancer le marché du mécanique. Pari gagné au-delà de toute espérance. « *Il y a un regain d'intérêt manifeste pour les montres mécaniques de qualité, même si le bas de gamme reste la terre d'élection du quartz* », constate Gérard Atlan, président de la Fédération française des horlogers-bijoutiers. Cette « *sortie par le haut* » a permis de redonner toutes ses lettres de noblesse au métier. Une revalorisation qui s'est traduite en espèces sonnantes et trébuchantes : après huit ou dix ans d'expérience, un horloger helvétique peut prétendre à 4 000 francs suisses (16 800 francs français), ce qui le place loin devant son confrère français. D'où l'attrait des frontaliers, horlogers qualifiés ou simples ouvriers, qui sont nombreux chaque jour à faire la navette entre la firme suisse qui les emploie et leur domicile français dans la région de Besançon (Doubs).

Philippe Baverel



Dévoilée à Bâle, la 5035, de Patek Philippe





Millenary Day Date, d'Audemars Piguet

DR



La Portugieser-rattrapante en platine, d'IWC

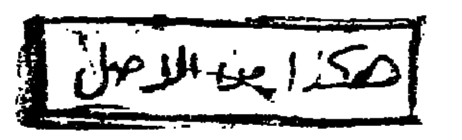
Etanches et rattrapantes

● Audemars Piguet inaugure le troisième millénaire avec la Millenary Day/Date, en or gris, rose, jaune et également en acier, et consacre une allée de vitrines, à Bâle, à « l'éternel féminin » avec des modèles spécifiquement créés, dont la Carnegie Dame, au design en forme de tonneau.

● Hermès lance deux modèles : la Harnais et la Loquet. La première est inspirée d'un modèle maison des années 50, au boîtier serti dans le cuir du bracelet, mouvement quartz, tout acier, ou or 18 carats et acier, deux tailles. La Loquet, montre bijou caméléon, est en métal plaqué or dix microns, deux tailles.

● IWC (International Watch Co.) présente, à Bâle, la Portugieser-Automatic en or rose et la Portugieser-rattrapante en acier ou en platine, suite d'une série créée en 1993 d'après un modèle des années 40, et éditée en série limitée à cinquante exemplaires (154 700 F).

● Patek Philippe dévoile sa 5035, une montre-bracelet automatique à quantième annuel à guichet, premier modèle de ce type, avec, à la clé, une date digitale autoréglable. Prouesse horlogère : le mécanisme est composé de trois cent seize pièces. Boîtier, attaches et fermoir en or 18 carats, étanche à 25 mètres (environ 85 000F).



Le temps sur mesure

Les précieux instants d'un métier

Définir le style, réaliser le dessin, l'habiller des rêves d'une époque... Une montre-bijou est le fruit de gestes séculaires... et vaut son pesant d'heures

SERTI dans son anneau d'or gris, un gros saphir se balance entre deux tresses de petites pierres, taillées en perles. Ce joyau destiné à guider le poignet de riches égéries vient d'être poinçonné par Cartier. Détail : la Panthère 1925 est une montre ; tapies dans l'eau bleue de la pierre, des aiguilles guettent le temps qui passe. Mieux qu'une montre-bracelet : un bracelet-montre. A 750 000 F hors taxe...

L'horloger et le joaillier, qui rivalisent de patience et de précision dans la confection de petits accessoires de luxe, ne sont-ils pas un peu cousins ? Une montre à complications est déjà un bijou : les trois millions de francs (1 500 heures de travail !) de la Diabolo Louis Cartier sont autant dus au mécanisme (tourbillon et réserve de marche) qu'à l'éblouissant pavement de diamants (59 carats). Entre ce joyau pur Vendôme et la « simple » tocante suisse cloutée de brillants se déploie un monde opulent aux frontières subtiles.

Cartier distingue la montre à petites pierres, la montre « haute joaillerie » (au moins 420 000 francs, mais qui ressemble encore à une montre), et la montre « très haute joaillerie » : un vrai bijou qui donne l'heure. On en oublie la « montre de joaillier », un classique or plus accessible, phare de la marque, et que, souvent, la montre joaillerie ne fait qu'empierrer : sous un maillon fleuri de diamants ronds, le bracelet Cartier vendu 7 800 F cache une Tank Lingot minuscule ; l'élégante Khésis Classic Lady de Chaumet sait revêtir de diamants sa lunette carrée et son bracelet maillé d'or.

Ces bijoux naissent semblablement aux autres, sur des boîtes et des mouvements suisses. Le joaillier définit un style, puis choisit un dessin que l'atelier va mettre en volume, en l'habillant des rêves de l'époque : platine, or blanc, saphir, et surtout diamant (Alain Boucheron, lui, croit au retour de la couleur). La montre-bijou a renouvelé l'art du joaillier, elle ne l'a pas révolutionné : les artisans (entre douze et vingt par maison) réalisent, après choix des pierres, une maquette en dur, le « monstre ». Lieux surprenants, où les parures du grand chic se forgent avec des instruments séculaires, maniés dans un argot savoureux : « Faire la peau » pour signifier récolter la limaille d'or...

DES PERLES ET DES PERTES

L'astuce confortant le métier, ces artistes – qui sont aussi des divas ! – rendent souple et lisse un bracelet tout empierré (Cartier), ceignent la « lunette » de rubis inclinés (Mauboussin), chacun taillé en fonction du suivant... Pour une pierre enchâssée, un tiers de pertes, et bien des « déchets » ! Pour une montre-bijou, des centaines, des milliers d'heures d'un travail spécialisé !

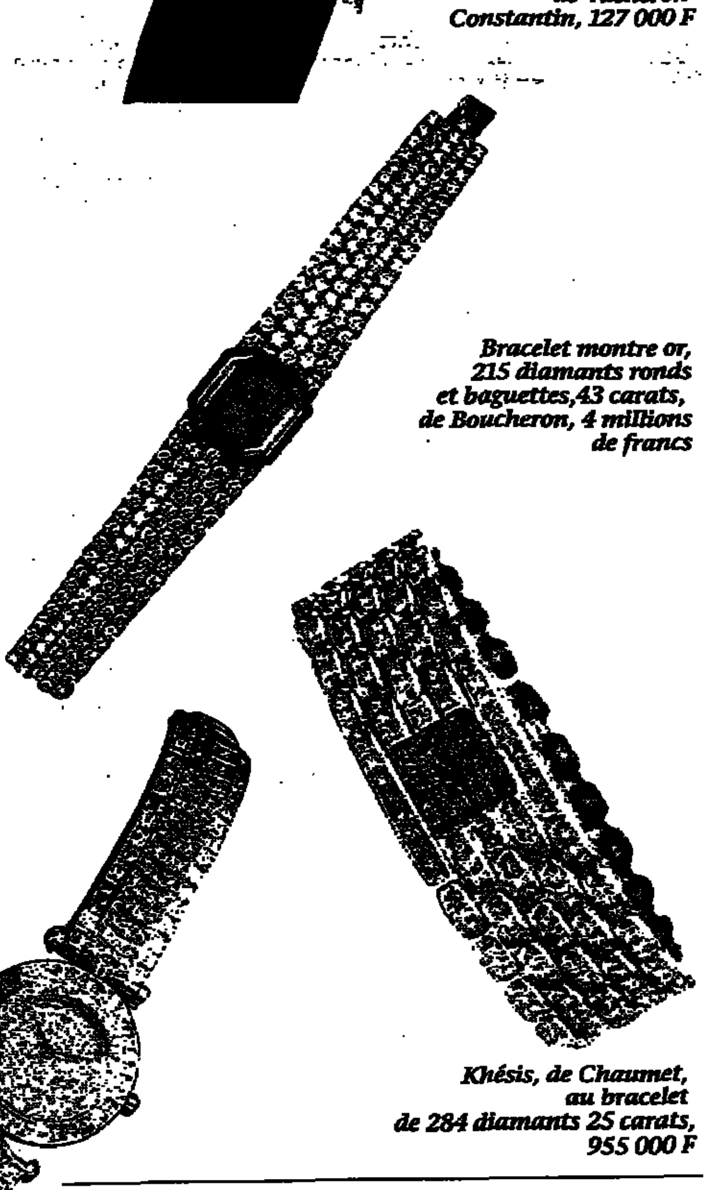
En 1900, le roi des Belges cachait sous sa manche une montre de diamants, de saphirs, de rubis, quand bien des femmes agrafaient encore la leur sur des tours de poignet. *« La montre de soir n'existait pas,* raconte Alain Boucheron. *Dans l'après-guerre, elle s'est développée surtout grâce aux clients du Moyen-Orient. »* Longtemps, ces Midas ont changé en lingots d'or les pavés de la place Vendôme. Jusqu'au jour où le prix du baril s'effondra... Une grande maison de la place se retrouva avec des stocks énormes de montres, empierrées pour les rois du pétrole. Mais de nouveaux acheteurs se ruèrent : ils étaient japonais.

Depuis, les Crésus de Taïwan et de toutes les Chines se relaient aux temples du luxe. Autrefois la montre-bijou comptait précieusement les heures de l'amour : Monsieur l'achetait, parfois avec Madame. Mais telle, aujourd'hui, trésorière du foyer, négocie seule, tout comme telle autre, qui enrichit son douaire de grosses Pasha à diamants. Le volume de la montre, le carat des pierres font mouche. Malgré les préférences nationales – saphir en Europe, émeraude au Moyen-Orient, rubis plus à l'est... –, le diamant règne. Enfin, un client venu d'Asie, fier de sa réussite, aime empierrer son poignet. Pour lui, Cartier endiamante ses modèles de légende, Mauboussin crée une montre sport (automatique : les dames, plus dolentes, préfèrent le quartz), où scintillent plus de six cents diamants. Et qui se porte !

Avec les « commandes spéciales », les montres abordent les fortunes hors norme, univers exotique où les femmes prennent des bains de perles, commandent un bijou en fonction d'une robe, et où le luxe le plus insolent hésite quelquefois à avouer son prix. La montre la plus chère du monde fût-elle cette Incomparable, dont Boucheron protégea les aiguilles avec une émeraude de 19 carats ? Une Pasha « tout émeraude » à plus de 8 millions de francs ? Les légendaires Kallista (118 diamants, chez Vacheron Constantin) et Aura (180 diamants, chez Piaget) ? Ou cette commande spéciale « tout diamant » réalisée pour 5 millions de dollars par le joaillier américain Harry Winston ? Si la nature impartit à tous un temps équivalent, le prix de l'instant fait quelquefois la différence...

Jacques Brunel

Chrono Platine, de Vacheron Constantin, 127 000 F



Bracelet montre or, 215 diamants ronds et baguettes, 43 carats, de Boucheron, 4 millions de francs

Khésis, de Chaumet, au bracelet de 284 diamants 25 carats, 955 000 F

La nouvelle PA-49 de Van Cleef, haute-joaillerie pavé de diamants, un modèle à partir de 1 100 000 F

DR

Un maître de la sophistication

Franck Muller, un Genevois né en 1958, crée, depuis dix ans, des sophistications qui sidèrent les spécialistes. Formé par l'Ecole d'horlogerie de Genève à la restauration des montres anciennes, destinées aux ventes aux enchères, il se voit confier des pièces historiques qui le familiarisent avec les maîtres du passé. Il poursuit leur œuvre dès 1983, en miniaturisant sur un bracelet des complications réservées jusque-là aux montres de poche.

Chaque année, il brevette des complications jamais vues, réalisées en exemplaire unique, et qui peuvent atteindre 4 millions de francs ; grande sonnerie, tourbillon volant (seulement fixé sur sa partie inférieure), tourbillon impérial où six couteaux chassent les mauvais esprits qui, selon la tradition orientale, s'escriment à perturber la marche du temps... La première mondiale, cette année, associera au tourbillon renversé une répétition minute avec indicateur de sonnerie. *« L'électronique a libéré l'horlogerie mécanique de contraintes comme la précision »,* déclare Frank Muller.

Des diamants et des complications

- Outre la Diabolo Louis Cartier et la Tank Natura à secret *(lire ci-dessus)*, Cartier lance une Tank Américaine Quartz Rivière (300 diamants).
- La classique PA 49 de Van Cleef & Arpels se pave de diamants.
- La Montre Cœur haute joaillerie de Piaget, riche de 111 diamants.
- Chez Vacheron Constantin, la Jalousie sertie de diamants, qui ouvre ou ferme ses « persiennes » à volonté.
- L'Eclipse, de Boivin, pave sa lunette de diamants.

Les montres à complications :

- Chez Piaget, chronographe en platine de la ligne Gouverneur.
- Chez Ebel, renaissance du légendaire chronographe Modulor.
- Chez Mellerio, la Neuf ovoïde, munie d'un cadran 24 heures, avec indicateur de dates et de lunaisons.
- Chez Baume & Mercier, un chronographe de sport en acier satiné.
- Chez Breguet, une version platine du montre-bracelet à quantième et équation du temps perpétuel.
- Chez Mauboussin, deux modèles de montres à automates.

Les plus compliquées sont souvent les plus intelligentes !

Ni quartz ni discrétion. Une précision extrême

QUATRE CADRANS, parfois cinq, des aiguilles de toutes tailles, des carillons... C'était au début des années 90. Abandonnant le quartz à leurs épouses paresseuses, aux chevaliers de la milliseconde, aux branchés et aux fauchés, les esthètes promenaient d'épaisses montres mécaniques très intelligentes. Ces chronographes à complications proclamaient une approche élégante du temps, piégé dans tous ses recoins. Et signaient le retour de la Suisse qui, après le choc du quartz, renouait avec son dada : la haute horlogerie. Condamnés au luxe, les vénérables seigneurs de Genève adaptaient les raffinements des montres à gousset aux exigences moins confidentielles de la montre-bracelet. Un tour de force à haut profit.

Le chronographe est une montre mécanique apte à chronométrer, au moyen d'une trotteuse commandée par des poussoirs. Inventé en 1822, le système équipait quarante ans plus tard une montre de poche Zénith. Cette marque qui, en 1969, signait un chronographe au dixième de seconde reste l'un des phares du genre. Breguet, elle, n'en finit pas de célébrer son fondateur qui réalisa, en 1815, des inventions décisives : le tourbillon (qui annule les écarts causés par la gravité), un système antichocs, et aussi le quantième perpétuel (donne la date en corrigeant les bizarreries du calendrier). Depuis, la marque au cadran guilloché réjouit les collectionneurs par l'élégance de ses lignes et ses complications rares. Jaeger-LeCoultre s'est hissé par la miniaturisation (son Calibre 101 serait la plus petite montre mécanique), Eterna avec la montre femme la plus plate (l'Eterna Matic : 4 millimètres d'épaisseur).

Ces finesses repoussent toujours plus loin les limites de l'art horloger : second fuseau horaire, étanchéité croissante, squelette (une montre sans cadran, qui dévoile le mouvement ; d'autres se contentent d'un dos transparent), heure sautante, phases de la lune, répétition minutes (des marteaux sonnent l'heure), réserve de marche (pour les automatiques), réveil...

ANIMATION MUSICALE

Certaines complications réclament deux ans de travail et... 4 millions de francs. Bien sûr, on se dispute la palme de la complexité. En montre de poche, elle va au Calibre 22 de Patek Philippe, riche de trente-trois complications (du zodiaque à la carte céleste...). Reste que ces acrobaties mécaniques ne brillent guère par un usage quotidien. Les grandes marques ont désormais un autre enjeu : réduire le coût, convertir les femmes.

Volet annexe de l'art horloger, les montres à automates inspiraient traditionnellement des scènes polissonnes. En vogue au XVIII[e] siècle, elles ont été transférées sur bracelet par Cartier, Blancpain et d'autres. Et pour la première fois, Mauboussin présente des animations musicales. Ici, l'heure se lit sur un cadran-diaphragme qui, en s'ouvrant, dévoile le port de Hongkong. Quand retentit l'hymne national, les jonques se dandinent et deux dragons hochent la tête. Quand l'horlogerie suisse séduit l'ingéniosité chinoise...

J. B.

Haute fidélité

Le culte des éternelles

Le secret des intemporelles ? Elles ont su allier classicisme, mémoire et technologie

RONDES, CARRÉES, serties, cambrées, elles défient le temps qui s'enfuit. Véritables talismans de poignet, elles sont devenues des classiques. Après la vogue des rééditions, l'heure est aux redécouvertes, variations sur un même thème, perpétuant le savoir-faire.

Les années 30 sonnent comme l'âge d'or. Conçue en 1932, la Calatrava *de Patek Philippe est la plus* prisée des lignes maison. Une ambassadrice qui, pour se mettre à l'heure de la technologie (un mouvement calibre automatique extraplat), n'en demeure pas moins fidèle à sa mémoire : elle représente l'identité visuelle de la marque.

Féminisée depuis le début des années 80, la tendance 1996 est aux séries limitées : c'est le cas de l'Eterna Jubilé 1935, coïncidant avec le 140e anniversaire de la marque, ou du Calibre 2003 d'Audemars Piguet, édité en 300 exemplaires (or rose, gris, jaune), en référence à un modèle-phare de 1946. Reconnaissable à son boîtier pivotant, la Reverso de Jaeger-LeCoultre (1931) retentit depuis 1991 en Reverso art déco, Tourbillon (1993), Repétition Minutes (1994), *la plus compliquée* de toutes !

Après la version « joaillerie », pavée de rubis et de diamants – élue montre de l'année lors des Cadrans d'or de 1995 –, voici, en série limitée pour Bâle, le coffret de Reverso au boîtier paré des *Quatre Saisons* d'Alphonse Mucha, une miniature signée par un maître émailleur hongrois, Miklos Merczel.

Avant d'être des signes de reconnaissance, des numéros gagnants du marketing (chez Cartier, ils représentent 53 % de l'activité globale), les cadrans-cultes ont une histoire, entrée depuis dans la légende. Créée par un ingénieur parisien, Alfred Chauvot, la Reverso – qui coulisse dans son support – est née de la demande des officiers britanniques de l'armée des Indes, souhaitant une montre capable de résister à leurs ébats sportifs (le polo). Ils déclenchèrent, sans le savoir, un véritable phénomène horloger : la Reverso représente 60 % du *chiffre d'affaires de la manufacture.*

Chez Cartier, le modèle Santos aux petites vis fixées sur la lunette avait été conçu par Louis Cartier pour son ami l'aviateur Alberto Santos-Dumont, 800 000 modèles ont été vendus depuis sa création (1904). Le chiffre s'élève à 100 000 pour la Pasha.

LE PACHA QUI VOULAIT NAGER...

C'est en 1933 que Louis Cartier crée pour le pacha de Marrakech, qui souhaitait nager dans sa piscine, la première montre étanche de la maison, version sport nautique de la Tank (1917). La Pasha d'origine, montre-bracelet militaire, naît sans appellation en 1943, fermée d'une grille anti-choc. Trophée du lion de la finance, la Pasha *s'étend aujourd'hui à 44 modèles,* dont la dernière (1995), la Pasha C.

Ainsi, les familles s'étendent : emblème du style art déco, la Tank de Cartier a inspiré de nombreuses variantes, Tank basculante, allongée, phase de lune, mini-Tank, Must Tank (la montre la plus vendue chez Cartier) et, *lancée le 18 avril*, la Tank française. Autres exemples : la Protocole de Piaget, née dans les années 60, la montre préférée de Maurice Chevalier, se présente aujourd'hui sous une robe d'or, de nacre, d'onyx, de lapis lazuli.

Les intemporelles veulent rester au diapason : ainsi, la nouvelle Arceau III d'Hermès (1978), version « King Size » l'un des best-sellers du sellier, s'enrichit depuis début 1996 d'une trotteuse. Ici on modifie, on ajoute, là on décline... La fameuse Riviera, de Baume & Mercier (30 % à 35 % du chiffre d'affaires), compte aujourd'hui près de 1 000 références, sur 3 versions, et s'enrichit d'un nouveau cadran, présenté à la Foire de Bâle.

Les années 60-70 ont vu se multiplier les montres de l'exploit, devenues des classiques : c'est le cas de la Rolex Daytona (aujourd'hui produite en série limitée), ou de la Royal Oak d'Audemars Piguet (1972), *qui se féminise en 1996.* Première montre sport de luxe en acier, elle emprunte aux cuirassés de la Royal Navy son nom, mais également sa forme, un hublot octogonal fixé par huit vis hexagonales. Autres montres mythiques, la Seamaster Professional Omega, chérie par James Bond et les frères Bogdanoff ; et la Speedmaster qui s'est envolée dans l'espace, au poignet de Neil Amstrong, le premier homme à marcher sur la Lune, le 21 juillet 1969. Plus le temps presse, plus l'heure se collectionne...

Laurence Benaïm



DR

Tank française de Cartier

Des bracelets cousus point par point

Camille Fournet, sellier autodidacte, crée depuis 1945 mille et un talismans pleine peau pour la place Vendôme

TERGNIER, VILLE ferroviaire, croix de guerre en 1914-1918. Quinze mille âmes, maisons en brique, et un hôtel des Nations désaffecté. C'est dans cette localité de l'Aisne que Camille Fournet, un autodidacte drômois, a créé en 1945 son atelier de sellerie. Aujourd'hui, cent trente-cinq personnes y travaillent. Dont une majorité de femmes, *souvent ouvrières de mère en fille.* Trois générations à préparer, monter ou finir des bracelets de montre pour des détaillants et des fabricants prestigieux. Toute la place Vendôme ou presque se fournit là. Jeanne Moreau, Naomi Campbell et Karen Mulder déambulent, elles aussi, le poignet emprisonné Camille Fournet.

Bleu lapis-lazuli, jaune maïs, beige vanille, rouge franc, rose dragée, imprimés zèbre et panthère... *Les bracelets, déclinés en soixante-*dix couleurs, sont en moire, en ottoman ou en satin ; plus souvent en reptile.

REQUIN ET PATTES DE COQ

Dans les casiers du magasin dorment des peaux de téju, de lézard, de *caïman et d'alligator.* Il y a aussi du requin, japonais ; de l'autruche, d'Afrique du Sud et d'Israël ; des queues de kangourou et de castor ; quelquefois même des pattes de coq de Chine – il en faut quatre pour confectionner un bracelet.

« *Ici*, souligne le chef d'atelier, *on travaille à zéro défaut.* » Les opérations, une quarantaine, sont exécutées manuellement. Sauf la découpe, à *l'emporte-pièce*, et les coutures, à la machine. Encore que certains clients, comme Girard Perregaux et Piaget, exigent-ils uniquement du cousu main, la grande *spécialité de la maison.*

Avec un seul fil et deux aiguilles, la couture est effectuée point par point, la pièce étant maintenue dans un étau de bois appelé « belle-mère ». Du vrai travail d'artisan, patiemment mené. Interrompu, cependant, lorsque sonne midi et que, *pareilles à une nuée d'hi*rondelles, les ouvrières se lèvent et disparaissent. Laissant derrière elles ces natures mortes : tables, emporte-pièce, pots de colle, pin*ceaux et* belles-mères...

Thérèse Rocher

Le collectionneur qui rêvait d'être horloger

IL A LA PASSION des montres depuis les années 60. Il y a tout juste quinze mois, Eric Hamdi a décidé de franchir la distance qui sépare le collectionneur de l'horloger. En effet, délaissant un secteur immobilier mal en point, il a ouvert boutique à Paris, avec seulement en poche 50 000 francs et une poignée de montres, dont certaines de sa belle-mère.

Aujourd'hui, rue du Faubourg-Montmartre, se pressent hommes politiques, coureurs de formule 1, acteurs et metteurs en scène. Certains viennent avec leur nécessaire : une loupe et des tournevis, pour vérifier l'état du cadran et des mouvements, *ainsi que l'identité de la montre* : le boîtier doit être en principe poinçonné et signé, de même que le mouvement.

Un collectionneur s'intéresse à tout, connaît tout. « *Il y a*, s'enthousiasme Eric Hamdi, *les aiguilles dauphines, en forme de triangle ; les aiguilles bâtons, droites et simples ; les aiguilles spades, semblables à des pelles ; les aiguilles Bréguet, reconnaissables à leur petit cercle.* » Il y a aussi les aiguilles poires, les aiguilles feuilles, et toute la cohorte des boîtiers : rectangulaires, de forme cloche, tonneau ou tortue.

Tel un bibliophile distinguant un « premier papier » Chine, Japon, ou Hollande, Eric Hamdi fait la différence entre les attaches et la montre. *Détail* qui échappe naturellement au néophyte. « *Ici*, explique-t-il en pointant un modèle, *ce sont des attaches en forme de griffe. Celles-là sont en forme de corne.* » Et de distinguer, à l'intérieur de la catégorie « *corne* », *les catégories* « *vache* » et « *buffle* »... Le collectionneur devient par passion lexicologue. Et parfois infidèle : « *On revend souvent une pièce pour en acquérir une nouvelle, plus belle.* »

Son trésor : une cinquantaine de montres, essentiellement signées Patek Philippe et Bréguet, datant de la moitié du siècle. Quelques montres de poche aussi, dont cette étrange pièce triangulaire, qui tient dans le poing, et porte des dessins en guise de chiffres : un maillet, un ciseau, une règle, le sceau de Salomon... « *C'est une montre maçonnique*, précise Eric Hamdi. *On en fabriquait pas mal dans les années 20.* » Celle-ci quittera bientôt la collection pour être vendue 15 000 francs.

L'INVISIBLE DE L'INVISIBLE

D'autres objets reviendront compléter l'ensemble. Comme cette récente trouvaille, créée l'an dernier par le sculpteur Arman. Une fantaisie au dessin aérien, presque enfantin – une petite ronde de cadrans pastel imprimés –, achetée 25 000 francs et considérée déjà comme de collection. Eric Hamdi la porte avec une chemise à carreaux et un gilet de daim fauve. Le collectionneur de bracelets-montre arbore parfois ses acquisitions de manière tapageuse. A la différence du collectionneur de montres de poche, plus solitaire et secret.

Ce dernier se passionne pour des pièces qui ne s'exhibent pas, pour l'invisible de *l'invisible* : l'intérieur, le mécanisme. Son portefeuille est souvent plus conséquent : la moindre pièce lui coûte 10 000 à 20 000 francs. Voire 200 000 francs et plus lorsqu'il s'agit d'objets d'exception. Son territoire d'action est différent, sa quête l'emmène jusqu'à Hongkong, New York, Miami ou Orlando. « *Le collectionneur français de bracelets-montre reste, lui, le plus souvent européen* », affirme Eric Hamdi. Parfois même il se cantonne aux salles de vente provinciales. *En rêvant de réserver un jour une chambre* au prestigieux Könige am Rhein, pendant la Foire de Bâle...

Th. R.

★ 47, rue du Faubourg-Montmartre, 75009 Paris.

Aux enchères de l'abordable et de l'inaccessible

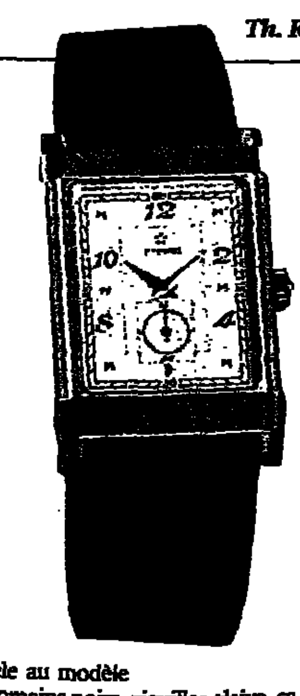
QUE FALLAIT-IL inventer, dans les années 20-30, pour le dandy qui roule en Cadillac, porte des souliers blancs et danse le charleston ? « *Des chronographes rattrapant des mécanismes prodigieux, "toys for boys"* », répond Aurel Bacs, expert chez Sotheby's à Genève. Parmi les plus chers de ces *joujoux, une « répétition minute »* de Patek Philippe – un boîtier en tonneau, de 28 millimètres de longueur, qui sonne les minutes, les quarts et les heures –, s'est vendue, en juin 1995 à New York, un demi-million de dollars (environ 2,5 millions de francs). Au cours *de la même vente*, un « *mouvement de huit jours* », toujours signé Patek Philippe, a été emporté pour 300 000 dollars.

Egalement recherchés mais plus abordables, le modèle Tank de Cartier (environ 120 000 francs un Tank chinois de 1925 en or, *60 000 francs un Tank carré de* 1940) et le Prince de Rolex, à heures sautantes, près de 80 000 francs. Les Breguet, Vacheron Constantin, Audemars Piguet, Jaeger-LeCoultre (la fameuse Reverso) et Universal Genève des années 30-40 sont elles aussi très cotées. Tout comme *les montres de* forme asymétrique, assez rares. Ce n'est pas le métal qui fait la différence : « *Lorsque l'or jaune est combiné avec de l'or blanc, du platine ou de l'acier*, souligne-t-on chez Christie's, *la montre prend de la valeur. Certaines montres combinant or et acier sont plus chères que celles alliant or et or.* »

Les pièces des années 50 offrent, elles, l'avantage d'un marché plus ouvert et accessible. Ce sont des montres aux formes généreuses, maternelles : les cadrans sont *lourds, mais pas grossiers.* Contrairement aux montres des années 60 ou 70, extraplates, « *terriblement laides avec leur forme ovale, leur matière plastique et leurs couleurs orange ou violette* », affirme Aurel Bacs. Les montres *seventies* se vendent très mal. Tout comme celles pour femmes. Ce qui n'empêche pas Philippe Serret, expert français, de croire en l'avenir des montres-bijoux. Une manière de rendre hommage au beau sexe qui inventa les bracelets-montre. Puisque, raconte-t-on dans le petit monde de l'horlogerie, ce fut une nourrice qui eut l'idée d'ôter le cadran *qui pendait* à son cou pour l'attacher à son poignet, et empêcher ainsi que ses chérubins ne l'arrachent...

Th. R.

Le rectangle et le caméléon



Eterna 1935, Jubilé

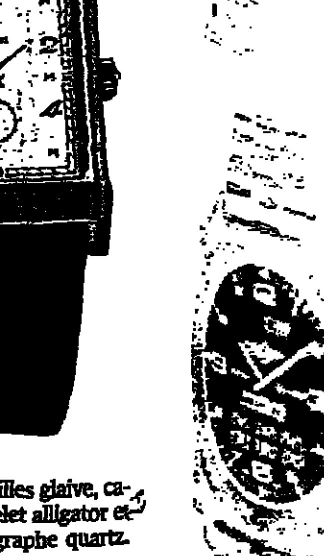
● La collection « Rectangle à l'ancienne » de Piaget s'étoffe de trois nouveaux cadrans en or 18 carats : rose, noir mat, gris, aiguilles Dauphine, glace saphir inrayable, bracelet cuir crocodile. Etanche à trente mètres.

● Audemars Piguet lance la Royal Oak Offshore dame en acier satiné, version féminine du modèle lancé en 1972, et dotée d'un mouvement automatique animé par un rotor en or 21 carats.

● *Patek Philippe* présente ses nouvelles Calatrava dame : heures définies par douze index, boîtier, attaches et fermoir en or 18 carats. Etanche à vingt mètres.

● *Cartier lance la Tank française*, fidèle au modèle créé par Louis Cartier en 1917 – chiffres romains noirs, aiguilles glaive, cabochon de saphir –, elle se décline en or 18 carats sur bracelet alligator et même en acier, avec bracelet or et acier, version chronographe quartz. Quatre tailles, douze modèles.

● *Avec la montre « Eterna 1935, Jubilé »*, la marque suisse (1856) lance une nouvelle version numérotée et limitée à 140 exemplaires, équipée d'un mouvement original des années 50, en acier (9 940 F), en or rose 18 carats (24 940 F).



Le présent du futur

Contre temps et marées

Filles de l'exploit, elles inspirent toute une génération de sportives, musclées et tous terrains

LE TROISIÈME MILLÉNAIRE a commencé en 1927, lorsque Longines exécuta sur mesure pour l'aviateur Lindbergh la première montre « angle horaire ». Ses chronomètres épaulaient le tour du monde en douze jours du dirigeable *Graf Zeppelin*. De quoi légitimer, aujourd'hui, ses montres à éphémérides, qui aident les marins à calculer leur position. Breguet, lui, doit en partie son succès à l'infidélité que lui fit Louis, descendant du fondateur, lorsqu'il exerça son inventivité sur les machines volantes, lançant ses bombardiers, en 1917, vers l'horizon de la victoire alliée. La manufacture horlogère, de son côté, ne pouvait faire moins qu'équiper en chronographes les avions de ligne. Et ceux-ci, bientôt, gagnèrent les poignets. Référence du genre, le Type XX Aéronavale reprend les designs des cadrans de bord : lunette hublot tournante et graduée, grosses aiguilles phosphorescentes sur fond noir, chiffres volumineux... Tout se lit au premier coup d'œil. Et ce design inspirera bien des montres de sport.

Breitling fut le plus sérieux rival de Breguet. Cette firme équipa la Royal Air Force britannique d'instruments de bord dont la précision se vérifia durant le deuxième conflit mondial. Deux chronographes, l'un muni d'une règle à calcul logarithmique – le Chronomat –, l'autre à calcul circulaire – la Navytimer, montre officielle des pilotes –, sont les best-sellers qui ont valu à la marque de signer 65 % des montres sport automatiques vendues dans le monde. La saga de Bell & Ross s'inscrit dans le même esprit. Fournisseur de l'armée allemande, concepteur de la première montre automatique à s'être aventurée dans l'espace, la firme attendit 1991 pour éditer ses outils de pointe en direction du grand public. Si l'espace s'est chargé de labelliser la Space One (cadran 24 heures à lisibilité optimale), le cahier des charges des pilotes de l'OTAN a patronné la Military.

A chaque sport ses standards. Si Rolex et Bell & Ross règnent sur la montre de plongée, si les virtuoses du fuseau horaire se fournissent chez Ebel, les régatiers ont un net penchant pour Corum. Avant tout pour ses performances techniques. La marque a fait tester par la marine nationale son chronographe Marées (où les flammes nautiques tiennent lieu de chiffres, comme sur toute la gamme Admiral's Cup), qui aide à estimer l'heure des marées, leur force, leur hauteur d'eau et, partant, la force des courants !

Etre ou ne pas être à une minute près... Il arrive aujourd'hui que ce rien d'imprécision soit fatal. Il peut briser la carrière d'un skieur. Condamner un plongeur. Dévier dangereusement le navigateur... Cette conquête de l'infinitésimal a stimulé l'horlogerie : il est peu de grandes marques qui ne se soient, un jour ou l'autre, appliquées à renforcer le fil où ces funambules traquaient l'impossible. C'est ainsi que certaines y ont gagné leur raison d'être...

FAUX DÉPART

Impressionnantes par leur robustesse et leur lisibilité parfois agressive, les montres de sport sont souvent plus sportives que leurs propriétaires. Passe encore qu'une montre calcule vos scores de golf (Pasha de Cartier) ou vous évite un faux départ au cours d'une régate. Mais quel aventurier des abysses ira vérifier que l'Hydro de Bell & Ross est bien étanche à 8 000 mètres de profondeur ?

Combien d'heureux propriétaires de Speedmaster (Omega) ou de Cosmonaute Navytimer (Breitling) apprécient *stricto sensu* leur aptitude en apesanteur ? Que ferait le Grand Horloger lui-même d'une montre Junghans radiopilotée, reliée à l'horloge atomique de Brunswick, et dont toute l'imprécision tient en une seconde par million d'années ?

Certes, la montre de sport est d'abord un signe, elle clame le dynamisme de son propriétaire, artiste, présentateur de télévision, publicitaire... Surgi dans l'optimisme des années 80, le phénomène porte un nom : Tag Heuer. Moins chère que Breitling, plus « branchée » que Rolex, identifiable aux créneaux de sa lunette pivotante, la marque est, aujourd'hui, leader des montres sport à bracelet.

Le design élégant ne fait pas oublier l'endurance des modèles : testés à une pression de 20 atmosphères, et sous des écarts de température de 40° C, ils se targuent d'affronter les quarantièmes rugissants ou, plus souvent, les humeurs d'un patron irrascible.

Signe des temps : à l'instar de ses concurrents, Tag Heuer a lancé un modèle en or, clouté de diamants. Pour les sports empierrés...

Jacques Brunel



Reliée à l'horloge atomique de Brunswick (Allemagne), l'une des plus « technos », signée Junghans (995 F)

DR

Nées pour l'aventure

● Raymond Weil décline sa Parsifal à guichets en version sport sur bracelet acier à boucle déployante. Equipée d'une trotteuse centrale et d'un guichet dateur, elle est étanche à 50 mètres.

● Animée par un mouvement à quartz multifonction, la Riviera extra-plate à quartz de Baume et Mercier, étanche à 30 mètres, aligne calendrier perpétuel, changement de fuseaux horaires et chronographe à rattrapante. Avec son mouvement chronographe automatique – quarante heures d'autonomie –, la sportive chronographe en acier satiné est étanche à 100 mètres.

● IWC féminise sa Mark XII, une montre à boîtier intérieur en fer doux qui la protège des champs magnétiques.

● Ebel sort en acier brossé son légendaire Modulor.

● Nouvelle ligne de Longines, la Golden Wings balance un cadran aux chiffres d'or entre les maillons d'acier d'un bracelet sophistiqué.

Les technologies de pointe à bras le corps

LES JAPONAISES partaient, en 1969, à la conquête du monde, et semaient la désolation dans les vallées suisses. Sûrs qu'une montre plus précise était obligatoirement plus chère, les maîtres horlogers découvraient, effarés, la génération quartz, d'une précision absolue pour un prix impensablement bas. Aujourd'hui, 95 % des montres vendues dans le monde fonctionnent au quartz.

Si Seiko a connu un passé horloger respecté (la marque lance cette année une curieuse automatique à quartz, mais qui fonctionne sans pile, la Kinetic), Casio conduit l'avant-garde. Aucun autre fabricant ne sort autant de nouveautés.

LE PERPÉTUEL « CHECK-UP »

Les recherches des concepteurs de Casio tournent d'abord autour du sport et du stockage de données. En plus d'une gamme de chronomètres (quinze fonctions sur l'un d'eux), la marque aligne de gros engins de poignet en matière plastique, incorporant plusieurs écrans d'affichage. L'Alt 6 000 ne se contente pas d'être la seule montre apte à mesurer l'altitude jusqu'à 6 000 mètres, elle la visualise sur un diagramme, sans oublier de calculer la température et la pression de l'air.

Autre prodige, la TSR 100/1 à thermo-scanner, qui mesure à distance la température des objets. La TS 100/1, quant à elle, donne aux voyageurs vingt-quatre fuseaux horaires et affiche la température moyenne, mois par mois, dans vingt-trois villes du monde.

Même si les règlements les obligent à se munir d'un profondimètre, certains plongeurs emportent, par sécurité, la Dep 510/1, qui affiche la profondeur et mémorise les données de cinq plongées.

Toute une collection de montres de jogging se chargent de prendre le pouls (mesuré par simple toucher), le rythme artériel, de cadencer les foulées, d'estimer les calories dépensées, etc. Il existe même une montre destinée au bronzage, qui mesure l'intensité des ultraviolets et détermine un temps d'exposition. Mais la grande nouveauté est une montre antichocs, dite G-Shock, emplie de résine et montée sur amortisseurs.

Alors que la course à la miniaturisation produit désormais, au Japon, des télévisions portables de 10 centimètres sur 10, Casio a lancé une gamme de montres – la CMD 40/1 et ses suivantes – à télécommande pour magnétoscope, poste de télévision et chaîne hi-fi.

J. B.

Du TGV à l'océan

● Pour ne plus s'endormir dans le TGV, Sector lance un chronographe à quartz, étanche jusqu'à 100 mètres, et qui intègre un système d'alarme.

● Breitling sort un chronographe équipé d'un tachymètre et d'une lunette bidirectionnelle, l'*Aviastar*, dont le design sacrifie avec élégance aux exigences du genre. Par ailleurs, la collection Nightflight se dote d'un modèle nouveau, le Wings, automatique à fond blanc conçu pour une lisibilité parfaite.

● En alliage de titane satiné, la Diving Team 1000 Chrono de Sector reste fiable à 1 000 mètres de profondeur.

● Tag Heuer, partenaire officiel de la Fédération française de ski, chronométreur des épreuves françaises et américaines de la Coupe du monde de ski alpin, sort sa nouvelle 2000 en version chrono pour la plongée, avec un design très pur, sous le signe des angles, des facettes, des jeux de lumière entre acier poli et acier satiné.

● La première montre de plongée à témoin d'étanchéité (une capsule qui change de couleur) vient d'être conçue par Bell & Ross.



La nouvelle montre de survie Emergency, de Breitling

Du design des années « frime » au luxe égoïste

La dernière décennie a multiplié les signes de reconnaissance. Dans l'intimité retrouvée, les heures cachées séduisent, l'acier règne en maître, les courbes se font sensuelles et le carré s'arrondit

DÉCENNIE DU ZAPPING culturel, les années 80 furent des années de précipitation. L'enseigne de la bien-nommée boutique londonienne de Vivienne Westwood, World's End, affiche une heure « folle » qui tourne à l'envers. Pendant que le Génitron de Nemo, installé à Beaubourg en 1987, décompte à rebours le nombre de secondes qui nous séparent du rendez-vous avec l'an 2000. L'apogée du spectacle est orchestré par une prolifération de montres « look » en tout genre.

La montre carrée rétro des années 50, le bracelet-manchette des années 70, le style militaire, l'« import » d'URSS ou de Chine, le *cadran-message*..., nommez-la, les années 80 l'ont faite. Profondeur des apparences ? La décennie aura été marquée du sceau de la frime. Consécration des marques oblige.

RETOUR DE LA MÉCANIQUE

« Les objets ne font plus que figurer la réalité mais ne la représentent plus », écrit le sociologue Baudrillard. On s'offre alors « *la* » Breitling ! C'est l'heure du chrono au cadran argent mat ou émail blanc, tableau de bord ambulant (IWC, Jaeger LeCoultre, Patek Philippe). Pour Madame, c'est le chrono de Monsieur. Il est hors de question de porter le modèle conçu pour elle. Boîtier ultraplat, mouvement automatique, on conserve le remontoir pour le style. Longtemps éclipsée, suite à l'arrivée massive du quartz japonais, la mécanique annonce son retour. L'arrivée de la Swatch en 1983, montre plastique à quartz, étanche, au design séduisant et saisonnier pour 250 francs, bouleverse le marché. La montre « kleenex » fait oublier le temps qui passe, sans courir le risque d'être dépassé, grâce aux centaines de modèles.

Rivaliser face au rouleau compresseur est une tâche ardue. La riposte est élégante. Les *eighties* relancent la montre-bijou. Le boîtier se ponctue d'un nœud ou d'une anse en brillants, le cadran s'offre des fantaisies, sur fond de pierres ou couleurs, et le bracelet se change à l'infini. Poiray invente la montre-multi en 1986, en offrant plus de quatre cents références de bracelets, Boucheron suit. Aujourd'hui, c'est simple, ils en font tous : Pequignet (Caméléon), Van Cleef & Arpels (Métamorphoses), O. J. Perrin (Milady pour femmes, Milord pour hommes, présentées à Bâle).

A présent, s'épancher sur Internet sur fond d'Ennio Morricone (culture du *easy listening*), s'offrir une virée à Saïgon... les passe-temps luxueux sont de mise. Les nostalgiques, à la recherche du temps multidimensionnel, ne jurent que par les montres à complications. *« Difficile de faire simple quand on peut faire compliqué »*, ironise Xavier Rousseau, designer. C'est la consécration des rééditions de grands classiques, le style 30 en tête.

Les « heures cachées » séduisent. Les « volets » préservent ce luxe impudique qu'est le temps. Ebel lance à Bâle sa première montre-bijou qui « enveloppe » le mystère du temps. L'engouement pour les ventes aux enchères de montres anciennes atteint son paroxysme. L'exposition « Montres & Collections » a accueilli 35 % de plus de visiteurs cette année. Depuis 1991, déjà quatre magazines spécialisés se font l'écho de l'évolution du tic-tac. *« La mode n'impose plus ses oukases, le consommateur n'achète plus les yeux fermés, il sait et choisit »*, remarque Jean-Claude Lambert, qui vend plus de 90 000 montres par an dans sa boutique sur les Champs-Elysées.

L'ivresse du riche ? Le luxe « égoïste » qui ne se voit pas. Le tape-à-l'œil est en soi hautement suspect. L'or blanc ou le platine, chantre de la modernité, rivalisent avec l'or jaune. Jusqu'ici apanage des montres de sport, l'acier fait un véritable carton. *« On le porte du matin au soir »*, observe Philippe Piquard, directeur général de Baume & Mercier. *« Qu'il soit poli, arrondi ou brossé, il est traité comme un métal précieux »*, précise Xavier Rousseau, designer des montres Chaumet. Mademoiselle, de Chanel, et ses cent quatre-vingt-huit losanges acier est un best-seller. Le joaillier Fred sort pour Bâle ses nouvelles Six Royal, tout acier. La Pasha C de Cartier, taillée dans un bloc d'acier, affiche le cabochon fétiche de la maison pour la première fois en acier brossé. Avec sa collection « Irony », le roi du plastique, Swatch, flirte, lui aussi, avec le métal.

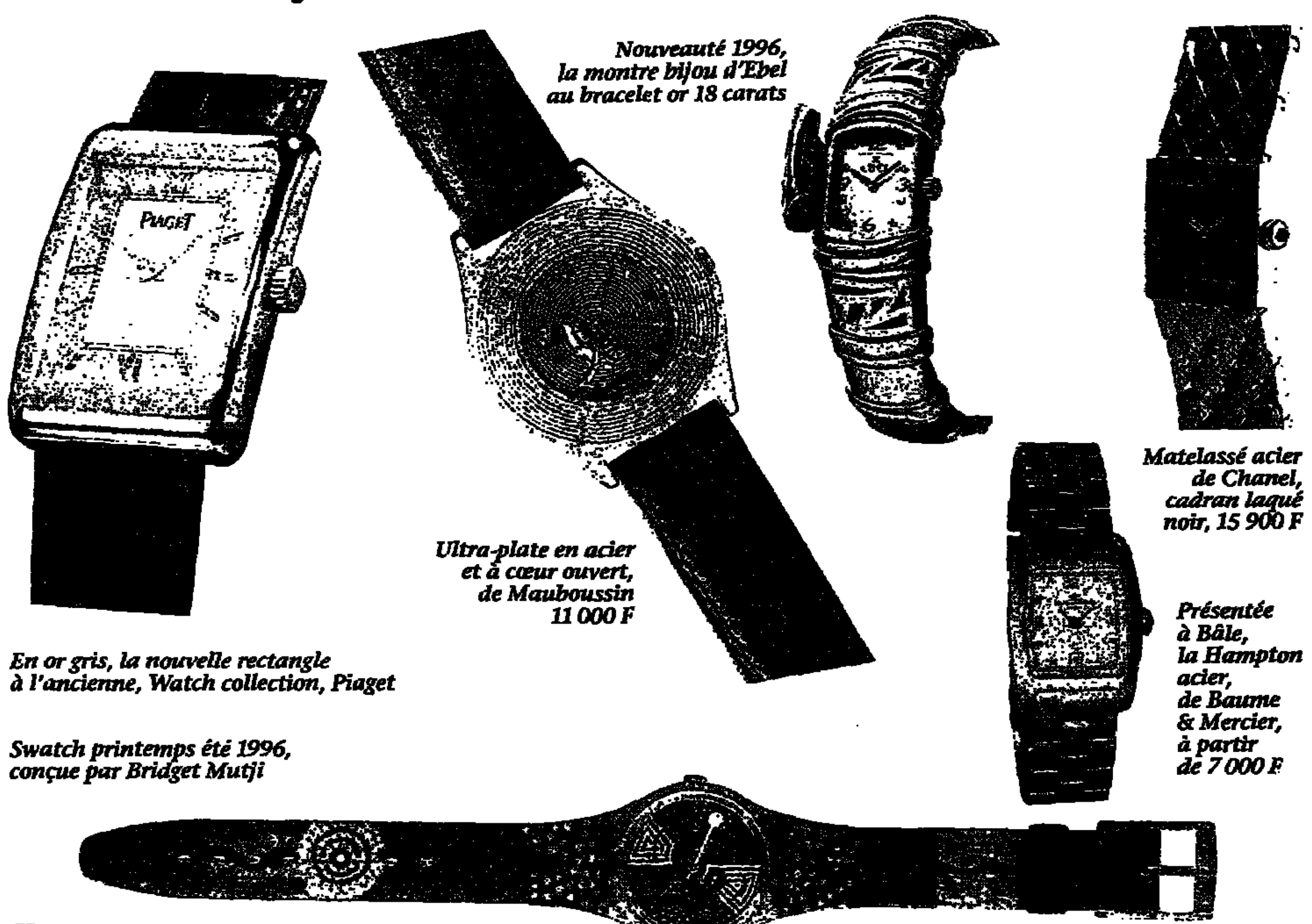
On personnalise son objet en gravant ses initiales. La trotteuse revient pour donner de la vie. Le carré s'arrondit. (Piaget, Vacheron Constantin, Dunhill) Les courbes se font plus sensuelles. *« C'est l'avènement des boîtiers de forme... tout ce qui n'est pas rond »*, remarque Manuel Mallen, directeur commercial de Piaget. La Tonneau de Cartier, la Neuf, galet ni rond ni ovale, de Mellerio, dit Mellers, comme la Curvex de Franck Muller sont « pile à l'heure ».

LES BOITIERS DE GRAND-MÈRE

Les femmes s'attendrissent devant les « minis » relancées par Cartier, de minuscules boîtiers comme ceux de nos grand-mères. La fâcheuse habitude de décliner la montre d'homme pour femmes tend à s'atténuer. La femme est le centre d'une luxueuse intrigue, sa seule optique étant d'être chic. Les talons grimpent, les jupes rallongent, les joailliers s'ajustent. *« Les volumes sont "gonflés". La montre Anneau Carré est un objet de mode qui "par hasard" donne l'heure »*, rapporte Xavier Rousseau, designer pour Chaumet.

Le design futuriste allie technique à esthétique, les montres empruntent leurs matériaux aux secteurs de pointe, comme la Sintra Ceramica de Rado. La CMD 10, télécommande à infrarouge de Casio, et la montre-agenda électronique Timex, développée avec Microsoft, révolutionnent notre quotidien. Homme-sandwich, on peut ainsi maîtriser téléviseur, magnétoscope, agenda, en un bouton pressoir. Les digitales, classées au rang des ringardes, refont surface grâce à l'idée lumineuse de Timex : les montres Indigo. Bill Clinton est déjà converti.

Alexandra Senes



Nouveauté 1996, la montre bijou d'Ebel au bracelet or 18 carats

En or gris, la nouvelle rectangle à l'ancienne, Watch collection, Piaget

Ultra-plate en acier et à cœur ouvert, de Mauboussin 11 000 F

Matelassé acier de Chanel, cadran laqué noir, 15 900 F

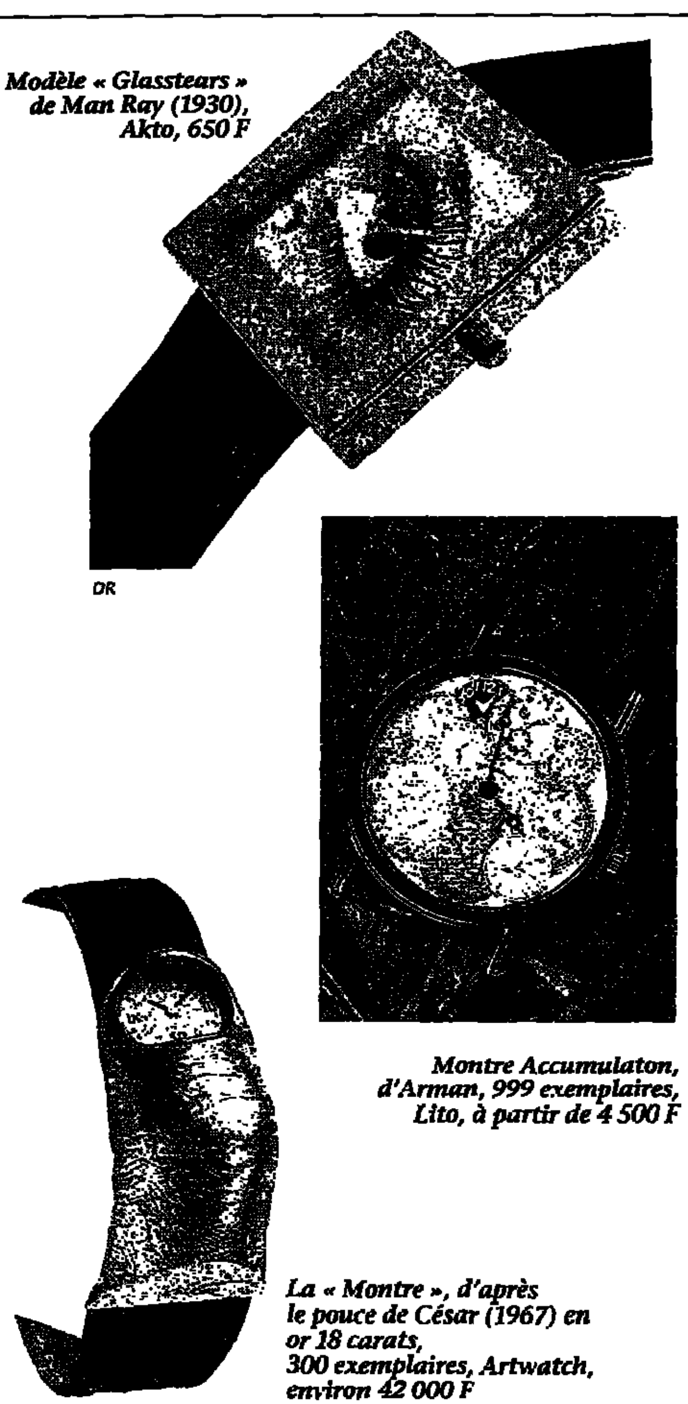
Présentée à Bâle, la Hampton acier, de Baume & Mercier, à partir de 7 000 F

Swatch printemps été 1996, conçue par Bridget Mutji

DR

La muse pur plastique

Depuis 1985, les célèbres montres en plastique Swatch se sont converties à la plastique pure. La fantaisie invétérée détrône les modèles les plus sages du marché en donnant la parole aux peintres, créateurs de mode, cinéastes et même athlètes. De 1985 à 1993, dix-neuf modèles Swatch Art Spécial ont été réalisés. Ils sont édités en petit nombre – de 120 à 9 999 exemplaires. Une Swatch classique dépasse le million d'exemplaires. La première de la série est signée Kiki Picasso, suivent les Belges Jean-Michel Folon et Pol Bury, le Japonais Tadanori Yokoo, Pierre Alechinsky, Mimmo Paladino, Sam Francis... Les collectionneurs en raffolent. Un prototype signé Keith Harring, l'artiste qu'Andy Warhol appelait *« l'homme-minute »*, a atteint en 1993 la somme de 285 000 F. La montre-phénomène lance en 1995 la collection « Les Artistes », limitée à 50 000 exemplaires, conçue par un pool de six créateurs. Cette année, le groupe des six – dont font partie l'Australienne aborigène Bridget Mutji, le Californien Kenny Scharf et le Chinois Yue Min Jun – réalise un tableau multiculturel.



Modèle « Glasstears » de Man Ray (1930), Akto, 650 F

DR

Montre Accumulaton, d'Arman, 999 exemplaires, Lito, à partir de 4 500 F

La « Montre », d'après le pouce de César (1967) en or 18 carats, 300 exemplaires, Artwatch, environ 42 000 F

La nouvelle palette des lithos de poche

LA MODE a depuis toujours transposé l'art sur trame à coups *de ciseau et de pinceau*. L'art a toujours aimé sortir des musées. Le consumérisme culturel bat son plein. Du torchon dérobé à la *Nature morte à la bouilloire* de Cézanne (Réunion des musées nationaux) au vase Sonia Delaunay (Artcurial) en passant par le parapluie de Federica Matta (Paris Musées). Les objets sont inspirés d'œuvres ou estampillés du nom d'un artiste ou d'un musée. Ces « dérapages *marketing* » *éduquent* les non-avertis et ravissent les collectionneurs. Si l'art s'applique à une émotion, l'heure à une évolution, pourquoi pas rythmer l'art au son *du tic-tac ? Les chassés-croisés* entre l'horlogerie et l'art ne datent pourtant pas d'hier.

Séduits par la monnaie d'or de Dali, les horlogers-joailliers Piaget ont, en 1974 à l'occasion du centenaire de la maison, monté le Dali d'or en couvercle de montre. Quand les temps sont durs les montres sont molles. L'obsession dalinienne du temps qui ramollit inspire, aujourd'hui, Softwatch qui transpose sur des cadrans « mous » des fragments d'oeuvres du maître.

Fidèle à son engagement pour l'art, la société suisse Movado *confie chaque année à un artiste* international la création d'une montre. Après les cinq cadrans rectangulaires décorés de photos de New York de Warhol, les aiguilles pinceaux d'Arman, l'*Elapse, Eclipse, Ellipse* de Rosenquist – il la décrit comme *« une sculpture à emporter et même à porter... »* –, la *Bill-time* octogonale de Max Bill, c'est au tour de Romero Britto, artiste brésilien du pop art, de réaliser la montre *Children of the world* : 1 000 pièces à 1 000 dollars chacune, *dédiées* à une cause humanitaire.

Toujours à la recherche de nouveaux domaines d'investigation, le sculpteur César présente à Bâle *une sculpture de bras : La Montre*, en or 18 carats, éditée à trois cents exemplaires. Il s'est inspiré de son célèbre pouce (1967) qu'il agrippe à nos poignets, les aiguilles se situant à la place de l'ongle. Quant à Alain Silberstein, créatif de Besançon, il ne peut dissocier les mécanismes et l'architecture de la montre : son *Krono Bauhaus* au boîtier transparent permet de voir le mouvement automatique.

UNE SCÈNE DE THÉÂTRE

Le design, un axe de communication que privilégie Jean-Christophe Mareschal pour ses montres Akto. *Cylindrique ou cubique* , les cadrans sont pour lui *« des théâtres et les aiguilles des acteurs sur une scène de 26 mm de diamètre »*.

Pendant ce temps, la Réunion des musées nationaux dérobe la montre de gousset du tableau d'Alfred Stevens, *La Baignoire*, et reproduit la montre châtelaine ayant appartenu à l'impératrice Joséphine (pour 365 francs seulement !). En revanche, la Société des amis du musée national d'art moderne donne dans le luxe en commandant à Martin Szekely et Richard Artschwager des pendules *éditées à huit exemplaires, ainsi* qu'une montre coupe-cigares signée Robert Wilson en vingt exemplaires.

Bernard Tibi et Françoise Adamsbaum, amoureux de l'art contemporain, ont créé la société Lito (1988) sur l'idée d'associer la palette des peintres à celle de l'horlogerie. *« L'art se regarde, l'heure aussi, on a donc imaginé une "litho portable". »* Ils adaptent *avec virtuosité les ondulations de* la *Femme nue* de Corneille à la courbe du cadran. Antigadget, Lito s'engage dans une étroite collaboration artisanale avec l'artiste et divulgue son art en série limitée et numérotée à 999 exemplaires (de 1 100 francs et 5 500 francs). Le catalogue Lito compte, aujourd'hui, cinquante créations et plus de trente-cinq artistes. Les deux dernières créations étaient présentées, à la mi-avril, lors de la 10e édition du Saga, le salon de l'édition d'art à tirage limité : la *Cinétique* de Soto et la *Graffiti* de Jonathan Lasker.

A. S.

Les captives de l'éphémère

Le prêt-à-porter se lance dans le « prêt-à-montrer ». Chacun y va de son cadran. De Charles Jourdan à Esprit aux heures aventurières et sportives. De Timberland à Adidas, c'est la surenchère. La panoplie des « Kookaïettes » est au complet avec un catalogue très fourni. *Même les inconditionnels du denim trouveront* leur « bonne heure » chez Lee Cooper. Des lignes qui optent pour un état d'esprit plutôt qu'une mécanique perfectionnée. Rien n'est laissé au hasard pour séduire. Captive de l'éphémère, la mode s'amuse à défier le temps qui passe. De l'Altea Chrono de Montana, la Haute Elégance de Pierre Balmain à la Kiku (chrysanthème en japonais) de Nina Ricci en passant par la Syracuse de Gucci au cadran « cœur » d'Yves Saint Laurent, chacun s'improvise horloger.

Les montres griffées s'attachent à refléter l'âme de la maison et s'accordent à l'esprit des collections. Christian Dior imagine trois visages pour sa Parisienne, petite et carrée, qui, selon le bracelet, devient en un clin d'œil Voyageuse, Belle de nuit ou Citadine.





Rudolph Valentino et Vilma Banky dans « Le Fils du cheikh », de George Fitzmaurice (1926)

COLLECTION CHRISTOPHE L.

Les cadrans du septième art

L A part du réalisme cinématographique a toujours voulu qu'un film comporte, dans ses décors ou sur ses personnages, ces objets familiers à mesurer, indiquer l'heure que sont les horloges, les pendules et les montres. Objets dont l'utilisation, quand elle n'est pas purement décorative, peut être symbolique, ou génératrice d'attente, de peur, d'inquiétude, d'angoisse, de signes du destin, rarement de situations comiques. Dans les films muets allemands expressionnistes ou post-expressionnistes, la présence d'horloges dont on n'entendait pas les sons semblait traduire une obsession.

Au début du parlant, les horloges, les pendules et les montres prennent vie. Dans *L'Ange bleu*, de Josef von Sternberg (1930), l'horloge à jacquemarts de l'hôtel de ville d'une vieille cité allemande rythme, par le défilé de ses figurines de bronze et son carillon, le parcours du professeur « Unrat », ensorcelé par Lola-Lola. En 1939, dans *Le jour se lève*, Marcel Carné donnera la même puissance symbolique au réveil-matin de la chambre d'ouvrier, qui se met à sonner au moment de la mort de Gabin, après tout le récit en « retour en arrière ».

Depuis son invention, le réveil-matin (réduit parfois au silence par le coup de poing rageur d'un dormeur qui n'a pas eu son compte de sommeil) a figuré dans bon nombre de films sur les tables de nuit des ouvriers ou des représentants des classes moyennes. Sa forme plus noble, la pendulette, était fort appréciée. Dans *La Belle Equipe*, de Julien Duvivier (1936), au début, Gabin et ses copains chômeurs veulent offrir un cadeau d'anniversaire à la fiancée de l'un d'eux. Ils trafiquent l'appareil à jeux d'un bistrot où l'on pêche des objets en manipulant un mécanisme à mâchoires métalliques. Gabin sort la pendulette et le fiancé un poudrier.

Plus loin, dans le film, le frère d'un des copains disparus offre, pour l'inauguration de la guinguette qu'ils avaient voulu bâtir et exploiter ensemble, un meuble mural à cadran, mécanisme d'horlogerie à sonnerie à marteaux tous les quarts d'heure, qu'on appelait un carillon parce qu'il était censé reproduire le carillon de Westminster. Dans la vraie fin (tragique) de *La Belle Equipe*, ce carillon sonne la mort et l'échec, remplissant, ainsi, une fonction symbolique. Des années 20 aux années 50, sous des habillages divers, le carillon fut pourtant, dans les décors de films comme dans la vie, un signe d'aisance petite-bourgeoise, accroché à un mur de salle à manger.

C'est avec une pendulette ancienne que, dans *L'assassin a peur la nuit*, de Jean Delannoy (1942), d'après un roman de Pierre Véry, Jean Chevrier tue Jules Berry, antiquaire-receleur qui le menaçait d'un revolver. Poursuivi par le remords, Chevrier, dans sa chambre d'hôtel, entend, amplifié, le tic-tac de son réveil et celui de la pendulette meurtrière, jusqu'à hurler en se bouchant les oreilles. Effet dramatique garanti… et souvent utilisé dans des films policiers et criminels. Le gag acrobatique de l'acteur Harold Lloyd qui, après avoir escaladé un gratte-ciel, se trouve suspendu au-dessus du vide, accroché aux aiguilles d'une énorme horloge dans *Monte là-dessus*, de Fred Newmayer et Sam Taylor (1923), reste une exception burlesque, encore que l'impression de cauchemar n'en soit pas absente.

S'il y a comédie, c'est plutôt la comédie de mœurs : ainsi, *Goupi Mains Rouges*, de Jacques Becker (1942), d'après Pierre Véry, où toute une famille de paysans cherche en vain la cachette du trésor de l'ancêtre. Or le grand balancier de l'horloge comtoise à gaine, dans la salle commune de la ferme, est en or massif. Ce peut être aussi la comédie sentimentale : ainsi, *Premier bal*, de Christian-Jaque (1941), où Fernand Ledoux, père de deux filles qui vont être rivales en amour, collectionne toutes sortes de pendules et d'horloges. Elles ne sonneront, toutes ensemble, qu'au moment de sa mort, comme pour lui faire plaisir.

L'obsession du temps qui file entre les doigts trouva une expression lancinante et tragique avec *Le train sifflera trois fois*, de Fred Zinnemann, où le shérif, Gary Cooper, attend, de 10 h 30 à midi, l'arrivée d'un tueur que rejoindront ses complices, et qu'il va devoir affronter seul. La durée du film colle exactement au temps de l'action, et l'on voit les horloges qui marquent celui-ci, inexorablement. Mais comment est-on passé à cet objet usuel, la montre ?

En 1939, *Cœur immortel*, de Veit Harlan (qui allait être le réalisateur du *Juif Süss*), a raconté l'invention de « l'horloge de poche » par Peter Henlein, maître-serrurier de Nuremberg au XVIe siècle. Le cinéma hitlérien célébrait alors les grands hommes de l'histoire allemande, comme s'il n'y avait eu de création et de progrès que par eux. *Cœur immortel*, film à grand spectacle, attachait d'autant plus d'importance à cette première montre, baptisée « œuf de Nuremberg », qu'elle était née dans la ville-symbole des parades nazies.

Vérité historique ou pas, l'existence de la montre de poche, de la montre à gousset, est indéniable dans les films à costumes. Et, à la Belle Epoque, les femmes en portent de petites épinglées à leur corsage. La montre est, alors, facile à voler. Au début des *Enfants du paradis* (Marcel Carné, 1944), en 1828, un bourgeois assistant à la parade du Théâtre des Funambules, boulevard du Temple, se fait « chourer » la sienne et accuse Garance (Arletty) de la lui avoir dérobée. Mais Baptiste Debureau (Jean-Louis Barrault), qui a tout vu de son estrade, mime le vol tel qu'il a eu lieu et innocente Garance.

Objets de mystère, pendulettes meurtrières, carillons de la dernière chance, montres volées : ils ont longtemps inspiré le cinéma

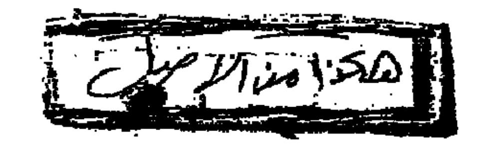
N'est-ce pas Jules Renard qui, pour signifier un silence absolu, avait eu ce mot d'esprit : « *On entendrait voler une montre ?* » Cet objet chéri des pickpockets a inspiré nombre de scénaristes et de metteurs en scène. *Battement de cœur*, comédie moderne d'Henri Decoin (1939), fit de Danielle Darrieux, orpheline évadée d'une maison de correction, l'élève d'un maître-voleur (Saturnin Fabre) qu'un ambassadeur (André Luguet) transformait en jeune fille du monde pour qu'elle aille, dans un bal, dérober la montre de gousset d'un jeune diplomate (Claude Dauphin), qu'il soupçonnait être l'amant de sa femme. La jeune fille réussissait mais, ayant trouvé dans le boîtier de la montre la photo de la femme de l'ambassadeur, elle la retirait… parce que le diplomate lui plaisait, supprimant, ainsi, la preuve de l'infidélité.

On voit donc qu'à la fin des années 30 il était encore de grand chic, chez les gens du monde, de porter une montre à gousset. La montre-bracelet était entrée dans les mœurs et convenait à toutes les classes sociales. Une scène de *Pension Mimosa* (Jacques Feyder, 1936) rappelle que les garçons recevaient leur première montre-bracelet le jour de leur première communion. On l'a vue aux poignets de soldats, d'agents de renseignements, de résistants qui la mettaient à l'heure pour une mission dangereuse. On l'a tellement vue, la montre-bracelet, qu'on ne la voit plus. C'est, sans doute, René Clément qui en fait la plus belle et la plus tragique utilisation dans *Le Château de verre*. Michèle Morgan, épouse d'un juge de Berne venue, en cachette de lui, à Paris, retrouver Jean Marais, se trouve au lit avec celui-ci, à peu de temps de son retour en Suisse. Elle prend la montre-bracelet de son amant sur la table de nuit et fait avancer les aiguilles jusqu'à l'heure où, normalement, elle se trouvera chez elle pour régler la situation. La mise en scène projette alors – en avant dans le temps – ce qui va réellement arriver et que, seuls, les spectateurs connaîtront lorsque, Michèle Morgan ayant tourné les aiguilles dans l'autre sens, le film reprend son cours chronologique. Mais l'arrêt du destin est fixé.

Jacques Siclier

Ainsi fut inventé le suspense

La Ronde des heures, L'Heure suprême, Huit heures de sursis, L'Heure du crime, L'Heure de la vengeance, L'Heure des brasiers, L'Heure exquise, Heures d'angoisse, La Minute de vérité, De onze heures à minuit, Minuit place Pigalle, Il est minuit, docteur Schweitzer, Minuit quai de Bercy, Quand minuit sonnera, La Vingt-cinquième Heure, Midnight Express, Midi gare centrale, Trois heures dix pour Yuma, Le général est mort à l'aube, A chaque aube je meurs… **On n'en finirait pas de citer des titres de films dont le sujet est lié au découpage horaire du temps. Le temps – de la vie, de la mort, de l'Histoire, du passé, du présent, de l'avenir – est la grande affaire des hommes, qui ont réussi à le mesurer, au fil des siècles, par des appareils appropriés, sans, pour autant, s'en rendre maîtres. *Le temps est aussi la grande affaire du cinéma*, pas seulement par les scénarios, mais aussi par la mise en scène, le montage, la représentation de la durée. Ainsi fut inventé le suspense, de Griffith à Hitchcock, mais cela pourrait nous entraîner loin.**



BREITLING
1884

Innover, compléter, améliorer encore les performances de systèmes mécaniques pourtant séculaires... Ajouter de nouvelles fonctions à un instrument électronique déjà fort complet... Embellir, enrichir et affiner telle ligne d'un boîtier ou tel détail d'un cadran... A l'image de l'aéronautique qui poursuit sans relâche tout progrès possible, BREITLING réinvente chaque année ce monde du chronographe qui est le sien.

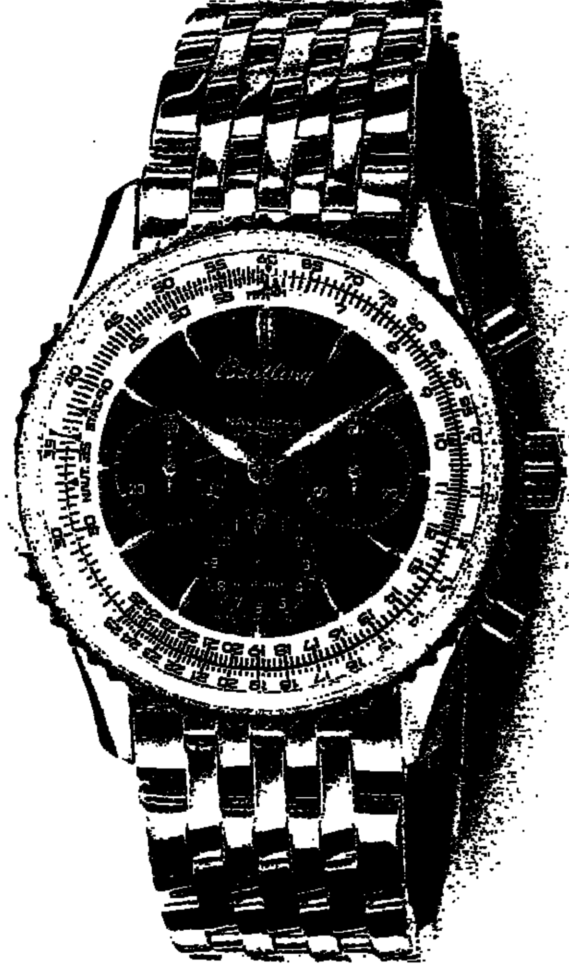


NAVITIMER SPATIOGRAPHE

Pour augmenter radicalement la lisibilité du compteur de minutes du chronographe automatique NAVITIMER, BREITLING utilise dans le nouveau SPATIOGRAPHE un affichage digital mécanique permettant la lecture immédiate d'un temps court jusqu'à 10 minutes. Le total des temps courts mesurés est de trois heures. Règle à calcul pour multiplication, division et conversion d'unités.

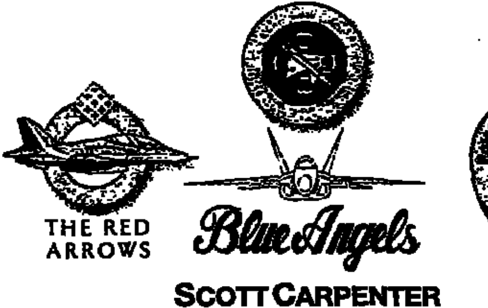


En 1996, la BREITLING ACADEMY assurera le perfectionnement au plus haut niveau de pilotes particulièrement prometteurs dans le monde de la voltige. Lors de stages conduits par Xavier de Lapparent, champion du monde et détenteur actuel du trophée BREITLING, ces jeunes talents s'entraîneront sur les Sukhoï 31, Cap 232 et Extra 300 de la BREITLING ACADEMY.



NAVITIMER MONTBRILLANT

Totale harmonie pour le nouveau boîtier acier du chronographe mécanique de haute performance MONTBRILLANT équipé désormais du nouveau bracelet NAVITIMER, bien dans l'élégance de cette montre-instrument inspirée par l'époque où la NAVITIMER et sa règle à calcul furent créées pour les aviateurs.



Top Gun, l'école de combat aérien de l'US Navy et les *Blue Angels*, les *Red Arrows* de la RAF, la *Patrouille de France* ou l'astronaute Scott Carpenter, autant de légendes de l'aéronautique auxquelles BREITLING a l'honneur de dédier ses instruments en séries très limitées, disponibles uniquement chez les meilleurs revendeurs spécialisés.

La nouvelle version du chronographe électronique multifonctions AEROSPACE propose sur simple pression de la couronne une indication sonore de l'heure et de la minute.

On peut être spécialiste en chronographes mécaniques depuis plus d'un siècle et rester moderne sur le style. L'amateur de belle technique retrouvera dans le luxe et le raffinement des extérieurs le même souci de perfection nécessaire à la très précise mesure des temps courts...

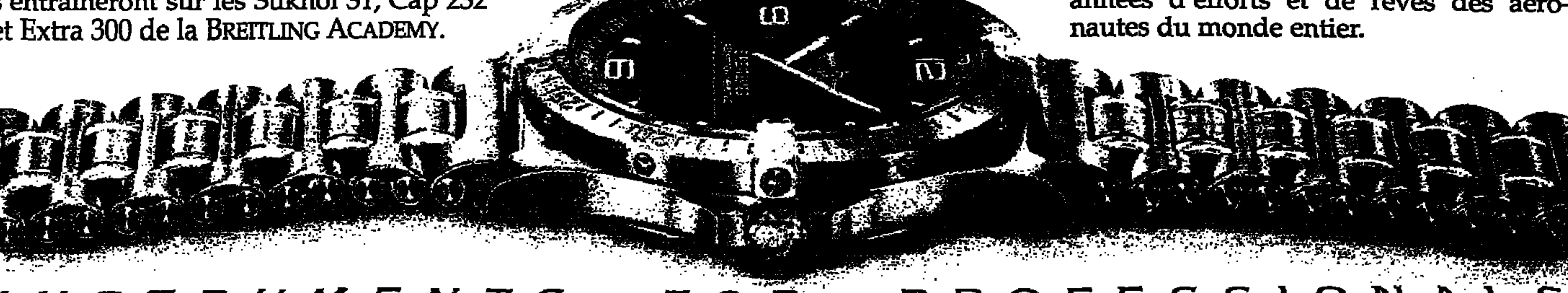


CROSSWIND

Le nouveau CROSSWIND est un chronographe BREITLING d'exception: de taille nettement plus importante, ce nouvel instrument mécanique contraste également par ses lignes plus classiques... et son cadran ne peut que dévoiler l'esprit "haut de gamme" d'une montre très sophistiquée...



Vers la fin de cette année, lorsque les vents en très haute altitude se seront stabilisés, le BREITLING *ORBITER*, un ballon très particulier piloté par Bertrand Piccard et Wim Verstraeten, s'élèvera jusqu'à la stratosphère pour tenter de réaliser le premier tour du monde sans escale, dernière grande aventure aéronautique. Ce vol sera l'aboutissement de 213 années d'efforts et de rêves des aéronautes du monde entier.



INSTRUMENTS FOR PROFESSIONALS